

**PLAN LOCAL  
D'URBANISME  
& DE L'HABITAT**

**PLU-H**

## **BILAN**

**DE LA CONCERTATION PRÉALABLE**

**31.05.2012 - 30.09.2016**



Agence d'Urbanisme  
aire métropolitaine Lyonnaise



**GRANDLYON**  
la métropole

<b>Préambule.....</b>	<b>4</b>
<b>Chiffres clés et repères .....</b>	<b>5</b>
<b>1. La révision générale du PLU-H.....</b>	<b>9</b>
<b>1.1. CONTEXTE .....</b>	<b>9</b>
<b>1.2. LES OBJECTIFS DU PLU-H .....</b>	<b>9</b>
<b>1.3. LES ECHELLES TERRITORIALES DE LA RÉVISION.....</b>	<b>12</b>
<b>1.4. LES CINQ GRANDES ETAPES DE LA REVISION .....</b>	<b>12</b>
<b>1.5. LE DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD .....</b>	<b>13</b>
<b>2. Les modalités de collaboration avec les Communes situées sur le périmètre de la Métropole de Lyon .....</b>	<b>14</b>
<b>3. La concertation engagée par la Métropole de Lyon .....</b>	<b>15</b>
<b>3.1 LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION.....</b>	<b>15</b>
<b>3.2 LES MODALITES D'INFORMATION ET DE CONCERTATION.....</b>	<b>15</b>
<b>3.3 LES PUBLICS CONCERNES.....</b>	<b>16</b>
3.3.1 Les habitants et leurs structures représentatives .....	16
3.3.2 Conseil de Développement de la Métropole de Lyon .....	16
3.3.3 Les professionnels de l'immobilier et de l'habitat .....	17
<b>3.4 LES MOYENS D'INFORMATION.....</b>	<b>17</b>
3.4.1 Points infos PLU-H.....	18
3.4.2 Dossiers de concertation .....	19
3.4.3 Lettres d'information Info PLU-H.....	19
3.4.4 Site internet.....	20
3.4.5 Campagne d'invitation au débat.....	21
3.4.6 Réunion des responsables de la communication des communes de la Métropole de Lyon .....	21
3.4.7 Vidéos / clips pédagogiques .....	22
3.4.8 Relations presse / articles Grand Lyon Mag – le Met' .....	22
<b>3.5 LES MOYENS D'EXPRESSION ET DE DIALOGUE.....</b>	<b>25</b>
3.5.1 Cahiers de concertation .....	25
3.5.2 Courriers postaux .....	25
3.5.3 Courriers électroniques via le site internet.....	25
3.5.4 Réunions entre des particuliers et des élus .....	25
3.5.5 Réunions publiques .....	25
3.5.6 Concertation autour de la caserne de gendarmerie Raby,.....	27
<b>4. Bilan de la concertation des habitants initiée par la Métropole de Lyon .....</b>	<b>28</b>
<b>4.1 METHODOLOGIE D'ANALYSE DES CONTRIBUTIONS.....</b>	<b>28</b>
4.1.1 Traitement des contributions (réunions, mails, courriers, cahiers) .....	28
4.1.2 Constitution du bilan.....	29
<b>4.2 BILAN QUANTITATIF SUR LA PARTICIPATION DES HABITANTS .....</b>	<b>31</b>
4.2.1 À l'échelle de l'agglomération .....	31
4.2.2 À l'échelle des bassins de vie .....	33
4.2.3 À l'échelle des communes .....	34

<b>4.3</b>	<b>BILAN QUALITATIF SUR LES PRINCIPALES IDEES EXPRIMEES PAR LES HABITANTS .....</b>	<b>38</b>
4.3.1	Synthèse générale.....	38
4.3.1.1	Défi métropolitain : 46 contributions.....	43
4.3.1.2	Défi économique : 211 contributions.....	45
4.3.1.3	Défi solidarité : 500 contributions .....	47
4.3.1.4	Défi environnemental : 2311 contributions.....	50
4.3.1.5	Autres thématiques : 209 contributions.....	54
4.3.2	Bilan détaillé à l'échelle des bassins de vie .....	55
4.3.2.1	Lônes et coteaux du Rhône : 446 contributions.....	56
4.3.2.2	Lyon-Villeurbanne : 564 contributions .....	58
4.3.2.3	Ouest-Nord : 585 contributions .....	60
4.3.2.4	Plateau Nord : 160 contributions .....	63
4.3.2.5	Porte des Alpes : 219 contributions .....	65
4.3.2.6	Portes du Sud : 191 contributions.....	67
4.3.2.7	Rhône-Amont : 120 contributions.....	69
4.3.2.8	Val d'Yzeron : 316 contributions .....	71
4.3.2.9	Val de Saône : 628 contributions.....	73
4.3.3	Bilan détaillé au niveau des communes .....	76

<b>Annexes.....</b>	<b>112</b>
<b>Annexe 1</b> : Synthèse de la contribution du conseil de développement de la Métropole de Lyon.....	113
<b>Annexe 2</b> : Synthèse des contributions des professionnels de l'immobilier et de l'habitat.....	118
<b>Annexe 3</b> : Les réunions publiques organisées par les communes et en présence de représentants de la métropole.....	122
<b>Annexe 4</b> : Délibération du 16 avril 2012 : prescription de la révision et définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation.....	123
<b>Annexe 5</b> : Délibération du 24 juin 2013 : débat sans vote sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).....	129
<b>Annexe 6</b> : Délibération du 11 mai 2015 : Débat sans vote sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).....	132
<b>Annexe 7</b> : Délibération du 11 mai 2015 : extension de la prescription, des objectifs poursuivis et des modalités de concertation sur le territoire de la commune de Quincieux.....	135
<b>Annexe 8</b> : Délibération du 9 janvier 2012 : procédure de révision simplifiée n° 14 - restructuration du tènement de la caserne de gendarmerie Raby appartenant à l'Etat - .....	139
<b>Annexe 9</b> : Débats sans vote réalisés au sein des Conseils Municipaux des communes situées sur le périmètre de la Métropole de Lyon et relatifs aux orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme tenant lieu de Programme Local de l'Habitat.....	144

## *Préambule*

La concertation sur la révision du Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat (PLU-H) a été ouverte par la Communauté Urbaine de Lyon en date du 31 mai 2012. Elle s'est déroulée sur 4 années et 4 mois. Cette concertation a été reprise par la Métropole de Lyon, à sa création, le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La Commune de Quincieux, qui a intégré le périmètre de la Communauté Urbaine de Lyon le 1<sup>er</sup> juin 2014, a participé à cette concertation à partir du 11 mai 2015, date de la délibération qui a étendu la prescription, les objectifs poursuivis et les modalités de concertation sur le territoire de la Commune de Quincieux.

La Métropole de Lyon a établi le projet de PLU-H en collaboration avec chacune des 59 communes situées sur son périmètre et en association avec les personnes publiques concernées. Dans le cadre de la procédure, chaque commune a ainsi dû débattre des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD). La liste des débats sans vote réalisés au sein des Conseils Municipaux des communes est consultable en annexe 9 de ce bilan.

Ce bilan de la concertation sur la révision du PLU-H porte sur l'ensemble des contributions reçues par la Communauté Urbaine de Lyon, puis par la Métropole de Lyon depuis l'ouverture de la concertation le 31 mai 2012 et jusqu'à sa clôture le 30 septembre 2016. Des contributions reçues par la Communauté Urbaine de Lyon depuis l'approbation du PLU le 5 août 2005 ont également été intégrées à ce bilan dès lors que leurs objets nécessitaient une procédure de révision.

Ce bilan intègre aussi la concertation relative à la révision simplifiée n°14 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) concernant la restructuration du tènement de la caserne de gendarmerie Raby, appartenant à l'Etat, sur le territoire de la Commune de Bron.

Ce bilan intègre enfin en annexe une synthèse de la contribution émise par le Conseil de développement de la Métropole de Lyon, ainsi que le résultat résumé du travail spécifique mené avec les instances représentatives des professionnels de l'immobilier et de l'habitat.

Une synthèse quantitative des réunions publiques organisées par les communes en présence des représentants de la Métropole est également annexée à ce bilan.

#### DURÉE

du 31/05/2012  
au 30/09/2016 :  
4 ans et 4 mois

#### Une concertation en 2 phases

Phase 1 - 2012 :

Des objectifs à partager

Phase 2 - 2013-2016 :

Le projet en débat

#### Moyens d'information

1 dossier de concertation  
décliné aux 3 échelles  
territoriales + de 1 500 pages

3 lettres d'information  
« Info PLU-H »

+ de 1 000 articles de presse  
contenant le mot clé « PLU-H »

8 articles dans  
Grand Lyon Magazine  
et MET

#### 3 échelles de concertation

1 Métropole

9 bassins de vie

59 communes et

9 arrondissements de Lyon

#### Moyens d'expression et de dialogue

1 site internet dédié,  
[www.grandlyon.com/mavilleavenir](http://www.grandlyon.com/mavilleavenir)  
(ouverture le 17/12/2012)

56 802 visites avec  
un total de

209 104 pages vues

Plus de 36 000  
téléchargements de documents

69 réunions publiques  
organisées par la Métropole de Lyon -

6 089 personnes  
mobilisées

### Le bilan quantitatif

9 440 personnes mobilisées :

6 089 lors des réunions publiques  
organisées par la Métropole

1 860, via les courriers

910, via les cahiers de concertation

581, via Internet

3 277 contributions  
dont :

2 103 écrites

1 174 orales

### Le bilan qualitatif

Les contributions par défi :

71% Défi environnemental  
soit 2 311 contributions

15% Défi de la solidarité  
soit 500 contributions

6% Défi économique  
soit 211 contributions

1% Défi métropolitain  
soit 46 contributions

6% Autres thématiques  
soit 209 contributions

Les préoccupations principales  
des habitants :

- Les difficultés pour se loger
- La densité
- Les déplacements
- L'identité et le patrimoine  
des communes
- La volonté de maintenir  
les espaces naturels  
et agricoles ...

Des questions qui touchent  
à leur vie quotidienne  
et qui les concernent directement.

40% des contributions, correspondent à des demandes individuelles visant :  
l'urbanisation en secteurs agricoles et naturels ou classés en Éléments Boisés Classés (EBC);  
l'augmentation des droits à construire de parcelles déjà urbaniées.

## Chiffres-clés et repères

LES AUTRES CONTRIBUTIONS À LA CONCERTATION

**17** réunions publiques organisées à l'initiative des communes en présence de représentants de la Métropole

Des formations à destination des membres de Conseils de Quartier (CDQ) et des Comités d'Intérêts Locaux (CIL)

**15** ateliers du PLU-H avec les membres de CDQ et des CIL

**3** conférences thématiques avec les membres de CDQ et des CIL

La contribution du Conseil de développement saisi le 24/05/2012

**36** réunions des groupes de travail constitués pour le PLU-H

**90** membres du Conseil de Développement mobilisés

**3** réunions plénières avec le Conseil de Développement (29/05/2013, 17/11/2015 et 5/12/2016)

Une contribution organisée autour de 7 axes

- 1** Pour une approche intégrée et dynamique du territoire
- 2** Habitat, mixité et diversité sociale : réussir la fusion PLU-PLH
- 3** La place du développement économique et la multifonctionnalité dans la ville
- 4** Déplacements et mobilité durable : une indispensable articulation PDU/PLU-H.
- 5** Nature en ville et patrimoine naturel : pour une ville plus dense, plus mixte et plus verte.
- 6** Paysage urbain, qualité urbaine, patrimoine et densification.
- 7** Propositions transversales concernant la méthodologie d'élaboration et de mise en œuvre du PLU-H

La contribution des professionnels de l'immobilier et de l'habitat

**17** instances représentatives des professionnels de l'immobilier et de l'habitat

(Professionnels de l'immobilier, de la construction, du paysage, de l'architecture, du logement social, les géomètres experts, les aménageurs, les notaires, les commercialisateurs...)

→ **Durée** (du 1/10/2012 au 19/09/2016)

**17** séances de travail techniques

**5** plénières avec les élus

**6** ateliers collaboratifs sur l'habitat

# PLU-H

## Chiffres-clés et repères

MODALITÉS DE COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

**1** délibération définissant les modalités de collaboration avec les communes, le 11 mai 2015

**1** mise à disposition des contenus sur l'extranet « Grand Lyon Territoires »

**2** Conférences Métropolitaines des Maires sur le PLU-H le 15 avril 2015 et le 20 juin 2016

**7** réunions plénières techniques avec l'ensemble des communes

**25** réunions techniques avec les services instructeurs des communes sur les dispositions réglementaires

**36** Conférences Territoriales des Maires sur le PLU-H

**500** réunions techniques environ avec les communes sur le volet territorial

**2015 - 2016**  
**Conférences territoriales des Maires et communes**  
Échanges sur les plans réglementaires

**2014 - 2015**  
**Conférences territoriales des Maires et communes**  
Échanges sur le projet de territoire et le PADD

**2012 - 2013**  
**Conférences locales des Maires et communes**  
Premiers contours du projet et préparation du contenu de la réunion publique

**2011 et 2012**  
**Conférences locales des Maires et communes**  
Première approche territoriale des enjeux de la révision-diagnostic/enjeux



## 1. La révision générale du PLU-H

### 1.1. CONTEXTE

Par délibération du 16 avril 2012, le Conseil de la communauté urbaine de Lyon a décidé d'engager la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) tenant lieu également de Programme Local de l'Habitat (PLH), soit le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H).

Cette révision est motivée par deux raisons essentielles :

- > **la prise en compte des exigences de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, portant "engagement national pour l'environnement" (Grenelle II)**, votée le 12 juillet 2010. Cette loi complétée par la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) impose aux PLU, de nouvelles dispositions normatives, notamment au travers d'une meilleure prise en compte des objectifs de développement durable ainsi que de l'intégration de la politique de l'habitat.
- > **la compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) de l'agglomération lyonnaise**, approuvé le 16 décembre 2010. Il fixe les grandes orientations de développement territorial à suivre à l'horizon 2030, que le PLU-H se doit de respecter.

**Les orientations portées par des documents cadres et des politiques publiques thématiques**, telles que le schéma d'accueil des entreprises (SAE) et ses déclinaisons (Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial (SDUC), Schéma de Développement de l'Hébergement Touristique (STHT), Schéma de Développement Universitaire (SDU)...), le PLH et le Plan des Déplacements Urbains (PDU), doivent également être traduites dans la révision du PLU-H.

**En outre, le PLH est intégré dans le PLU-H.** Ainsi, au-delà des règles d'urbanisme, le PLU-H précise les objectifs de la collectivité en matière d'habitat et les actions nécessaires afin de répondre aux différents besoins de tous les habitants actuels et futurs.

### 1.2. LES OBJECTIFS DU PLU-H

Au regard des éléments de contexte, les objectifs poursuivis pour cette révision du PLU-H sont les suivants :

- > **Assurer l'intégration du nouveau cadre législatif** (et notamment de la loi "engagement national pour l'environnement" du 12 juillet 2010 et de la loi ALUR) **et la compatibilité avec le SCOT de l'agglomération lyonnaise,**

> **Elaborer un projet d'agglomération autour des 4 axes suivants :**

## **1 - Une Métropole qui contribue à l'attractivité et au rayonnement métropolitain :**

- favoriser l'économie d'excellence et la ville des savoirs,
- déployer l'agglomération à partir des grands projets urbains et économiques et des territoires stratégiques de demain,
- développer l'agglomération en synergie avec l'accessibilité métropolitaine et les réseaux d'information,
- conforter les grands équipements et l'hébergement touristique participant au rayonnement métropolitain,
- valoriser et mettre en réseaux les grands espaces naturels emblématiques de l'agglomération et affirmer le Rhône et la Saône comme socle patrimonial commun ;

## **2 - Renforcer le dynamisme économique de l'agglomération pour assurer la création de richesse et d'emplois :**

- offrir des capacités de développement économiques suffisantes, diversifiées répondant aux besoins quantitatifs et qualitatifs des entreprises, adaptés aux ambitions d'une ville mixte,
- favoriser la lisibilité et la visibilité de l'offre tertiaire d'agglomération,
- favoriser une plus grande densité, qualité et intégration environnementale des espaces économiques,
- organiser le développement commercial pour conforter l'offre de proximité et l'animation des centres urbains, favoriser le rééquilibrage des bassins de vie, accompagner la modernisation des polarités structurantes et contribuer au rayonnement métropolitain,
- accompagner et valoriser l'activité agricole périurbaine comme composante à part entière de l'économie et pour son rôle de "grenier local" ;

## **3 - Développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins de tous ses habitants :**

- permettre un accès au logement diversifié et adapté aux besoins du plus grand nombre d'habitants de la Métropole de Lyon,
- créer les conditions de production de logements neufs permettant de répondre à la croissance démographique de l'agglomération et, notamment des populations à revenus modestes, en portant un effort particulier sur la production de logements sociaux,
- affirmer une répartition solidaire de la production de logements à l'échelle des bassins de vie et des communes selon leurs potentialités. L'effort de production de logements sociaux devra permettre de répondre à la diversité des besoins de l'agglomération et de la demande locale, dans un principe d'équité territoriale et de mixité sociale,
- assurer une production diversifiée en termes de typologie de logements et de formes urbaines économes d'espace, avec un niveau élevé de qualité urbaine et environnementale,
- faciliter la mobilisation d'un foncier assurant la production de logements sociaux et abordables,
- rechercher les conditions pour répondre aux besoins en matière d'équipements éducatifs, culturels, sociaux, sportifs, de santé, etc.,
- favoriser la réalisation d'espaces publics accueillants comme support du vivre ensemble,

- permettre le maintien d'une fonction sociale, diversifiée et de mixité générationnelle du parc de logements existants en développant, notamment, une offre de logements à loyers maîtrisés dans le parc privé et en poursuivant les réhabilitations pour résorber l'habitat indigne,
- améliorer la fluidité de l'accès et des mutations dans le parc social public, en s'appuyant sur la mise en œuvre du fichier commun de la demande locative sociale,
- répondre à la diversité des besoins en matière d'habitat et de logement, notamment en direction des populations spécifiques (hébergement, personnes âgées, handicapées, jeunes, gens du voyage, étudiants, etc.),
- développer des démarches innovantes pour faciliter l'accès au logement permettant de prendre en compte les évolutions sociétales et des modes de vie qui impliquent des parcours résidentiels moins linéaires,
- poursuivre les opérations de renouvellement urbain,
- renforcer les interventions en matière de réhabilitation énergétique et lutter contre la précarité énergétique des ménages défavorisés, dans le cadre de la mise en œuvre du plan climat ;

#### **4 - Relever les défis environnementaux et améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien être des habitants :**

- aller vers une organisation urbaine et des mobilités limitant les gaz à effet de serre, plus sobre en énergie et économe d'espace,
- construire le développement urbain en articulation avec la trame verte et bleue et en renforçant la présence de la nature en ville,
- promouvoir une qualité du cadre de vie et des espaces publics en alliant création contemporaine, valeur patrimoniale et offre de services,
- améliorer la prise en compte de la santé (qualité de l'air, de l'eau et prise en compte du bruit, etc.), de la sécurité (les risques naturels et technologiques) et du bien-être des populations dans l'organisation du développement urbain au regard des risques et des pollutions.

Ces objectifs ont été définis, dans la délibération de prescription en date du 16 avril 2012 puis dans celle du 11 mai 2015 qui étend la prescription, les objectifs poursuivis et les modalités de concertation sur le territoire de la Commune de Quincieux.

Ces 2 délibérations figurent en annexes 4 et 7 (pages 120 et 133).

## 1.3. LES ECHELLES TERRITORIALES DE LA RÉVISION

Pour cette révision générale, la Métropole de Lyon a souhaité engager la réflexion à 3 échelles territoriales :

- > l'agglomération,
- > les **9 bassins de vie**,
- > les **59 communes** et **9 arrondissements de Lyon**.

L'articulation de ces différentes échelles permet de mettre en cohérence les objectifs globaux de la révision et les enjeux spécifiques de chaque territoire.

## 1.4. LES CINQ GRANDES ETAPES DE LA REVISION

Jusqu'à l'approbation du nouveau PLU-H, qui devrait intervenir début 2018, cinq grandes périodes jalonnent la révision :

### > Phase 1 – 2012 : Des objectifs à partager

La concertation s'est ouverte le 31 mai 2012. Elle a porté dans un premier temps, sur la vision du développement de l'agglomération et les grands objectifs du PLU-H.

### > Phase 2 - 2013-2016 : Le projet en débat

La concertation s'est poursuivie autour d'orientations de développement et d'aménagement territorialisées, déclinées à partir de la vision d'agglomération : elles ont été présentées et débattues en réunions publiques à l'échelle de chaque commune et arrondissement de la Ville de Lyon.

### > Phase 3 – 1<sup>er</sup> semestre 2017 : L'arrêt du projet

Le bilan de la concertation clôture la phase de concertation. Le projet du PLU-H est ensuite arrêté par une délibération du Conseil de la Métropole de Lyon, avant la consultation de l'Etat, des communes et des personnes publiques associées (Conseil régional, SYTRAL (Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise), SEPAL (Syndicat d'Études et de Programmation de l'Agglomération Lyonnaise), CCI de Lyon (Chambre du Commerce et d'Industrie de Lyon), CMA du Rhône (Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône), Chambre d'Agriculture du Rhône).

### > Phase 4 – septembre/octobre 2017 : L'enquête publique

Une première version du projet de PLU-H sera soumise à enquête publique, ce qui permettra au public d'être informé et d'exprimer ses appréciations, suggestions et contre-propositions.



### > Phase 5 – début 2018 – Approbation

À l'issue de l'enquête publique, le Conseil de la Métropole de Lyon examinera l'ensemble des remarques et l'avis de la commission d'enquête avant d'approuver définitivement le nouveau PLU-H à l'horizon début 2018.

## 1.5. LE DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU-H qui exprime les objectifs poursuivis en matière d'aménagement du territoire et plus précisément, d'habitat, de déplacements, d'activités économiques, d'environnement, ont été débattues en Conseil de la Communauté Urbaine de Lyon le 24 juin 2013.

Suite à la prescription de l'extension de la procédure de révision du PLU-H sur le territoire de la Commune de Quincieux, un nouveau débat sur les orientations générales du PADD du PLU-H a été réalisé au sein du Conseil de la Métropole de Lyon le 11 mai 2015, afin de prendre en compte le territoire de la Commune de Quincieux.

Les 2 délibérations de la Communauté urbaine de Lyon (24/06/2013) et de la Métropole de Lyon (11/05/2015) relatives au débat sans vote sur les orientations générales du PADD du PLU-H sont annexées à ce document en page 127 et 130 (annexes 5 et 6).

**Les orientations générales sont organisées autour de quatre grands axes et exprimées au travers de grands défis sur les outils de communication de la concertation :**

- **La communauté urbaine : une agglomération qui contribue à l'attractivité et au rayonnement métropolitain → le défi métropolitain ;**
- **Renforcer le dynamisme économique de l'agglomération pour assurer la création de richesse et d'emplois → le défi économique**
- **Développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins en logements de tous ses habitants → le défi de la solidarité**
- **Relever les défis environnementaux et le cadre de vie pour la santé et le bien-être des habitants → le défi environnemental**

A partir de juillet 2015 et jusqu'en mai 2016, ces orientations ont fait l'objet de débats sans vote au sein des conseils municipaux et d'arrondissements de toutes les communes situées sur le périmètre de la Métropole de Lyon. (Liste en annexe 9, page 147).

## **2. Les modalités de collaboration avec les Communes situées sur le périmètre de la Métropole de Lyon**

Les réflexions et travaux relatifs à la révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) ont été menés en collaboration avec chacune des 59 Communes et en association avec les personnes publiques concernées.

Les modalités de collaboration avec les communes ont consisté entre 2011 et 2015 en l'organisation de différents échanges (trois réunions avec chacune des communes sur les enjeux, les premières orientations et le projet de territoire, 18 réunions de conférences locales des maires, 1 séance de présentation des préconisations réglementaires).

A la suite de la délibération n°2015-0360 du 11 mai 2015 arrêtant les modalités de collaboration entre la Métropole et les Communes situées sur son territoire, ces modalités se sont poursuivies de la manière suivante :

- > un travail avec chacune des Communes sur une proposition de Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) à l'échelle communale ;
- > un échange avec les Communes réunies par bassin de vie permettant de partager, au regard des orientations métropolitaines, les orientations du PADD à l'échelle communale et les enjeux communs à l'échelle du bassin de vie ;
- > un travail avec chacune des Communes sur les plans réglementaires du projet de plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) à l'échelle communale ;
- > un échange avec les Communes réunies par bassin de vie sur les plans réglementaires du futur plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H).

Depuis le 11 mai 2015, au moins 2 réunions de travail entre la Métropole et chaque Commune ont été organisées. 2 réunions à l'échelle des bassins de vie ont également été organisées par la Métropole.

En complément de ce dispositif et conformément à la délibération n°2015-0360 du 11 mai 2015 arrêtant les modalités de collaboration entre la Métropole et les Communes situées sur son territoire, il a également été réalisé :

- > une mise à disposition des Communes situées sur le territoire de la Métropole, des comptes rendus et des supports de travail relatifs au règlement,
- > six réunions d'échange sur les avancées du travail réglementaire associant les Communes situées sur le territoire de la Métropole de Lyon,
- > une mise à disposition des Communes situées sur le territoire de la Métropole de Lyon, d'une version projet du programme d'orientations et d'actions en matière d'habitat permettant aux Communes de formaliser leurs observations et propositions.

Les documents ont été mis à la disposition des Communes via l'extranet « Grand Lyon territoires ». Les Communes ont pu formaliser leurs remarques, observations sur ces documents via l'extranet « Grand Lyon territoires » ou par courrier à l'attention du Président de la Métropole de Lyon.

## 3. La concertation engagée par la Métropole de Lyon

### 3.1 LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

La délibération de mise en révision du PLU-H, votée le 16 avril 2012, fixe les objectifs de la concertation :

- Fournir une information claire sur le projet du PLU tout au long de sa révision,
- Viser un large public,
- Permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue et encourager une participation la plus large possible en organisant le recueil des avis de tous ceux qui souhaitent apporter leur contribution à la réflexion sur le devenir de l'agglomération et à la révision du PLU.

### 3.2 LES MODALITES D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

La délibération de mise en révision du PLU-H, votée le 16 avril 2012, fixe les modalités d'information et de concertation accompagnant cette procédure. Ces modalités ont été reprises par la délibération de prescription du 11 mai 2015 et sont formulées de la manière suivante :

« *Modalités d'information :*

- *Une annonce par voie d'affichage et dans la presse locale de l'ouverture de la phase de concertation et de ses modalités sera réalisée.*
- *Une information régulière du public durant toute la phase de concertation sur les avancées du projet sera assurée par la mise à disposition d'un dossier de concertation à l'Hôtel de la Communauté urbaine et dans les mairies des Communes membres de la Communauté urbaine. Ce dossier sera complété au fur et à mesure de l'avancement de la procédure. Le site internet de la Communauté urbaine permettra, a minima, un accès aux éléments du dossier de concertation. D'autres supports d'information seront utilisés tels que affiches, plaquettes, articles de presse.*

*Modalités de concertation :*

- *Le public pourra faire connaître ses observations au fur et à mesure de la phase d'élaboration du projet en les consignand dans un cahier accompagnant le dossier de concertation et ouvert à cet effet à l'Hôtel de la Communauté urbaine et dans les mairies des Communes membres de la Communauté urbaine. Il pourra également les adresser par écrit à la Communauté urbaine de Lyon –délégation générale au développement urbain – direction de la planification et des politiques d'agglomération – service territoires et planification – 20 rue du Lac – BP 3103 – 69399 Lyon Cedex 03. Ces avis intégrant ceux exprimés sur le site internet feront l'objet d'un bilan formalisé qui sera présenté au Conseil de communauté au plus tard lors de l'arrêt du projet et tenu à la disposition du public.*

- Des réunions d'échange et de concertation se tiendront tout au long de la procédure. Elles pourront être générales ou thématiques, concerner différentes échelles du territoire et s'adresser à différents types de public. Au moins une réunion publique aura lieu dans chaque Commune et arrondissement de Lyon.
- La concertation débutera le 31 mai 2012 et se clôturera au moins 90 jours avant la date prévue pour l'arrêt du projet de PLU, afin de disposer du temps nécessaire pour réaliser le bilan de cette concertation. Les dates d'ouverture et de clôture de la concertation seront portées à la connaissance du public par voie d'arrêté de monsieur le Président, d'affichage et de publication dans 2 journaux locaux, au moins 15 jours avant la date d'ouverture et de clôture de la concertation. »



## 3.3 LES PUBLICS CONCERNES

### 3.3.1 LES HABITANTS ET LEURS STRUCTURES REPRESENTATIVES

La concertation ouverte par la Métropole de Lyon s'adresse à tous. Chacun est invité à participer, par le biais des réunions publiques ou par voie d'écrit (mail, courrier, registres).

Les associations et structures représentatives de la société civile telles que les conseils de quartiers, les comités d'intérêts locaux et les conseils de développement des communes sont également invitées à prendre part à cette concertation, via ces mêmes moyens d'expression.

### 3.3.2 CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE DE LYON

Le Conseil de Développement du Grand Lyon<sup>1</sup> a été saisi le 24 mai 2012 par la Communauté Urbaine de Lyon pour apporter un éclairage « citoyen », issu de ses réflexions antérieures (notamment la densité, la nature en ville, la mobilité, le Scot...), sur les grands enjeux de la révision à l'échelle intermédiaire des bassins de vie.

En juin 2012, a débuté le processus de concertation. Pendant un an, près de 90 membres du Conseil de Développement, répartis en plusieurs groupes de travail territorialisés, ont analysé six des neuf bassins de vie de la Métropole de Lyon (Rhône-Amont, Val de Saône, Val d'Yzeron, Lônes et coteaux du Rhône, Porte des Alpes, Lyon-Villeurbanne). Leur contribution a été présentée à la Communauté urbaine de Lyon le 29 mai 2013 et versée au bilan de la concertation. Elle a fait l'objet d'une synthèse à retrouver en p 110 de ce document.

---

<sup>1</sup> Instance composée des représentants de la société civile. Elle permet d'associer des citoyens, des acteurs économiques, institutionnels et associatifs à la réflexion sur le devenir de l'agglomération, dans un dialogue régulier avec les élus et les services de la Métropole de Lyon.



### 3.3.3 LES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER ET DE L'HABITAT

Dix-sept instances représentatives des professionnels de l'immobilier et de l'habitat ont été sollicités par la Métropole de Lyon pour participer à la révision du PLU-H (FPI, FFB, UCI, SNAL, UMF, Ordre des géomètres experts, UESL - Action Logement, ABC HLM, ARRA HLM, CROARA, SAR, FFP, FNAIM et FNAIM Entreprises, UNIS Lyon-Rhône, Chambre des Notaires, AMO), via 17 séances de travail techniques et 5 plénières avec les élus de la Métropole.

A noter que 6 ateliers collaboratifs ont également été organisés pour contribuer à la définition de la stratégie habitat.

La synthèse de cette concertation spécifique menée est à retrouver en annexe 2 en p.115 de ce document.

*À noter que les **personnes publiques** sont associées à la révision du PLU-H par le biais de consultations spécifiques. Ces contributions ne sont pas prises en compte dans le cadre de ce bilan. Ces partenaires sont les 59 communes situées sur le périmètre de la Métropole de Lyon, les 9 arrondissements de Lyon, l'État, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, la Chambre de Métiers et d'Artisanat Rhône, la Chambre d'Agriculture du Rhône, le Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise (SYTRAL), le Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL).*

### 3.4 LES MOYENS D'INFORMATION

Un dispositif global d'information sur la concertation a été déployé par la Métropole de Lyon pour :

- > Faire connaître la démarche d'élaboration du nouveau PLU-H, son calendrier, les enjeux, les attendus, mais aussi les dates des réunions publiques,
- > Faire comprendre l'outil PLU-H (ses leviers d'actions, ses incidences dans la vie quotidienne), les grands thèmes du débat, les différentes échelles de réflexion,
- > Donner à voir les grands choix et orientations de développement de l'agglomération pour demain.

## 3.4.1 POINTS INFOS PLU-H

Un « point info » a été mis en place à l'Hôtel de Communauté puis de la Métropole ainsi que dans chaque Mairie dont les Mairies d'arrondissements de la Ville de Lyon.

Plusieurs documents d'information à consulter ou à emporter ont ainsi été mis à disposition du grand public via un totem :

- > Trois lettres d'informations Info PLU-H (juin 2012, mars 2013 et octobre 2015) ;
- > Porter à connaissance du Préfet en date du 31 octobre 2012 et 23 juillet 2014
- > Le dossier de concertation à l'échelle de l'agglomération (juin 2012) ;
- > Les 9 dossiers de concertation à l'échelle des bassins de vie (mars 2015) ;
- > Les dossiers de concertation à l'échelle des communes et arrondissements (avril 2016)

Tous ces documents ont été mis en téléchargement au fur et à mesure sur le site internet

[www.grandlyon.com/mavilleavenir/](http://www.grandlyon.com/mavilleavenir/)

Ces documents ont été téléchargés 6 283 fois pendant toute la période de la concertation.



Point information à l'hôtel de la Métropole de Lyon (2<sup>ème</sup> étage)

## 3.4.2 DOSSIERS DE CONCERTATION

**Le dossier de concertation à l'échelle de l'agglomération** présente les grands enjeux de développement. Il a été diffusé via les points info PLU-H en juin 2012. Sa vocation est d'informer les habitants des grands objectifs de la révision du PLU-H tout en donnant à voir, pour chacune des grandes thématiques, les réalisations de la Métropole et les projets déjà engagés.

**Les dossiers de concertation à l'échelle des 9 bassins de vie** ont été mis à disposition du public en mars 2015. Ils explicitent la notion de « bassin de vie », présentent les caractéristiques de chacun d'entre eux (portait de territoire) ainsi que leurs contributions à l'atteinte des objectifs d'agglomération (participer au rayonnement de l'agglomération, soutenir l'activité économique de l'agglomération, faciliter l'accès au logement, construire une agglomération responsable).

**Les dossiers de concertation à l'échelle communale** ont été mis à la disposition du public en avril 2016 afin d'informer le public sur l'avancement du projet avant son arrêt.

Les 67 dossiers de concertation à l'échelle communale et d'arrondissement ont été répartis en 4 tomes :

Tome 1 : Centre Lyon-Villeurbanne

Tome 2 : Val de Saône et Plateau Nord

Tome 3 : Rhône Amont, Porte des alpes et Portes du sud

Tome 4 : Lônes et coteaux du Rhône, Val d'Yzeron et Ouest Nord

Le dossier de concertation à l'échelle communale est organisé en trois parties :

- Les deux premières parties sont des extraits des supports présentés lors des réunions publiques communales organisées par la Métropole de Lyon en 2013, 2015 ou 2016.

Ces extraits rappellent les objectifs de développement et les premiers enjeux du projet de territoire de la commune. Ces éléments, d'ores et déjà publics car disponibles sur le site internet de la révision du PLU-H ont été repris en l'état pour rappel.

- La troisième partie du dossier de concertation vise à expliciter les grandes orientations du projet de territoire de chaque commune.

## 3.4.3 LETTRES D'INFORMATION INFO PLU-H

Les lettres d'information Info PLU-H, documents de quatre pages, ont été mises à la disposition du public aux grandes étapes de la révision générale. Elles valorisent les attendus de la démarche et incitent à participer aux débats. Le site internet dédié à la procédure ([www.grandlyon.com/mavilleavenir](http://www.grandlyon.com/mavilleavenir)) y est fortement valorisé. Une première lettre a été diffusée en juin 2012 ; ses objectifs étaient d'informer du lancement de la concertation et d'inciter à contribuer. Une seconde lettre a été réalisée en mars 2013, pour informer de la tenue des réunions publiques et inviter à y participer. La troisième lettre d'information a été publiée en octobre 2015. Elle fait le point sur le contexte renouvelé par les élections municipales du printemps 2014, la création de la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les évolutions législatives (notamment la loi ALUR du 24 mars 2014), la mise en révision par le Sytral du

PDU, l'intégration de la commune de Quincieux à la communauté urbaine de Lyon... Il s'agit également d'informer le public sur la finalisation des réunions publiques dédiées au PLU-H ainsi que le planning de travail avec les communes pour élaborer le dossier d'arrêt du projet de PLU-H. Enfin, cette lettre d'information apporte des réponses et des éclairages sur les questions posées par le public dans le cadre de la concertation: pourquoi l'agglomération cherche-t-elle à se développer ? Pourquoi chercher à construire 7 500 logements par an ? Comment donner leur juste place à chacun des modes de déplacements ? Pourquoi maintenir une activité agricole ? ...

### 3.4.4 SITE INTERNET

Le site internet [www.grandlyon.com/mavilleavenir](http://www.grandlyon.com/mavilleavenir) a été mis en ligne le 17 décembre 2012.

Il constitue un centre de ressources informatives et pédagogiques sur la procédure de révision et ses enjeux ainsi qu'un fil d'actualité de la démarche.

Il donne ainsi accès à :

- > Des informations **générales sur la procédure**, son calendrier, le dispositif d'information et de concertation...
- > Des informations autour des **4 grandes thématiques** du PLU-H pour sensibiliser aux grands enjeux de la révision : logement, économie-emploi, mobilité, environnement, sous forme notamment de clips pédagogiques.
- > Des informations déclinées aux **3 échelles territoriales** pour renforcer la proximité des enjeux du PLU-H avec les préoccupations des habitants : avec des cartes interactives qui permettent d'identifier l'organisation du territoire, de mieux cerner la notion de bassins de vie et d'accéder à une information détaillée sur la contribution de chaque commune aux objectifs du PLU-H.

Ainsi, jusqu'au 30 septembre 2016, date de clôture de la concertation, il a pu être décompté **56 802 visites** avec un total de **209 104 pages** vues soit en moyenne, **3,7 pages vues par visite**. Globalement, la fréquentation du site a été régulière avec des **pics de consultation lors des réunions publiques**. C'est la page « accueil » qui a été la plus consultée (37 662 visites) : elle est à la fois la page d'appel et d'atterrissage de tous les supports de communication et constituait le « fil d'actualité » de la démarche avec des publications régulières.

La deuxième page la plus consultées est la page « documentation » où l'ensemble des supports en téléchargement ont été rassemblés. Ce sont les supports de présentation mis en ligne lors des réunions publiques qui ont été les plus téléchargés (plus de 36 000 téléchargements).

Le site internet a été un outil central de la concertation, complémentaire aux supports et actions de communication menés sur le territoire.

## 3.4.5 CAMPAGNE D'INVITATION AU DEBAT

Une campagne de communication de grande échelle a été lancée début 2013 par la communauté urbaine de Lyon, en amont du démarrage du cycle de réunions publiques. Axée sur les quatre thématiques principales de la révision (logement, économie-emploi, mobilité, environnement), la campagne était basée sur l'idée de proximité et d'invitation au débat :

- > Une première campagne générique s'est déroulée durant les mois de janvier et de février 2013 afin de sensibiliser le public aux enjeux du PLU-H. Elle a été déclinée sur plusieurs supports, assurant ainsi la diffusion la plus large possible : présence sur les réseaux d'affichage de la Métropole de Lyon et de certaines communes, annonces dans la presse régionale et sur les supports de communication des communes, annonces Internet...
- > Une déclinaison de cette campagne, axée sur la promotion des dates de réunions publiques, pour chaque commune, a ensuite été lancée de février à juin 2013. Plusieurs supports ont été utilisés : diffusion de tracts dans toutes les boîtes aux lettres, affichage dans les communes, promotion sur les magazines municipaux, encarts sur les sites Internet des communes et panneaux lumineux...
- > Une nouvelle campagne d'affichage générique a également été mise en place à l'occasion des réunions publiques organisées début 2016 sur les arrondissements de la ville de Lyon.

## 3.4.6 REUNION DES RESPONSABLES DE LA COMMUNICATION DES COMMUNES DE LA METROPOLE DE LYON

Afin « d'amplifier l'écho » de la communication menée par la Communauté urbaine de Lyon sur la procédure de révision du PLU-H, une réunion a été organisée au siège de la Communauté urbaine le 3 décembre 2012. Objectif : rassembler les personnes en charge de la communication dans les communes, afin de leur présenter les étapes de la concertation et les différents supports d'information et de communication mis à leur disposition.

Un kit communication leur a par ailleurs été remis pour qu'elles puissent jouer leur rôle de relais d'information auprès des habitants de leur commune.



Guide transmis  
aux communicants  
lors de la réunion du 3/12/2012

### 3.4.7 VIDEOS / CLIPS PEDAGOGIQUES

Des clips sous forme d'illustrations animées ont été réalisés. D'une durée comprise entre 1 minute 30 et 2 minutes, ils reprennent les quatre thématiques principales de la révision (logement, économie-emploi, mobilité, environnement).

Ces quatre clips pédagogiques ont été diffusés sur le site internet du PLU-H, sur la chaîne YouTube de la Métropole de Lyon et sur les supports télédiffusés des communes.

Un film pédagogique de 10 minutes a été réalisé afin de présenter l'enjeu général et les quatre grands objectifs de la révision lors des réunions publiques, en introduction desquelles il a systématiquement été diffusé.

### 3.4.8 RELATIONS PRESSE / ARTICLES GRAND LYON MAG – LE MET'

Des actions de relations presse ont été mises en œuvre et ont donné lieu à de nombreux articles :

Huit articles sont parus dans Grand Lyon Magazine (GLM) : avril 2012 (GLM n°37), juin 2012 (GLM n°38), octobre 2012 (GLM n°39), décembre 2012 (GLM n°40), avril 2013 (GLM n°42), septembre 2013 (GLM n°44), juin 2015 (GLM n°51), été 2016 (MET# 3).

Neuf actualités ont été mises en ligne sur le site internet grandlyon.com et sur le magazine en ligne met.grandlyon.com : les 30 et 31 mai et 21 décembre 2012, et les 4 janvier, 22 mai et 21 août 2013, le 24 juin 2015, le 30 novembre 2015, le 11 mai 2016 en plus de la rubrique dédiée au PLU-H.

Un recensement - non exhaustif - des articles de presse citant le mot clé « PLU-H » a été réalisé à partir de la base de données PressEdd (Presse de l'Européenne de données (EDD)). Cet agrégateur de données de presse française contient pratiquement tous les quotidiens généralistes, économiques et régionaux, l'AFP, la grande majorité des magazines/hebdomadaires généralistes (L'Express, Le Point, Le Nouvel observateur, ...) et économiques (L'Expansion, Challenges, Valeurs actuelles...) et une part très importante de la presse spécialisée. La recherche sur la période comprise entre le 31 mai 2012 et le 30 septembre 2016 avec le mot clé « PLU-H » aboutit au résultat suivant : **1 018 articles**

Le détail des articles par année est le suivant :

**Du 31/05/2012 au 31/12/2012 : 48 articles** (ouverture de la concertation)

- > Le Journal du Bâtiment et Travaux Publics – Rhône : 1
- > Le Progrès : 47

**Du 01/01/2013 au 31/12/2013 : 461 articles** (60 réunions publiques en présence de représentants de la Communauté urbaine de Lyon + débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) le 24 juin 2013 au Conseil de la Communauté urbaine de Lyon et dans chaque Conseil municipal)

- > L'Essor Rhône : 2
- > L'Express : 2
- > Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment : 1
- > Le Progrès : 450
- > lemoniteur.fr : 1
- > Les Potins d'Angèle : 3
- > Vox Rhône Alpes : 2

**Du 01/01/2014 au 31/12/2014 : 79 articles** (élections municipales et communautaires)

- > Businessimmo : 1
- > Le Progrès : 74
- > Lyonpoleimmo.com : 1
- > Urbapress Information : 1
- > Vox Rhône Alpes : 2

**Du 01/01/2015 au 31/12/2015 : 175 articles** (6 réunions publiques en présence de représentants de la Métropole de Lyon + 2 délibérations de la Métropole du 11/05/2015 (prescription intégrant Quincieux et débat sur les orientations générales du PADD) + débat au sein de chaque Conseil municipal)

- > Direct Matin Lyon Plus : 1
- > Le Progrès : 170
- > Leprogres.fr : 2
- > Les Potins d'Angèle : 1
- > Lyonpoleimmo.com : 1

**Du 01/01/2016 au 30/09/2016 : 255 articles** (20 réunions publiques en présence de représentants de la Métropole de Lyon + clôture de la concertation)

- > Direct Matin Lyon Plus : 1
- > L'Essor Rhône : 2
- > Le Courrier des Maires et des Elus Locaux : 1
- > Le Journal du Bâtiment et Travaux Publics – Rhône : 1
- > Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment : 2
- > Le Patriote Beaujolais : 1
- > Le Progrès : 229
- > Le Tout Lyon – Affiches : 1
- > Le-tout-lyon.fr : 1
- > leprogres.fr : 7
- > lyoncapitale.fr : 1
- > lyonpoleimmo.com : 7
- > Vox Rhône-Alpes : 1



Une autre recherche dans le même agrégateur de données de presse sur la même période (31/05/2012 au 30/09/2016) mais portant sur le mot clé « PLU-H » uniquement dans le titre de l'article aboutit au résultat suivant : **109 articles**

- > L'Essor Rhône : 1
- > Le Journal du Bâtiment et Travaux Publics – Rhône : 1
- > Le Progrès : 105
- > Leprogres.fr : 1
- > Lyonpoleimmo.com : 1



## 3.5 LES MOYENS D'EXPRESSION ET DE DIALOGUE



### 3.5.1 CAHIERS DE CONCERTATION

Ceux-ci ont été mis en place, dès le début de la concertation (31 mai 2012) dans le cadre des « Points Infos du PLU-H », dans l'ensemble des mairies des communes membres de la Communauté urbaine et des neuf arrondissements de la Ville de Lyon, ainsi qu'à l'Hôtel communautaire. Les habitants ont déposé leurs contributions.

### 3.5.2 COURRIERS POSTAUX

L'adresse postale de la Communauté urbaine de Lyon puis de la Métropole de Lyon à laquelle les habitants ont pu envoyer leurs questions et remarques a été communiquée sur l'ensemble des supports d'information.

### 3.5.3 COURRIERS ELECTRONIQUES VIA LE SITE INTERNET

Un formulaire sur le site internet (<http://www.grandlyon.com/mavilleavenir>), accessible depuis le lancement de la procédure, a également permis de recueillir les observations des habitants. Cet espace a fonctionné comme un registre papier déposé en mairie.

### 3.5.4 REUNIONS ENTRE DES PARTICULIERS ET DES ELUS

Des particuliers ont sollicités des rendez-vous avec des élus de la Communauté urbaine puis de la Métropole de Lyon. Les demandes exprimées à ces occasions ont été intégrées au bilan de la concertation.

Il en est de même des échanges réalisés entre des Maires et des particuliers, qui ont ensuite été transmis à la Communauté urbaine puis la Métropole pour intégration au bilan de la concertation.

### 3.5.5 REUNIONS PUBLIQUES

Prévue par la délibération du 16 avril 2012 puis du 11 mai 2015, une réunion publique a été organisée par la Communauté urbaine puis la Métropole de Lyon dans chaque commune et arrondissement de Lyon. À Villeurbanne, considérant le poids démographique de la commune, trois réunions publiques ont été organisées.

En tout, 69 réunions publiques ont été organisées par la Métropole de Lyon.

Au cours de ces rencontres, quatre temps ont rythmé les présentations et les débats :

- > **temps 1** : les grands enjeux de développement à l'échelle de l'agglomération - visionnage du film (10 minutes),
- > **temps 2** : le contexte, la procédure, le calendrier général,
- > **temps 3** : les objectifs de développement de la commune, suivi d'un premier temps d'échanges,
- > **temps 4** : les premiers enjeux du projet communal, suivis d'un deuxième temps d'échanges.

La Métropole de Lyon a été associée en complément à 17 réunions publiques organisées par les communes (liste des réunions publiques organisées par les communes en annexe 3, page 119)

## **Promotion des réunions publiques**

Différents supports ont permis d'informer préalablement les habitants de la tenue des réunions publiques.

Chacune des actions ou outils intégrait le renvoi systématique vers le site dédié à la révision: [www.grandlyon.com/mavilleavenir](http://www.grandlyon.com/mavilleavenir) qui présente le contenu de la révision/concertation PLUH

- **Dans les communes de la Métropole de Lyon, hors Ville de Lyon**

Au-delà de la diffusion d'un tract, dans toutes les boîtes aux lettres de chaque commune, quelques jours avant la tenue de la réunion, les mairies ont également relayé l'information grâce à des outils « clés en main », remis par la Communauté urbaine puis la Métropole de Lyon (affiches, insertion presse pour les magazines municipaux, bannières web, panneaux lumineux...) (cf. page 10 - paragraphe 2.3.6).

- **Dans les arrondissements de Lyon**

Pour chaque arrondissement, le dispositif suivant a été mis en œuvre :

- Diffusion de flyers et d'affichettes sur l'arrondissement (lieux publics et commerces)
- Affichage sur le réseau de mobilier urbain présent sur la voie publique,
- Lyon Citoyen et lyoncitoyen.fr,
- Magazine.grandlyon.com
- Réseaux sociaux Métropole de Lyon et Ville de Lyon
- Journaux lumineux Ville de Lyon

### Le planning du dispositif :

- J-15: Annonce date de réunion sur le site dédié [www.grandlyon.com/mavilleavenir](http://www.grandlyon.com/mavilleavenir)
- J-10 : Diffusion de flyers et d'affichettes dans les équipements municipaux, lieux publics et commerces
- J-7: Affichage Decaux sur le réseau d'arrondissement
- J-6 : Annonce des dates, des lieux de réunions publiques sur les réseaux sociaux de la Métropole de Lyon (Facebook /Twitter), sur le magazine.grandlyon.com (relayé sur les réseaux sociaux Ville de Lyon), Lyon citoyen et journaux lumineux de la ville.

A noter que lors de chaque réunion, la totalité des interventions a été enregistrée.

Les supports des présentations exposées en réunions publiques ont été mis à disposition en téléchargement sur le site dédié [www.grandlyon.com/mavilleavenir](http://www.grandlyon.com/mavilleavenir), dans la rubrique documentation.

## 3.5.6 CONCERTATION AUTOUR DE LA CASERNE DE GENDARMERIE RABY,

> A également été intégré à ce bilan, le résultat de la concertation menée dans le cadre de la révision simplifiée n°14 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) relative à la restructuration du **tènement de la caserne de gendarmerie Raby**, appartenant à l'État, sur le territoire de la commune de Bron. Pour mémoire, cette concertation avait débuté le 16 janvier 2012 par délibération du Conseil de la Communauté Urbaine de Lyon afin d'approuver les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable engagée en application de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme. Une réunion publique s'était tenue le 9 février 2012. Durant toute la période de cette concertation, un dossier, ainsi qu'un cahier de concertation afin de recueillir les éventuelles observations du public, ont été mis à disposition afin de pouvoir être consultés aux jours et heures d'ouverture habituels au public à la mairie de Bron et à l'hôtel de la Métropole de Lyon.

La délibération de prescription de la révision simplifiée n° 14 est annexée à ce bilan (annexe n°8 en p 138). Le résultat de la concertation menée dans ce cadre est détaillé à l'échelle communale en page 89.

## **4. Bilan de la concertation des habitants initiée par la Métropole de Lyon**

### **4.1 METHODOLOGIE D'ANALYSE DES CONTRIBUTIONS**

#### **4.1.1 TRAITEMENT DES CONTRIBUTIONS (REUNIONS, MAILS, COURRIERS, CAHIERS)**

- > Ont été prises en compte pour ce bilan, l'ensemble des contributions reçues par la Communauté Urbaine de Lyon, puis par la Métropole de Lyon depuis l'ouverture de la concertation le 31 mai 2012 et jusqu'à sa clôture le 30 septembre 2016. Des contributions reçues par la Communauté Urbaine de Lyon depuis l'approbation du PLU le 5 août 2005 ont également été intégrées à ce bilan dès lors que leurs objets nécessitaient une procédure de révision.
- > Les contributions (écrites via les cahiers de concertation, les courriers ou mails ou orales, émises lors des réunions publiques) ont été classées selon la grille ci-après.
- > Cette grille s'organise autour des 4 grands défis du PLU-H, eux-mêmes développés en plusieurs sous-thèmes. D'autres thèmes relatifs aux échelles territoriales, et aux procédures sont venus compléter cette grille.
- > Les contributions effectuées dans le cadre de pétitions ou de demandes groupées n'ont été comptabilisées qu'une seule fois, par contre le nombre de personnes qui se sont exprimées a bien été pris en compte afin de pondérer la demande de façon représentative.
- > Afin de mettre en évidence les demandes multiples sur un même sujet (plus de 10 contributions) ou les pétitions portées par plus de 10 personnes, celles-ci ont été intégrées en synthèse dans les pages des bassins de vie auxquels elles appartiennent.
- > Une même contribution (demande ou remarque identique) qui a été effectuée par une même personne sur différents moyens d'expression n'a été prise en compte qu'une seule fois.
- > Chacune des contributions a été analysée pour préciser s'il s'agissait d'une question ou bien d'une prise de position sur un sujet donné.
- > Les contributions des habitants portant sur une demande précise concernant une parcelle donnée ont été comptabilisées dans les thématiques se rapportant au zonage concerné : Elles ont été identifiées à chaque fois, pour mettre en évidence les cohérences/ incohérences entre les contributions générales exprimées et les requêtes personnelles.

Ainsi,

- les demandes d'urbanisation de secteurs actuellement classés en zone agricole ou zone naturelle (les plus nombreuses) ont été classées dans le défi environnemental - thématique « Limitation de l'extension urbaine »,
- les demandes portant sur la suppression, la modification ou le reclassement d'un Espace Boisé Classé ont été classées dans le défi environnemental -thématique « Nature en Ville »
- les demandes portant sur des secteurs déjà urbanisés ont été classés dans le défi environnemental - thématique « Organisation urbaine »
- les demandes visant à urbaniser un secteur en vue de développer une activité économique ont été classées dans le défi économique, dans les thématiques impactées.
- les demandes visant à obtenir des droits à construire plus importants en vue de permettre une construction nouvelle ou une extension d'habitation, ont été classées dans le défi solidarité, dans les thématiques « construction de logements neufs » ou « Parc existant »

> Les contributions concernant des thèmes n'entrant pas dans le cadre du PLU-H (travaux, hygiène, financements, éclairage, questions techniques sur les réseaux...) ont été notées et entendues par les techniciens ; celles-ci ne font cependant pas partie du bilan et ont été classées « hors sujet ».

#### 4.1.2 CONSTITUTION DU BILAN

**Le présent bilan est constitué de trois grandes parties :**

> **Un bilan quantitatif de la participation des habitants**

Il permet d'apprécier l'implication des habitants à l'échelle de l'agglomération, des bassins de vie et des communes.

> **Un bilan qualitatif des principales idées exprimées par les habitants à l'échelle de l'agglomération et par bassin de vie**

Le bilan qualitatif présente par grand défi, les principales idées exprimées dans les contributions des habitants.

> **Un bilan quantitatif détaillé des contributions à l'échelle des communes classées par bassin de vie**

### 1/ DÉFI MÉTROPOLITAIN

Développer l'attractivité de l'agglomération pour construire une métropole responsable

- 1a/ L'économie d'excellence, la métropole des savoirs
- 1b/ L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique
- 1c/ Les grands projets urbains et économiques
- 1d/ L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information
- 1e/ Cadre de vie attractif en appui sur le patrimoine naturel et bâti

### 2/ DÉFI ÉCONOMIQUE

Soutenir le dynamisme économique de l'agglomération pour assurer la création de richesses et d'emplois

- 2a/ Les zones d'activités dédiées
- 2b/ L'économie en ville
- 2c/ L'offre tertiaire
- 2d/ Le commerce
- 2e/ L'agriculture périurbaine

### 3/ DÉFI SOLIDARITÉ (Logement)

Développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins de tous ses habitants

- 3a/ Construction de logements neufs
- 3b/ Mixité sociale
- 3c/ Les projets de renouvellement urbain
- 3d/ Prise en compte des besoins spécifiques des ménages
- 3e/ Le parc existant
- 3f/ Densité et quantité de production
- 3g/ Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions

### 4/ DÉFI ENVIRONNEMENT

Répondre aux enjeux environnementaux et améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien-être des habitants

- 4a/ Organisation urbaine
- 4b/ Limitation de l'extension urbaine
- 4c/ Mobilité//déplacements
- 4d/ Trames verte et bleue
- 4e/ Nature en ville
- 4f/ Cadre de vie
- 4g/ Sécurité et santé
- 4h/ Ressources et déchets

### 0/ AUTRES THÉMATIQUES

- 0/a Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
- 0/b Organisation politique des territoires
- 0/c Hors sujet

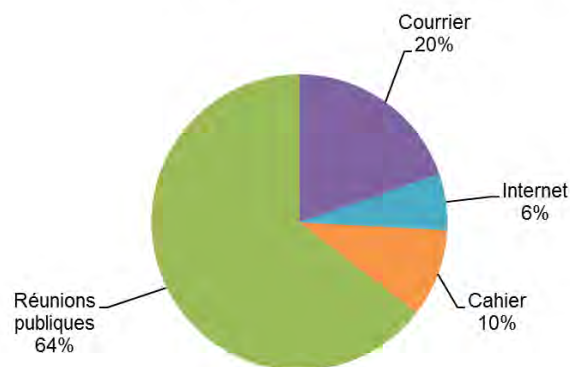
## 4.2 BILAN QUANTITATIF SUR LA PARTICIPATION DES HABITANTS

### 4.2.1 À L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION

#### La participation

**9440 personnes se sont mobilisées dans le cadre de la concertation** depuis son ouverture, le 31 mai 2012, jusqu'à sa clôture le 30 septembre 2016, soit en assistant aux 69 réunions publiques organisées par la Métropole de Lyon pour 6 089 d'entre elles, soit par leur contribution sur les moyens d'expression écrite mis à disposition par la Métropole de Lyon, à savoir 1860 personnes par courrier, 910 via les cahiers de concertation et 581 via internet.

#### Participation à la concertation

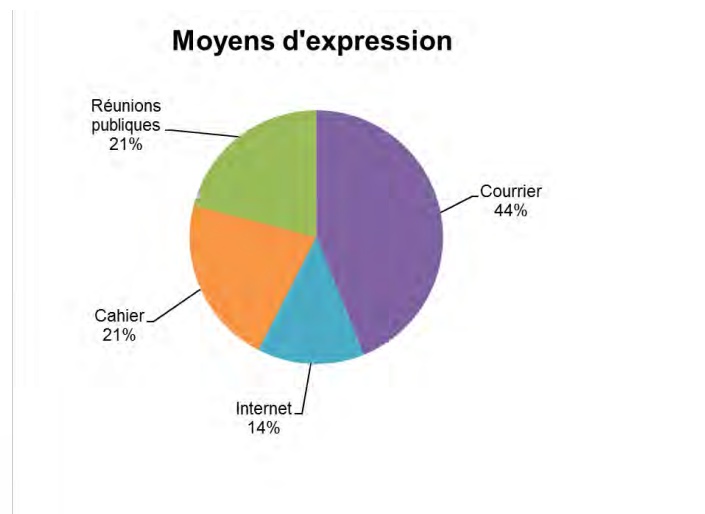


#### L'expression et les moyens d'expression

Sur ces **9440 personnes**, **4241 personnes**, soit 46% d'entre elles, se sont exprimées, générant **3277 contributions**, les demandées groupées et les pétitions ayant été comptées au titre d'une seule contribution et les mêmes demandes d'une même personne effectuées sur plusieurs moyens d'expression ayant été comptabilisées pour une seule contribution (cf méthodologie en p 25). Sont également comptabilisées dans ces 3277 contributions, les 281 contributions émises entre la fin de la dernière révision, le 5 août 2005 et le démarrage de cette contribution.

Sur les 4241 personnes qui se sont exprimées, 3351 personnes ont choisi de s'exprimer par écrit (79%), générant 2103 contributions, et 890 personnes à l'oral générant, 1174 contributions, chaque intervenant pouvant aborder différents thèmes lors d'une prise de parole.

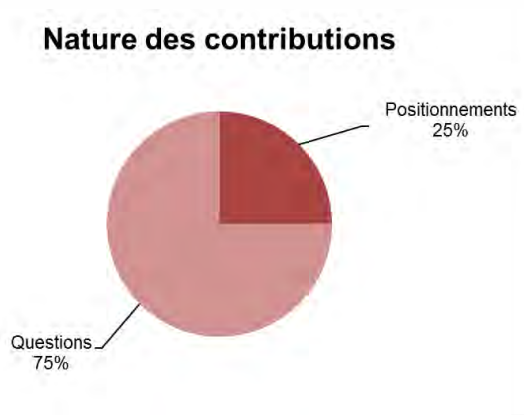
1860 personnes, soit 44% des personnes qui se sont exprimées, ont opté pour le courrier, le positionnant comme le moyen d'expression privilégié pour cette concertation. Les cahiers de concertation déposés en mairie ont été utilisés par 910 personnes, soit 20 % des contributeurs. 581 contributeurs (13%) ont choisi le mail. Ce qui constitue un résultat satisfaisant pour un nouveau mode d'expression officiel:



**123 associations** se sont mobilisées lors de cette concertation. 27 associations identifiées ont participé aux réunions publiques et 96 se sont exprimées à l'écrit via les moyens d'expression mis à disposition par la Métropole de Lyon

Enfin, il est intéressant de relever que les contributions portant sur une demande particulière (changement de zonage pour rendre une parcelle constructible dans la plupart des cas), ont toutes été effectuées par écrit, jamais en réunion publique.

Les contributions ont, pour les trois quarts, été exprimées sous forme de questions, les autres ont été formulées sous forme de prise de position. On note que pratiquement toutes les remarques effectuées par écrit (cahier de concertation, courrier, mail) expriment des questionnements, alors que l'essentiel des prises de positions ont été effectuées en réunion publique. A noter que, ont été incluses dans les questions, les demandes particulières portant sur un changement de zonage d'une parcelle.





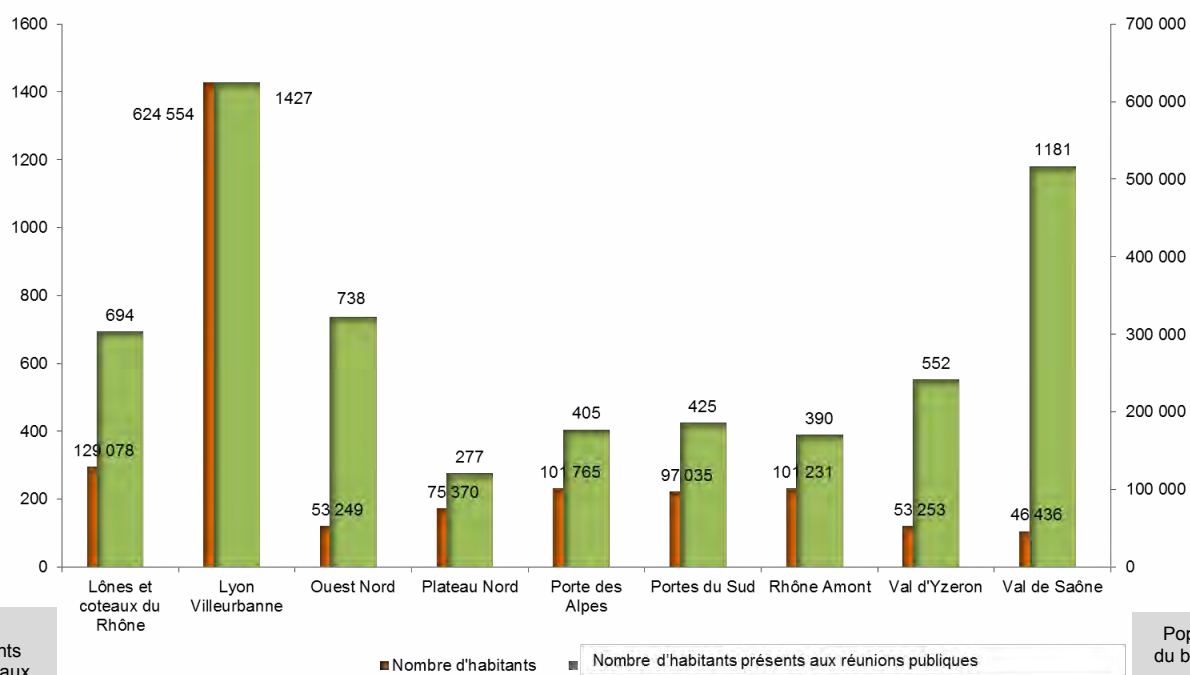
## 4.2.2 À L'ECHELLE DES BASSINS DE VIE

### Contributions des bassins de vie par moyen d'expression

Bassin de vie	Nombre d'habitants*	Réunions publiques				Contributions écrites		Nombre total de contributions	Taux de contribution (nbre contribution/nbre d'hab)
		Habs présents	Nbre de pers ayant pris la parole	Nbre d'associations présentes	Total contributions Réunions publiques	Total contributions écrites	Dont contributions des associations		
Val de Saône	52 630	1181	204	2	255	373	21	628	1,19%
Ouest Nord	54 976	738	98	0	126	459	30	585	1,06%
Lyon Villeurbanne	655 158	1427	190	20	264	300	9	564	0,09%
Lônes et coteaux du Rhône	132 421	694	107	1	137	309	6	446	0,34%
Val d'Yzeron	60 381	552	82	2	115	201	14	316	0,52%
Porte des Alpes	106 228	405	48	2	71	148	2	219	0,21%
Portes du Sud	103 606	425	79	0	84	107	0	191	0,18%
Plateau Nord	78 472	277	37	0	61	99	5	160	0,20%
Rhône Amont	110 604	390	45	0	61	59	5	120	0,11%
Divers Métropole						48	4	48	-
	1 354 476	6089	890	27	1174	2103	96	3277	0,24%

\*Source Insee 2014

### Nombre d'habitants présents aux réunions publiques pour chaque bassin de vie par rapport à sa population



**Val de Saône (628 contributions), Ouest-Nord (738 contributions) et Lyon Villeurbanne (564 contributions)** sont les trois bassins de vie qui ont généré le nombre de contributions le plus important, tous moyens d'expression confondus. Ils se positionnent juste avant le bassin de vie Lônes et Coteaux du Rhône qui apporte 446 contributions à la concertation. Si l'on compare le nombre de contributions par rapport au nombre d'habitants, on constate que les bassins de vie Val de Saône (1,2% de la population du bassin de vie) et Ouest-Nord (1,1%), et, dans une moindre proportion Val d'Yzeron (0,6%), se sont le plus mobilisés creusant un écart significatif avec les autres bassins de vie.

Ce qui est intéressant à double titre puisque ces trois territoires sont situés dans l'Ouest et le Nord-Ouest de la Métropole Lyon et sont les moins peuplés de l'agglomération.

Lyon Villeurbanne obtient le plus faible taux de contribution au regard du nombre d'habitants et se positionne très loin derrière les autres bassins de vie.

Ces résultats sont cohérents avec la participation des habitants aux réunions publiques. **Lyon Villeurbanne (1427 participants), Val de Saône (1181 participants) et Ouest-Nord (738 participants)**. On notera la très bonne mobilisation à nouveau du Val du Saône et de Ouest Nord proportionnellement au nombre d'habitants et dans une moindre mesure du Val d'Yzeron.

#### 4.2.3 À L'ECHELLE DES COMMUNES

Tous moyens d'expression confondus, on observe que **les habitants des communes les moins peuplées se sont beaucoup plus mobilisés** que ceux des communes les plus peuplées. Ainsi, les taux de participation les plus forts ont été enregistrés dans les communes de moins de 10 000 habitants, alors que les habitants de Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villeurbanne, Saint-Fons, Lyon, Meyzieu, Saint-Priest et Oullins ont le moins participé.

Les communes qui ont le plus contribué, proportionnellement au nombre d'habitants : Poleymieux au Mont d'Or (1238 habitants), Curis-au-Mont-d'Or (1057 habitants), Saint-Romain-au-Mont-d'Or (1039 habitants), Sathonay Village (1905 habitants), Fontaines-Saint-Martin (2825 habitants), Lissieu (3088 habitants), Limonest (3117 habitants), Saint-Germain au Mont d'Or (2784 habitants) sont également toutes situées dans les bassins de vie du Val de Saône et d'Ouest-Nord, au Nord de l'agglomération.

Commune	Nombre d'habitants *	Réunions publiques				Contributions écrites		Nombre total de contributions
		Habitants présents	Nombre de personnes ayant pris la parole	Nombre d'associations présentes	Total contributions Réunions publiques	Total contributions écrites	Dont contributions des associations	
Albigny sur Saône	2820	40	23		23	18	1	41
Bron	39283	120	11	2	23	36	1	59
Cailloux sur Fontaines	2540	68	8		10	18		28
Caluire et Cuire	42494	122	13		15	53	1	68
Champagne au Mont d'or	5758	50	18		13	20	2	33
Charbonnières les Bains	4988	112	28		29	25	1	54
Charly	4427	115	17		16	35	0	51
Chassieu	9873	80	12		14	22	1	36
Collonges au Mont d'or	3961	105	13		15	32	2	47
Corbas	10947	110	14		15	24		39
Couzon au Mont d'or	2596	44	11		19	21	4	40
Craponne	10791	115	16		26	27	6	53
Curis au Mont D'or	1159	53	14		15	16	2	31
Dardilly	8580	150	11		16	103	1	119
Decines Charpieu	27207	180	14		20	22		42
Ecully	18028	98	13		24	49	0	73
Feyzin	9383	110	23		27	27	0	54
Fleurieu sur Saône	1416	29	8		8	5		13
Fontaines Saint-Martin	3143	61	17		21	45	1	66
Fontaines sur Saône	6642	62	7		12	3		15
Francheville	14497	65	13	2	18	53	4	71
Genay	5322	92	9		11	47		58
Givors	19554	40	8		11	52		63
Grigny	9529	55	13		11	7		18
Irigny	8472	95	NC	1	12	64	2	76
Jonage	5878	40	13		15	2		17
La Mulatière	6393	29	12		15	11		26
La Tour de Salvagny	3991	73	11		11	49		60
Limonest	3491	50	10		14	52	4	66
Lissieu	3119	62	5		12	60	2	72
Lyon	506615	1197	142	17	201	247	5	448
Marcy l'Étoile	3693	90	8		13	16		29
Mezrieu	32225	110	8		8	22	3	30
Mions	12626	110	12		16	62		78
Montanay	3004	113	12		15	10		25
Neuville sur Saône	7316	71	11		19	11		30
Oullins	26333	40	9		12	17	1	29
Pierre Bénite	10192	43	10		16	3	1	19
Poleymieux au Mont d'or	1310	37	6		10	28	1	38
Quincieux	3398	115	15		18	29		47
Rillieux la Pape	30529	90	8		11	38	1	49
Rochetaillée sur Saône	1517	27	7		9	15		24
Saint Cyr au Mont D'or	5482	105	12		12	63	7	75
Saint Didier au Mont d'or	6527	150	18		24	63	14	87
Saint Fons	17735	35	10		9	5		14
Saint Genis Laval	21054	100	14	1	19	66	2	85
Saint Genis Les Ollières	4669	30	9		12	23	1	35
Saint Germain au Mont d'or	3014	69	12		13	38	5	51
Saint Priest	44446	95	13		18	28		46
Saint Romain au Mont d'or	1146	45	14	1	16	13	3	29
Sainte Foy Lès Lyon	21848	121	12		14	30		44
Sathonay Camp	5449	65	16		35	7	3	42
Sathonay Village	2326	150	17		21	24	2	45
Solaize	2966	95	13		15	23		38
Tassin la Demi Lune	21743	140	8		17	57	2	74
Vaulx En Velin	45294	60	10		18	13	2	31
Venissieux	62575	75	19		18	28		46
Vernaison	4619	56	12		11	24		35
Villeurbanne	148543	230	48	3	63	53	4	116
Divers Métropole						48	4	48
TOTAL	1 354 476	6089	890	27	1174	2103	96	3277

\* Source Insee 2014

## Contributions des arrondissements de la ville de Lyon par moyen d'expression

Arrondissement	Nombre d'habitants*	Réunions publiques			Contributions écrites			Nombre total de contributions	Taux de contribution (nbre contribution/nbre d'hab)
		Habitants présents	Nombre de personnes ayant pris la parole	Nombre d'associations présentes	Total des contributions réunions publiques	Total des contributions écrites	Dont contributions des associations		
Lyon 5eme	47 302	131	12	4	24	69	2	93	0,20%
Lyon 8eme	83 619	171	18	4	24	44	/	68	0,08%
Lyon 4eme	36 101	144	17		27	26	/	53	0,15%
Lyon 9eme	48 824	115	15		18	35	/	53	0,11%
Lyon 3eme	99 819	140	17		20	30	1	50	0,05%
Lyon 7eme	80 993	159	17	4	23	26	1	49	0,06%
Lyon 6eme	50 419	215	16	1	24	9	1	33	0,07%
Lyon 2eme	29 999	46	12	4	21	4	/	25	0,08%
Lyon 1er	29 539	76	18		20	3	/	23	0,08%
Lyon (arrdt non précisé)						1	/	1	-
<b>Total</b>	<b>506 615</b>	<b>1197</b>	<b>142</b>	<b>17</b>	<b>201</b>	<b>247</b>	<b>5</b>	<b>448</b>	<b>0,09%</b>

\*Source Insee 2014

Le 5<sup>ème</sup> arrondissement se distingue en terme de mobilisation avec 93 contributions, tant en valeur absolue que rapportée au nombre de habitants. Il est suivi en nombre par les 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> arrondissements. Si on rapporte cette mobilisation au nombre d'habitants, ce sont les 4<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> arrondissements qui ont le plus contribué après le 5<sup>ème</sup> arrondissement. Sur les modes de participation, si 79 % des habitants de la Métropole ont choisi de s'exprimer par écrit, la Ville de Lyon se distingue avec une expression écrite de l'ordre de 55% seulement.

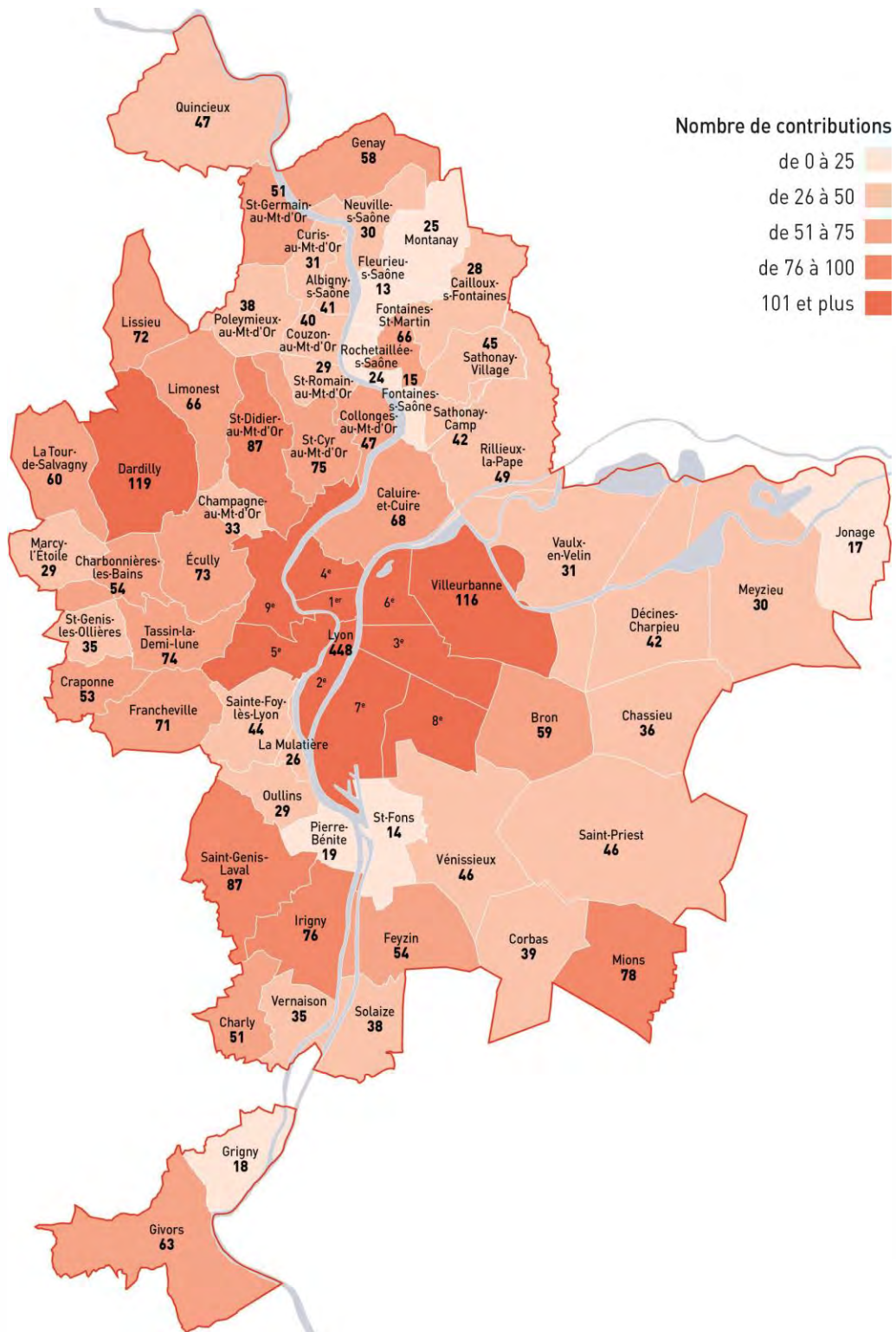
### Zoom sur la participation aux réunions publiques

La proportion de contributions en réunion publique par rapport au nombre d'habitants fait apparaître des tendances similaires à celles constatées tous types de contributions confondus, avec une mobilisation dans les petites communes de moins de 10 000 habitants beaucoup plus forte que dans les grandes communes.

En terme de nombre de personnes présentes en réunion, on constate que les communes de Lyon (1197 présents), Villeurbanne (230 présents), Décines-Charpieu (180), Dardilly, Saint Didier-au-Mont-d'Or, Sathonay-Village (150) ou encore Tassin la Demi-Lune (140) et Caluire (122) se sont le plus fortement mobilisées. Une proportion plus forte d'habitants de la commune de Lyon se sont mobilisés pour participer aux réunions publiques organisées par la Métropole par rapport aux habitants de la commune de Villeurbanne ; Sathonay-Village bénéficie également d'un fort taux de mobilisation, qui peut s'expliquer par le fait qu'il s'agissait de la première réunion publique de la concertation.

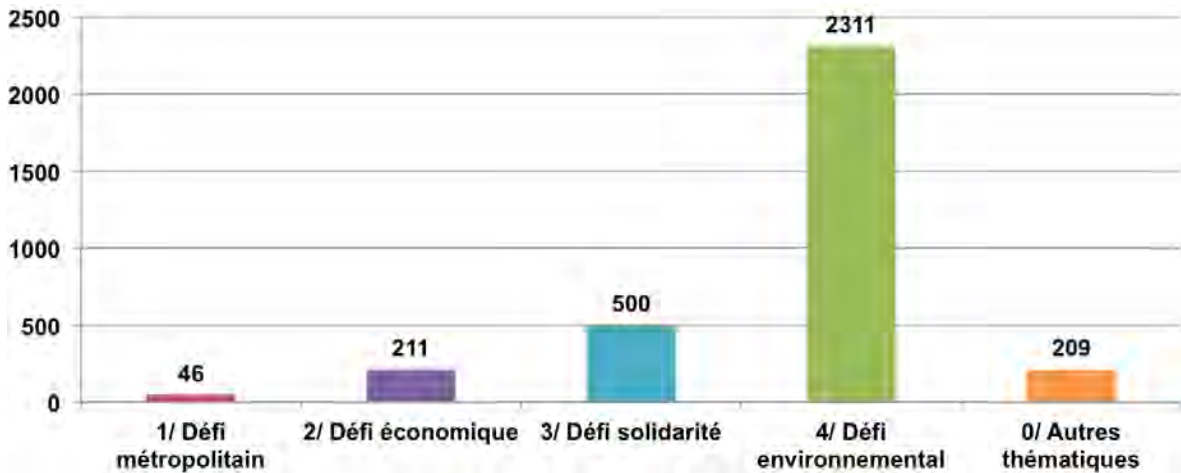
Au niveau du nombre de contributions pendant les réunions publiques, Lyon arrive largement en tête avec 201 contributions, suivie de Villeurbanne (63), Sathonay-Camp (35), Charbonnières-les-Bains (29), Feyzin (27) ou Craponne (26).

## Nombre total de contributions par commune 3277 contributions



## 4.3 BILAN QUALITATIF SUR LES PRINCIPALES IDEES EXPRIMEES PAR LES HABITANTS

### 4.3.1 SYNTHESE GENERALE



#### À l'échelle de l'agglomération

**Le défi environnemental, avec 2311 contributions**, est le premier à mobiliser les habitants. Les thématiques de limitation de l'extension urbaine, de l'organisation urbaine et des déplacements recueillent près de 71% des contributions. A noter que la limitation de l'extension urbaine et l'organisation urbaine sont les thématiques dans lesquelles ont été intégrées la plupart des demandes particulières relatives au zonage des parcelles (demande de changement de zonage pour rendre une parcelle constructible ou pour accroître ses droits à construire).

**Le défi solidarité** recueille quant à lui **500 contributions**, soit environ **15%**, dont 30% concernent la notion de densité et la quantité de production de nouveaux logements (151 contributions) et près de 25% concernent la construction de logement neuf. Ce défi doit être mis en relation avec le défi environnemental car les questions de l'accueil de nouveaux habitants, de la construction de logements, et donc de la densité qui pourrait en résulter, vont souvent de pair avec des problématiques associées à la qualité du cadre de vie, et à la préservation de l'identité et du patrimoine des communes, des espaces naturels et agricoles. **Le défi économique et le défi métropolitain** recueillent respectivement **211 contributions**, **et 46 contributions**. Les habitants voient sans doute de manière moins évidente le lien entre le PLU-H et les problématiques économiques et d'attractivité du territoire, ce qui expliquerait le faible nombre de contributions sur ces thématiques.

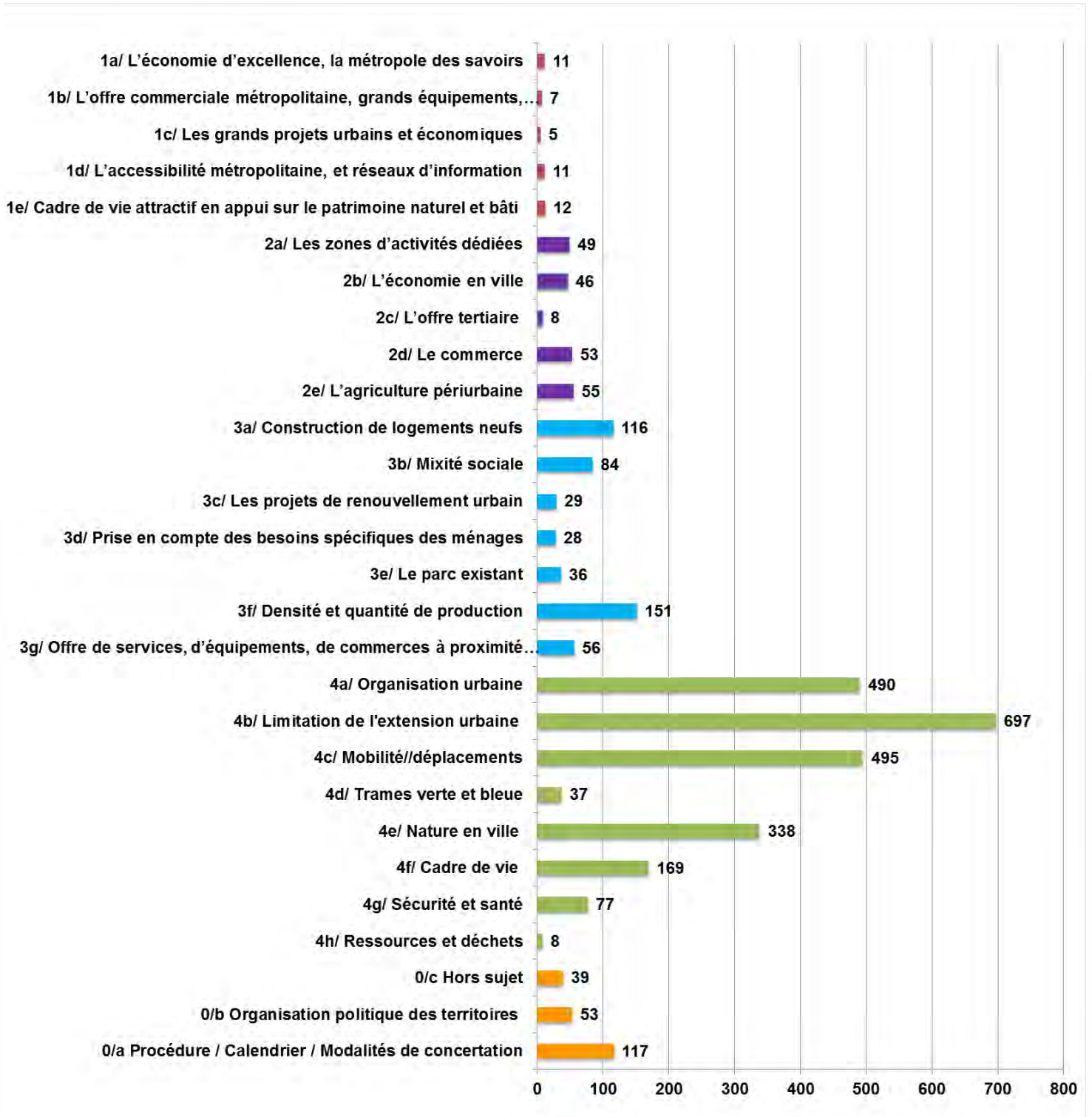
**Le fort taux de contributions pour le défi environnemental et pour le défi solidarité** témoigne de l'attachement des habitants de la Métropole de Lyon aux questions qui touchent à leur vie quotidienne et qui les concernent directement : les difficultés pour se loger, la densité, les déplacements, l'identité et le patrimoine des communes, la volonté de maintenir les espaces naturels et agricoles...

Cependant, ces constats doivent être atténués par les demandes particulières relatives au zonage des parcelles qui ont été très nombreuses (près de 40 % du total des contributions). Nombre d'entre elles visent à urbaniser des zones agricoles, naturelles ou des espaces boisés classés. Dans une moindre mesure, un certain nombre d'habitants souhaite rendre constructibles des zones à urbaniser mais insuffisamment équipées, des jardins familiaux, voire même des zones à risques (inondables ou technologiques). On notera également qu'une quarantaine de demandes visent à augmenter le CES/COS, c'est-à-dire à permettre d'accroître les droits à construire sur une parcelle et donc de densifier le territoire. Toutes ces demandes ont été réparties dans les défis et thématiques qu'elles impactaient.

Les « autres thématiques », concernant la procédure et les modalités de la concertation ainsi que l'organisation politique des territoires, ont quant à elles recueilli **209 contributions**.

**39 contributions hors-sujet** (travaux, hygiène, financements, éclairage, questions techniques sur les réseaux...) ont été également classées dans les « autres thématiques », elles ne relèvent pas de la concertation dans le cadre de la révision du PLU-H et ne sont donc pas prises en compte dans ce bilan.

## Nombre de contributions par sous-thèmes à l'échelle de l'agglomération





## À l'échelle des bassins de vie

Répartition des contributions par bassin de vie pour chaque défi :

BDV / Thèmes	1/ Défi métropolitain	2/ Défi économique	3/ Défi solidarité	4/ Défi environnemental	0/ Autres	TOTAL
Lônes et coteaux	4	19	60	331	32	446
	9%	9%	12%	14%	15%	14%
Lyon Villeurbanne	25	61	128	331	19	564
	54%	29%	26%	14%	9%	17%
Ouest Nord	5	20	50	473	37	585
	11%	10%	10%	20%	18%	18%
Plateau Nord	1	9	32	110	8	160
	2%	4%	6%	5%	4%	5%
Porte des Alpes	0	20	47	136	16	219
	0%	10%	9%	6%	8%	7%
Portes du Sud	3	20	24	127	17	191
	7%	9%	5%	6%	8%	6%
Rhône Amont	1	15	29	64	11	120
	2%	7%	6%	3%	5%	4%
Val d'Yzeron	0	11	41	236	28	316
	0%	5%	8%	10%	13%	10%
Val de Saône	2	33	81	471	41	628
	4%	16%	16%	20%	20%	19%
Lieu non précisé	5	3	8	32	0	48
	11%	1%	2%	2%	0%	1%
Agglomération	46	211	500	2311	209	3277
	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Il est intéressant d'observer le positionnement de chaque bassin de vie par rapport aux différentes thématiques abordées lors de la concertation et de constater qu'ils **n'ont pas tous contribué à la même hauteur à toutes les thématiques**. La contribution de Lyon Villeurbanne est bien entendu à pondérer au regard du nombre d'habitants.

Si le **défi métropolitain** n'a recueilli que 46 contributions, ce qui n'est pas réellement significatif, on peut noter que c'est **Lyon Villeurbanne** qui a contribué majoritairement à cette thématique avec **54 % des contributions**, il devance de loin Ouest-Nord. Lônes et coteaux du Rhône. Porte des Alpes ou Val d'Yzeron, n'ont, quant à eux, pas du tout évoqué la thématique.

**Lyon Villeurbanne** a le plus largement contribué au **défi économique** (61 contributions). Il est suivi de Val de Saône (33 contributions). Cette thématique a suscité moins d'intérêt dans les autres bassins de vie, dont les contributions varient de 9 à 20.

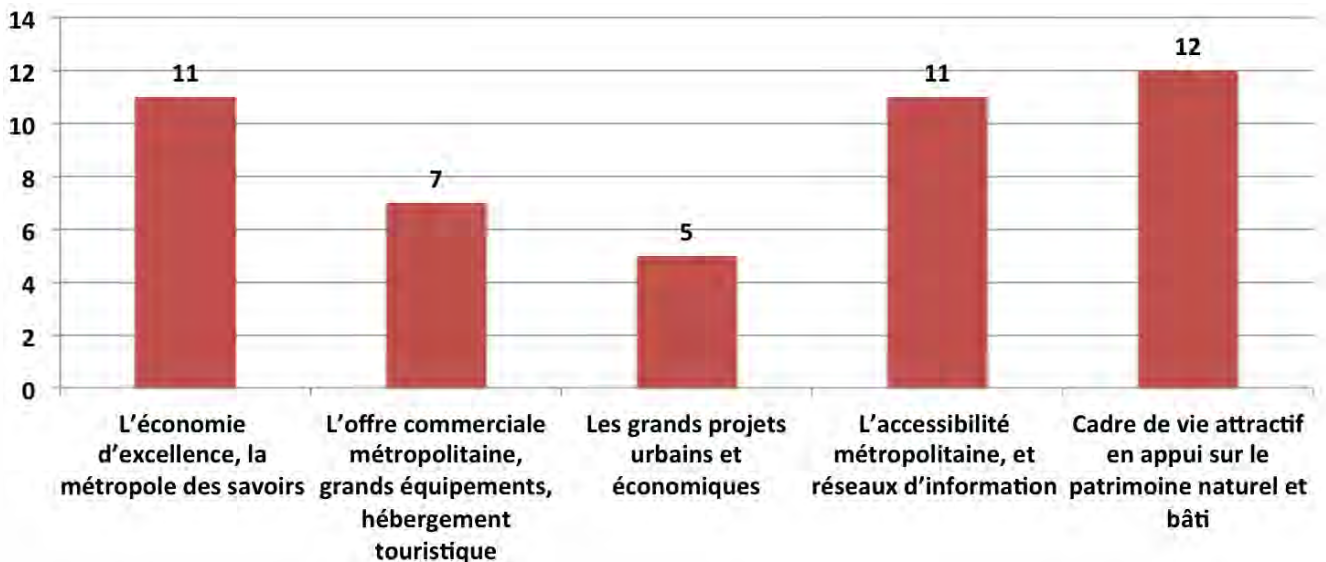
Pour le **défi solidarité**, c'est là encore **Lyon Villeurbanne** qui a émis le plus de contributions (128 contributions). Il devance le Val de Saône (81 contributions), devant les 60 contributions de Lônes et coteaux et les 50 contributions de Ouest-Nord.

Le **défi environnemental** est le seul défi sur lequel Lyon Villeurbanne s'est moins exprimé que les autres bassins de vie, (331 contributions), à égalité avec Lônes et Coteaux du Rhône. Cette thématique a surtout mobilisé **Ouest-Nord (473 contributions)**, **Val de Saône (471 contributions)**. Rhône Amont a le moins contribué à cette thématique (64 contributions).

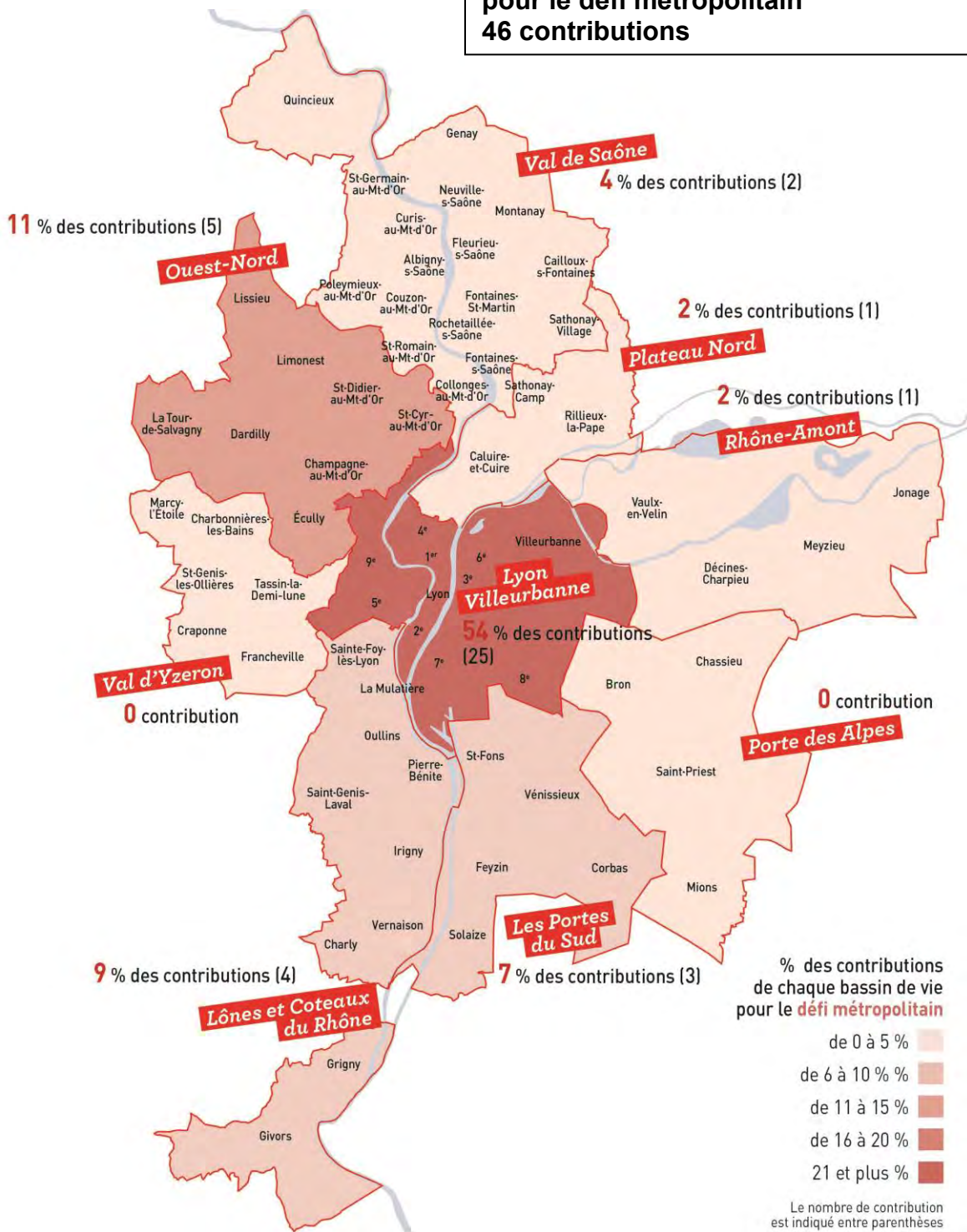
## 4.3.1.1 DEFI METROPOLITAIN : 46 CONTRIBUTIONS

Avec seulement **46 contributions sur un total de 3277**, ce qui n'est pas réellement significatif, le défi métropolitain a peu mobilisé les habitants. Parmi les thématiques abordées, on relèvera tout de même la volonté de préserver un cadre de vie attractif en mettant en valeur le patrimoine remarquable de l'agglomération. Le développement de l'attractivité de l'agglomération, est également évoqué à travers notamment le renforcement des grands pôles universitaires et l'intégration des réseaux numériques dans l'organisation de la ville mais aussi dans une moindre mesure, au travers des grands projets urbains. Ces contributions font écho aux contributions liées au défi environnemental, évoquant la volonté de préserver les qualités patrimoniales et l'identité des communes.

### Défi métropolitain : classement par sous-thème



## Carte des contributions totales des bassins de vie pour le défi métropolitain 46 contributions



## 4.3.1.2 DEFI ECONOMIQUE : 211 CONTRIBUTIONS

Avec **211 contributions, soit un peu plus de 6% des contributions**, le défi économique a peu mobilisé les habitants de l'agglomération.

Quatre grands thèmes émergent pratiquement à égalité de contributions.

Tout d'abord, **l'activité agricole périurbaine qui recueille 55 contributions (26%)** démontre l'intérêt des habitants qui souhaitent limiter l'extension urbaine pour sauvegarder les ressources naturelles et agricoles, exprimé également dans le défi environnemental. Certaines communes de l'agglomération possèdent en effet une agriculture dynamique, génératrice d'emplois, de ressources et garante de l'entretien des paysages, que les habitants souhaitent voir préservée et soutenue. Ces préoccupations sont malgré tout à mettre en opposition avec les demandes d'urbanisation de secteurs actuellement classés agricoles soit pour des logements, soit pour des activités tertiaires.

Deuxième thème fort de ce défi, **le commerce (53 contributions)**. La question du maintien et du développement du commerce de proximité fait également partie des préoccupations des participants, qui souhaitent un développement commercial équilibré (entre grandes surfaces et petits commerces, entre centre et périphérie), et durable.

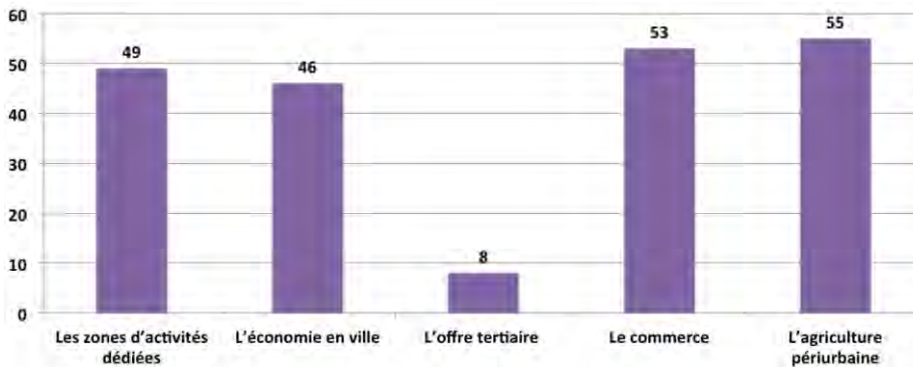
**49 contributions concernent les zones d'activités**. Ces contributions sont souvent des interrogations : que vont devenir les zones d'activités, se maintenir / se développer, pour accueillir quels types d'entreprises ?, témoignant de l'inquiétude par rapport à la préservation de l'emploi, notamment artisanal et industriel, dans les communes.

Enfin, **46 contributions portent sur l'économie en ville**. Elles expriment pour la plupart, la volonté de préserver et de développer l'emploi dans les communes, à proximité de l'habitat mais également de favoriser le maintien d'activités économiques diversifiées dans les villes, c'est-à-dire d'accueillir aussi bien des commerces, que des activités tertiaires, artisanales ou industrielles.

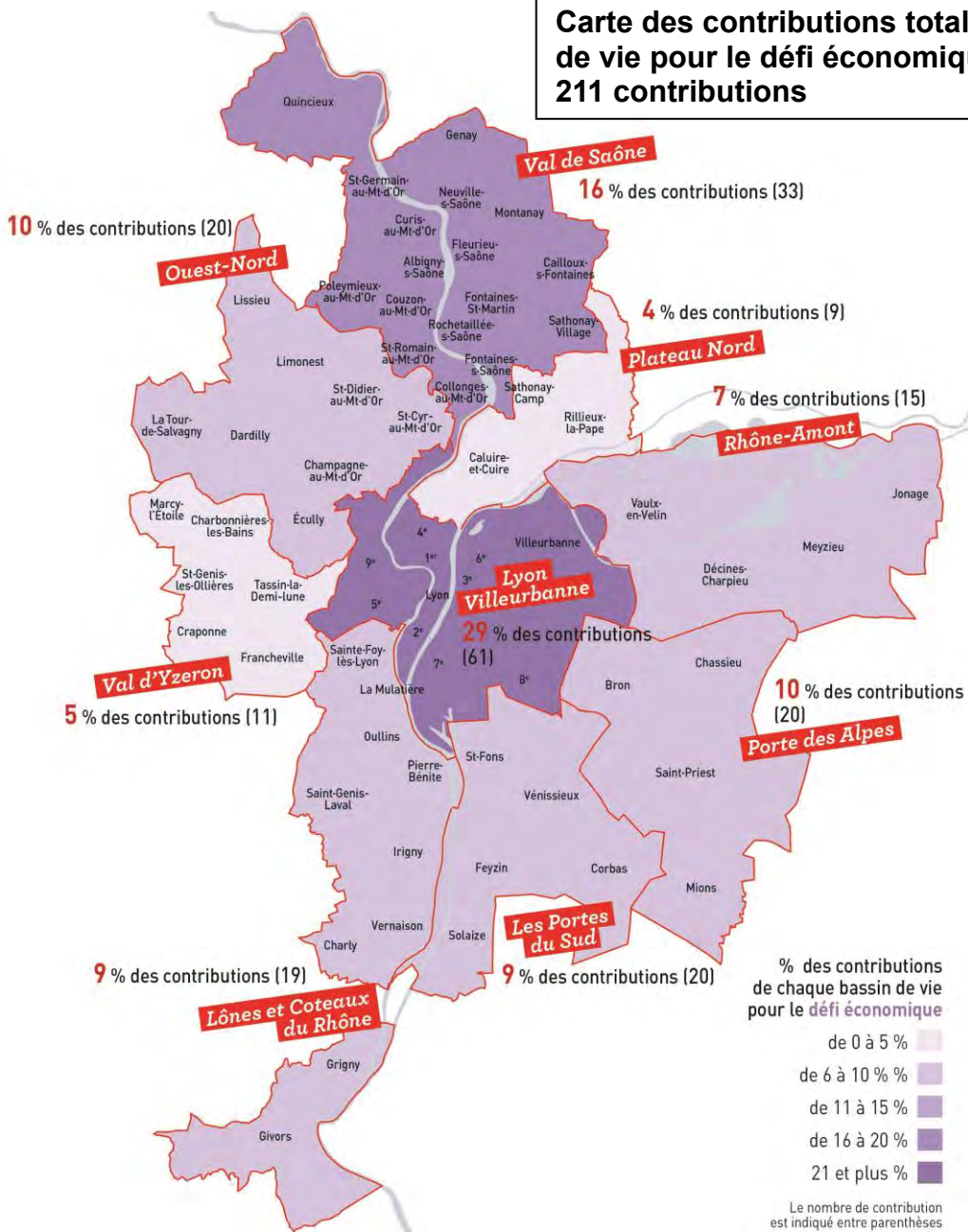
Quelques interrogations émergent **sur l'offre tertiaire** et son ambition.

Parmi ces contributions, on notera également **une cinquantaine de demandes de changements de zonage pour des parcelles**. Sur ces demandes, 18 demandes visent au développement d'une activité tertiaire sur des zones agricoles ou naturelles à ce jour, 17 demandes visent la construction de logement sur des parcelles dédiées à l'activité tertiaire ou à l'agriculture. Et 8 demandes visent le changement de zonage permettant le développement d'une activité agricole.

## Défi économique : classement par sous-thème



**Carte des contributions totales des bassins de vie pour le défi économique**  
211 contributions



## 4.3.1.3 DEFI SOLIDARITE : 500 CONTRIBUTIONS

**Le défi solidarité a suscité une mobilisation nombreuse de la part des habitants** de l'agglomération. Deux thématiques émergent fortement de ces contributions : la densité et la quantité des nouvelles constructions (151) et la construction de logements neufs (116).

### **La densité et la quantité des nouvelles constructions** (151 contributions)

Si les habitants qui se sont exprimés sont majoritairement favorables à la construction de nouveaux logements pour répondre aux besoins de la population, ils redoutent pour certains une densification trop importante de leur commune. De nombreuses contributions expriment ainsi la volonté de maintenir un niveau de densité acceptable. Ces demandes sont à mettre en lien avec certaines thématiques du défi métropolitain et du défi environnemental, relatives à la préservation des qualités patrimoniales et de l'identité des communes, chères à de nombreux habitants.

Des contributeurs font par ailleurs le lien entre densité, gestion économe de l'espace et préservation des espaces naturels et agricoles, thèmes que l'on retrouve également dans le défi environnemental. Ils souhaitent voir la densité augmenter pour limiter l'extension urbaine.

### **La construction de logements neufs** (116 contributions)

Un quart de ces contributions est favorable à la construction de logements neufs. Les questions posées concernent leur localisation sur le territoire de l'agglomération et le souhait d'une répartition solidaire de l'effort de construction dans toutes les communes de la Métropole de Lyon. Ce même souhait est exprimé par ailleurs pour la construction de logements sociaux.

Sur ces 116 contributions, 36 expriment une demande de changement de zonage de parcelles en faveur de la construction de logements neufs.

### **La mixité sociale** (84 contributions)

La majorité des personnes qui se sont exprimées sur ce thème exprime la nécessité de poursuivre la construction de logements sociaux et d'assurer une mixité sociale et générationnelle au sein des quartiers. Une répartition équitable de la production de logements sociaux entre les bassins de vie et les communes, notamment entre l'Est et l'Ouest est souhaitée. Enfin, certains contributeurs expriment leur méfiance vis-à-vis de la construction de logements sociaux.

### **L'offre de services, d'équipements, de commerces à proximité des constructions** (56 contributions)

Les habitants qui s'expriment sur cette thématique pointent bien la nécessité d'accompagner les territoires de développement urbain d'une offre de services, de commerces et de transports en commun. Ces contributions sont à rapprocher de la thématique de la mobilité et des déplacements, pour laquelle les habitants ont fait part de leurs inquiétudes sur les problématiques de circulation et de stationnement automobiles qui seraient engendrées par le nombre croissant de nouveaux habitants.

## Le parc existant (36 contributions)

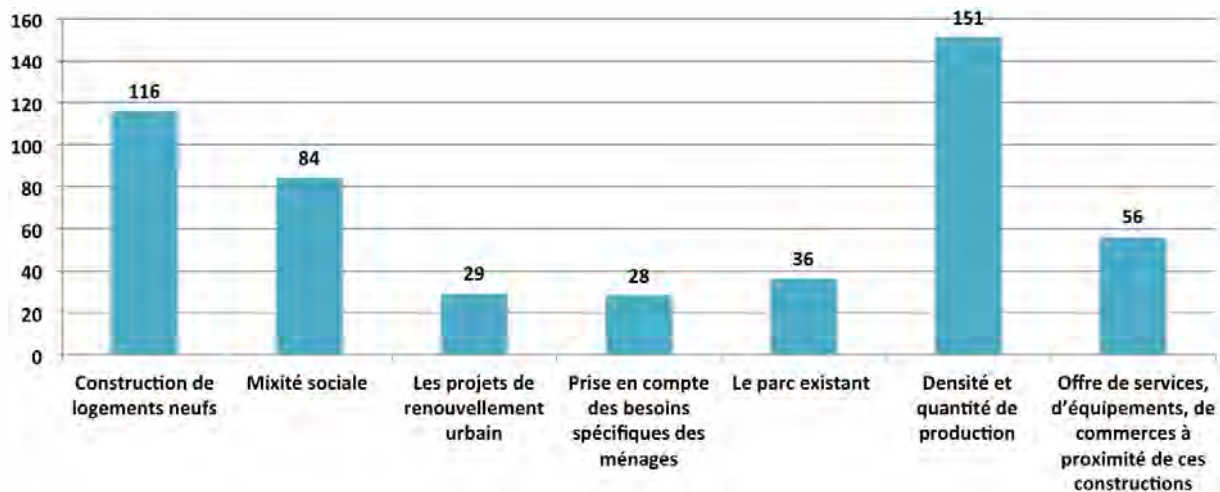
Si les habitants s'expriment majoritairement sur la construction de logements neufs, certains ont mis en exergue la nécessité d'accompagner et de favoriser la réhabilitation et l'adaptation du parc de logements existant

**La question des projets de renouvellement urbain a suscité 29 contributions.** Elles expriment souvent des préoccupations voire des inquiétudes sur le devenir de certains quartiers.

**28 contributions concernent la prise en compte des besoins spécifiques des ménages.** Les intervenants souhaitent favoriser le développement d'une offre de logements adaptée aux différents types de ménages (jeunes, étudiants, personnes âgées,...).

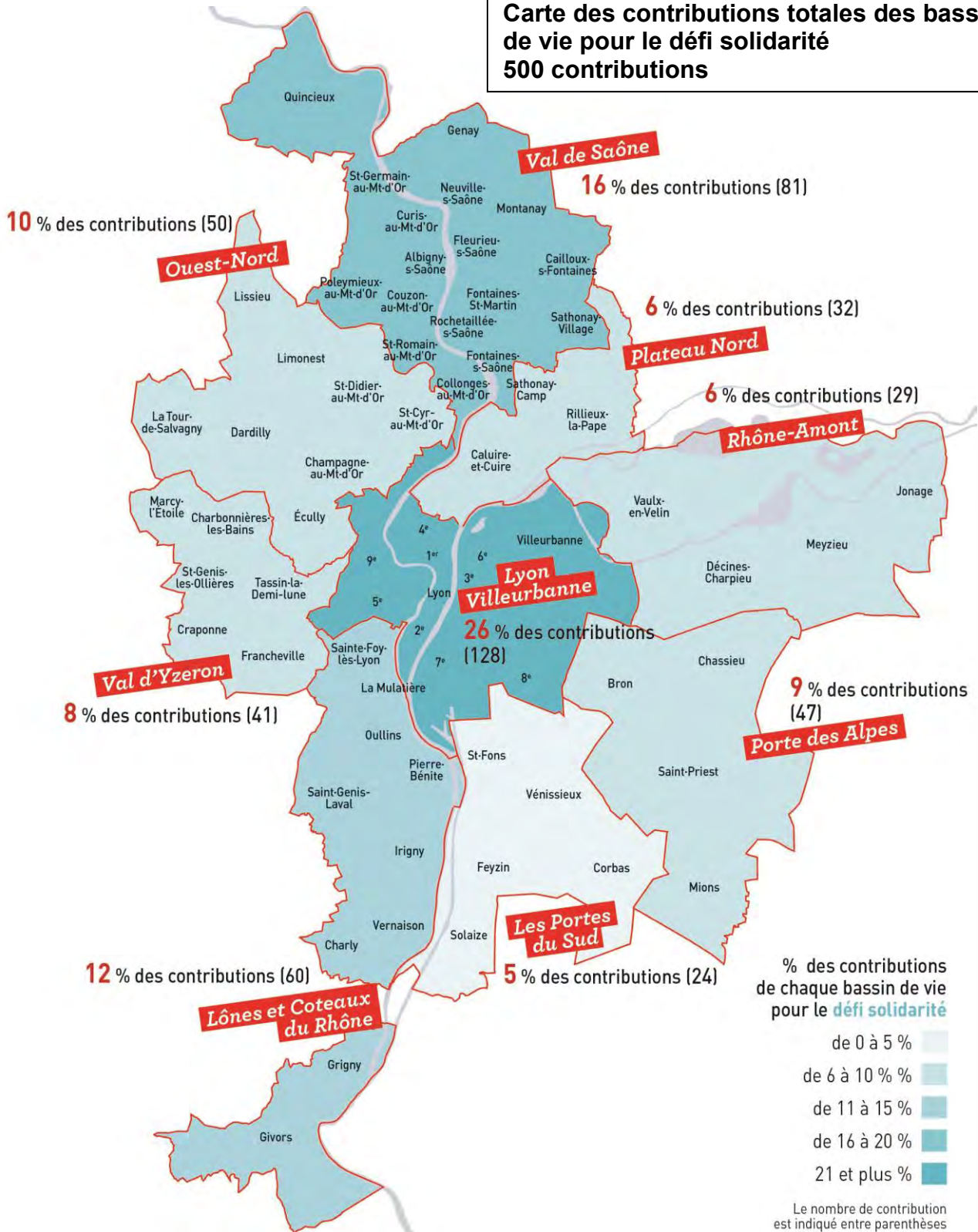
Enfin sur ces 500 contributions, on compte **près d'une centaine de demandes de changement de zonage**, afin de rendre constructible une parcelle pour du logement. Sur ces demandes, 35 concernaient une parcelle aujourd'hui située en zone agricole ou en zone naturelle ou encore dans une moindre mesure en Espace Boisé Classé. Ces demandes viennent en opposition avec les inquiétudes des habitants quant à la densité et la quantité de nouvelles constructions.

## Défi solidarité : classement par sous-thème





**Carte des contributions totales des bassins de vie pour le défi solidarité  
500 contributions**



## 4.3.1.4 DEFI ENVIRONNEMENTAL : 2311 CONTRIBUTIONS

Loin devant les autres défis, le défi environnemental a recueilli le plus de contributions (2311). La limitation de l'extension urbaine, l'organisation urbaine des territoires, les déplacements recueillent à eux trois plus de 70 % des contributions (1682). La nature en ville (338), le cadre de vie (169) sont également des thématiques qui ont suscité un intérêt certainement parce qu'elles concernent directement la vie quotidienne et préoccupent les habitants.

### **La limitation de l'extension urbaine** (697 contributions)

Dans cette thématique, sont classées toutes les demandes visant à rendre constructible des zones agricoles et naturelles soit 697 demandes qui témoignent de la contradiction des habitants à souhaiter d'un côté la limitation de l'extension urbaine pour préserver les espaces verts et les ressources naturelles et de l'autre côté une volonté d'ouvrir à l'urbanisation des zones dédiées à l'agriculture ou des zones naturelles .

Ces demandes sont également à rapprocher de la thématique « Nature en ville » qui recense les demandes (150 environ), de suppression reclassement ou réduction des Espaces Boisés Classés.

### **L'organisation urbaine** (490 contributions)

Par organisation urbaine, il faut entendre les contributions formulées mettant en avant la nécessité de penser le développement urbain sur des secteurs desservis en transports en commun, bénéficiant de services et d'équipements de proximité (commerces, crèches, écoles...).

L'ensemble des contributions de cette thématique vise à encourager un développement de la ville qui soit organisé et réfléchi. Les contributions ont également attiré l'attention sur l'importance de prévoir des voiries et des stationnements sur l'espace public suffisamment dimensionnés. Enfin, il est noté la nécessité de mettre en œuvre un aménagement du territoire respectueux des identités des communes et de leurs patrimoines culturel et naturel.

Parmi ces contributions, on retrouve des demandes particulières visant une plus forte constructibilité et qui mettaient en avant l'intérêt d'un changement de zonage au bénéfice d'une organisation urbaine cohérente. Ainsi, ce sont près de 200 contributions qui ont été placées dans ce thème et qui sollicitent, une évolution du zonage pour une ouverture à l'urbanisation (près de 70) ou une plus forte densité des tissus urbains (plus de 100), afin de construire une ville dense.

Une trentaine de contributions souhaitent limiter l'extension urbaine pour préserver les espaces verts et les ressources naturelles et agricoles. Ces demandes sont à mettre en relation à la fois avec les réserves émises au sujet de la densité urbaine et avec les nombreuses contributions qui demandent à rendre constructibles, entre autres, des zones agricoles, naturelles, des Espaces Boisés Classés ou des jardins familiaux.

Le caractère « environnemental » des nouvelles constructions et des nouveaux quartiers est également évoqué, ainsi que la nécessité d'anticiper l'arrivée de nouveaux habitants au niveau des équipements (écoles, crèches...) et des infrastructures.

Une quinzaine de contributions vont dans le sens d'une organisation multipolaire du territoire, avec des centralités renforcées, des zones d'emplois proches des secteurs d'habitat, afin de limiter les déplacements.

## **La mobilité et les déplacements (495 contributions)**

La question de la mobilité et des déplacements apparaît sans conteste comme une préoccupation importante des habitants de l'agglomération. Comment se déplacer plus efficacement, quelle place pour la voiture, quels développements à terme pour les transports en commun et les modes doux ? Toutes ces contributions témoignent de la volonté des habitants de la Métropole de Lyon de se déplacer mieux, plus facilement et plus rapidement, avec des solutions moins coûteuses. Sur ces questions, les avis sont partagés, entre les partisans de la voiture et ceux qui militent pour le développement des transports en commun et des modes doux.

La majorité des contributions exprime la volonté des habitants de favoriser et de développer des modes de transport alternatifs à la voiture, qu'il s'agisse des transports en commun, des modes doux, du train ou du réseau fluvial. La question de l'intermodalité, c'est-à-dire du passage d'un mode à l'autre et notamment de la voiture aux transports collectifs, est également largement abordée : il est demandé de prévoir les aménagements nécessaires à la mise en place d'une stratégie multimodale et également de développer la création de parkings-relais supplémentaires.

Concernant l'usage de la voiture, il est exprimé le souhait de créer des places de stationnement supplémentaires et de favoriser une meilleure circulation, notamment au regard de la construction de nouveaux logements.

La sécurisation des déplacements des piétons, des Personnes à Mobilité Réduite ou encore des vélos, dans des secteurs où les infrastructures routières sont denses, a été évoquée dans 25 contributions.

## **La nature en ville (338 contributions)**

Cette thématique, à laquelle les habitants ont bien contribué, témoigne d'une préoccupation centrale pour les habitants de l'agglomération. Elle révèle également toute la contradiction des attentes des habitants. Sur les 338 contributions, près de la moitié demande la suppression, la réduction ou de le reclassement d'Espaces Boisés Classés en vue de construction de nouveaux logements ou d'extension des logements actuels ou bien pour y développer une activité agricole. Pour l'autre moitié des expressions, la préservation des espaces naturels et agricoles apparaît comme une volonté forte, confirmant la tendance déjà relevée dans la thématique « organisation urbaine », (une trentaine de contributions souhaitent limiter l'extension urbaine pour préserver les espaces verts et les ressources naturelles et agricoles), et dans le défi économique (55 contributions veulent maintenir et encourager l'activité agricole périurbaine).

## Le cadre de vie (169 contributions)

A travers les contributions liées à cette thématique, c'est l'environnement quotidien des habitants qui est évoqué. Les contributeurs semblent s'accorder sur la qualité de leur cadre de vie qu'ils sont très attachés à préserver. Les qualités patrimoniales et l'identité des communes ont fait l'objet de nombreuses contributions (près de 30%), témoignant de l'attachement des habitants à leur territoire. Cette thématique est à rapprocher des inquiétudes concernant l'accueil de nouveaux habitants et les constructions à venir, qui ne doivent pas dénaturer ce qui fait le charme des communes aujourd'hui.

## La sécurité et la santé (77 contributions)

Les thématiques relatives à la santé et à la sécurité rejoignent les préoccupations liées au cadre de vie : nuisances, pollution, risques naturels et technologiques, dans une agglomération qui accueille de grands sites industriels et traversée par des infrastructures routières, impactent fortement la vie quotidienne des habitants de la Métropole de Lyon.

De nombreux contributeurs souhaitent que les nuisances, en particulier le bruit, la circulation routière et la pollution, soient mieux prises en compte pour limiter leurs effets sur les populations.

Plusieurs habitants expriment également le souhait que les choix d'urbanisation intègrent mieux les risques naturels et technologiques.

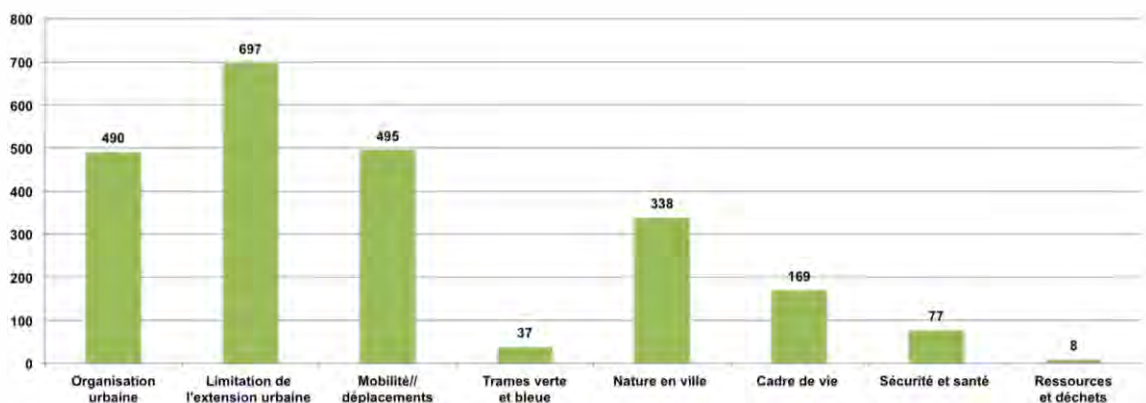
Il est à noter enfin que certains intervenants voudraient que soient assouplies les contraintes de construction liés aux zones à risques. Ces contributions sont à rapprocher des demandes particulières faites par ailleurs pour rendre constructibles des parcelles situées dans des zones à risques technologiques ou en zones inondables.

## Les trames verte et bleue (37 contributions)

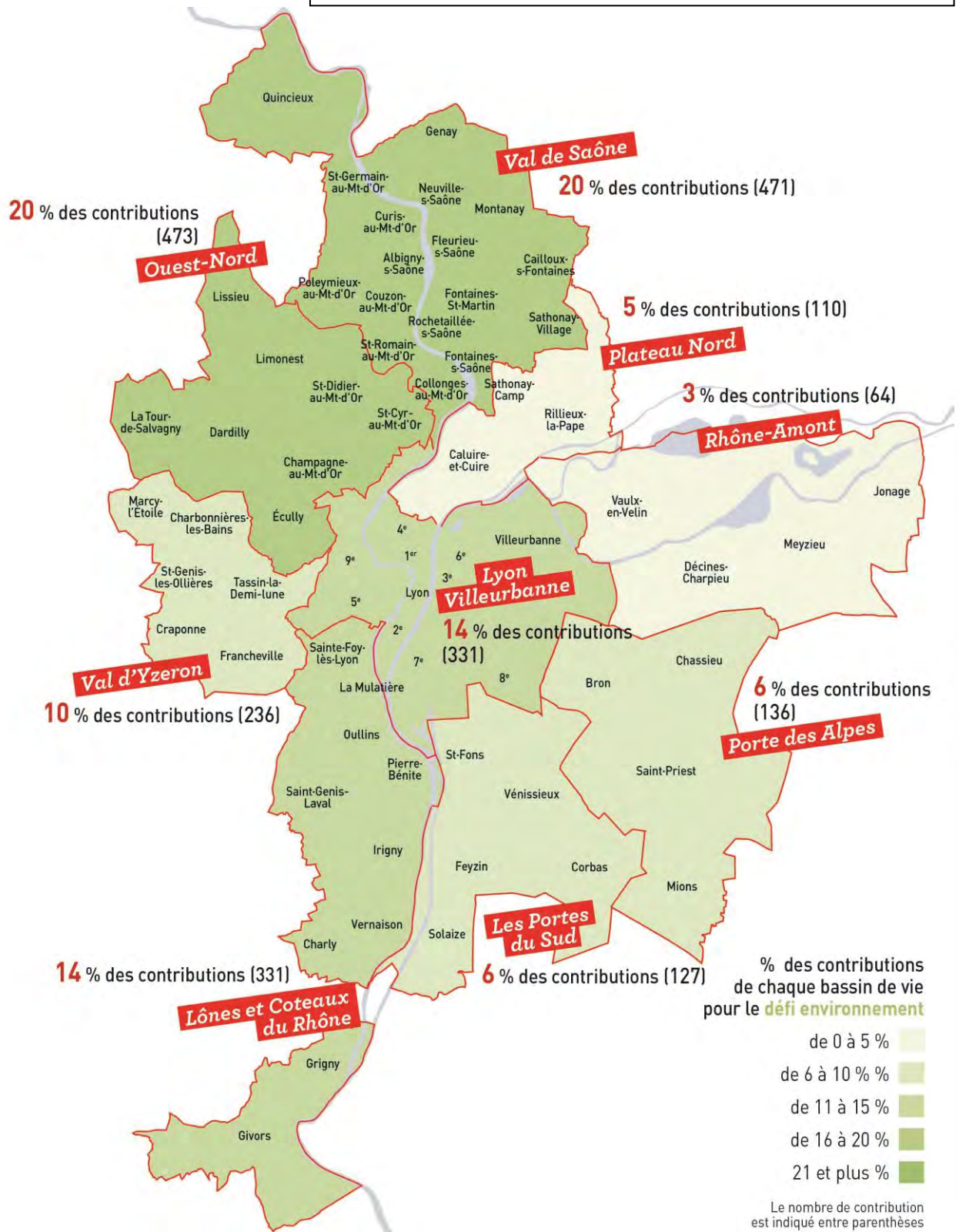
Cette thématique se rapporte aux zones naturelles classées comme telles dans le Schéma de Cohérence Territoriale 2030 de l'agglomération Lyonnaise. 33 contributions recueillies montrent l'intérêt des habitants pour la mise en valeur des fleuves et des rivières, et pour un réseau de parcs et jardins plus développé.

**Les thématiques liées aux ressources et déchets** ont peu mobilisé les habitants (8 contributions). À noter quand même quelques interventions relatives à la question de l'égalité énergétique (coût de la ressource en eau, de l'énergie...) et à celle de la reconversion des anciennes décharges et zones de stockage.

### Défi environnemental : classement par sous-thème



**Carte des contributions totales des bassins de vie pour le défi environnement**  
**2311 contributions**



## 4.3.1.5 AUTRES THEMATIQUES : 209 CONTRIBUTIONS

En dehors des principaux enjeux liés aux différents défis de la révision du PLU-H, d'autres thématiques ont été évoquées. Elles concernent la procédure de concertation elle-même, ses modalités, le calendrier, ainsi que les échelles territoriales (métropole, agglomération, bassins de vie, communes...) et les relations entre les acteurs du territoire.

### **Procédures / calendrier / modalités de concertation** (117 contributions)

La procédure elle-même a suscité une trentaine de contributions, demandant des précisions sur les délais, les modalités de la révision. 24 remarques portent sur le contenu des présentations du PLU-H qui demandent à être précisés. 24 contributions souhaitent que les habitants et les associations, et 8 que les communes, soient mieux associés aux décisions prises dans le cadre de la révision du PLU-H. Plusieurs contributions ont également pointé la nécessité de mettre en cohérence les différentes politiques publiques d'aménagement, notamment l'urbanisme et les transports, et de tenir compte des projets communaux.

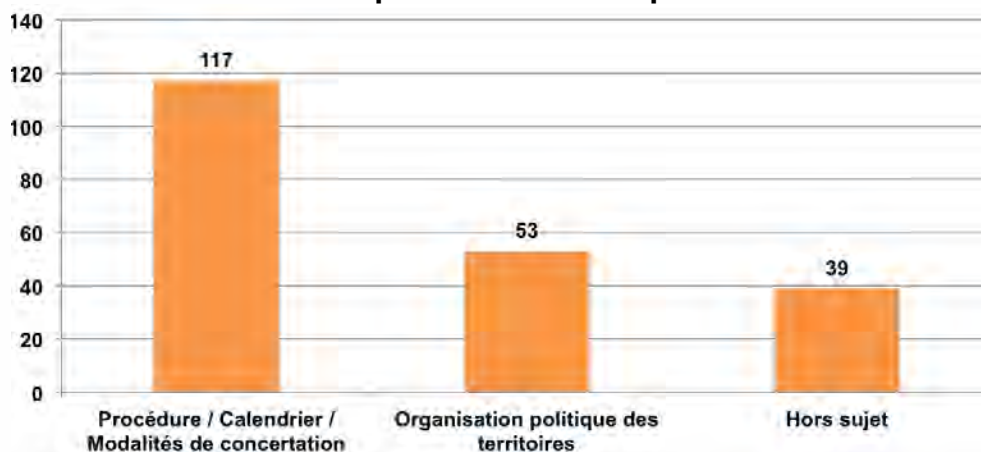
### **Echelles territoriales** (53 contributions)

12 contributions mettent en avant la nécessité d'une collaboration entre les différents territoires (bassins de vie et communes limitrophes de l'agglomération) pour assurer la mise en cohérence des orientations. Le découpage des bassins de vie interroge également un certain nombre d'habitants (15), ainsi que les incidences de la création de la Métropole de Lyon (9). Est abordé également la notion d'équilibre entre les territoires.

### **Hors sujet** (39 contributions)

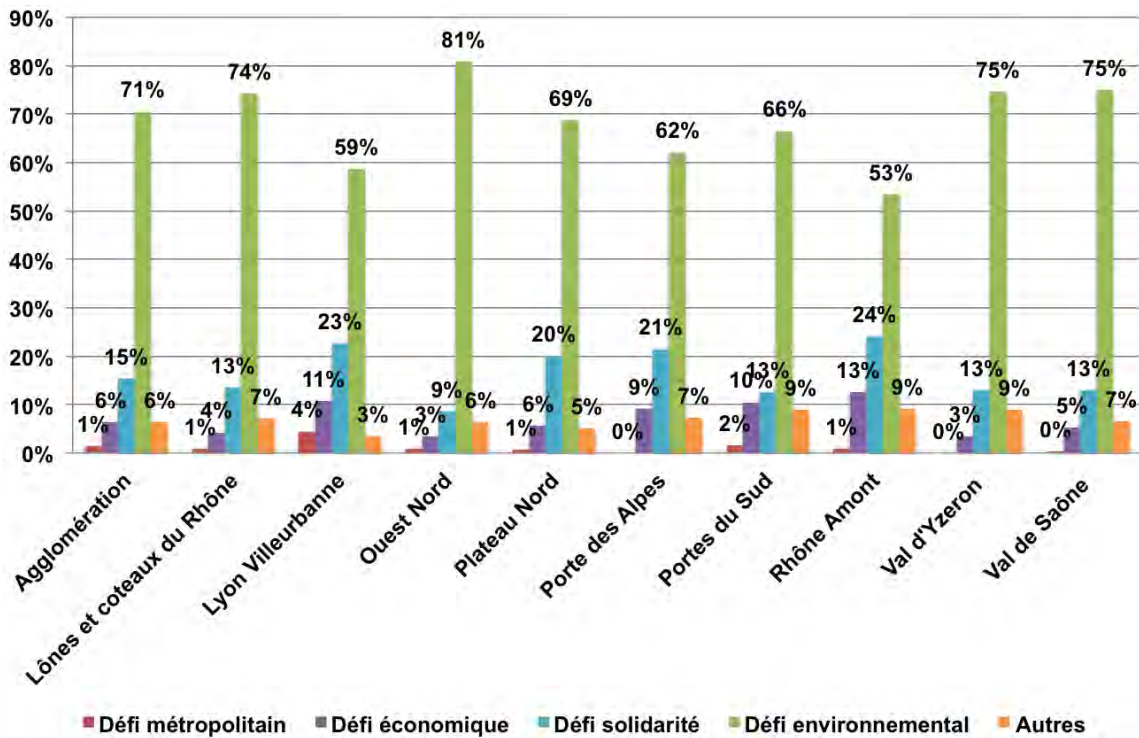
Ces **39 contributions** ont été classées « hors sujet ». Elles concernaient des thèmes n'entrant pas dans le cadre du PLU-H (travaux, hygiène, financements, éclairage, questions techniques sur les réseaux...). Elles ont été notées et entendues par les techniciens.

**Autres thématiques : classement par sous-thème**



## 4.3.2 BILAN DETAILLE A L'ECHELLE DES BASSINS DE VIE

### Répartition des contributions par défi pour chaque bassin de vie, comparé à la moyenne de l'agglomération



D'une manière générale, on constate que le défi environnemental est la thématique qui a le plus mobilisé les habitants, quel que soit le bassin de vie, avec cependant quelques écarts notables selon les territoires.

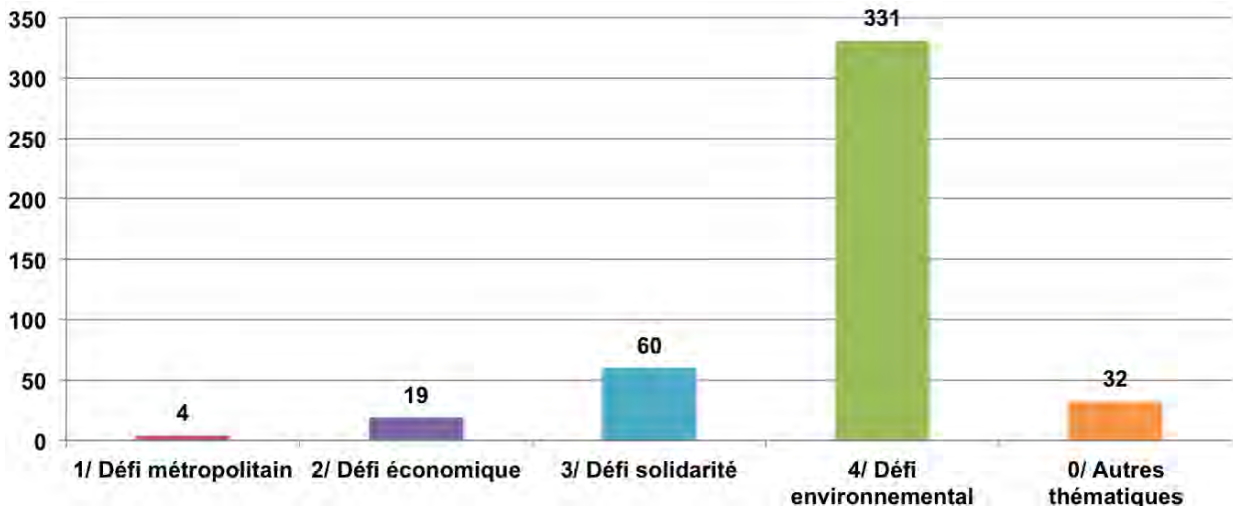
**Le défi environnemental** est arrivé largement en tête sur Ouest-Nord (81%), Val d'Yzeron (75%) et Val de Saône (75%), pour une moyenne agglomération de 71%. Lônes et coteaux du Rhône les suit de près avec 74% des contributions. Sur ces territoires où la proportion d'espaces naturels et agricoles est encore importante, le nombre de contributions a été largement impacté par les demandes particulières de zonage qui représentent une majorité des contributions totales.

Les bassins de vie qui ont recueilli moins de contributions sont des territoires où il y a effectivement pas ou peu de terres agricoles ou naturelles à convertir en terrain constructible, dans des secteurs déjà presque entièrement construits.

On note que 9 % des contributions de Ouest-Nord, 13 % des contributions Portes du Sud, Val d'Yzeron et de Val de Saône concernent **le défi solidarité**, ce qui est plus faible que la moyenne de l'agglomération (15%).

On remarque également que Porte des Alpes, Val d'Yzeron et Val de Saône ne sont pas intervenus sur le **défi métropolitain**.

## 4.3.2.1 LONES ET COTEAUX DU RHONE : 446 CONTRIBUTIONS



Si l'on compare les résultats du bassin de vie Lômes et coteaux du Rhône à la moyenne des résultats de l'agglomération, il ressort qu'il s'est positionné essentiellement sur les questions liées au **défi environnemental** du fait des nombreuses demandes de modifications de zonage de parcelle (de l'ordre de 40%). Ce défi se situe à 74%, contre 71% en moyenne sur l'agglomération. Les contributions au **défi solidarité** (13%), restent légèrement en-deçà de la moyenne de l'agglomération (15%). Les **défis métropolitain et économique** ont recueilli très peu de contributions très légèrement en dessous de la moyenne de la Métropole.

En ce qui concerne les thématiques abordées, le nombre des contributions sur la limitation de l'extension urbaine (165) va bien au-delà de la moyenne générale, il s'explique par les demandes nombreuses d'urbanisation de zones agricoles et naturelles. De même, on relève une forte participation sur la thématique de la Nature en Ville (52), là encore lié au caractère naturel de ce bassin de vie, doté de nombreux Espaces Boisés Classés.

Par ailleurs, on note un intérêt pour la thématique des déplacements (56). Dans ces communes éloignées du cœur de l'agglomération, situées sur les Coteaux, parfois mal desservis par les transports en commun, la mobilité vers le centre ou en périphérie reste un sujet important. Les principales contributions sur ce thème militent en faveur du développement de transports alternatifs à la voiture : transports en commun, train, modes doux, voire même fluvial.

Les questions d'organisation urbaine (36 contributions) ont également été abordées avec des demandes d'évolution du zonage pour une ouverture à la construction ou une plus forte densité des quartiers.

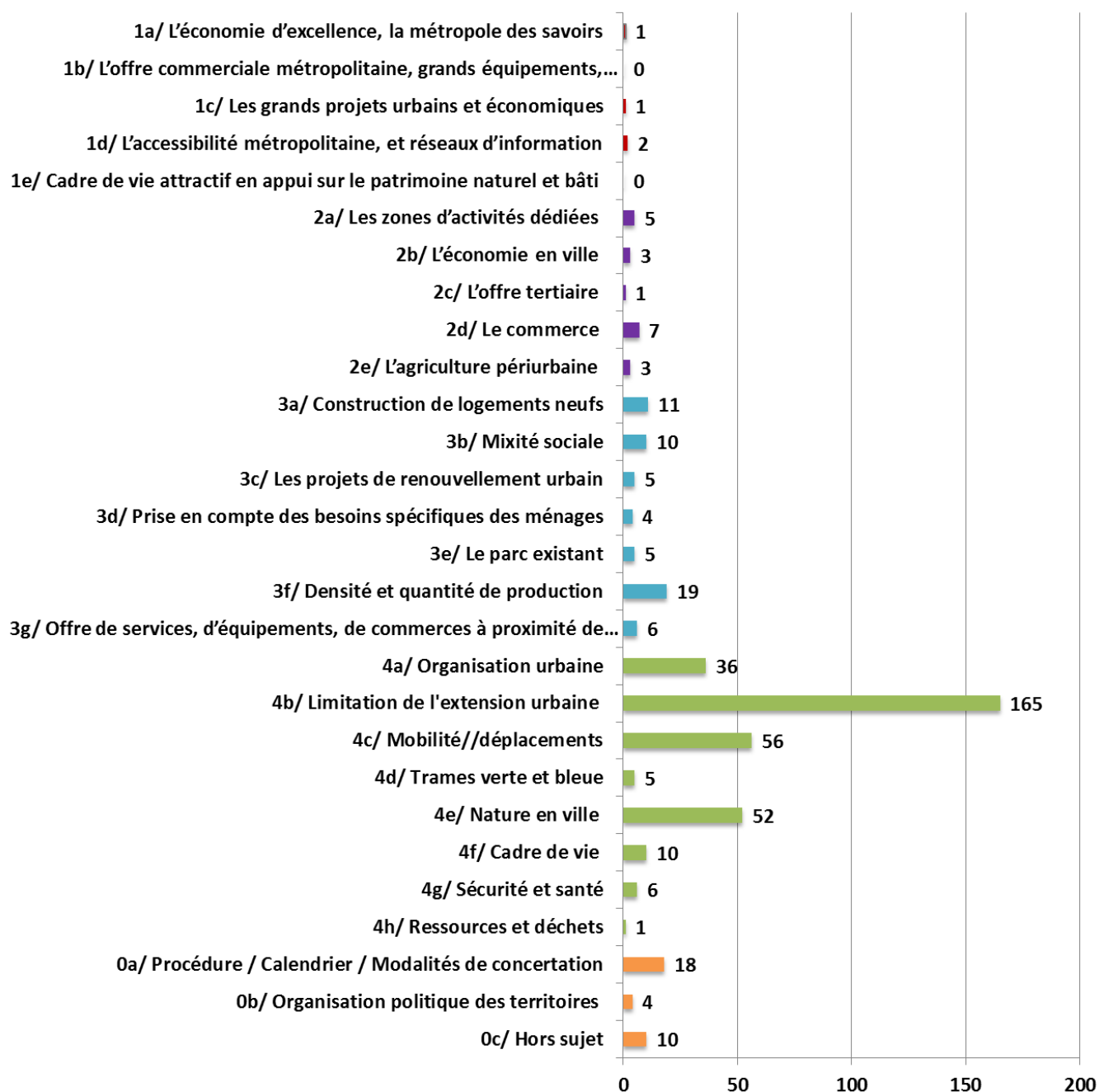
***Demandes multiples sur un même sujet ou pétition (plus de 10 personnes)***

**Commune de Vernaison**

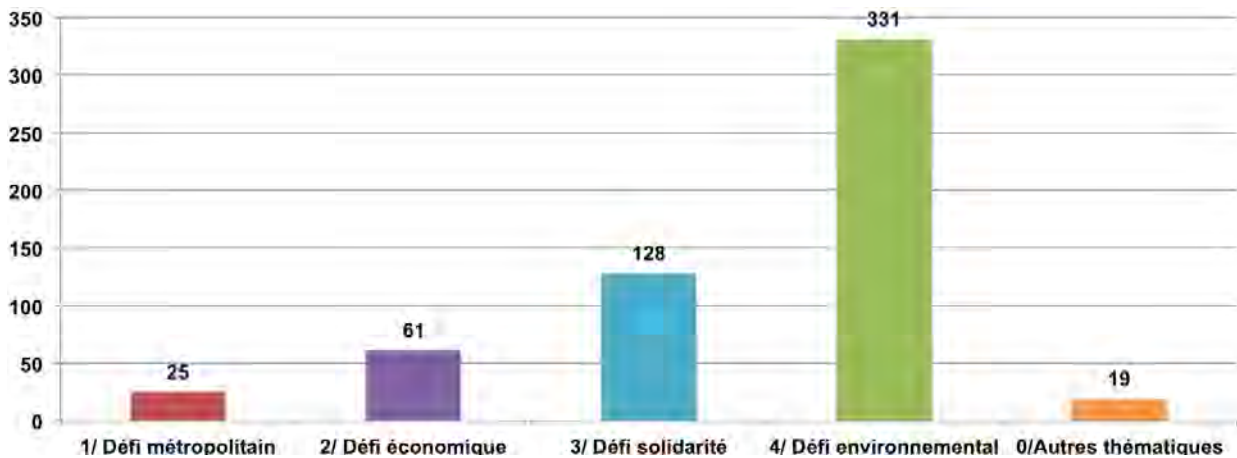


Un collectif de 16 propriétaires de villas individuelles a déposé une contribution pour faire part de leur préoccupation au sujet du devenir de leur quartier dit « Port Perret ».

## Nombre de contributions par sous-thèmes pour Lômes et coteaux du Rhône



## 4.3.2.2 LYON-VILLEURBANNE : 564 CONTRIBUTIONS



Lyon Villeurbanne a été un des bassins de vie le plus contributeur en valeur absolue, mais le moins contributeur si on rapporte le nombre de contributions à la population totale.

Le **défi environnemental** arrive largement en tête des sujets qui ont mobilisés les habitants, avec 331 contributions, soit plus de la moitié des contributions, suivi du **défi solidarité** (128 contributions) et du **défi économique** (61). Par rapport aux moyennes constatées sur l'agglomération, Lyon-Villeurbanne se situe largement au-dessus de la moyenne des interventions pour le défi solidarité (23% contre 15%) et bien en deçà pour le défi environnemental (59% contre 71%).

On observe que la question de la mobilité et des déplacements est au cœur des contributions, avec de nombreuses demandes visant à favoriser et à développer les modes doux et les transports en commun.

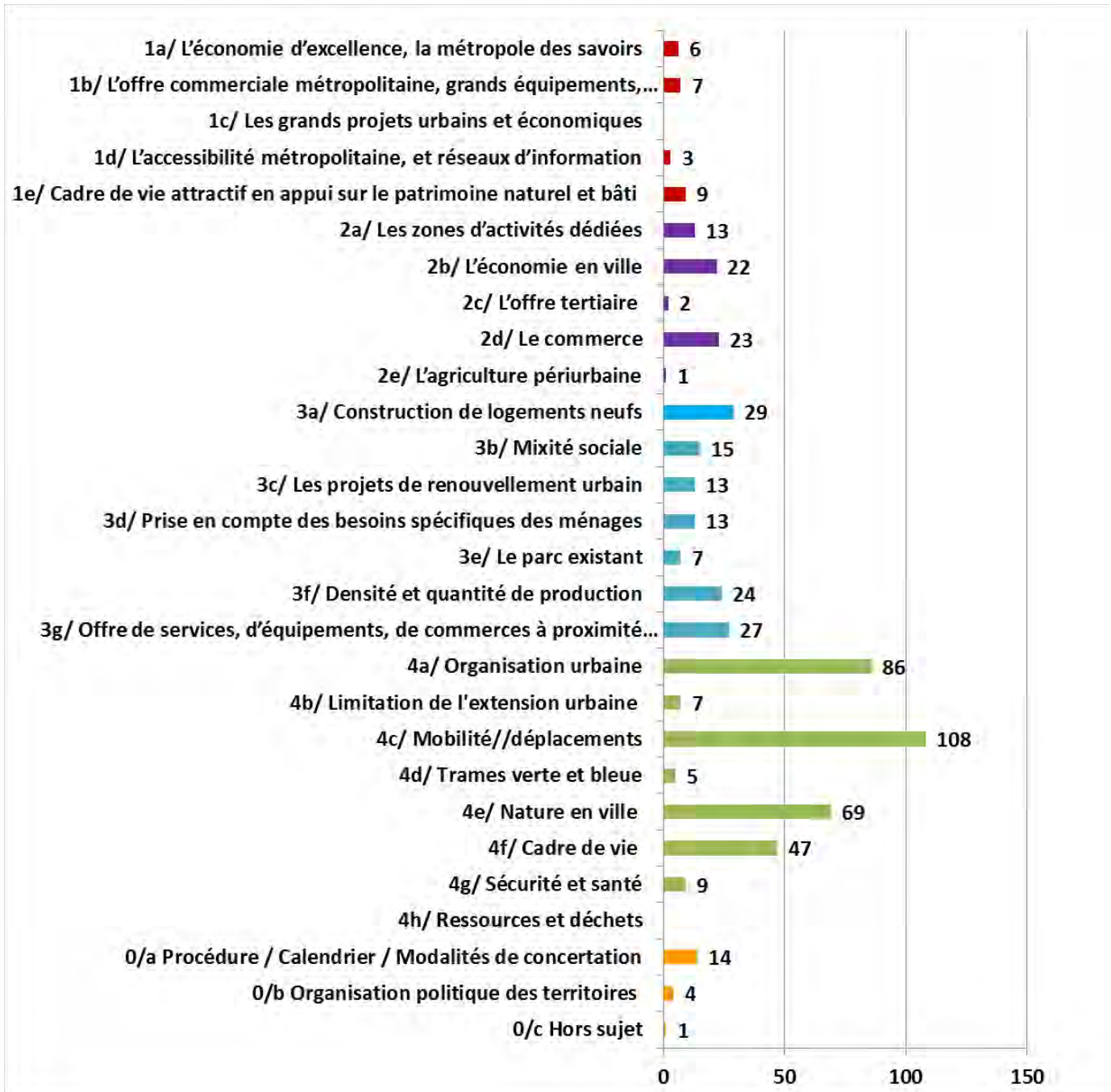
Bien au-dessus de la moyenne de l'agglomération, l'organisation urbaine (86) est également une des préoccupations des habitants qui s'interrogent sur le devenir de leur quartier en rénovation urbaine ou bien qui souhaitent rendre constructible une parcelle à urbaniser pour construire une ville dense et équitable. Le cadre de vie a également retenu l'attention des habitants (47 contributions), qui souhaitent notamment préserver les qualités patrimoniales et l'identité de leur commune.

Les possibilités de rendre constructibles des parcelles situées en zone agricole ou naturelle étant limitées dans des centres urbains quasi-entièrement construits les contributions sur des demandes de modification de zonage (agricole et naturel) ont été pratiquement nulles sur Lyon-Villeurbanne.

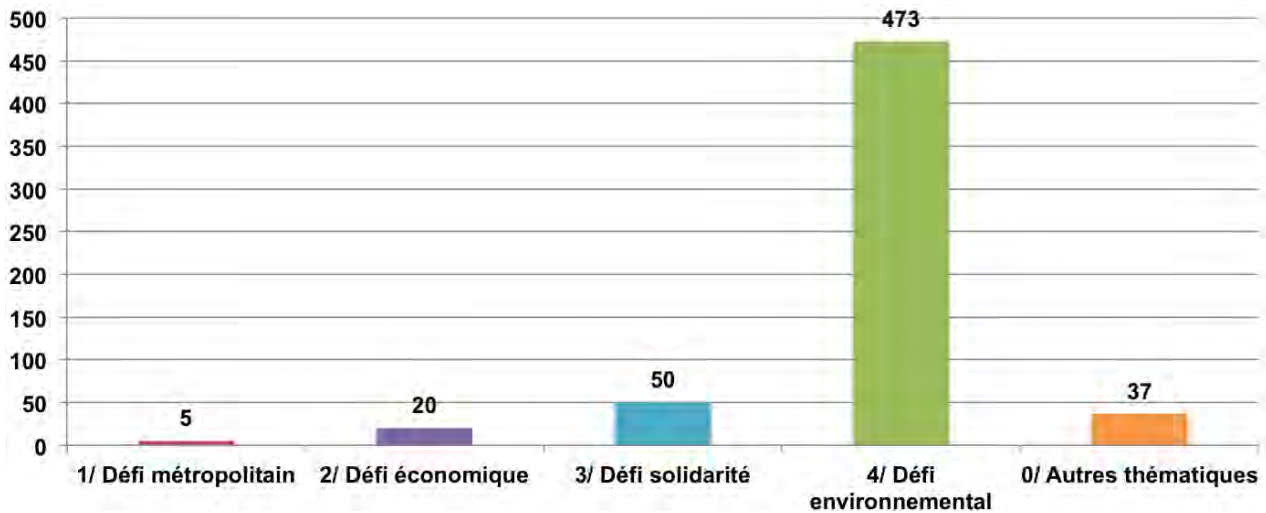
### ***Demandes multiples sur un même sujet ou pétition (plus de 10 personnes)*** **Lyon 6ème / quartier des Brotteaux**

35 riverains du Stade Anatole France font part de leur attachement à ce lieu de pratique sportive et ludique de plein air, un lieu qu'ils considèrent intergénérationnel et apporteur de mixité sociale. Ils demandent que le PLU-H prévoit la régularisation du Stade Anatole France en terrain de sport public.

## Nombre de contributions par sous-thèmes pour Lyon Villeurbanne



## 4.3.2.3 OUEST-NORD : 585 CONTRIBUTIONS



Ouest-Nord est un bassin de vie dans lequel le taux de participation à la concertation par rapport à sa population a été le plus élevé.

Plus de 80% des contributions concernent le **défi environnemental**, le plaçant premier contributeur de ce défi bien au-dessus de la moyenne de l'agglomération (71%).

Le nombre des contributions a été impacté par les demandes particulières de zonage qui représentent la grande majorité et qui s'expliquent par le caractère encore naturel et agricole de ce territoire. Ces contributions souhaitent rendre constructible une parcelle classée en zone naturelle, en Espace Boisé Classé ou en zone agricole.

Ainsi, très logiquement, ce sont les thématiques de l'extension urbaine (202), de l'organisation urbaine (111) et de la Nature en Ville (202) qui obtiennent le plus de contributions, thématiques dans lesquelles ont été classées les demandes particulières de modification de zonage.

Ouest-Nord s'est peu exprimé sur la mobilité et les déplacements. Avec 41 contributions (soit 7% des contributions), le bassin de vie est bien au-dessous de la moyenne agglomération située à 15%. 14 contributions sont favorables au développement de transports alternatifs à la voiture, notamment à l'amélioration de la desserte en transports en commun, pour faciliter les déplacements des personnes âgées, et des plus jeunes en soirée. 8 contributions souhaitent quant à elles maintenir ou créer des places de stationnement ou des parcs relais supplémentaires.

La préservation du cadre de vie et de l'identité des communes a également mobilisé les habitants (28 contributions).

La participation au **défi solidarité** a été la plus faible avec 9% des contributions (contre 15% au niveau de l'agglomération).

Les préoccupations concernent essentiellement :

- la question de la densité qui doit, pour 8 contributions, rester à un niveau acceptable.
- Le nombre d'habitants que chaque commune devra accueillir au regard de l'obligation légale de 25% de logements sociaux.

## ***Demandes multiples sur un même sujet ou pétition (plus de 10 personnes)***

### **St-Cyr-au-Mont-d'Or**

Une pétition lancée par l'Association La Baticolière, copropriété sise au 68 route de St Romain et signée par 96 personnes demande la suppression du polygone situé dans l'Espace Boisé Classé du domaine Pro Btp de la Baticolière, route de St Romain.

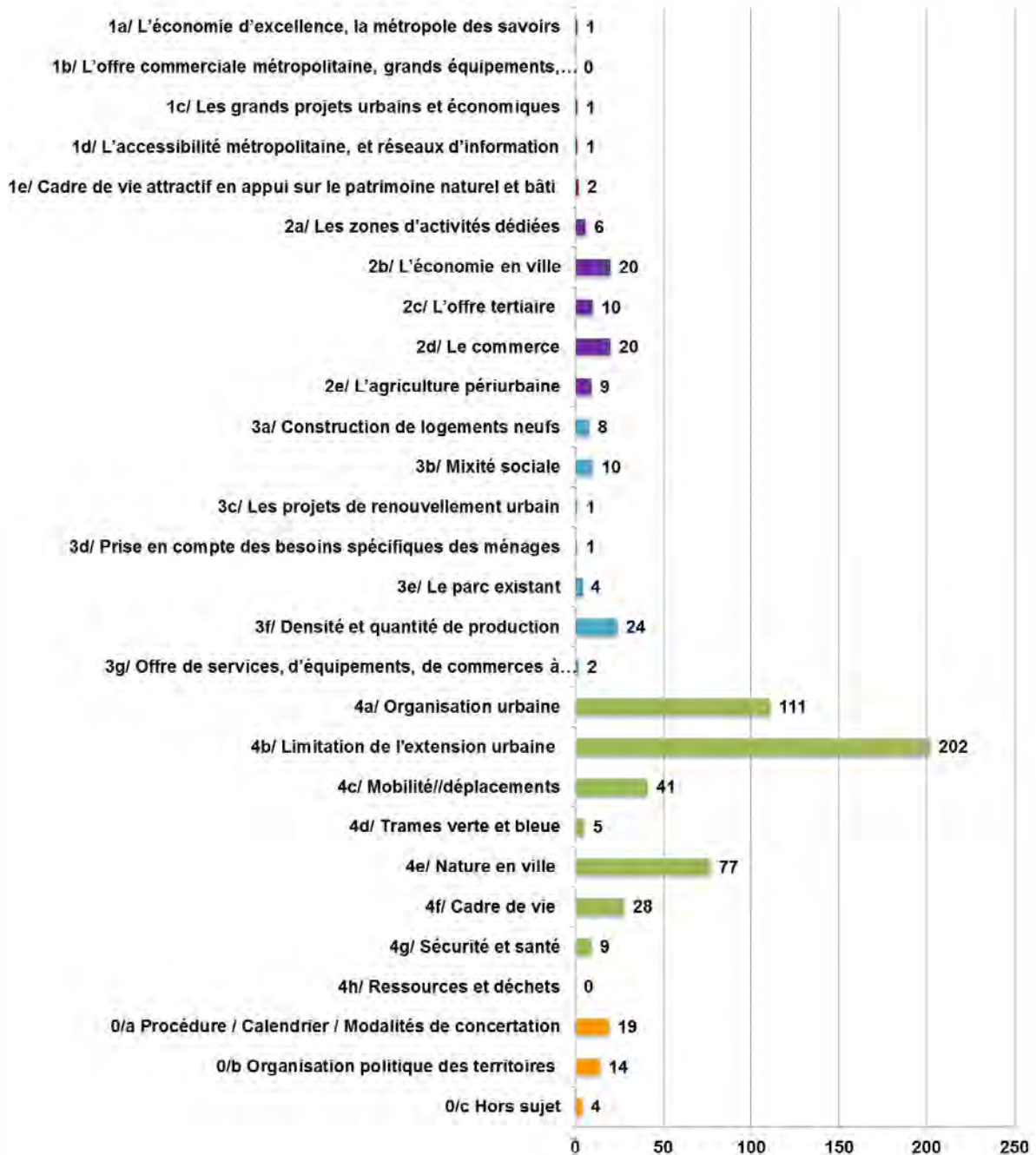
### **St-Cyr-au-Mont-d'Or**

10 propriétaires domiciliés chemin de Grave s'opposent à la densification de celui-ci. Ils font part de leurs inquiétudes quant à l'impact de son urbanisation sur l'identité de la commune, sur son patrimoine culturel et naturel et sur la sécurité routière. Ils demandent que le PLUH limite la densification de leur chemin et de la commune en général

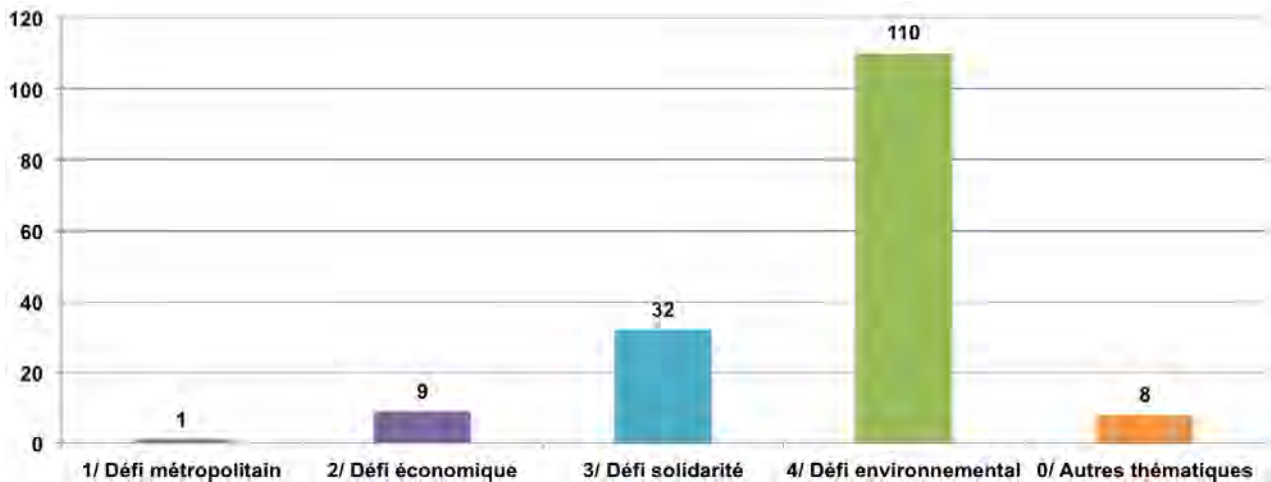
### **Lissieu**

179 personnes se sont exprimées soit dans le cadre de pétition, soit à titre individuel, pour faire part de leur opposition au projet Charvery/Bois Dieu avec l'objectif de préserver leur cadre de vie.

## Nombre de contributions par sous-thèmes pour Ouest-Nord



## 4.3.2.4 PLATEAU NORD : 160 CONTRIBUTIONS



Avec 160 contributions pour 75 370 habitants, le bassin de vie Plateau Nord est l'un de ceux qui se sont le moins mobilisés dans le cadre de cette concertation (0,2% de taux de contribution).

Le **défi environnemental** arrive largement en tête des préoccupations des habitants (69% des contributions), devant le **défi solidarité** (20%).

La question de la mobilité et des déplacements a suscité le plus de contributions (33, soit 20% des contributions). Elles vont dans le sens du développement des modes de transports alternatifs à la voiture (transports en commun et train). Il est à noter que plusieurs questions ont été posées à propos de l'ouverture prochaine de la ligne Sathonay-Trévoux.

Dans une moindre mesure, les questions d'organisation urbaine, de nature en ville et de cadre de vie ont également été évoquées.

En matière d'habitat, certaines contributions souhaitent maintenir un niveau de densité acceptable dans les communes. A Caluire-et-Cuire notamment, les habitants qui ont contribué ont fait valoir leurs inquiétudes vis-à-vis de l'augmentation prévue du nombre d'habitants et les conséquences d'une densification sur le nombre d'espaces verts.

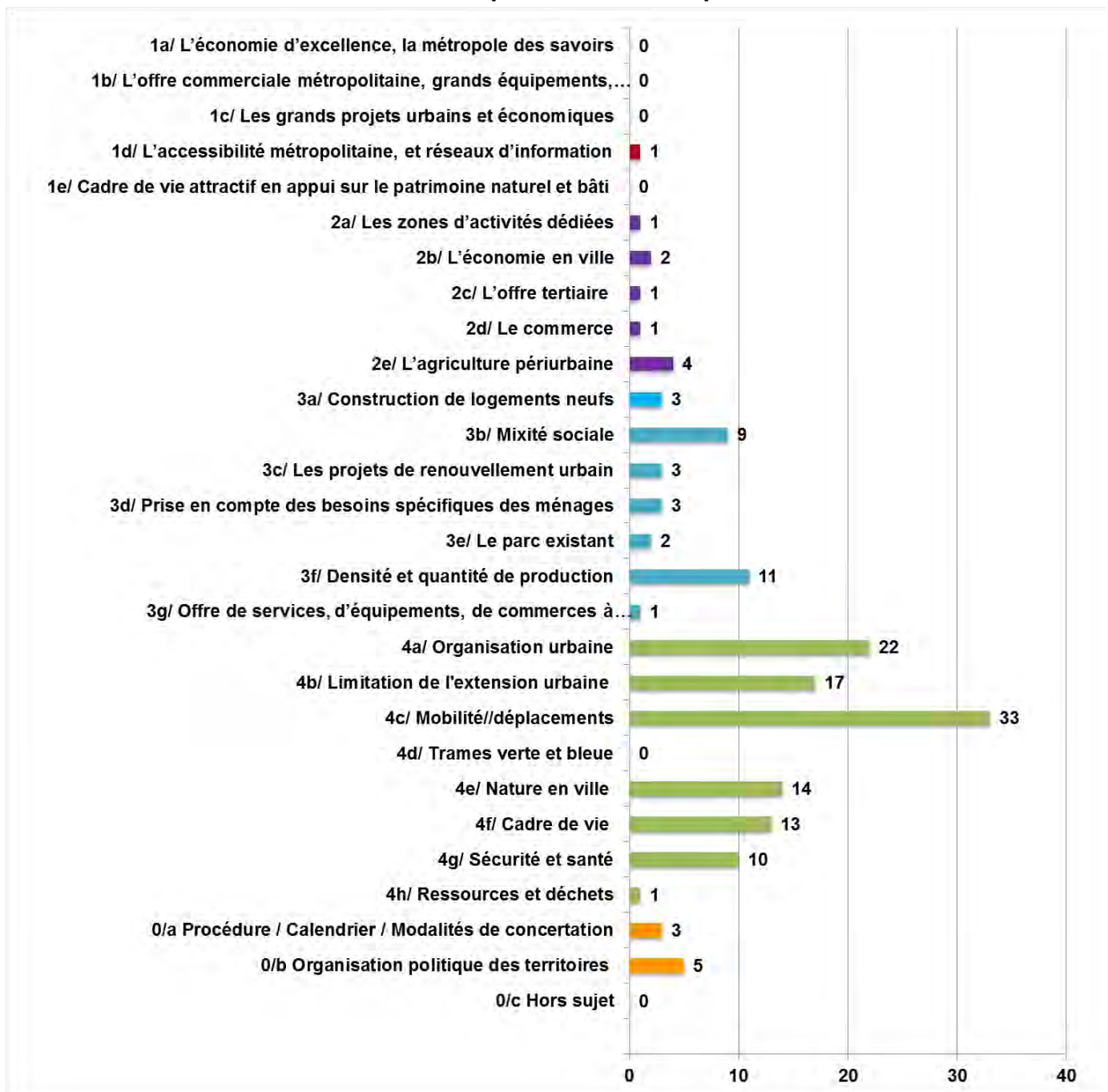
A noter que les demandes particulières de changement de zonage de parcelles ont moins impactées les contributions de ce bassin de vie.

## Demandes multiples sur un même sujet ou pétition (plus de 10 personnes)

### Sathonay-Camp

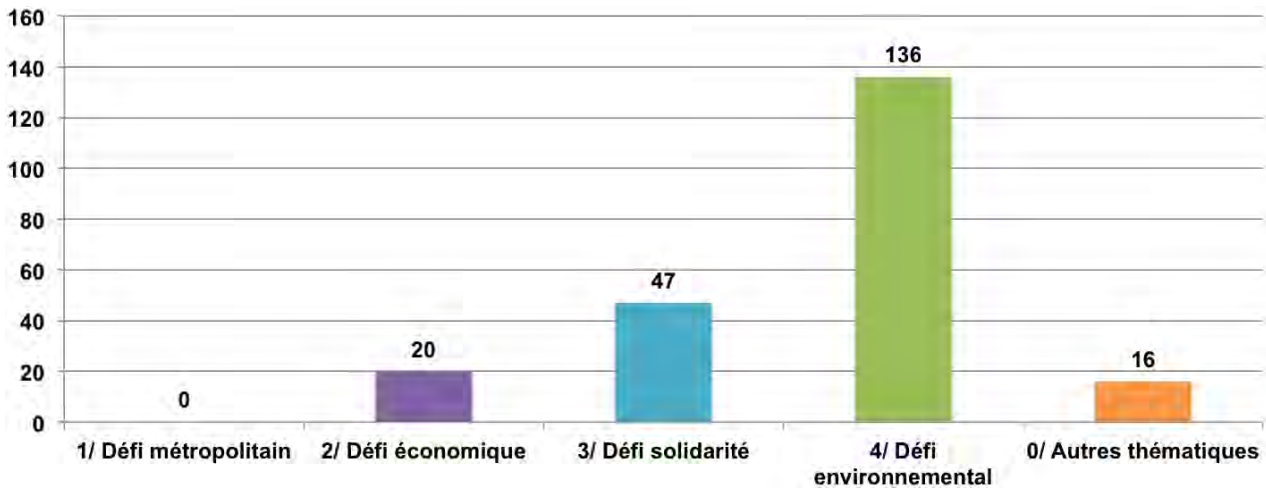
15 personnes demandent un périmètre d'étude pour revoir le zonage autour de la rue Pasteur, actuellement en zone UA1 et AUA3.

### Nombre de contributions par sous-thèmes pour Plateau Nord





## 4.3.2.5 PORTE DES ALPES : 219 CONTRIBUTIONS



Avec 219 contributions pour 103 094 habitants, soit 0,2% de taux de contribution, le bassin de vie **Porte des Alpes** enregistre un très faible taux de participation.

Le **défi environnemental** arrive en tête des contributions (62%), il se situe bien en-dessous de la moyenne observée dans l'agglomération (75%).

La thématique de la limitation de l'extension urbaine qui regroupe les demandes pour rendre constructibles des parcelles sur des zones naturelles et agricoles, recueille avec la mobilité et les déplacements le plus de contributions (34 pour chacune d'elles). Dans la thématique de l'organisation urbaine, on note des demandes (28) visant à organiser la ville en prenant en compte une densité raisonnable.

La plupart des demandes de la thématique mobilité et déplacement, concernent l'amélioration de la mobilité et la fluidité des déplacements, avec peu de demandes relatives aux transports en commun et modes doux. Certains habitants souhaitent créer ou maintenir des places de stationnement. Plusieurs personnes demandent également que les nuisances générées par les infrastructures routières (nombreuses dans ce secteur), soient mieux prises en compte.

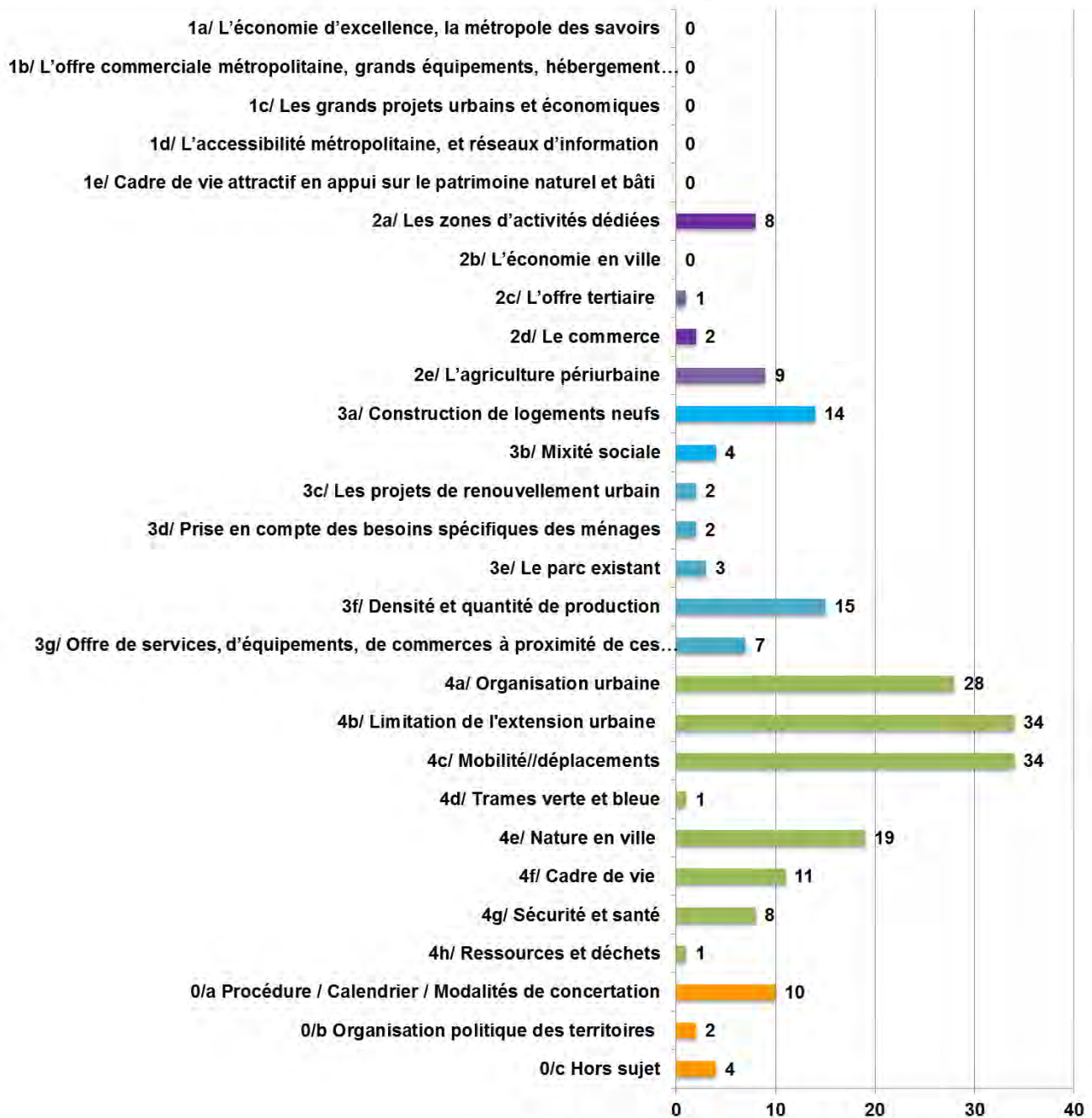
Le **défi solidarité** a mobilisé davantage. Avec, 47 contributions (21%), il se situe bien au-dessus de la moyenne de l'agglomération (15%). En matière de construction de nouveaux logements (13 contributions), si les habitants semblent favorables à l'accueil de nouveaux habitants, ils souhaitent cependant que le niveau de densité reste acceptable. Bron et Saint-Priest par exemple connaissent déjà une densification de leurs centres et certains contributeurs s'inquiètent des problèmes de circulation, de la disparition d'espaces verts...

### ***Demandes multiples sur un même sujet ou pétition (plus de 10 personnes)***

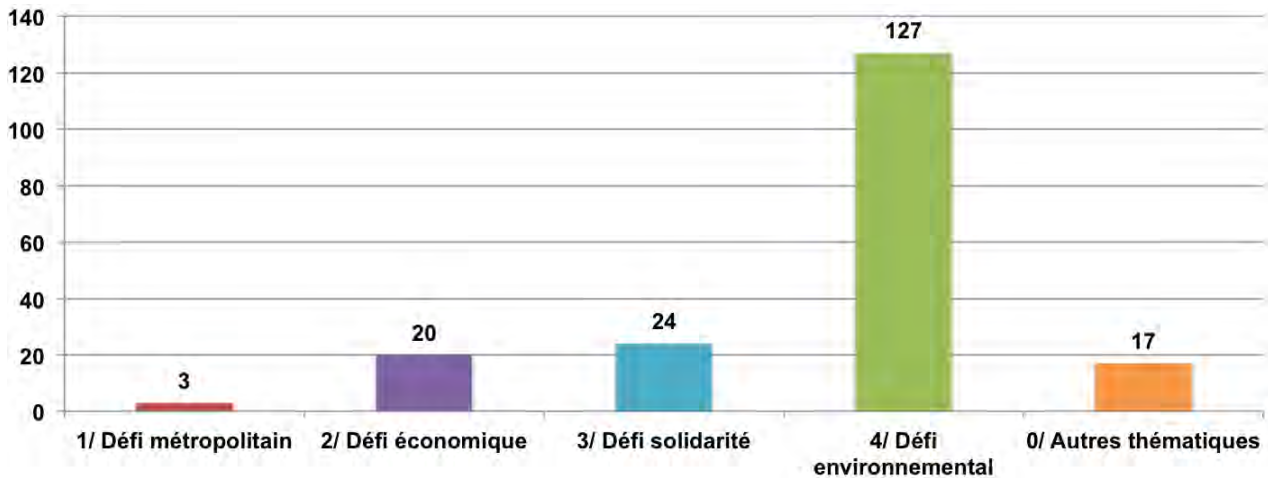
#### **Chassieu**

Un collectif de 25 riverains propriétaires demande une modification de zonage de 6 parcelles d'UA2 en UD1A dans le secteur du lieu-dit le Luminaire.

## Nombre de contributions par sous-thèmes pour Porte des Alpes



## 4.3.2.6 PORTES DU SUD : 191 CONTRIBUTIONS



191 contributions ont été émises dans le bassin de vie Portes du Sud, pour une population de 99 944 habitants, soit un faible taux de mobilisation (0,2%).

Les questions relatives au **défi environnemental** sont arrivées en tête des préoccupations (127 contributions) devant le **défi solidarité** (24). Le bassin de vie s'inscrit ainsi dans les tendances moyennes de l'agglomération, avec une proportion un peu moins élevée de contributions liées à l'environnement (66% contre 71%).

La thématique de la mobilité et des déplacements apparaît comme une préoccupation importante de ce bassin de vie avec 40 contributions. Une forte proportion d'habitants sont favorables au développement des modes de transports alternatifs à la voiture, notamment les modes doux (12 contributions). Il est à noter que plusieurs contributeurs, à Feyzin et Saint-Fons par exemple, font état du manque de stationnement dans leur commune ou de difficultés de circulation.

Dans la limitation de l'extension urbaine, on compte 25 demandes pour rendre constructibles des parcelles aujourd'hui en zone agricole ou naturelle.

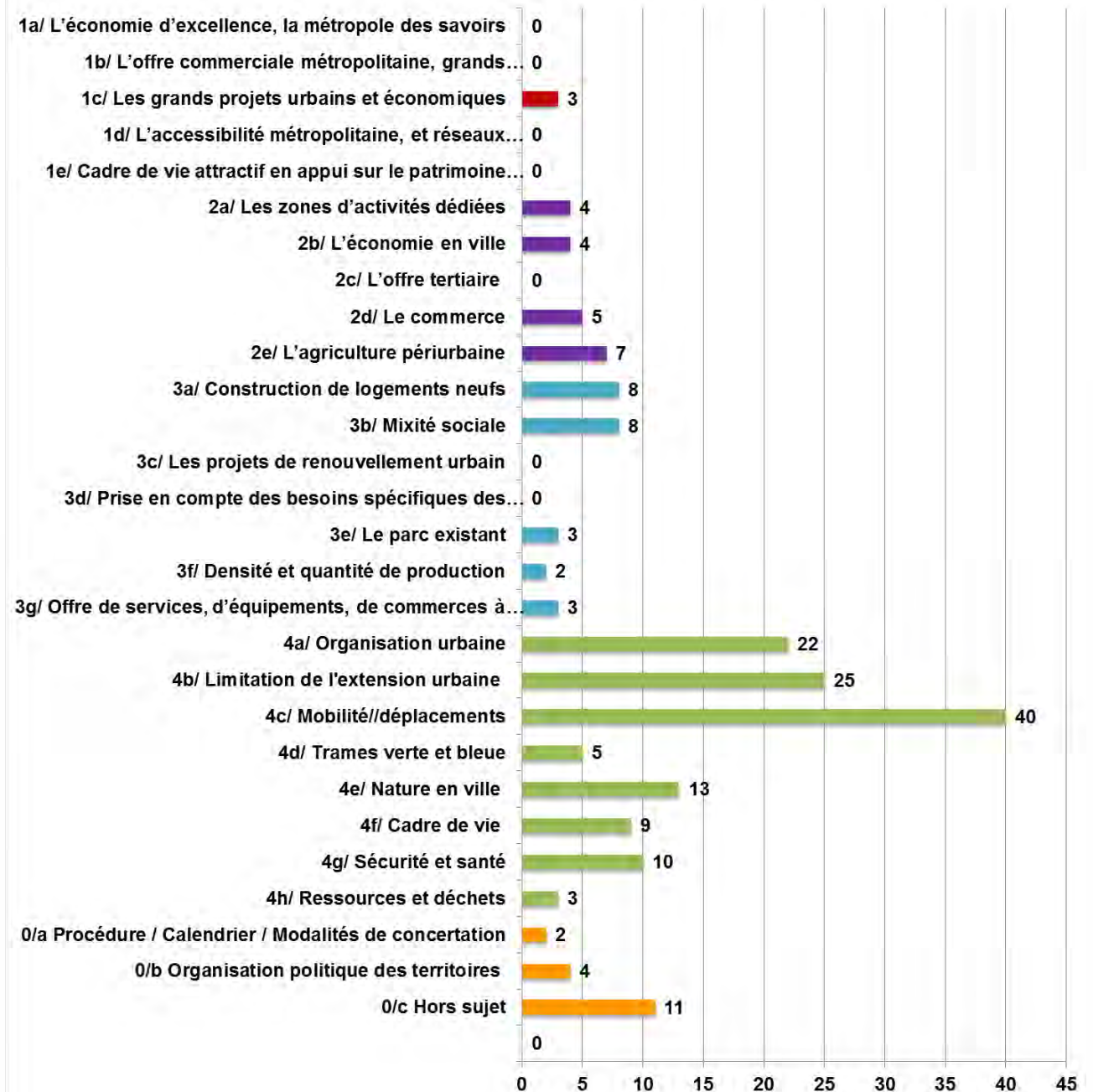
Le nombre de contributions liées à la santé et à la sécurité est relativement élevé par rapport aux autres bassins de vie (10 contributions), ce qui s'explique par la proximité de la Vallée de la Chimie, territoire fortement soumis aux risques technologiques. Ces contributions visent à limiter l'exposition des populations aux nuisances et aux pollutions et à mieux intégrer les risques naturels et technologiques dans les choix d'urbanisation.

### ***Demandes multiples sur un même sujet ou pétition (plus de 10 personnes)***

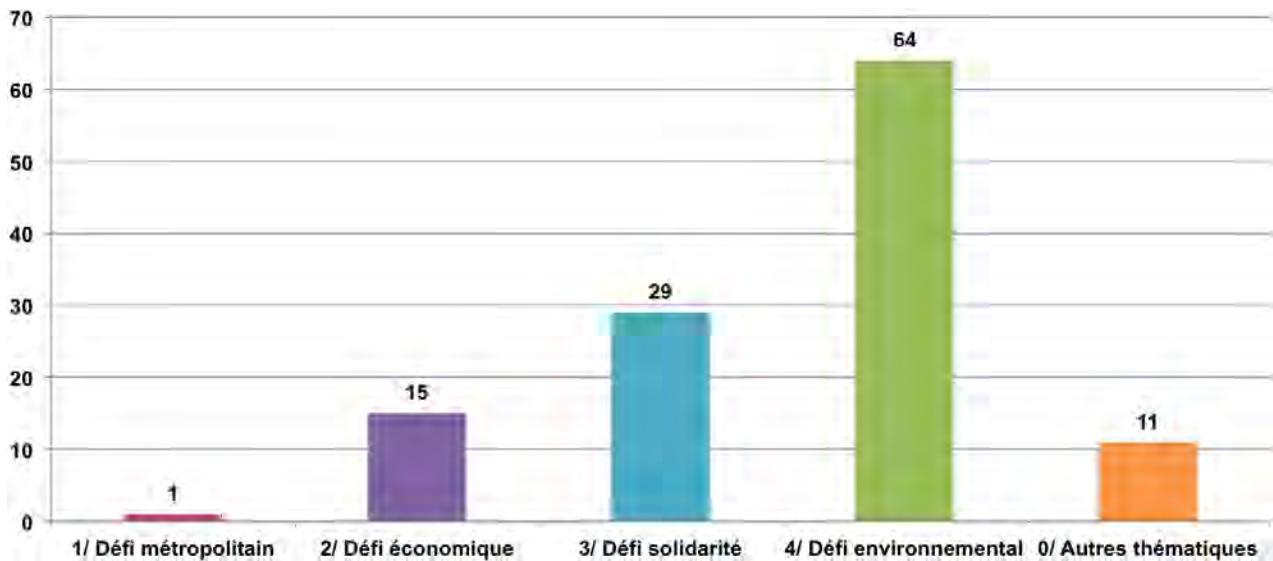
#### **Solaize**

Un collectif de 20 personnes demande le classement en zone constructible de jardins familiaux cultivés, situés à Solaize, chemin de la Blancherie, aujourd'hui classés en zone Nj.

## Nombre de contributions par sous-thèmes pour Portes du Sud



## 4.3.2.7 RHONE-AMONT : 120 CONTRIBUTIONS



Avec 120 contributions pour 105 375 habitants, Rhône-Amont est l'avant dernier bassin de vie en termes de taux de participation à la concertation, en rapport à la population, juste avant Lyon-Villeurbanne.

Il a placé en tête les contributions liées au **défi environnemental** (53% contre 71% en moyenne dans l'agglomération, ce qui représente un des taux les moins élevés des bassins de vie sur cette thématique), puis le **défi solidarité** (24%, ce qui représente un des taux les plus élevés des bassins de vie sur cette thématique).

Dans le détail, le plus grand nombre de contributions s'est porté sur les questions de mobilité et de déplacements (31), avec un nombre important de demandes concernant le développement de modes de transports alternatifs à la voiture (transports en commun, modes doux, train).

Dans l'organisation urbaine, plusieurs contributions expriment le souhait de limiter l'extension urbaine pour préserver les espaces verts et les ressources naturelles. Il est également demandé de prendre en compte l'évolution des infrastructures (réseaux, voiries,...) pour être en capacité de faire face à l'augmentation de population.

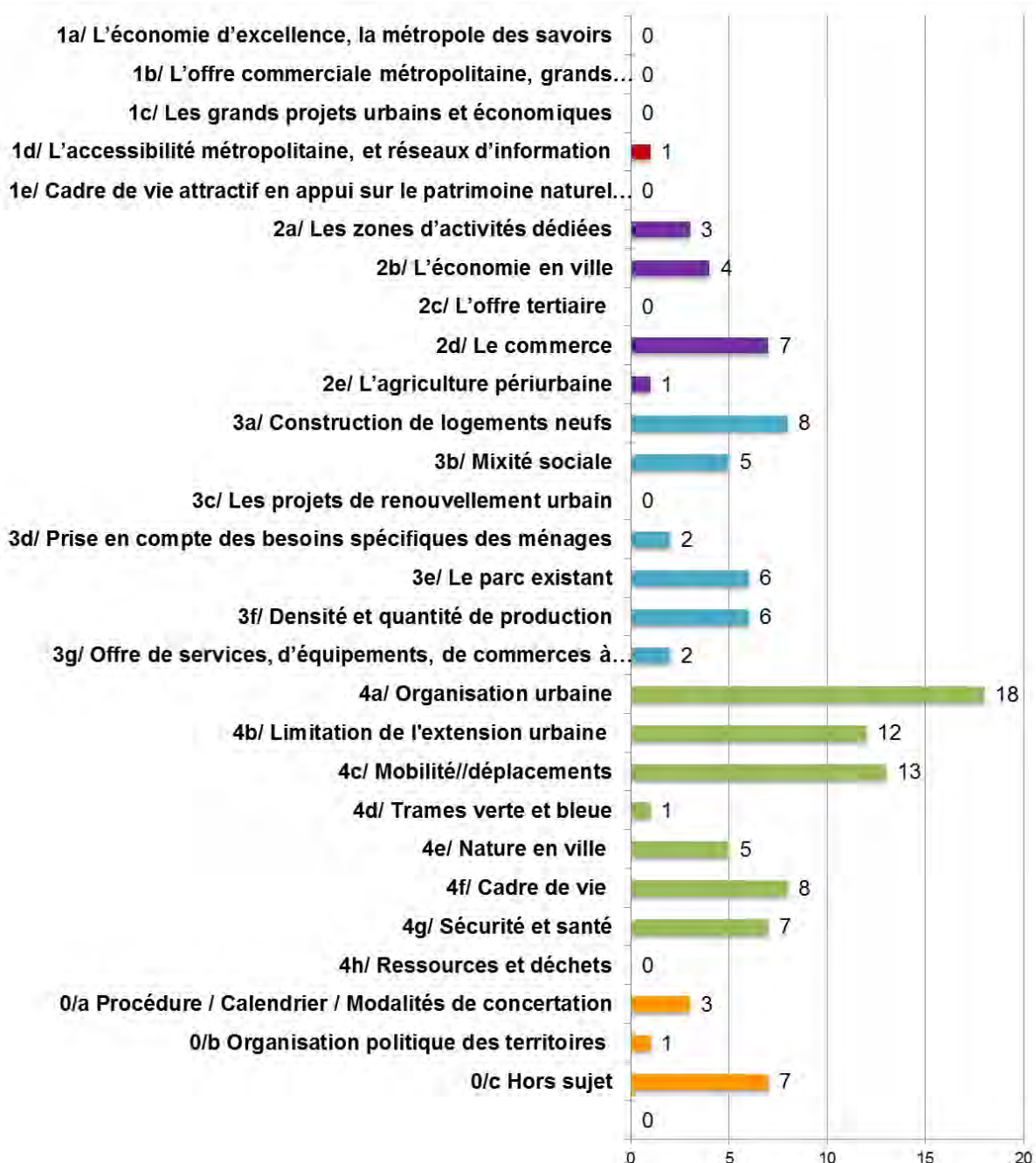
8 contributions souhaitent que le cadre de vie, l'identité et le patrimoine des communes soient préservés et que les nouvelles formes urbaines s'y intègrent harmonieusement.

## Demandes multiples sur un même sujet ou pétition (plus de 10 personnes)

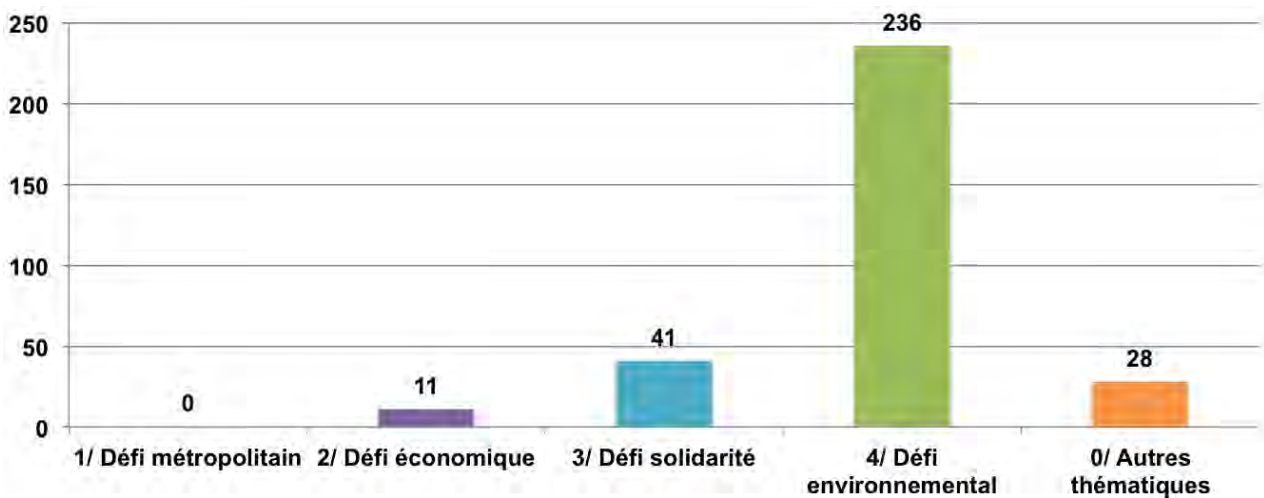
### Décines Charpieu

Une pétition signée par 27 personnes demande un changement de zonage de zone industrielle (actuellement UI1) en zone pavillonnaire, des secteurs de la rue Elisée Reclus et de l'impasse des Coquelicots.

### Nombre de contributions par sous-thèmes pour Rhône-Amont



## 4.3.2.8 VAL D'YZERON : 316 CONTRIBUTIONS



316 contributions ont été recueillies dans ce bassin de vie, c'est plus de deux fois et demi que sur le territoire de Rhône-Amont, qui compte pourtant 2 fois plus d'habitants. Le Val d'Yzeron est avec Val de Saône et Ouest-Nord l'un des bassins de vie où le taux de participation a été le plus fort.

Val d'Yzeron a placé en tête de ses préoccupations les contributions liées au **défi environnemental** (75%) en ligne avec la moyenne de l'agglomération. Viennent ensuite les questions liées au **défi solidarité** (13%), très légèrement en dessous de la moyenne de l'agglomération.

Dans le détail, la thématique de la limitation de l'extension urbaine arrive largement en tête 85 demandes visent à rendre constructibles des zones naturelles, ou des zones agricoles. La thématique « Nature en ville » recueille 54 contributions qui pour 48 d'entre elles demandent le reclassement, la suppression ou la modification des Espaces Boisés Classés, contre 6 contributions qui militent pour la préservation des espaces naturels en zone urbaine.

La question des déplacements arrive en troisième position avec 52 contributions, qui sont majoritairement favorables au développement de modes de transports alternatifs à la voiture (transports en commun, modes doux, train).

En matière de logements, 21 contributions souhaitent que le niveau de densité reste acceptable ; Les préoccupations liées au cadre de vie et à la préservation de l'identité s'expriment au travers de 14 contributions. 12 contributeurs se sont exprimés sur la mixité sociale, demandant de poursuivre la création de logement social et d'assurer la mixité sociale et intergénérationnelle des communes.

## **Demands multiples sur un même sujet ou pétition (plus de 10 personnes)**

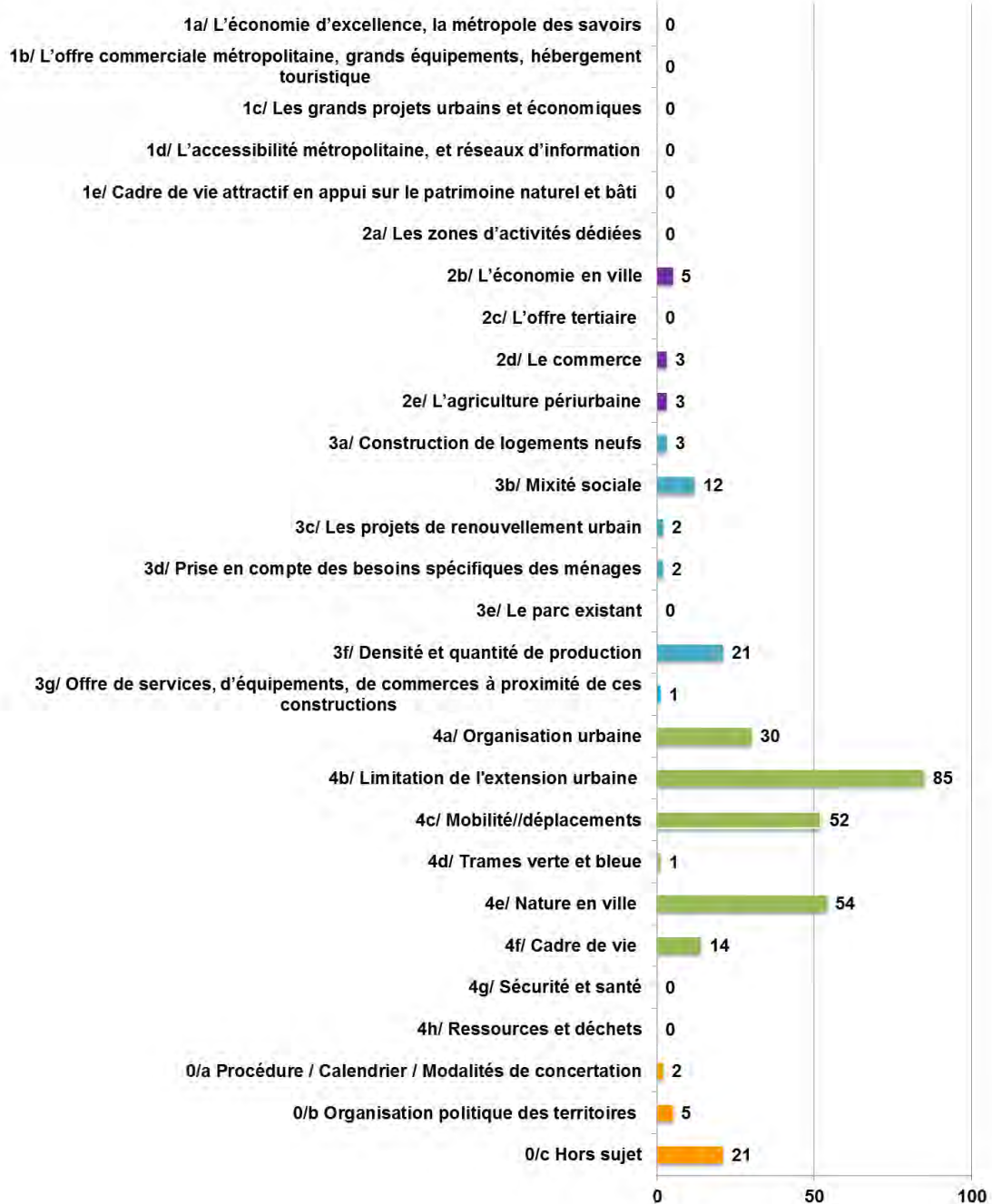
### **Tassin la Demi-Lune**

23 personnes se sont exprimées contre la construction d'un petit immeuble collectif, rue de Boyer. Ils estiment que les voies de circulation et les parkings actuels ne sont pas en capacité à recevoir un surcroît de trafic.

### **Charbonnières-les-Bains**

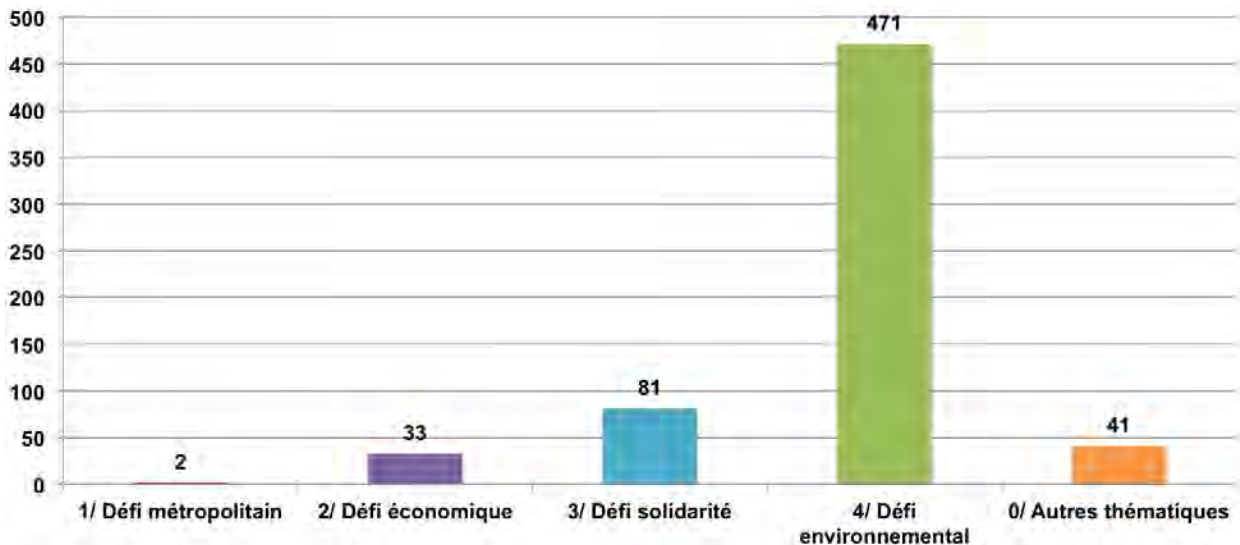
51 personnes se sont exprimées soit dans le cadre de pétition, soit à titre individuel, pour demander que le secteur des Verrières soit classé en zone naturelle.

## **Nombre de contributions par sous-thèmes pour Val d'Yzeron**





## 4.3.2.9 VAL DE SAONE : 628 CONTRIBUTIONS



Avec 628 contributions pour 50 480 habitants, le bassin de vie Val de Saône a connu le plus fort taux de participation de l'ensemble des bassins de vie alors qu'il est l'un des bassins de vie les moins peuplés de l'agglomération.

75% des contributions ont porté sur les **thématiques environnementales** et 13% sur le **défi solidarité**. C'est également un des bassins de vie qui a le plus contribué sur le défi économique. Le bassin de vie Val de Saône s'inscrit tout à fait dans les tendances observées en moyenne dans l'agglomération.

Dans le détail, le plus grand nombre de contributions concerne la thématique de la limitation de l'extension urbaine qui intègre les demandes visant à rendre constructibles des parcelles situées en zone naturelle ou en zone agricole. Le Val de Saône est en effet un bassin de vie dans lequel l'agriculture reste encore très présente et le pourcentage d'espace naturel est important.

Viennent ensuite les contributions (107) liées à la mobilité et aux déplacements avec un nombre important de demandes pour le développement de transports alternatifs à la voiture et pour la création d'aménagements pour la mise en place d'une stratégie multimodale, type parcs-relais. 19 contributions ont abordé le sujet de la ligne de train Sathonay-Trévoux.

Dans la thématique de l'organisation urbaine, il est demandé de limiter l'extension urbaine pour préserver les espaces naturels et agricoles, ce qui entre en contradiction avec le nombre important de demandes visant à rendre constructibles des parcelles situées dans ces mêmes espaces. Certains habitants souhaitent sensibiliser à la mise en cohérence de l'aménagement des territoires avec l'identité et les spécificités des communes.

32 contributions portent sur la Nature en Ville et demandent pour la plupart la suppression, le déclassement ou la modification d'Espaces Boisés Classés.

La question du cadre de vie a également mobilisé les habitants (22 contributions), attachés à la préservation du patrimoine et de l'identité de leur commune.

En matière d'accueil de nouvelles populations, les habitants (29) s'interrogent sur la construction de logements neufs, sur l'évolution nécessaire des infrastructures (4) ainsi que sur les impacts en termes de densité urbaine.

Enfin, 16 contributions concernent la sécurité et la santé ; elles expriment le souhait des habitants de limiter les nuisances et les pollutions et de mieux intégrer les risques naturels et technologiques dans les choix d'urbanisation.

A noter que 16 contributions liées au défi économique concernent la volonté de soutenir l'agriculture périurbaine.

### ***Demandes multiples sur un même sujet ou pétition (plus de 10 personnes)***

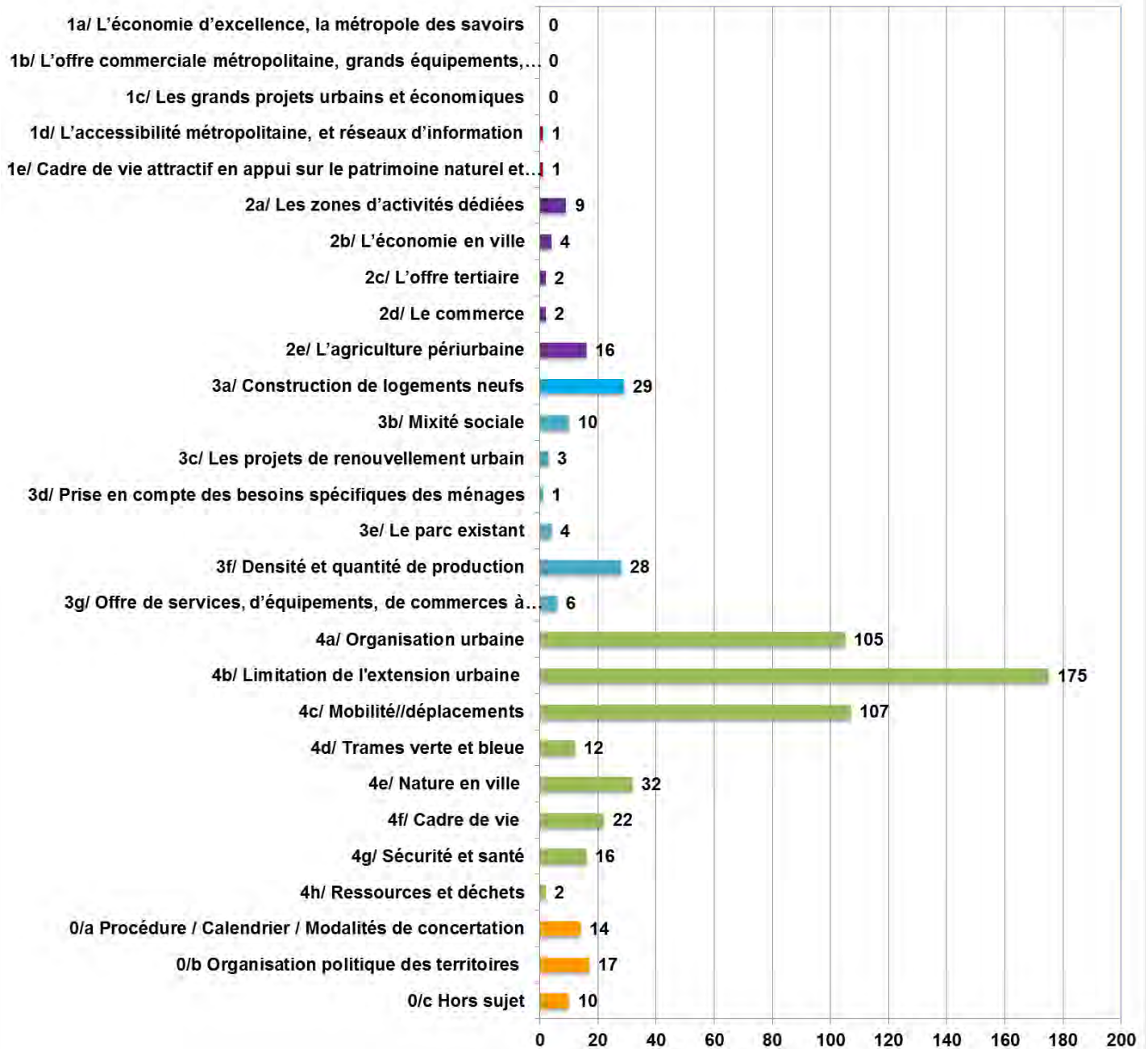
#### **Quincieux**

Un collectif de 11 habitants du hameau de Jérusalem demande, que les propriétés sises impasse de Jérusalem et chemin de Jérusalem, actuellement situées en zone Ae soient reclassées en zone U et raccordées à l'assainissement collectif.

#### **St Germain-au-Mont d'Or**

Le Copil de la Barollière qui rassemble 45 copropriétaires du Hameau de la Barollière fait part de ses préoccupations sur 2 projets, situé lieu-dit "Pain Béni". Il s'interroge sur le dimensionnement de ces projets et sur la densité acceptable sur ce secteur.

## Nombre de contributions par sous-thèmes pour Val de Saône

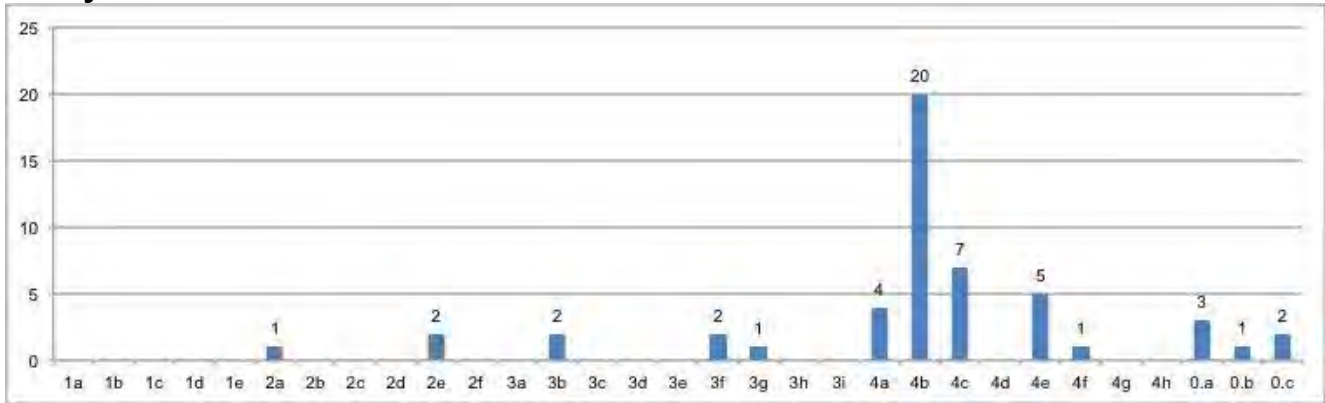


## 4.3.3 BILAN DETAILLE AU NIVEAU DES COMMUNES

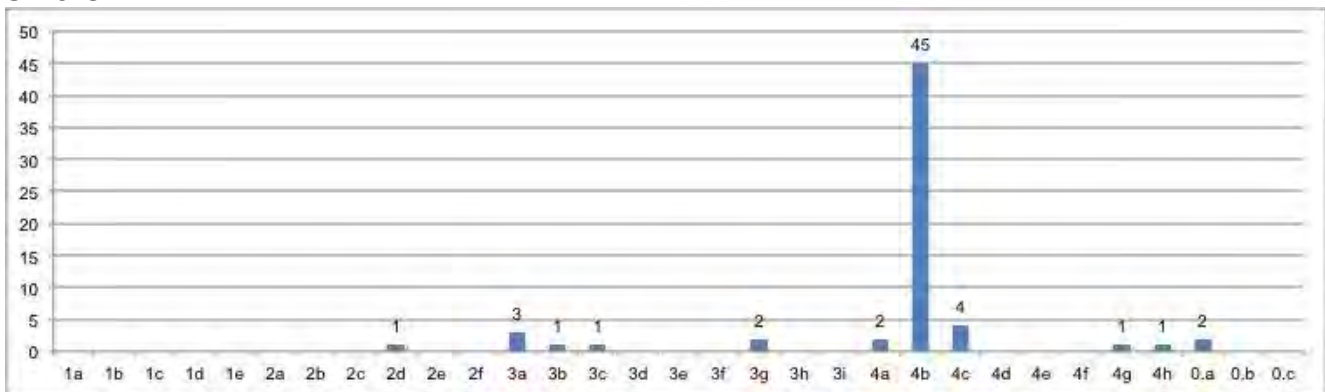
Graphiques classés par bassin de vie et par commune, par défi avec détail des sous-thèmes

### Lônes et coteaux du Rhône

#### Charly

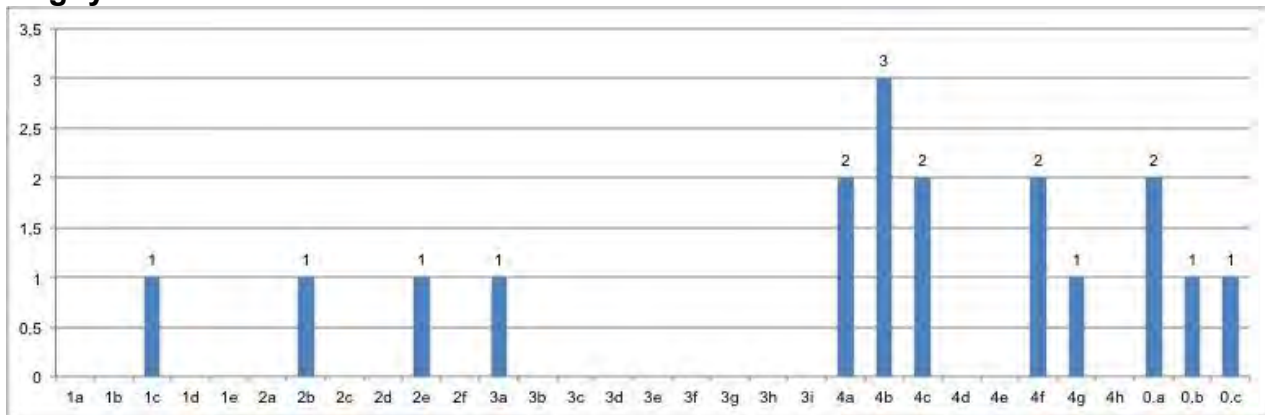


#### Givors

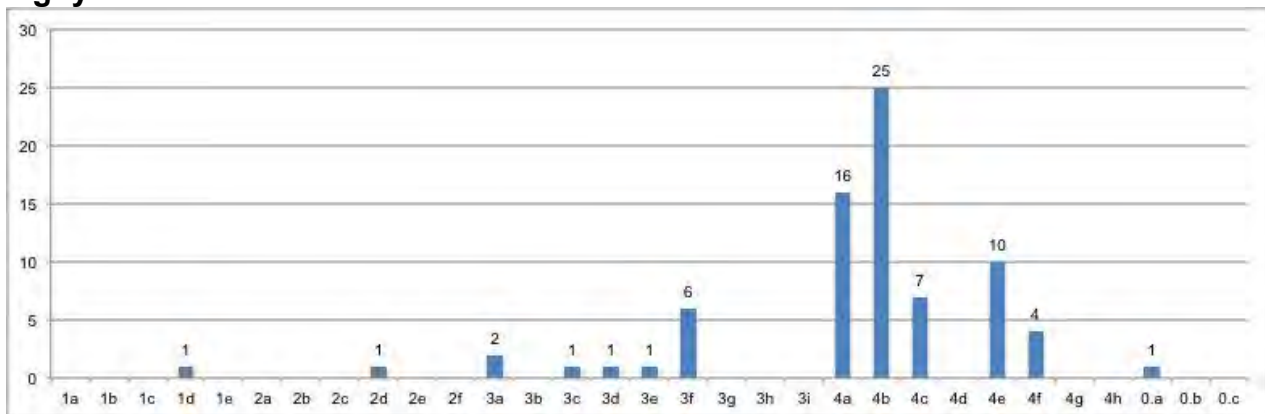


1a	L'économie d'excellence, la métropole des savoirs	3e	Le parc existant
1b	L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique	3f	Densité et quantité de production
1c	Les grands projets urbains et économiques	3g	Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions
1d	L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information	4a	Organisation urbaine
1e	Cadre de vie attractif	4b	Limitation de l'extension urbaine
2a	Les zones d'activités dédiées	4c	Mobilité/déplacements
2b	L'économie en ville	4d	Trames verte et bleue
2c	L'offre tertiaire	4e	Nature en ville
2d	Le commerce	4f	Cadre de vie
2e	L'agriculture périurbaine	4g	Sécurité et santé
3a	Construction de logements neufs	4h	Ressources et déchets
3b	Mixité sociale	0a	Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
3c	Les projets de renouvellement urbain	0b	Territoires
3d	Prise en compte des besoins spécifiques des ménages	0c	Hors Sujet

## Grigny

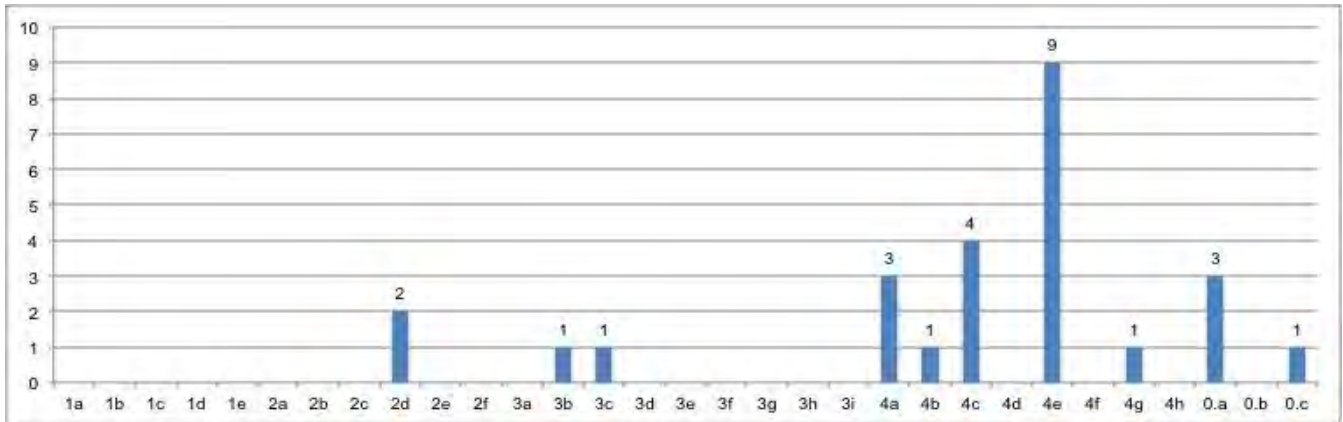


## Irigny

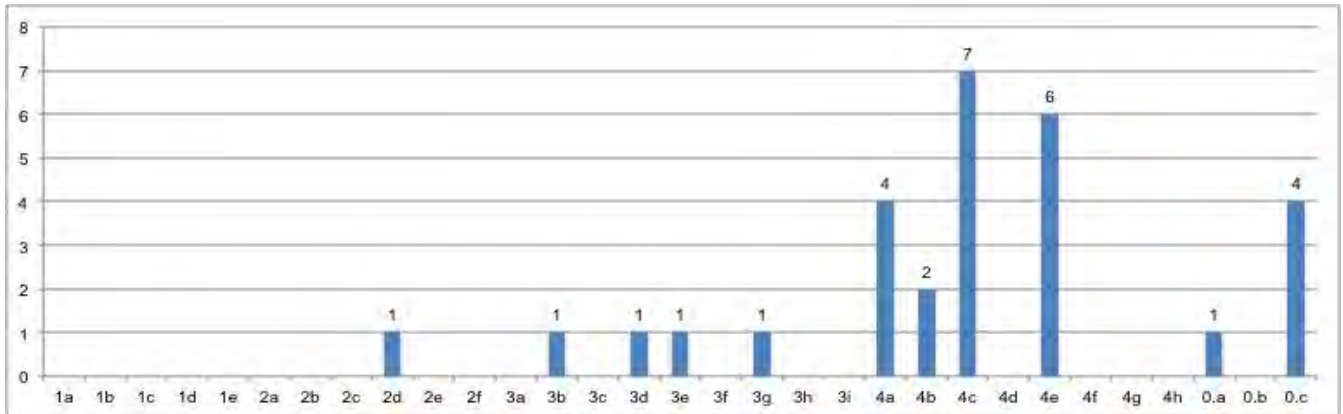


<b>1a</b>	L'économie d'excellence, la métropole des savoirs	<b>3e</b>	Le parc existant
<b>1b</b>	L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique	<b>3f</b>	Densité et quantité de production
<b>1c</b>	Les grands projets urbains et économiques	<b>3g</b>	Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions
<b>1d</b>	L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information	<b>4a</b>	Organisation urbaine
<b>1e</b>	Cadre de vie attractif	<b>4b</b>	Limitation de l'extension urbaine
<b>2a</b>	Les zones d'activités dédiées	<b>4c</b>	Mobilité//déplacements
<b>2b</b>	L'économie en ville	<b>4d</b>	Trames verte et bleue
<b>2c</b>	L'offre tertiaire	<b>4e</b>	Nature en ville
<b>2d</b>	Le commerce	<b>4f</b>	Cadre de vie
<b>2e</b>	L'agriculture périurbaine	<b>4g</b>	Sécurité et santé
<b>3a</b>	Construction de logements neufs	<b>4h</b>	Ressources et déchets
<b>3b</b>	Mixité sociale	<b>0a</b>	Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
<b>3c</b>	Les projets de renouvellement urbain	<b>0b</b>	Territoires
<b>3d</b>	Prise en compte des besoins spécifiques des ménages	<b>0c</b>	Hors Sujet

## La Mulatière

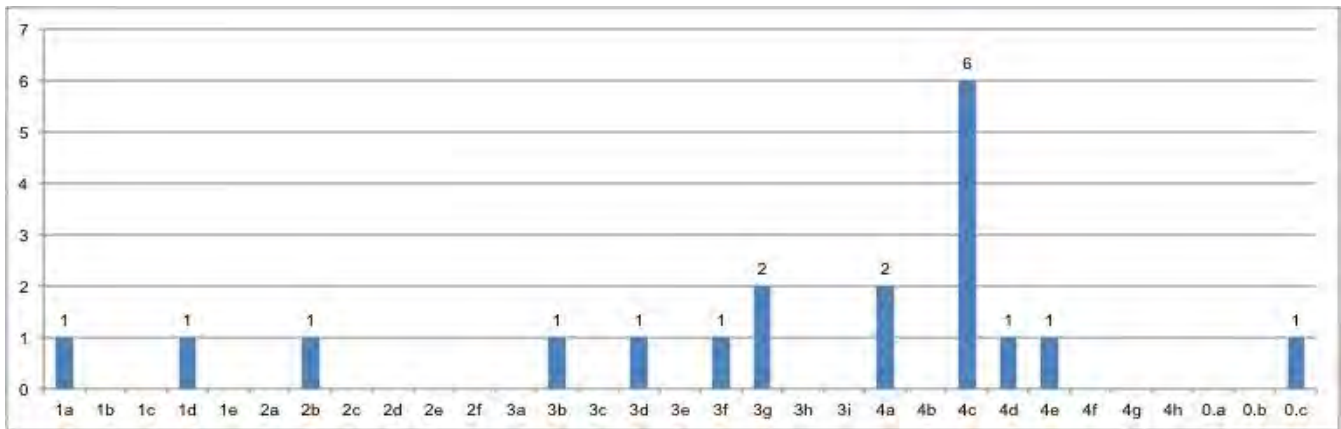


## Oullins

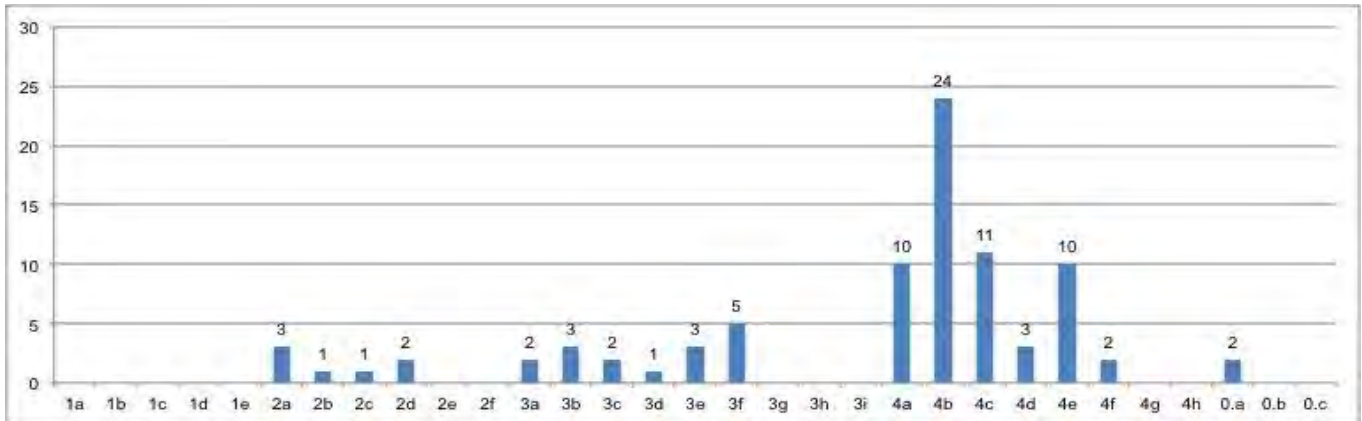


1a	L'économie d'excellence, la métropole des savoirs	3e	Le parc existant
1b	L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique	3f	Densité et quantité de production
1c	Les grands projets urbains et économiques	3g	Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions
1d	L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information	4a	Organisation urbaine
1e	Cadre de vie attractif	4b	Limitation de l'extension urbaine
2a	Les zones d'activités dédiées	4c	Mobilité/déplacements
2b	L'économie en ville	4d	Trames verte et bleue
2c	L'offre tertiaire	4e	Nature en ville
2d	Le commerce	4f	Cadre de vie
2e	L'agriculture périurbaine	4g	Sécurité et santé
3a	Construction de logements neufs	4h	Ressources et déchets
3b	Mixité sociale	0a	Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
3c	Les projets de renouvellement urbain	0b	Territoires
3d	Prise en compte des besoins spécifiques des ménages	0c	Hors Sujet

## Pierre-Bénite

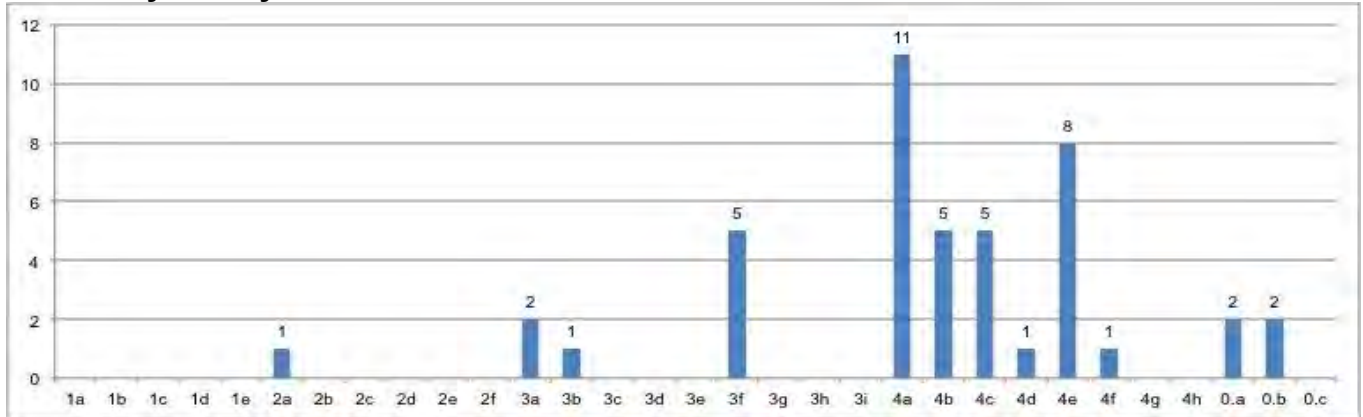


## Saint-Genis-Laval

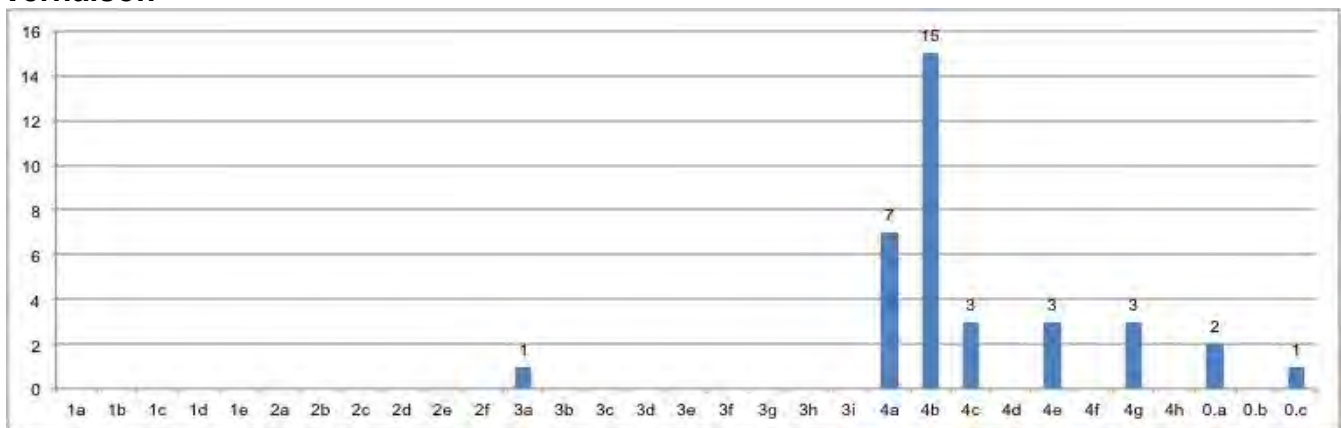


<b>1a</b>	L'économie d'excellence, la métropole des savoirs	<b>3e</b>	Le parc existant
<b>1b</b>	L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique	<b>3f</b>	Densité et quantité de production
<b>1c</b>	Les grands projets urbains et économiques	<b>3g</b>	Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions
<b>1d</b>	L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information	<b>4a</b>	Organisation urbaine
<b>1e</b>	Cadre de vie attractif	<b>4b</b>	Limitation de l'extension urbaine
<b>2a</b>	Les zones d'activités dédiées	<b>4c</b>	Mobilité/déplacements
<b>2b</b>	L'économie en ville	<b>4d</b>	Trames verte et bleue
<b>2c</b>	L'offre tertiaire	<b>4e</b>	Nature en ville
<b>2d</b>	Le commerce	<b>4f</b>	Cadre de vie
<b>2e</b>	L'agriculture périurbaine	<b>4g</b>	Sécurité et santé
<b>3a</b>	Construction de logements neufs	<b>4h</b>	Ressources et déchets
<b>3b</b>	Mixité sociale	<b>0a</b>	Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
<b>3c</b>	Les projets de renouvellement urbain	<b>0b</b>	Territoires
<b>3d</b>	Prise en compte des besoins spécifiques des ménages	<b>0c</b>	Hors Sujet

## Sainte Foy-Lès-Lyon



## Vernaison

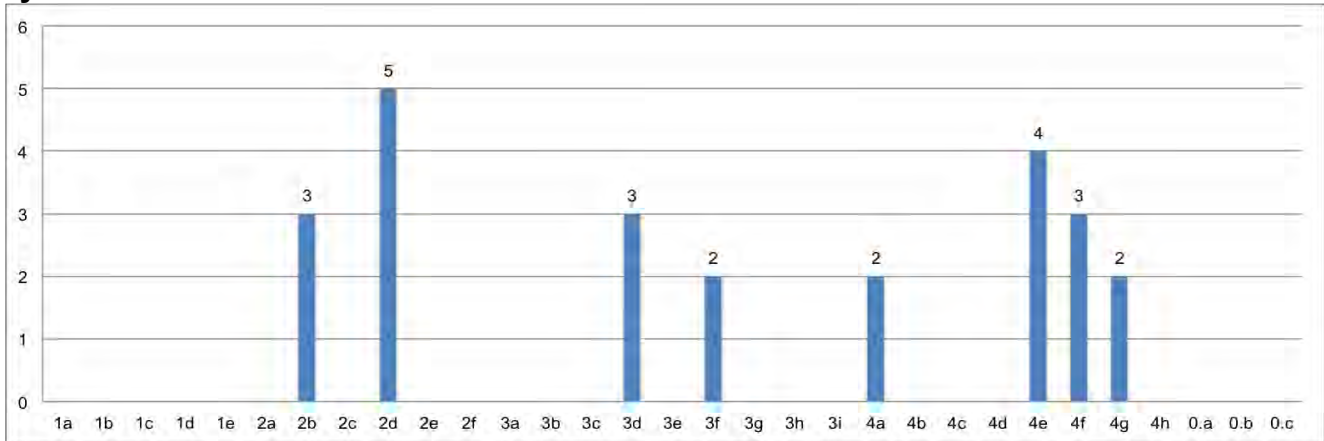


1a	L'économie d'excellence, la métropole des savoirs	3e	Le parc existant
1b	L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique	3f	Densité et quantité de production
1c	Les grands projets urbains et économiques	3g	Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions
1d	L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information	4a	Organisation urbaine
1e	Cadre de vie attractif	4b	Limitation de l'extension urbaine
2a	Les zones d'activités dédiées	4c	Mobilité//déplacements
2b	L'économie en ville	4d	Trames verte et bleue
2c	L'offre tertiaire	4e	Nature en ville
2d	Le commerce	4f	Cadre de vie
2e	L'agriculture périurbaine	4g	Sécurité et santé
3a	Construction de logements neufs	4h	Ressources et déchets
3b	Mixité sociale	0a	Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
3c	Les projets de renouvellement urbain	0b	Territoires
3d	Prise en compte des besoins spécifiques des ménages	0c	Hors Sujet

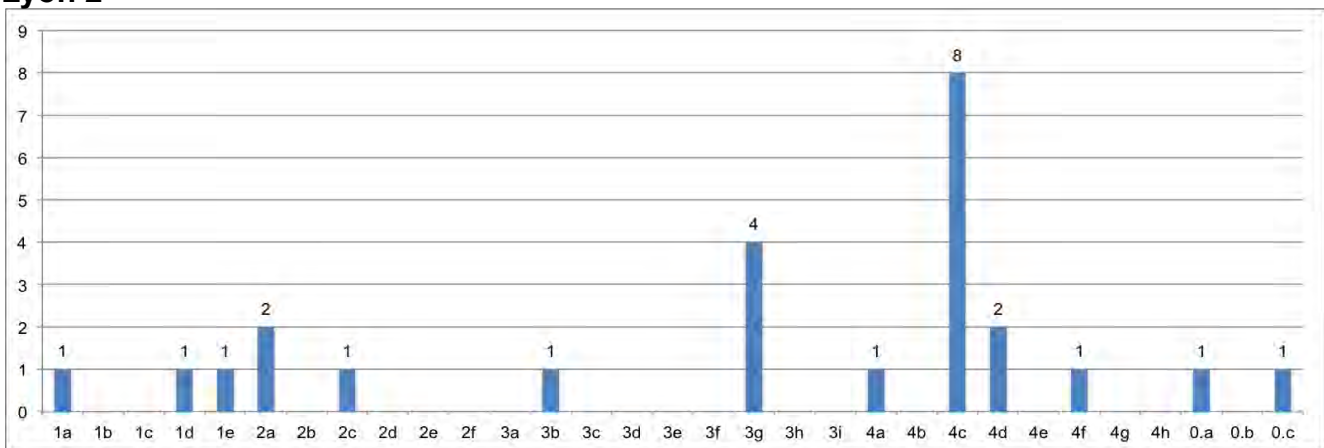


## Lyon-Villeurbanne

### Lyon 1<sup>er</sup>

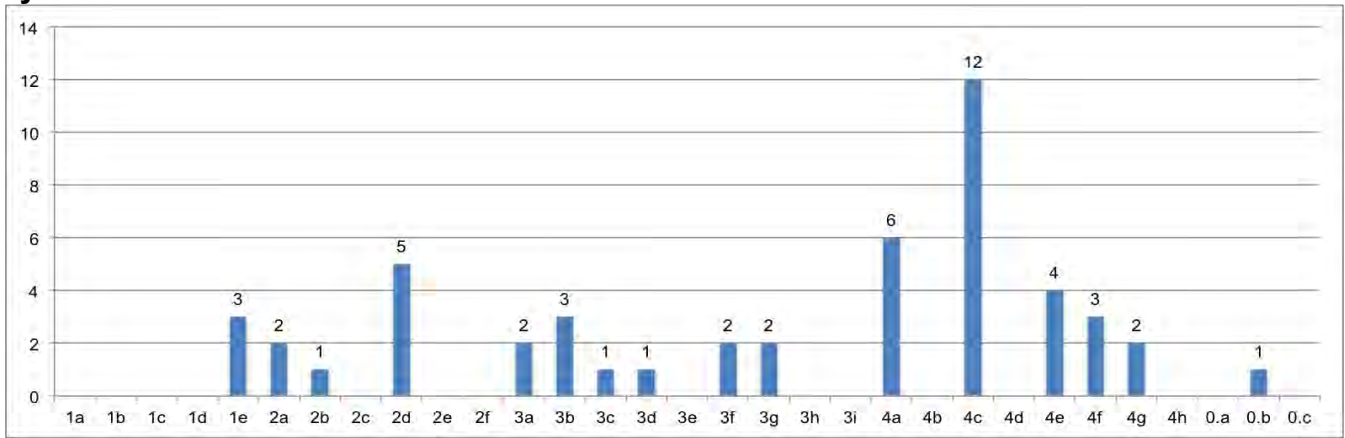


### Lyon 2<sup>ème</sup>

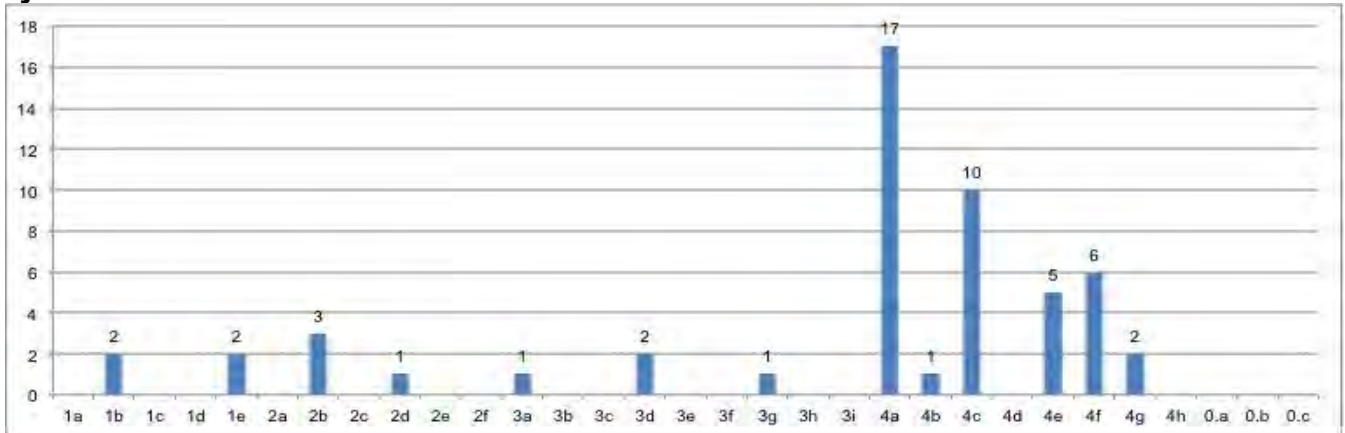


<b>1a</b>	L'économie d'excellence, la métropole des savoirs	<b>3e</b>	Le parc existant
<b>1b</b>	L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique	<b>3f</b>	Densité et quantité de production
<b>1c</b>	Les grands projets urbains et économiques	<b>3g</b>	Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions
<b>1d</b>	L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information	<b>4a</b>	Organisation urbaine
<b>1e</b>	Cadre de vie attractif	<b>4b</b>	Limitation de l'extension urbaine
<b>2a</b>	Les zones d'activités dédiées	<b>4c</b>	Mobilité/déplacements
<b>2b</b>	L'économie en ville	<b>4d</b>	Trames verte et bleue
<b>2c</b>	L'offre tertiaire	<b>4e</b>	Nature en ville
<b>2d</b>	Le commerce	<b>4f</b>	Cadre de vie
<b>2e</b>	L'agriculture périurbaine	<b>4g</b>	Sécurité et santé
<b>3a</b>	Construction de logements neufs	<b>4h</b>	Ressources et déchets
<b>3b</b>	Mixité sociale	<b>0a</b>	Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
<b>3c</b>	Les projets de renouvellement urbain	<b>0b</b>	Territoires
<b>3d</b>	Prise en compte des besoins spécifiques des ménages	<b>0c</b>	Hors Sujet

## Lyon 3<sup>ème</sup>

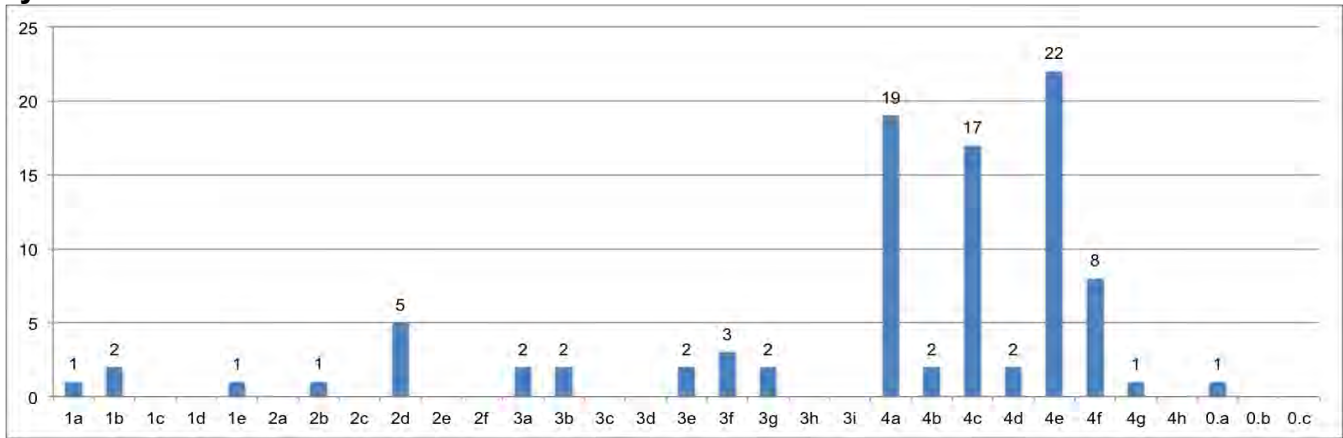


## Lyon 4<sup>ème</sup>

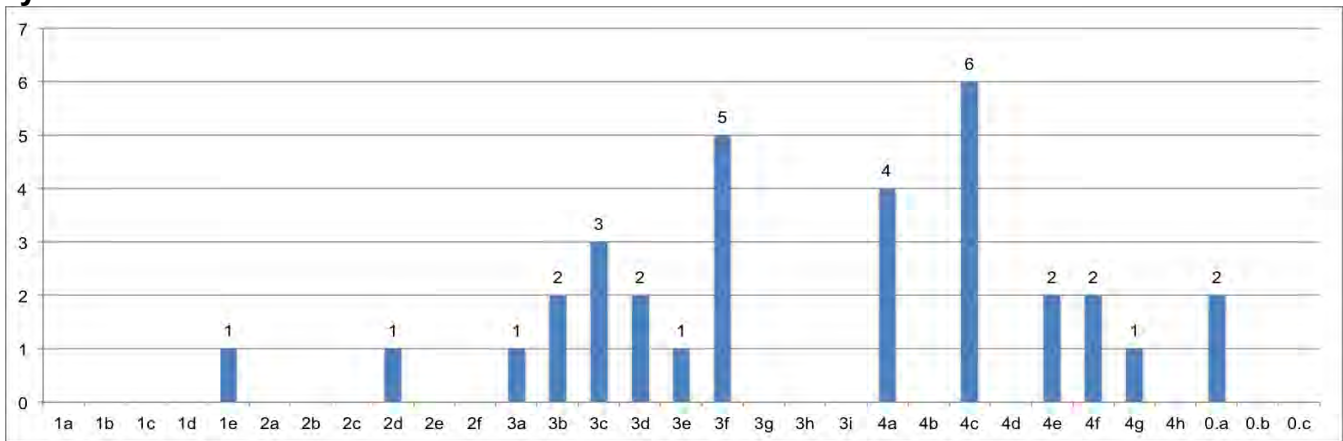


1a	L'économie d'excellence, la métropole des savoirs	3e	Le parc existant
1b	L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique	3f	Densité et quantité de production
1c	Les grands projets urbains et économiques	3g	Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions
1d	L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information	4a	Organisation urbaine
1e	Cadre de vie attractif	4b	Limitation de l'extension urbaine
2a	Les zones d'activités dédiées	4c	Mobilité/déplacements
2b	L'économie en ville	4d	Trames verte et bleue
2c	L'offre tertiaire	4e	Nature en ville
2d	Le commerce	4f	Cadre de vie
2e	L'agriculture périurbaine	4g	Sécurité et santé
3a	Construction de logements neufs	4h	Ressources et déchets
3b	Mixité sociale	0a	Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
3c	Les projets de renouvellement urbain	0b	Territoires
3d	Prise en compte des besoins spécifiques des ménages	0c	Hors Sujet

## Lyon 5<sup>ème</sup>

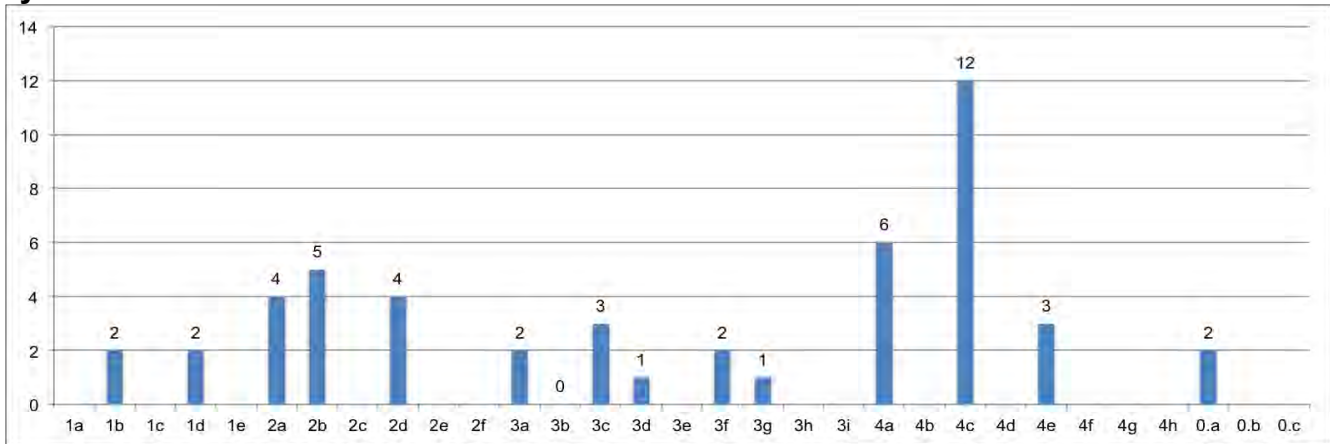


## Lyon 6<sup>ème</sup>

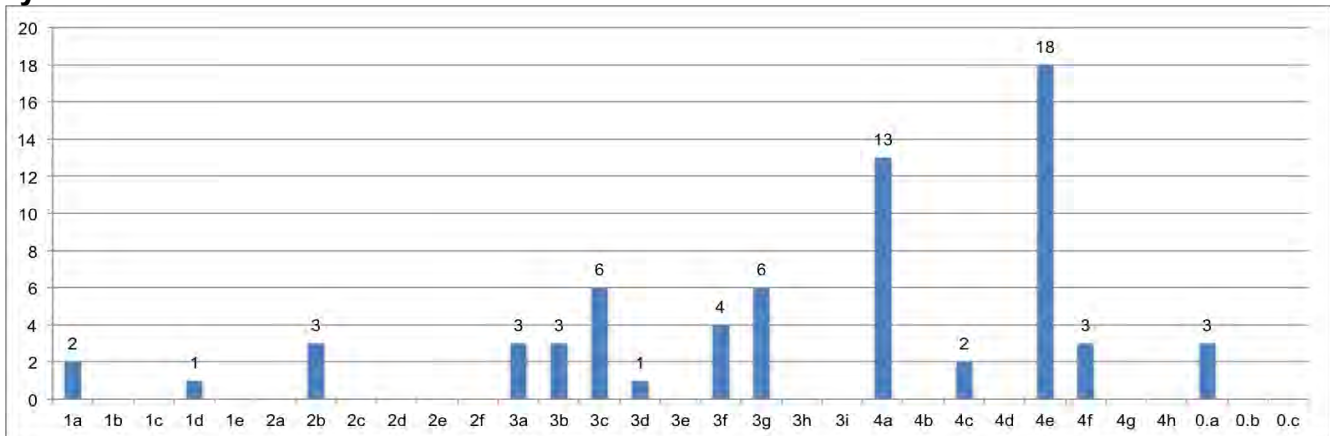


<b>1a</b>	L'économie d'excellence, la métropole des savoirs	<b>3e</b>	Le parc existant
<b>1b</b>	L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique	<b>3f</b>	Densité et quantité de production
<b>1c</b>	Les grands projets urbains et économiques	<b>3g</b>	Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions
<b>1d</b>	L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information	<b>4a</b>	Organisation urbaine
<b>1e</b>	Cadre de vie attractif	<b>4b</b>	Limitation de l'extension urbaine
<b>2a</b>	Les zones d'activités dédiées	<b>4c</b>	Mobilité/déplacements
<b>2b</b>	L'économie en ville	<b>4d</b>	Trames verte et bleue
<b>2c</b>	L'offre tertiaire	<b>4e</b>	Nature en ville
<b>2d</b>	Le commerce	<b>4f</b>	Cadre de vie
<b>2e</b>	L'agriculture périurbaine	<b>4g</b>	Sécurité et santé
<b>3a</b>	Construction de logements neufs	<b>4h</b>	Ressources et déchets
<b>3b</b>	Mixité sociale	<b>0a</b>	Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
<b>3c</b>	Les projets de renouvellement urbain	<b>0b</b>	Territoires
<b>3d</b>	Prise en compte des besoins spécifiques des ménages	<b>0c</b>	Hors Sujet

## Lyon 7ème

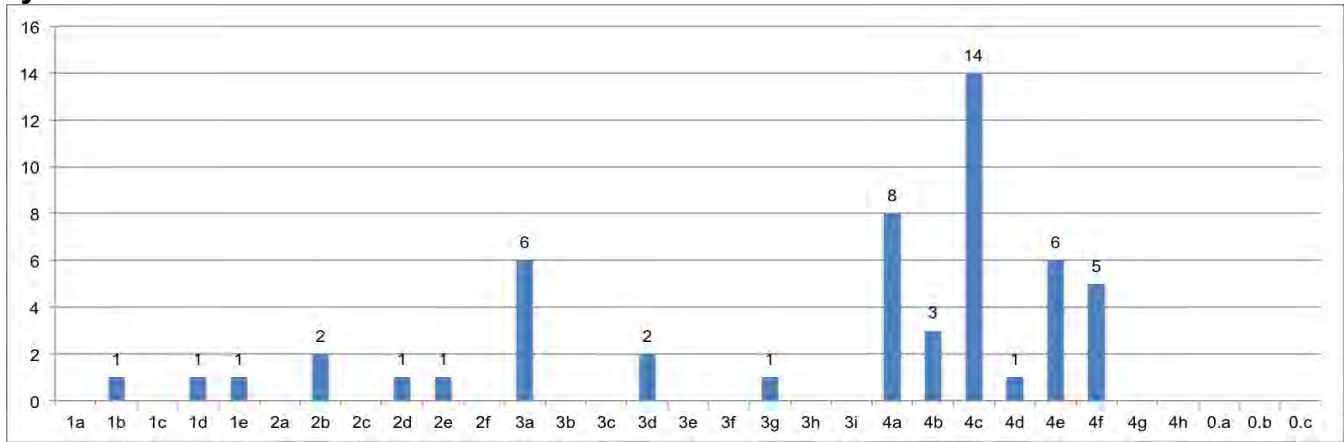


## Lyon 8ème

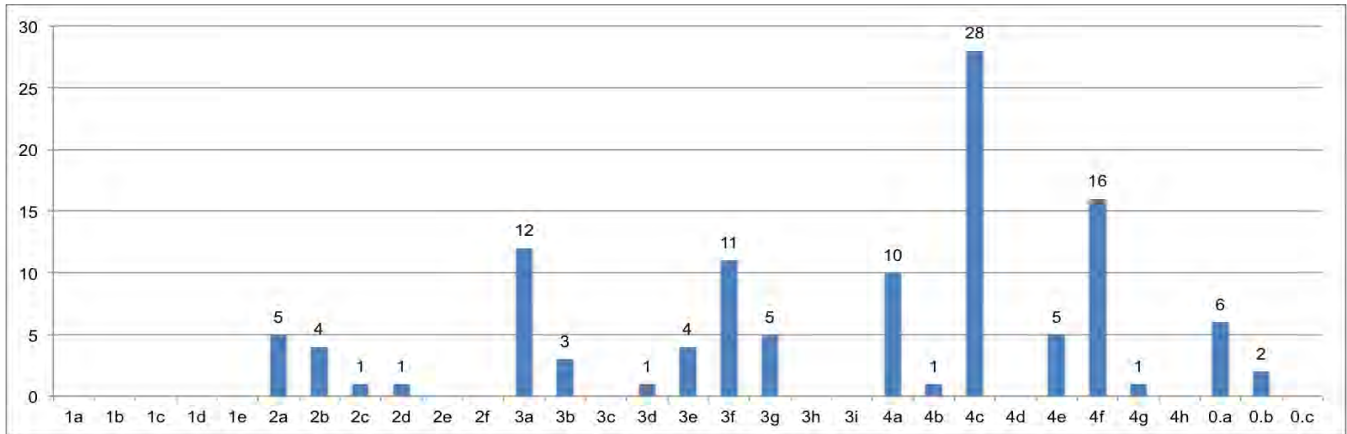


<b>1a</b>	L'économie d'excellence, la métropole des savoirs	<b>3e</b>	Le parc existant
<b>1b</b>	L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique	<b>3f</b>	Densité et quantité de production
<b>1c</b>	Les grands projets urbains et économiques	<b>3g</b>	Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions
<b>1d</b>	L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information	<b>4a</b>	Organisation urbaine
<b>1e</b>	Cadre de vie attractif	<b>4b</b>	Limitation de l'extension urbaine
<b>2a</b>	Les zones d'activités dédiées	<b>4c</b>	Mobilité/déplacements
<b>2b</b>	L'économie en ville	<b>4d</b>	Trames verte et bleue
<b>2c</b>	L'offre tertiaire	<b>4e</b>	Nature en ville
<b>2d</b>	Le commerce	<b>4f</b>	Cadre de vie
<b>2e</b>	L'agriculture périurbaine	<b>4g</b>	Sécurité et santé
<b>3a</b>	Construction de logements neufs	<b>4h</b>	Ressources et déchets
<b>3b</b>	Mixité sociale	<b>0a</b>	Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
<b>3c</b>	Les projets de renouvellement urbain	<b>0b</b>	Territoires
<b>3d</b>	Prise en compte des besoins spécifiques des ménages	<b>0c</b>	Hors Sujet

## Lyon 9ème



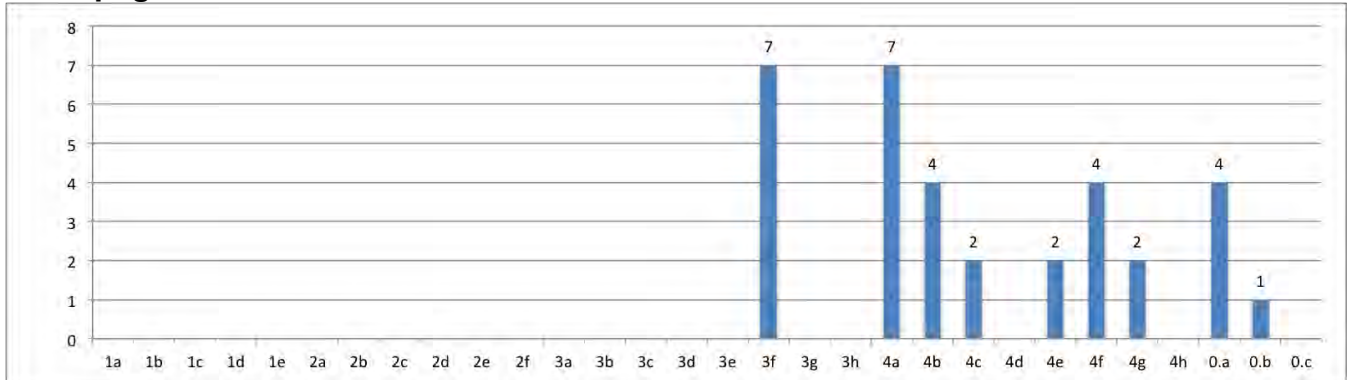
## Villeurbanne



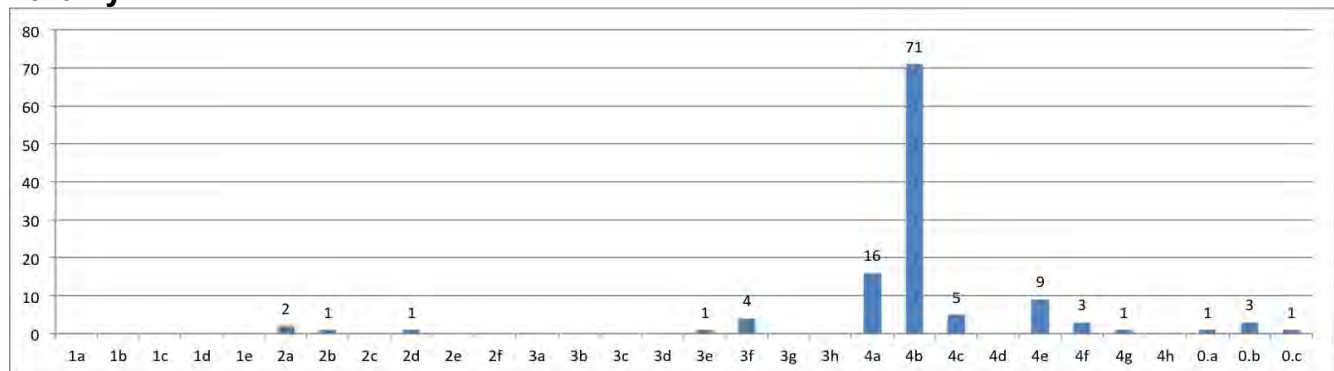
<b>1a</b>	L'économie d'excellence, la métropole des savoirs	<b>3e</b>	Le parc existant
<b>1b</b>	L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique	<b>3f</b>	Densité et quantité de production
<b>1c</b>	Les grands projets urbains et économiques	<b>3g</b>	Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions
<b>1d</b>	L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information	<b>4a</b>	Organisation urbaine
<b>1e</b>	Cadre de vie attractif	<b>4b</b>	Limitation de l'extension urbaine
<b>2a</b>	Les zones d'activités dédiées	<b>4c</b>	Mobilité/déplacements
<b>2b</b>	L'économie en ville	<b>4d</b>	Trames verte et bleue
<b>2c</b>	L'offre tertiaire	<b>4e</b>	Nature en ville
<b>2d</b>	Le commerce	<b>4f</b>	Cadre de vie
<b>2e</b>	L'agriculture périurbaine	<b>4g</b>	Sécurité et santé
<b>3a</b>	Construction de logements neufs	<b>4h</b>	Ressources et déchets
<b>3b</b>	Mixité sociale	<b>0a</b>	Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
<b>3c</b>	Les projets de renouvellement urbain	<b>0b</b>	Territoires
<b>3d</b>	Prise en compte des besoins spécifiques des ménages	<b>0c</b>	Hors Sujet

## Ouest-Nord

### Champagne-au-Mont-d'Or

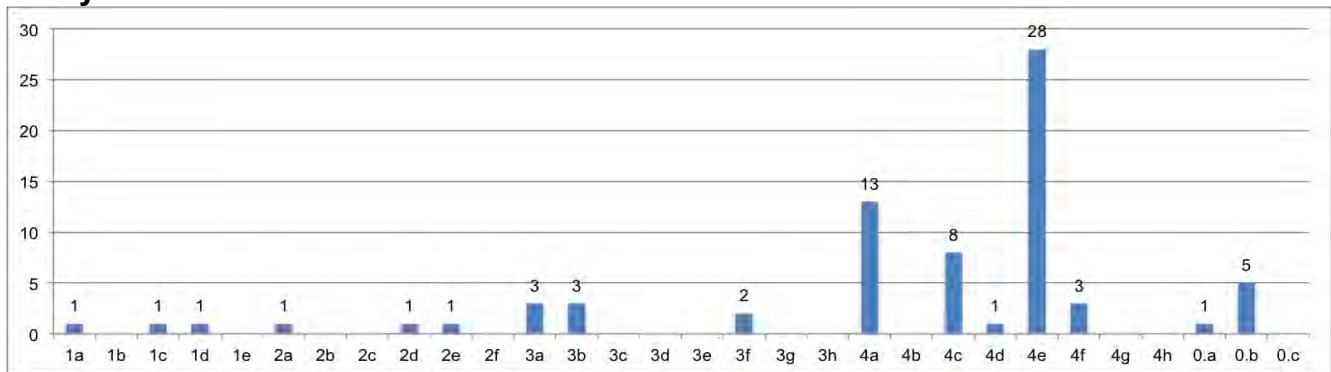


### Dardilly

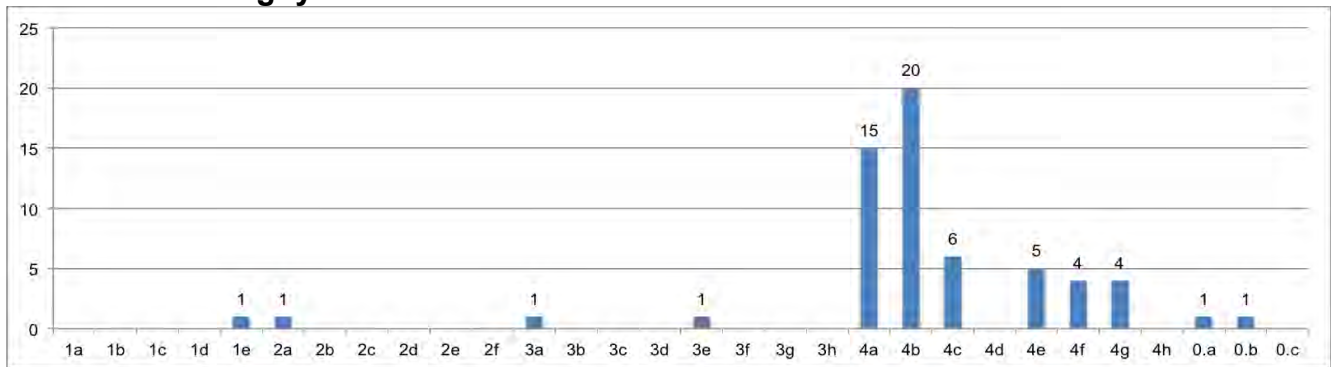


<b>1a</b>	L'économie d'excellence, la métropole des savoirs	<b>3e</b>	Le parc existant
<b>1b</b>	L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique	<b>3f</b>	Densité et quantité de production
<b>1c</b>	Les grands projets urbains et économiques	<b>3g</b>	Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions
<b>1d</b>	L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information	<b>4a</b>	Organisation urbaine
<b>1e</b>	Cadre de vie attractif	<b>4b</b>	Limitation de l'extension urbaine
<b>2a</b>	Les zones d'activités dédiées	<b>4c</b>	Mobilité//déplacements
<b>2b</b>	L'économie en ville	<b>4d</b>	Trames verte et bleue
<b>2c</b>	L'offre tertiaire	<b>4e</b>	Nature en ville
<b>2d</b>	Le commerce	<b>4f</b>	Cadre de vie
<b>2e</b>	L'agriculture périurbaine	<b>4g</b>	Sécurité et santé
<b>3a</b>	Construction de logements neufs	<b>4h</b>	Ressources et déchets
<b>3b</b>	Mixité sociale	<b>0a</b>	Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
<b>3c</b>	Les projets de renouvellement urbain	<b>0b</b>	Territoires
<b>3d</b>	Prise en compte des besoins spécifiques des ménages	<b>0c</b>	Hors Sujet

## Ecully

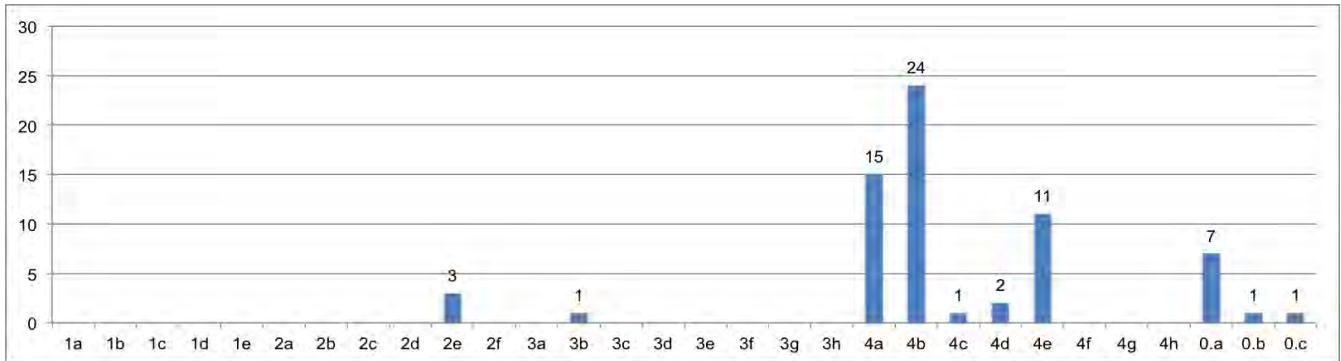


## La Tour de Salvagny

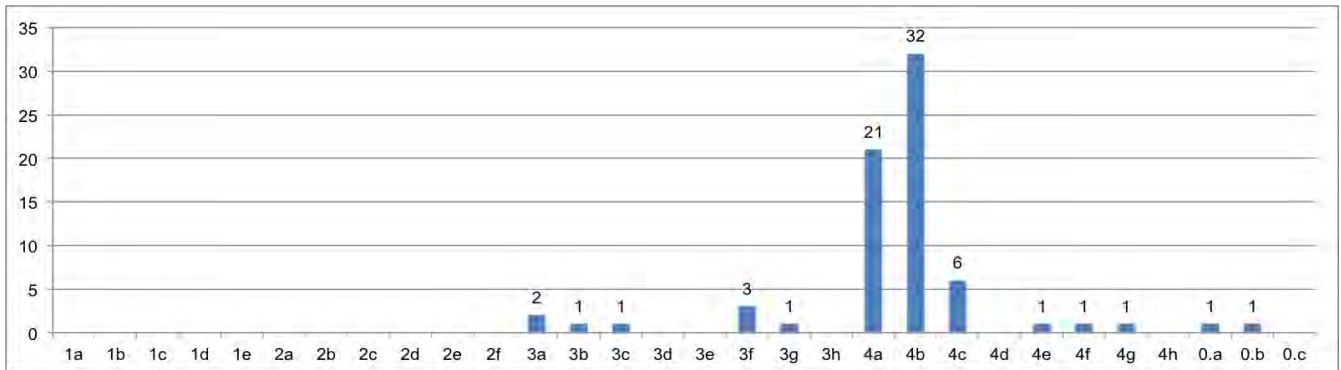


<b>1a</b>	L'économie d'excellence, la métropole des savoirs	<b>3e</b>	Le parc existant
<b>1b</b>	L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique	<b>3f</b>	Densité et quantité de production
<b>1c</b>	Les grands projets urbains et économiques	<b>3g</b>	Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions
<b>1d</b>	L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information	<b>4a</b>	Organisation urbaine
<b>1e</b>	Cadre de vie attractif	<b>4b</b>	Limitation de l'extension urbaine
<b>2a</b>	Les zones d'activités dédiées	<b>4c</b>	Mobilité/déplacements
<b>2b</b>	L'économie en ville	<b>4d</b>	Trames verte et bleue
<b>2c</b>	L'offre tertiaire	<b>4e</b>	Nature en ville
<b>2d</b>	Le commerce	<b>4f</b>	Cadre de vie
<b>2e</b>	L'agriculture périurbaine	<b>4g</b>	Sécurité et santé
<b>3a</b>	Construction de logements neufs	<b>4h</b>	Ressources et déchets
<b>3b</b>	Mixité sociale	<b>0a</b>	Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
<b>3c</b>	Les projets de renouvellement urbain	<b>0b</b>	Territoires
<b>3d</b>	Prise en compte des besoins spécifiques des ménages	<b>0c</b>	Hors Sujet

## Limonest



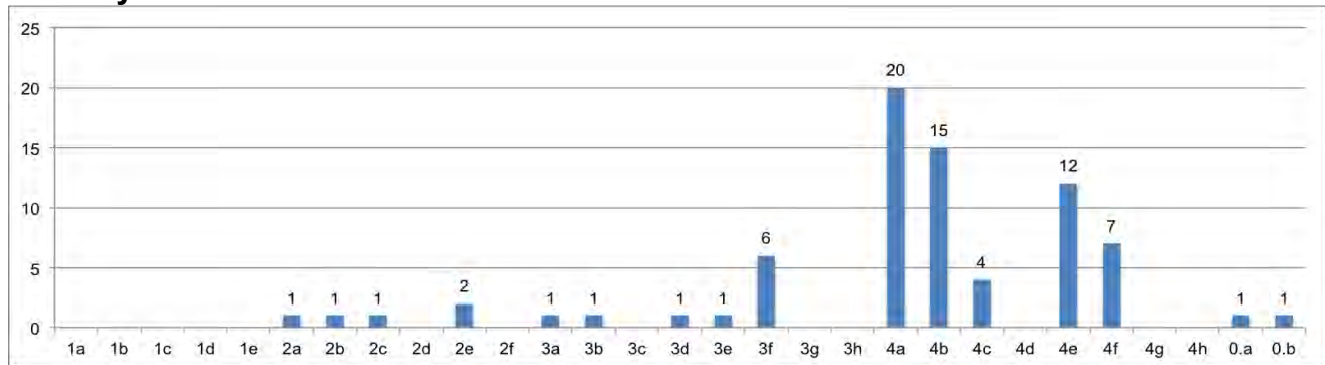
## Lissieu



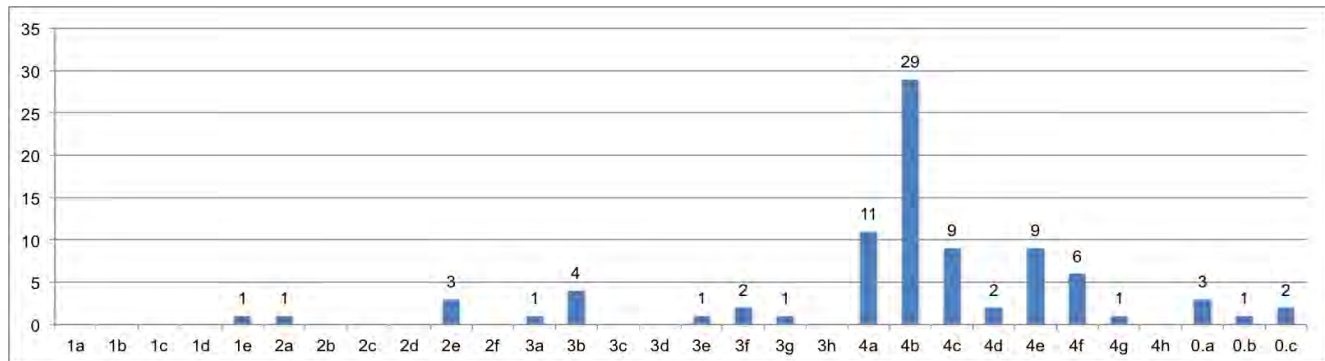
<b>1a</b>	L'économie d'excellence, la métropole des savoirs	<b>3e</b>	Le parc existant
<b>1b</b>	L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique	<b>3f</b>	Densité et quantité de production
<b>1c</b>	Les grands projets urbains et économiques	<b>3g</b>	Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions
<b>1d</b>	L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information	<b>4a</b>	Organisation urbaine
<b>1e</b>	Cadre de vie attractif	<b>4b</b>	Limitation de l'extension urbaine
<b>2a</b>	Les zones d'activités dédiées	<b>4c</b>	Mobilité/déplacements
<b>2b</b>	L'économie en ville	<b>4d</b>	Trames verte et bleue
<b>2c</b>	L'offre tertiaire	<b>4e</b>	Nature en ville
<b>2d</b>	Le commerce	<b>4f</b>	Cadre de vie
<b>2e</b>	L'agriculture périurbaine	<b>4g</b>	Sécurité et santé
<b>3a</b>	Construction de logements neufs	<b>4h</b>	Ressources et déchets
<b>3b</b>	Mixité sociale	<b>0a</b>	Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
<b>3c</b>	Les projets de renouvellement urbain	<b>0b</b>	Territoires
<b>3d</b>	Prise en compte des besoins spécifiques des ménages	<b>0c</b>	Hors Sujet



## Saint-Cyr-au-Mont-d'Or



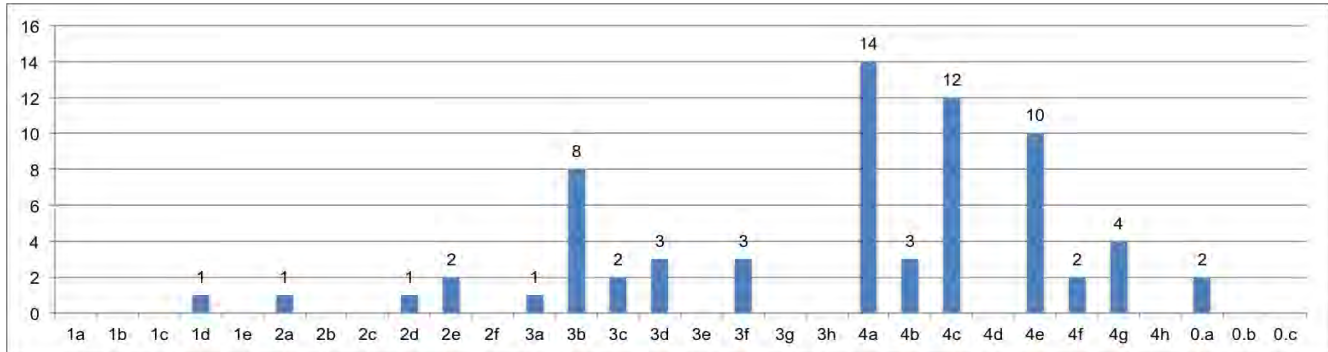
## Saint-Didier-au-Mont-d'Or



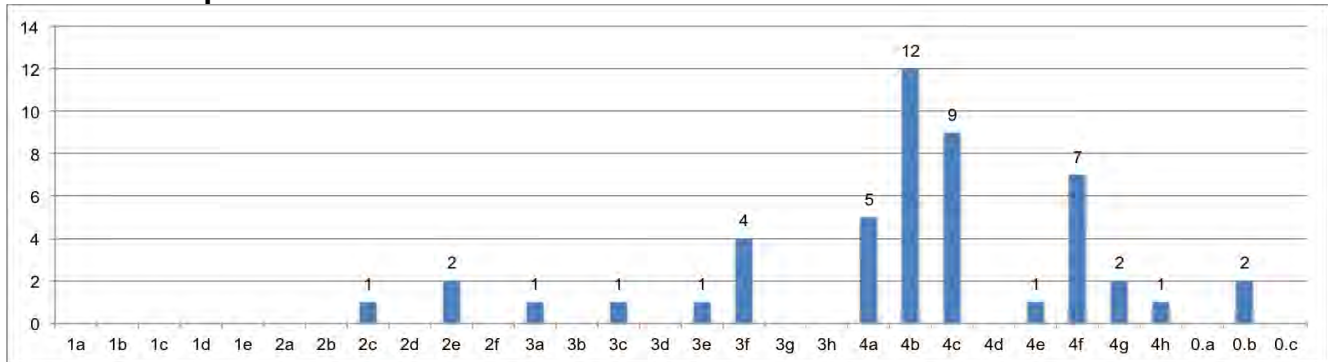
<b>1a</b>	L'économie d'excellence, la métropole des savoirs	<b>3e</b>	Le parc existant
<b>1b</b>	L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique	<b>3f</b>	Densité et quantité de production
<b>1c</b>	Les grands projets urbains et économiques	<b>3g</b>	Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions
<b>1d</b>	L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information	<b>4a</b>	Organisation urbaine
<b>1e</b>	Cadre de vie attractif	<b>4b</b>	Limitation de l'extension urbaine
<b>2a</b>	Les zones d'activités dédiées	<b>4c</b>	Mobilité//déplacements
<b>2b</b>	L'économie en ville	<b>4d</b>	Trames verte et bleue
<b>2c</b>	L'offre tertiaire	<b>4e</b>	Nature en ville
<b>2d</b>	Le commerce	<b>4f</b>	Cadre de vie
<b>2e</b>	L'agriculture périurbaine	<b>4g</b>	Sécurité et santé
<b>3a</b>	Construction de logements neufs	<b>4h</b>	Ressources et déchets
<b>3b</b>	Mixité sociale	<b>0a</b>	Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
<b>3c</b>	Les projets de renouvellement urbain	<b>0b</b>	Territoires
<b>3d</b>	Prise en compte des besoins spécifiques des ménages	<b>0c</b>	Hors Sujet

## Plateau Nord

### Caluire-et-Cuire

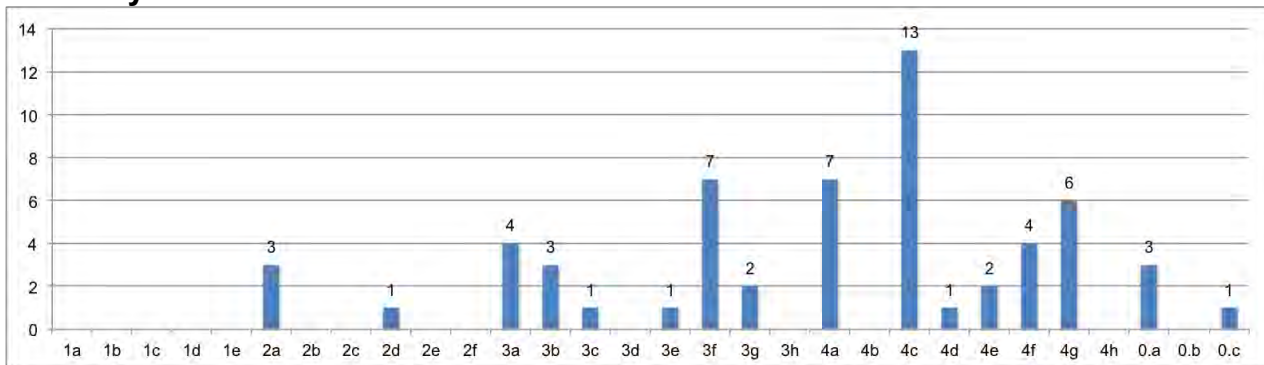


### Rillieux-la-Pape



1a	L'économie d'excellence, la métropole des savoirs	3e	Le parc existant
1b	L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique	3f	Densité et quantité de production
1c	Les grands projets urbains et économiques	3g	Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions
1d	L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information	4a	Organisation urbaine
1e	Cadre de vie attractif	4b	Limitation de l'extension urbaine
2a	Les zones d'activités dédiées	4c	Mobilité/déplacements
2b	L'économie en ville	4d	Trames verte et bleue
2c	L'offre tertiaire	4e	Nature en ville
2d	Le commerce	4f	Cadre de vie
2e	L'agriculture périurbaine	4g	Sécurité et santé
3a	Construction de logements neufs	4h	Ressources et déchets
3b	Mixité sociale	0a	Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
3c	Les projets de renouvellement urbain	0b	Territoires
3d	Prise en compte des besoins spécifiques des ménages	0c	Hors Sujet

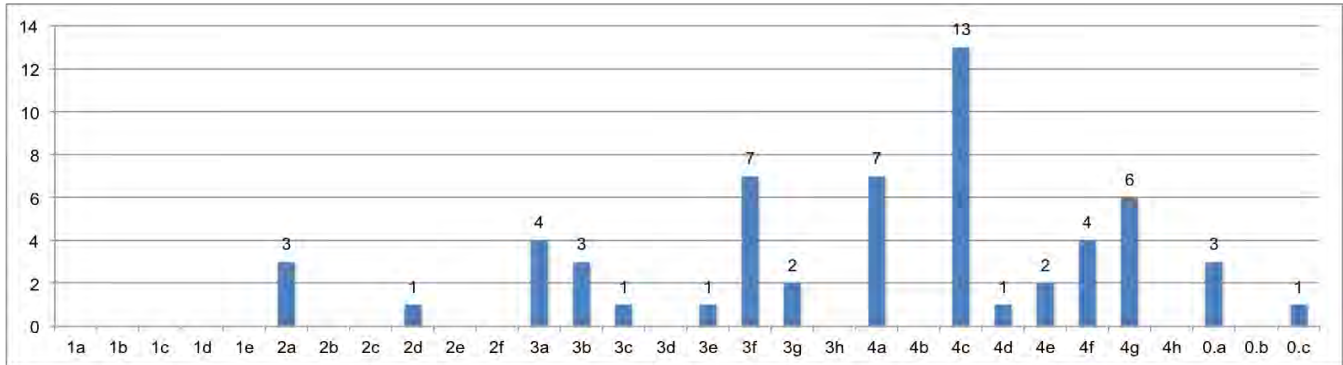
## Sathonay



<b>1a</b>	L'économie d'excellence, la métropole des savoirs	<b>3e</b>	Le parc existant
<b>1b</b>	L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique	<b>3f</b>	Densité et quantité de production
<b>1c</b>	Les grands projets urbains et économiques	<b>3g</b>	Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions
<b>1d</b>	L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information	<b>4a</b>	Organisation urbaine
<b>1e</b>	Cadre de vie attractif	<b>4b</b>	Limitation de l'extension urbaine
<b>2a</b>	Les zones d'activités dédiées	<b>4c</b>	Mobilité/déplacements
<b>2b</b>	L'économie en ville	<b>4d</b>	Trames verte et bleue
<b>2c</b>	L'offre tertiaire	<b>4e</b>	Nature en ville
<b>2d</b>	Le commerce	<b>4f</b>	Cadre de vie
<b>2e</b>	L'agriculture périurbaine	<b>4g</b>	Sécurité et santé
<b>3a</b>	Construction de logements neufs	<b>4h</b>	Ressources et déchets
<b>3b</b>	Mixité sociale	<b>0a</b>	Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
<b>3c</b>	Les projets de renouvellement urbain	<b>0b</b>	Territoires
<b>3d</b>	Prise en compte des besoins spécifiques des ménages	<b>0c</b>	Hors Sujet

## Portes des Alpes

### Bron



Le graphique ci-dessus intègre les contributions relatives à la concertation menée dans le cadre de la révision simplifiée n°14 du PLU relative à la restructuration du tènement de la caserne de gendarmerie Raby sur le territoire de la commune de Bron. Les observations des 58 personnes qui se sont exprimées sur ce projet ont toutes été comptabilisées et réparties par thèmes et sous-thèmes.

Elles ont généré 8 contributions avec le détail suivant :

> **2d. « Le commerce » :**

**1 contribution à partir de l'expression de 3 personnes**

*Personnes attirant l'attention sur l'installation nécessaire de commerces de proximité tout en tenant compte des pôles économiques avoisinants*

> **3a. « Construction de logements neufs » :**

**1 contribution à partir de l'expression de 6 personnes**

*Personnes souhaitant la destruction des logements existants devenus insalubres, pour une reconstruction moins dense et mixte*

> **3b. « Mixité sociale » :**

**1 contribution à partir de l'expression de 25 personnes**

*Personnes favorables au projet pour créer un nouveau quartier attrayant et de qualité (éco quartier) tout en répondant à la demande en logements sociaux et accès à la propriété*

> **3c. « Les projets de renouvellement urbain » :**

**1 contribution à partir de l'expression de 32 personnes**

*Personnes refusant la démolition : gaspillage de l'argent public et possibilité de loger des personnes mal logées, même si une réhabilitation s'avère nécessaire*

> **4a. « Organisation urbaine » :**

**1 contribution à partir de l'expression de 6 personnes**

*Personnes s'exprimant sur la nécessité des équipements liés au projet et à l'arrivée de nouveaux habitants : école, crèche, résidence personnes âgées, espaces verts.*

> **4c. « Mobilité –déplacements » :**

**1 contribution à partir de l'expression de 13 personnes**

*Personnes insistant sur le renforcement nécessaire du quartier aux transports en commun, et l'accès par la création de cheminements permettant de rejoindre les équipements publics. Certaines personnes sont défavorables à la création d'un cheminement traversant une résidence privée entraînant la destruction de beaux arbres et d'un terrain de jeux pour enfants.*

> **4g. « Sécurité et santé » :**

**1 contribution à partir de l'expression de 7 personnes**

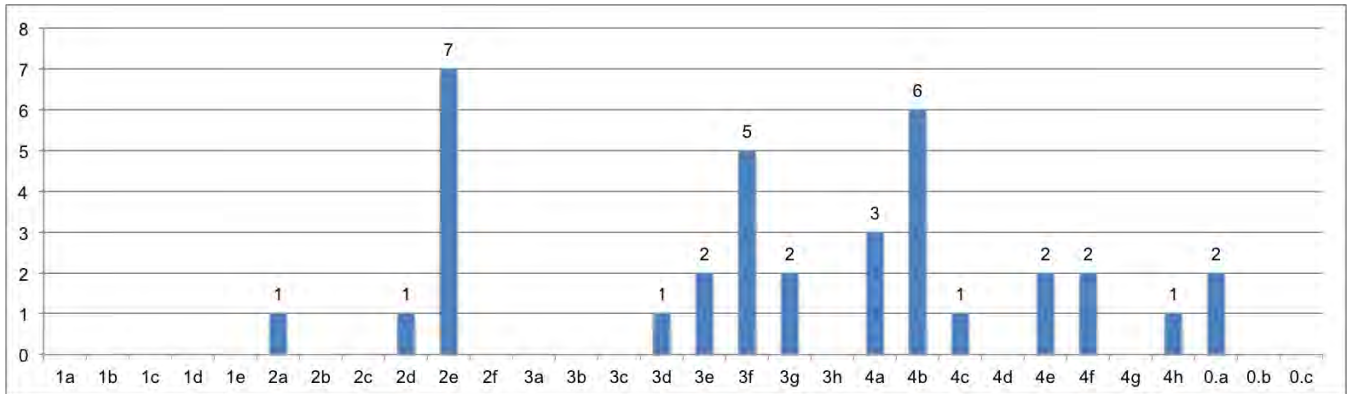
*Personnes attirant l'attention sur les risques de nuisances sonores par rapport à la proximité du boulevard, et de fissure des bâtiments avoisinants lors des travaux*

> **0a « Procédure – calendrier – modalités de concertation » :**

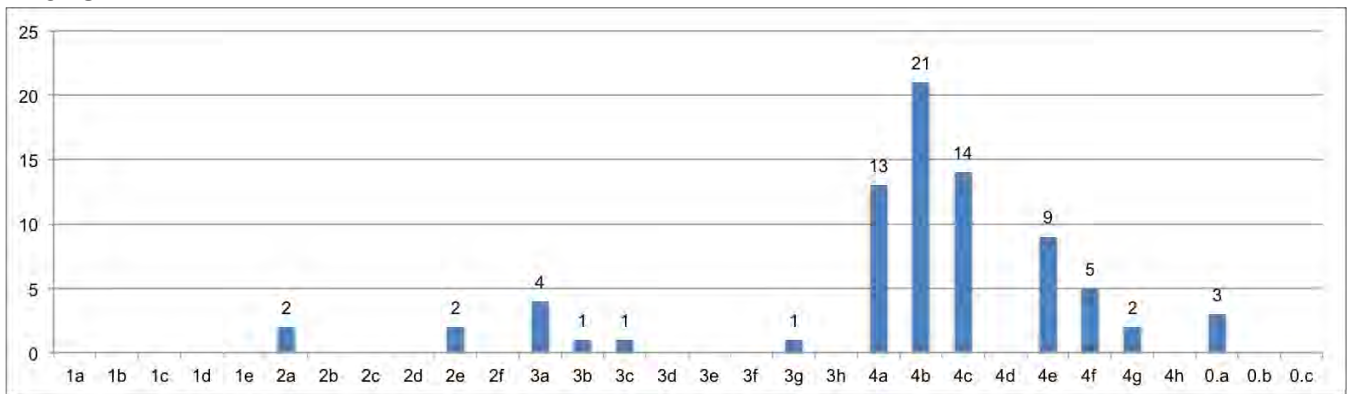
**1 contribution à partir de l'expression de 5 personnes**

*Personnes regrettant l'absence d'une réelle consultation des associations et résidents avant toute décision. Certains demandent la réalisation d'une maquette*

## Chassieu

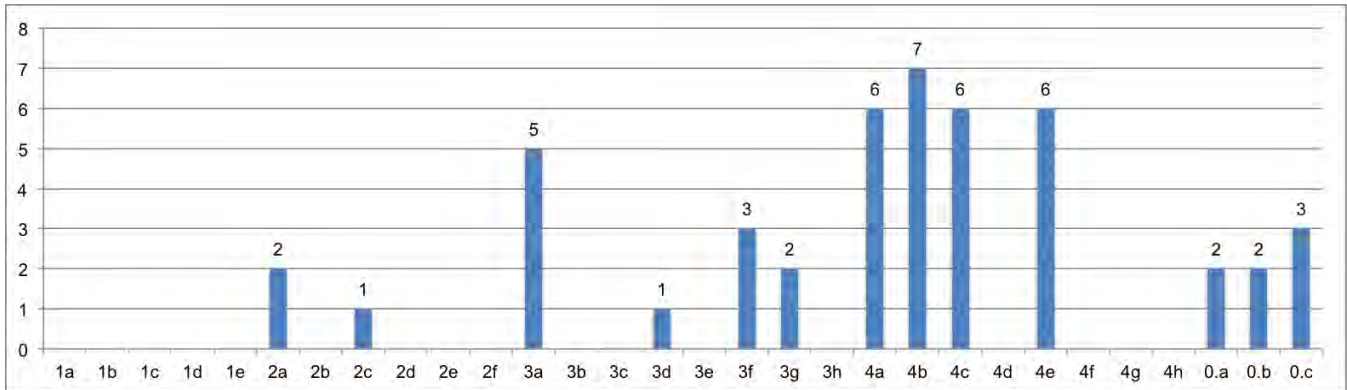


## Mions



<b>1a</b>	L'économie d'excellence, la métropole des savoirs	<b>3e</b>	Le parc existant
<b>1b</b>	L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique	<b>3f</b>	Densité et quantité de production
<b>1c</b>	Les grands projets urbains et économiques	<b>3g</b>	Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions
<b>1d</b>	L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information	<b>4a</b>	Organisation urbaine
<b>1e</b>	Cadre de vie attractif	<b>4b</b>	Limitation de l'extension urbaine
<b>2a</b>	Les zones d'activités dédiées	<b>4c</b>	Mobilité/déplacements
<b>2b</b>	L'économie en ville	<b>4d</b>	Trames verte et bleue
<b>2c</b>	L'offre tertiaire	<b>4e</b>	Nature en ville
<b>2d</b>	Le commerce	<b>4f</b>	Cadre de vie
<b>2e</b>	L'agriculture périurbaine	<b>4g</b>	Sécurité et santé
<b>3a</b>	Construction de logements neufs	<b>4h</b>	Ressources et déchets
<b>3b</b>	Mixité sociale	<b>0a</b>	Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
<b>3c</b>	Les projets de renouvellement urbain	<b>0b</b>	Territoires
<b>3d</b>	Prise en compte des besoins spécifiques des ménages	<b>0c</b>	Hors Sujet

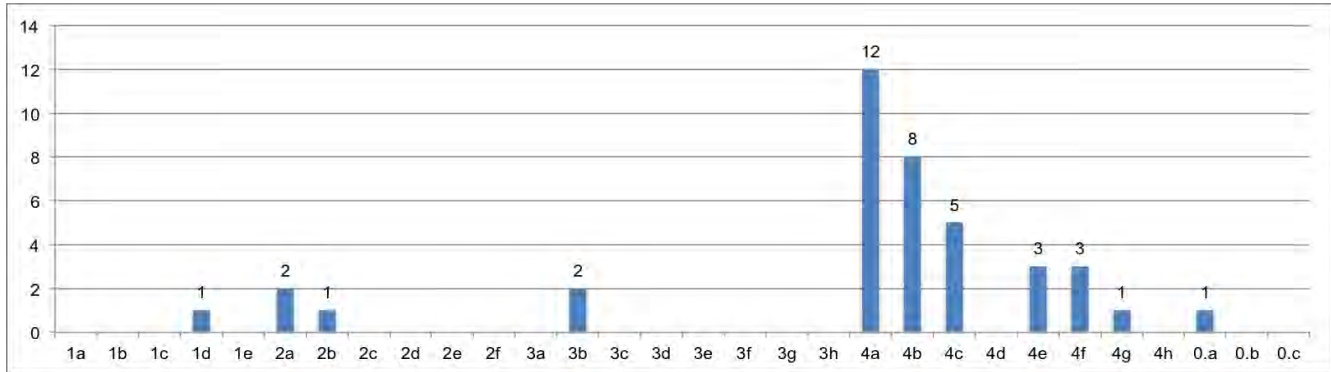
## Saint-Priest



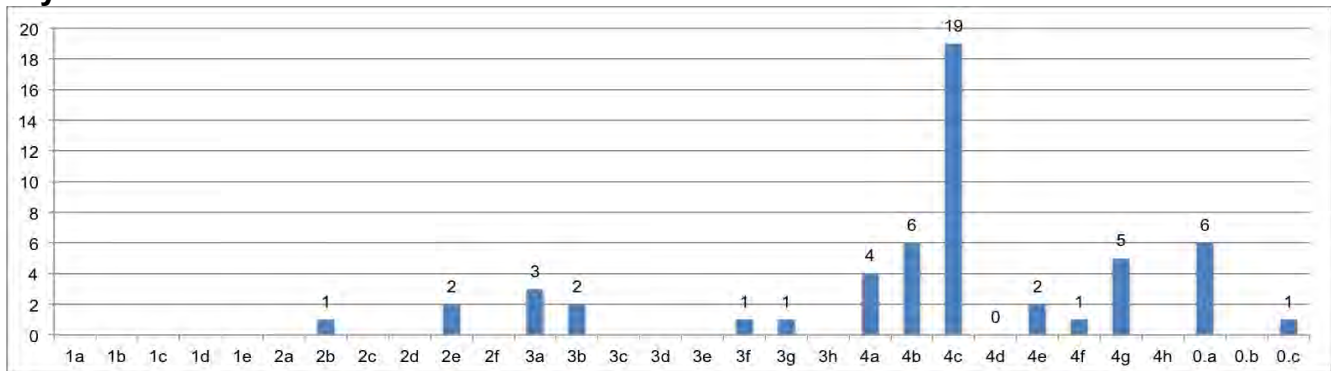
<b>1a</b>	L'économie d'excellence, la métropole des savoirs	<b>3e</b>	Le parc existant
<b>1b</b>	L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique	<b>3f</b>	Densité et quantité de production
<b>1c</b>	Les grands projets urbains et économiques	<b>3g</b>	Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions
<b>1d</b>	L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information	<b>4a</b>	Organisation urbaine
<b>1e</b>	Cadre de vie attractif	<b>4b</b>	Limitation de l'extension urbaine
<b>2a</b>	Les zones d'activités dédiées	<b>4c</b>	Mobilité//déplacements
<b>2b</b>	L'économie en ville	<b>4d</b>	Trames verte et bleue
<b>2c</b>	L'offre tertiaire	<b>4e</b>	Nature en ville
<b>2d</b>	Le commerce	<b>4f</b>	Cadre de vie
<b>2e</b>	L'agriculture périurbaine	<b>4g</b>	Sécurité et santé
<b>3a</b>	Construction de logements neufs	<b>4h</b>	Ressources et déchets
<b>3b</b>	Mixité sociale	<b>0a</b>	Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
<b>3c</b>	Les projets de renouvellement urbain	<b>0b</b>	Territoires
<b>3d</b>	Prise en compte des besoins spécifiques des ménages	<b>0c</b>	Hors Sujet

## Portes du Sud

### Corbas



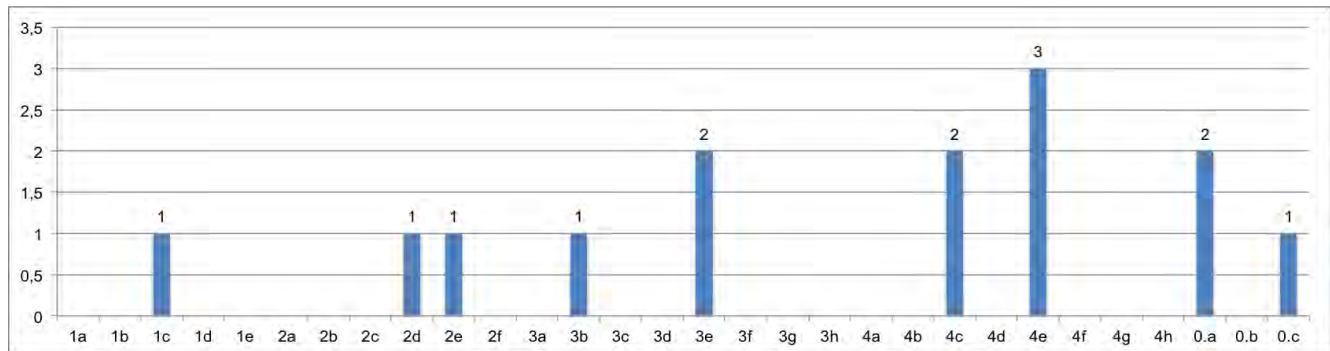
### Feyzin



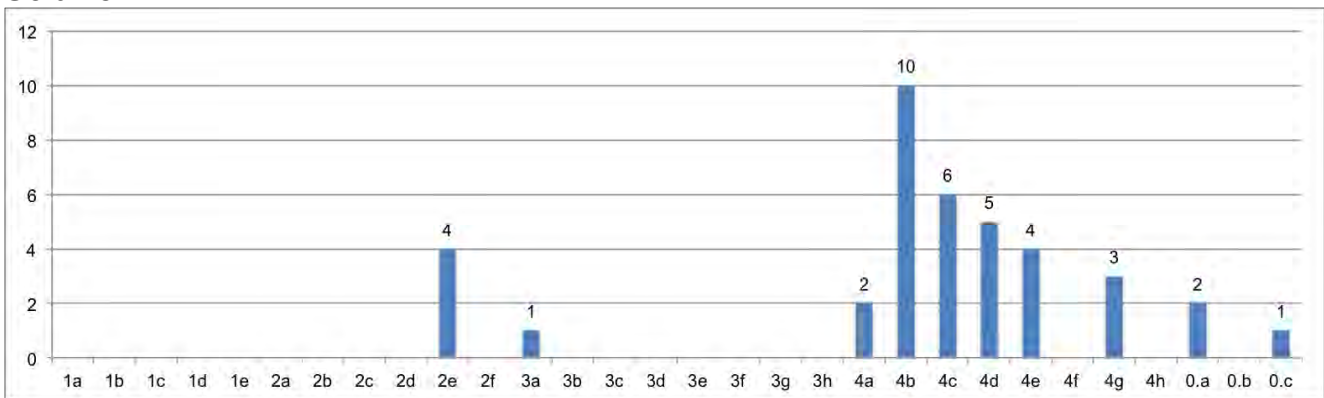
1a	L'économie d'excellence, la métropole des savoirs	3e	Le parc existant
1b	L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique	3f	Densité et quantité de production
1c	Les grands projets urbains et économiques	3g	Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions
1d	L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information	4a	Organisation urbaine
1e	Cadre de vie attractif	4b	Limitation de l'extension urbaine
2a	Les zones d'activités dédiées	4c	Mobilité/déplacements
2b	L'économie en ville	4d	Trames verte et bleue
2c	L'offre tertiaire	4e	Nature en ville
2d	Le commerce	4f	Cadre de vie
2e	L'agriculture périurbaine	4g	Sécurité et santé
3a	Construction de logements neufs	4h	Ressources et déchets
3b	Mixité sociale	0a	Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
3c	Les projets de renouvellement urbain	0b	Territoires
3d	Prise en compte des besoins spécifiques des ménages	0c	Hors Sujet



## Saint-Fons

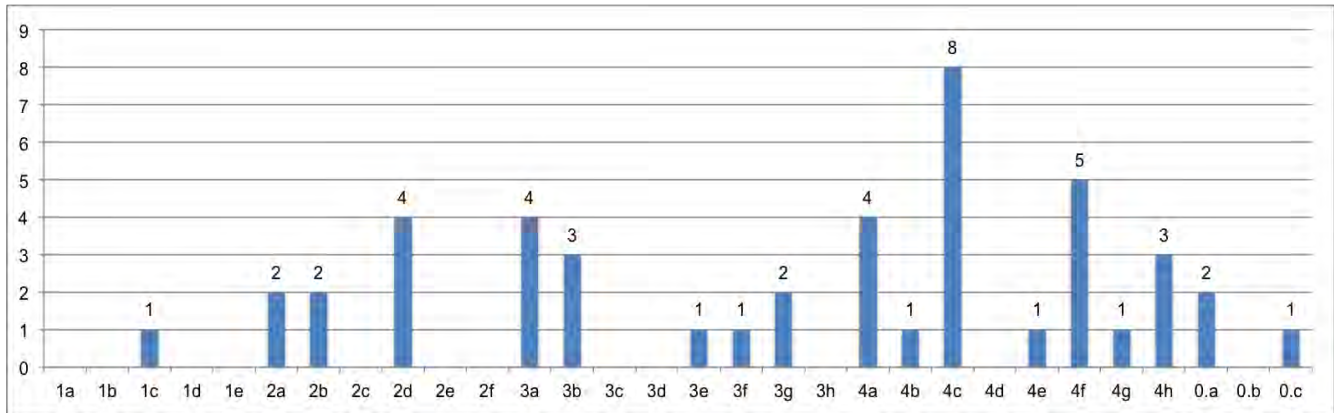


## Solaize



1a	L'économie d'excellence, la métropole des savoirs	3e	Le parc existant
1b	L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique	3f	Densité et quantité de production
1c	Les grands projets urbains et économiques	3g	Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions
1d	L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information	4a	Organisation urbaine
1e	Cadre de vie attractif	4b	Limitation de l'extension urbaine
2a	Les zones d'activités dédiées	4c	Mobilité/déplacements
2b	L'économie en ville	4d	Trames verte et bleue
2c	L'offre tertiaire	4e	Nature en ville
2d	Le commerce	4f	Cadre de vie
2e	L'agriculture périurbaine	4g	Sécurité et santé
3a	Construction de logements neufs	4h	Ressources et déchets
3b	Mixité sociale	0a	Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
3c	Les projets de renouvellement urbain	0b	Territoires
3d	Prise en compte des besoins spécifiques des ménages	0c	Hors Sujet

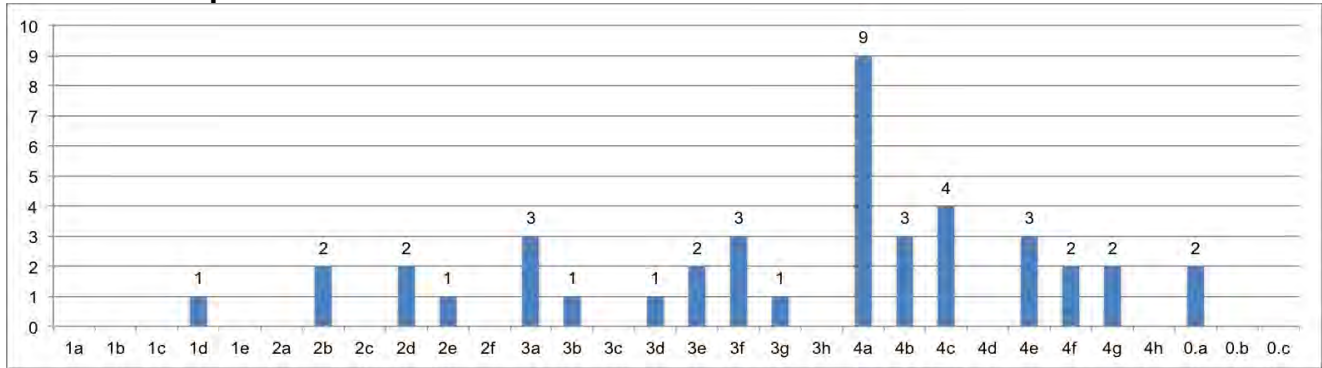
## Vénissieux



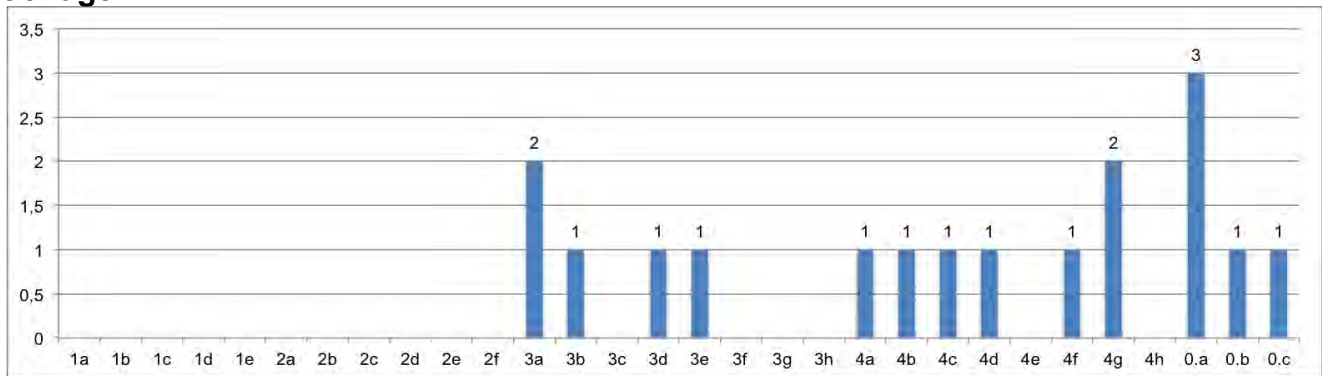
<b>1a</b>	L'économie d'excellence, la métropole des savoirs	<b>3e</b>	Le parc existant
<b>1b</b>	L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique	<b>3f</b>	Densité et quantité de production
<b>1c</b>	Les grands projets urbains et économiques	<b>3g</b>	Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions
<b>1d</b>	L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information	<b>4a</b>	Organisation urbaine
<b>1e</b>	Cadre de vie attractif	<b>4b</b>	Limitation de l'extension urbaine
<b>2a</b>	Les zones d'activités dédiées	<b>4c</b>	Mobilité/déplacements
<b>2b</b>	L'économie en ville	<b>4d</b>	Trames verte et bleue
<b>2c</b>	L'offre tertiaire	<b>4e</b>	Nature en ville
<b>2d</b>	Le commerce	<b>4f</b>	Cadre de vie
<b>2e</b>	L'agriculture périurbaine	<b>4g</b>	Sécurité et santé
<b>3a</b>	Construction de logements neufs	<b>4h</b>	Ressources et déchets
<b>3b</b>	Mixité sociale	<b>0a</b>	Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
<b>3c</b>	Les projets de renouvellement urbain	<b>0b</b>	Territoires
<b>3d</b>	Prise en compte des besoins spécifiques des ménages	<b>0c</b>	Hors Sujet

## Rhône-Amont

### Décines-Charpieu

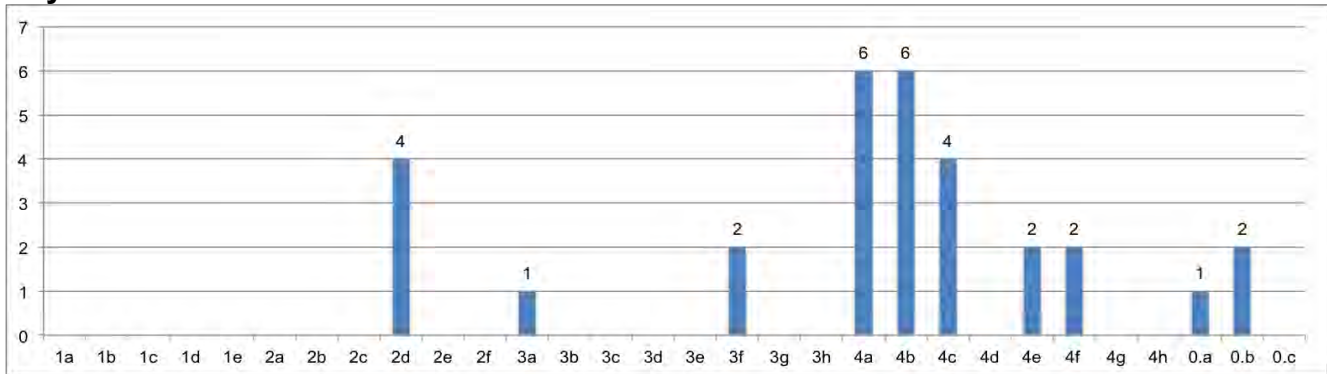


### Jonage

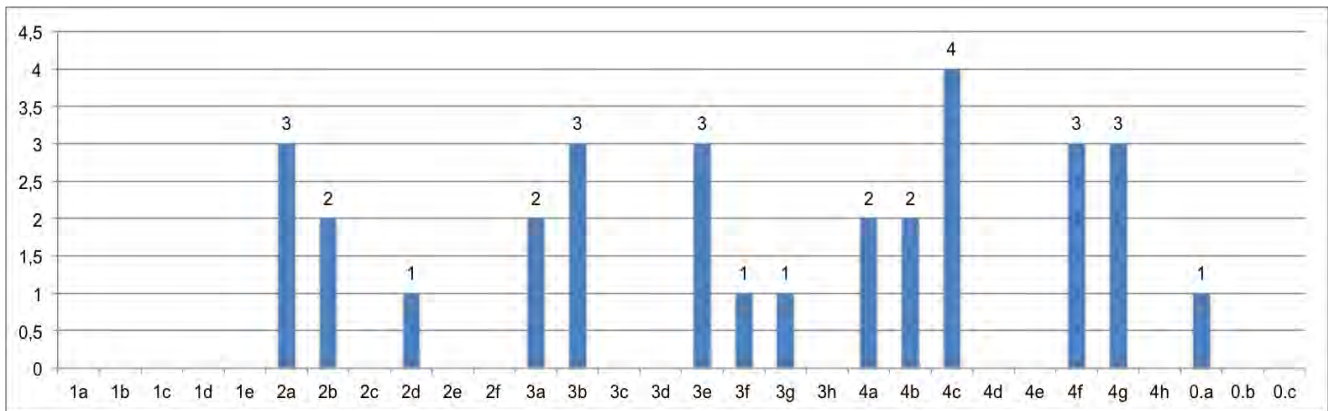


<b>1a</b>	L'économie d'excellence, la métropole des savoirs	<b>3e</b>	Le parc existant
<b>1b</b>	L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique	<b>3f</b>	Densité et quantité de production
<b>1c</b>	Les grands projets urbains et économiques	<b>3g</b>	Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions
<b>1d</b>	L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information	<b>4a</b>	Organisation urbaine
<b>1e</b>	Cadre de vie attractif	<b>4b</b>	Limitation de l'extension urbaine
<b>2a</b>	Les zones d'activités dédiées	<b>4c</b>	Mobilité//déplacements
<b>2b</b>	L'économie en ville	<b>4d</b>	Trames verte et bleue
<b>2c</b>	L'offre tertiaire	<b>4e</b>	Nature en ville
<b>2d</b>	Le commerce	<b>4f</b>	Cadre de vie
<b>2e</b>	L'agriculture périurbaine	<b>4g</b>	Sécurité et santé
<b>3a</b>	Construction de logements neufs	<b>4h</b>	Ressources et déchets
<b>3b</b>	Mixité sociale	<b>0a</b>	Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
<b>3c</b>	Les projets de renouvellement urbain	<b>0b</b>	Territoires
<b>3d</b>	Prise en compte des besoins spécifiques des ménages	<b>0c</b>	Hors Sujet

## Meyzieu



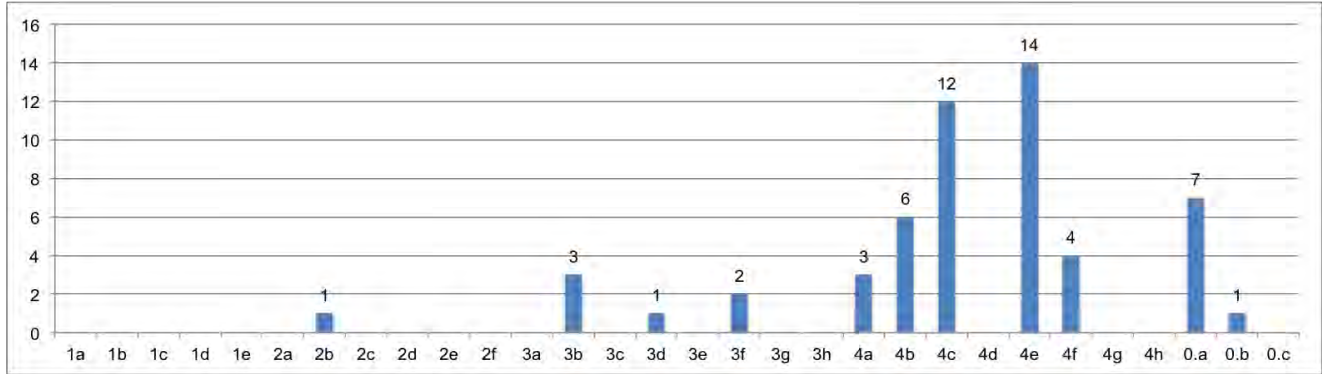
## Vaulx-en-Velin



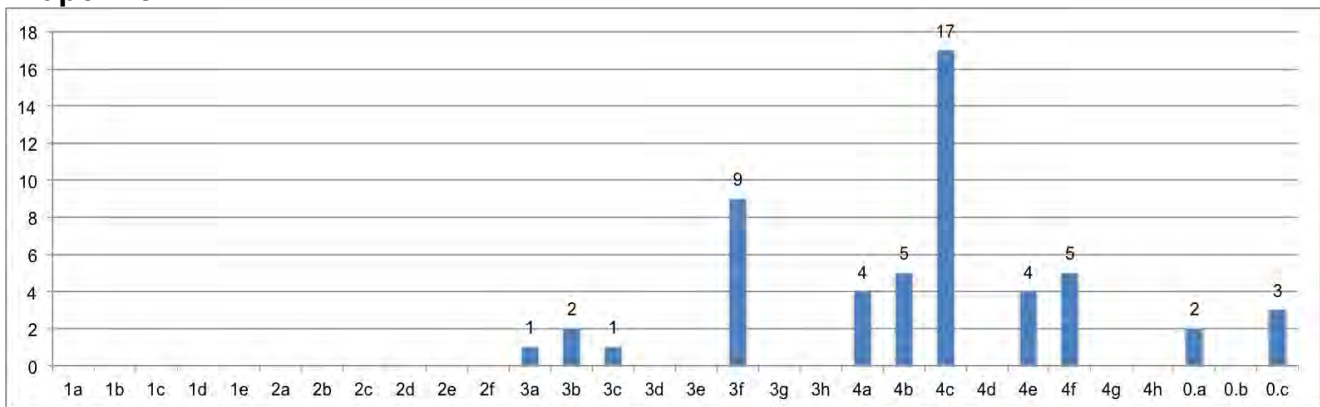
<b>1a</b>	L'économie d'excellence, la métropole des savoirs	<b>3e</b>	Le parc existant
<b>1b</b>	L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique	<b>3f</b>	Densité et quantité de production
<b>1c</b>	Les grands projets urbains et économiques	<b>3g</b>	Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions
<b>1d</b>	L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information	<b>4a</b>	Organisation urbaine
<b>1e</b>	Cadre de vie attractif	<b>4b</b>	Limitation de l'extension urbaine
<b>2a</b>	Les zones d'activités dédiées	<b>4c</b>	Mobilité/déplacements
<b>2b</b>	L'économie en ville	<b>4d</b>	Trames verte et bleue
<b>2c</b>	L'offre tertiaire	<b>4e</b>	Nature en ville
<b>2d</b>	Le commerce	<b>4f</b>	Cadre de vie
<b>2e</b>	L'agriculture périurbaine	<b>4g</b>	Sécurité et santé
<b>3a</b>	Construction de logements neufs	<b>4h</b>	Ressources et déchets
<b>3b</b>	Mixité sociale	<b>0a</b>	Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
<b>3c</b>	Les projets de renouvellement urbain	<b>0b</b>	Territoires
<b>3d</b>	Prise en compte des besoins spécifiques des ménages	<b>0c</b>	Hors Sujet

## Val d'Yzeron

### Charbonnières-les-Bains

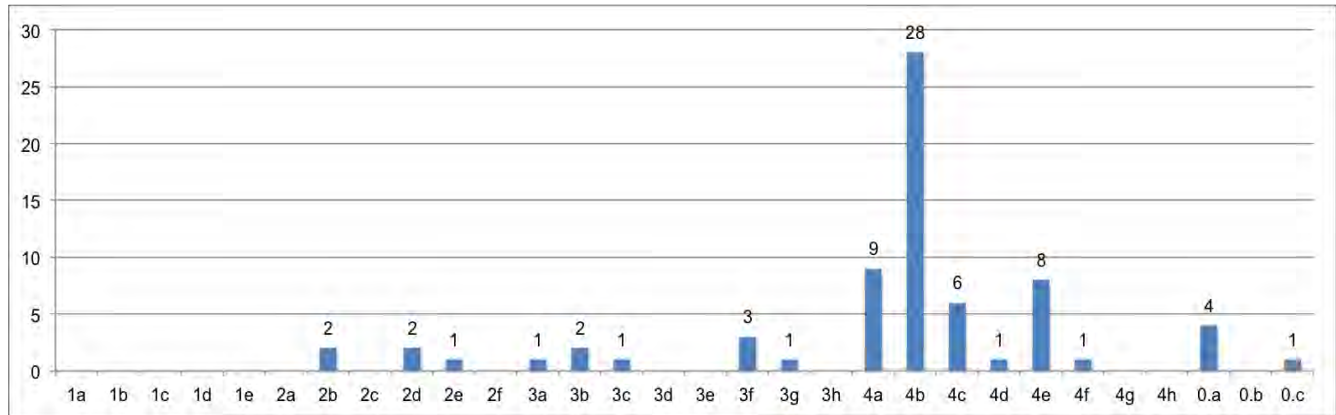


### Craponne

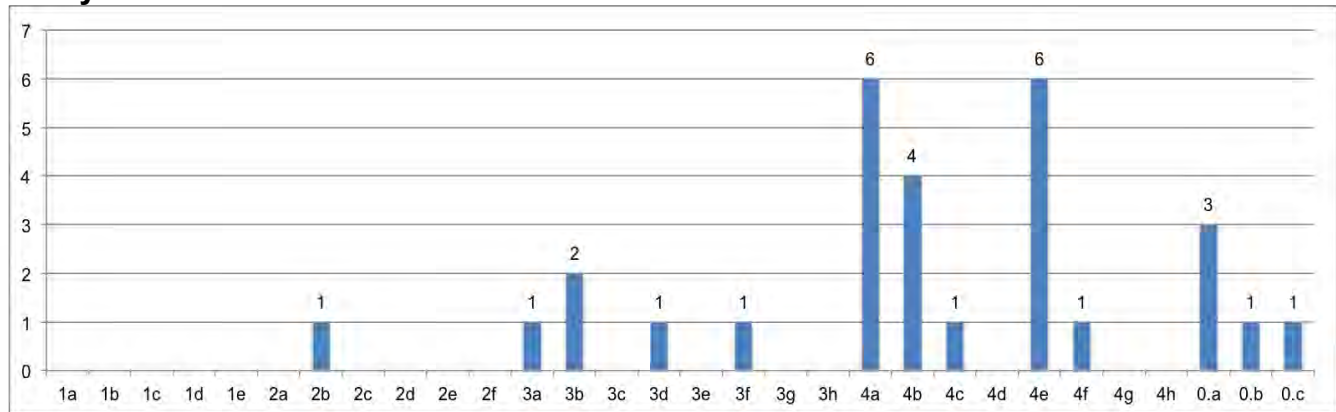


<b>1a</b>	L'économie d'excellence, la métropole des savoirs	<b>3e</b>	Le parc existant
<b>1b</b>	L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique	<b>3f</b>	Densité et quantité de production
<b>1c</b>	Les grands projets urbains et économiques	<b>3g</b>	Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions
<b>1d</b>	L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information	<b>4a</b>	Organisation urbaine
<b>1e</b>	Cadre de vie attractif	<b>4b</b>	Limitation de l'extension urbaine
<b>2a</b>	Les zones d'activités dédiées	<b>4c</b>	Mobilité//déplacements
<b>2b</b>	L'économie en ville	<b>4d</b>	Trames verte et bleue
<b>2c</b>	L'offre tertiaire	<b>4e</b>	Nature en ville
<b>2d</b>	Le commerce	<b>4f</b>	Cadre de vie
<b>2e</b>	L'agriculture périurbaine	<b>4g</b>	Sécurité et santé
<b>3a</b>	Construction de logements neufs	<b>4h</b>	Ressources et déchets
<b>3b</b>	Mixité sociale	<b>0a</b>	Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
<b>3c</b>	Les projets de renouvellement urbain	<b>0b</b>	Territoires
<b>3d</b>	Prise en compte des besoins spécifiques des ménages	<b>0c</b>	Hors Sujet

## Francheville

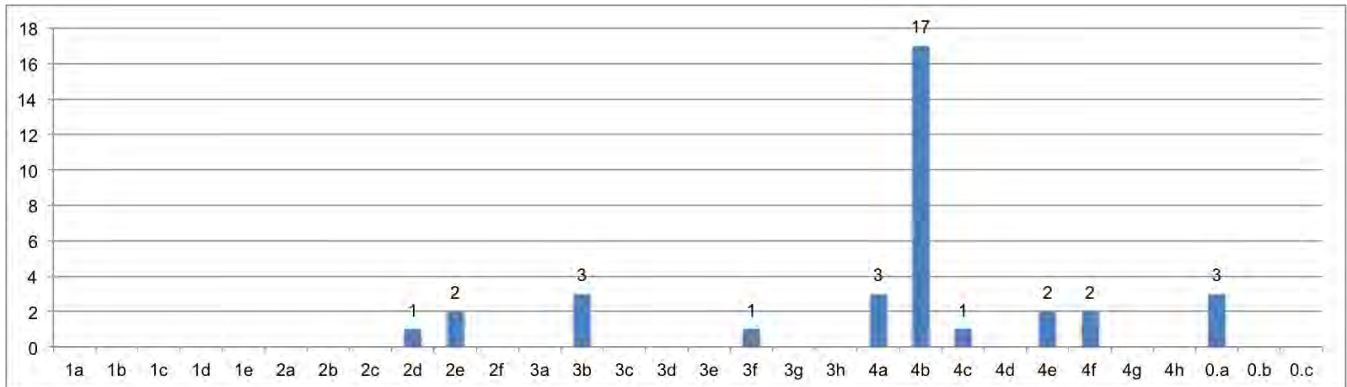


## Marcy l'Etoile

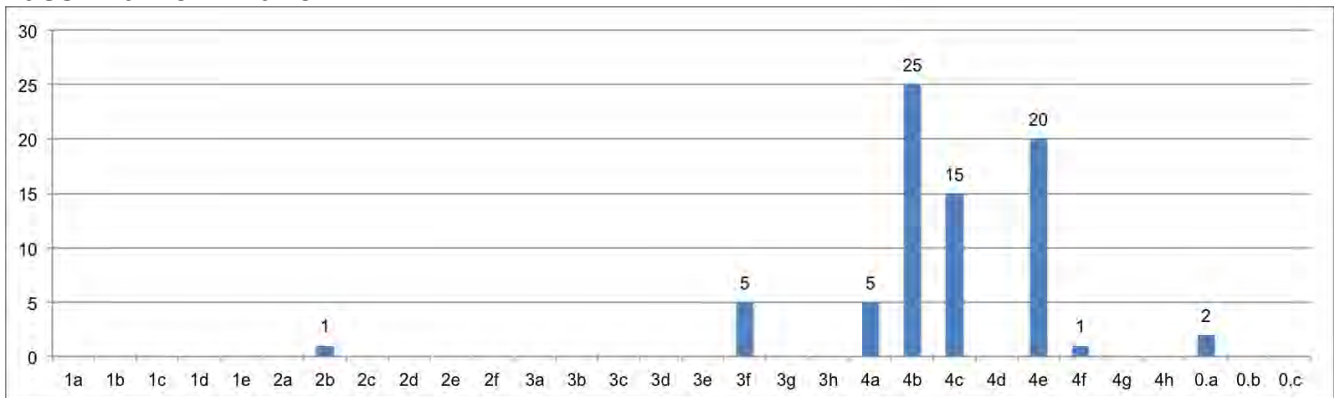


<b>1a</b>	L'économie d'excellence, la métropole des savoirs	<b>3e</b>	Le parc existant
<b>1b</b>	L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique	<b>3f</b>	Densité et quantité de production
<b>1c</b>	Les grands projets urbains et économiques	<b>3g</b>	Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions
<b>1d</b>	L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information	<b>4a</b>	Organisation urbaine
<b>1e</b>	Cadre de vie attractif	<b>4b</b>	Limitation de l'extension urbaine
<b>2a</b>	Les zones d'activités dédiées	<b>4c</b>	Mobilité/déplacements
<b>2b</b>	L'économie en ville	<b>4d</b>	Trames verte et bleue
<b>2c</b>	L'offre tertiaire	<b>4e</b>	Nature en ville
<b>2d</b>	Le commerce	<b>4f</b>	Cadre de vie
<b>2e</b>	L'agriculture périurbaine	<b>4g</b>	Sécurité et santé
<b>3a</b>	Construction de logements neufs	<b>4h</b>	Ressources et déchets
<b>3b</b>	Mixité sociale	<b>0a</b>	Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
<b>3c</b>	Les projets de renouvellement urbain	<b>0b</b>	Territoires
<b>3d</b>	Prise en compte des besoins spécifiques des ménages	<b>0c</b>	Hors Sujet

## Saint-Genis-les-Ollières



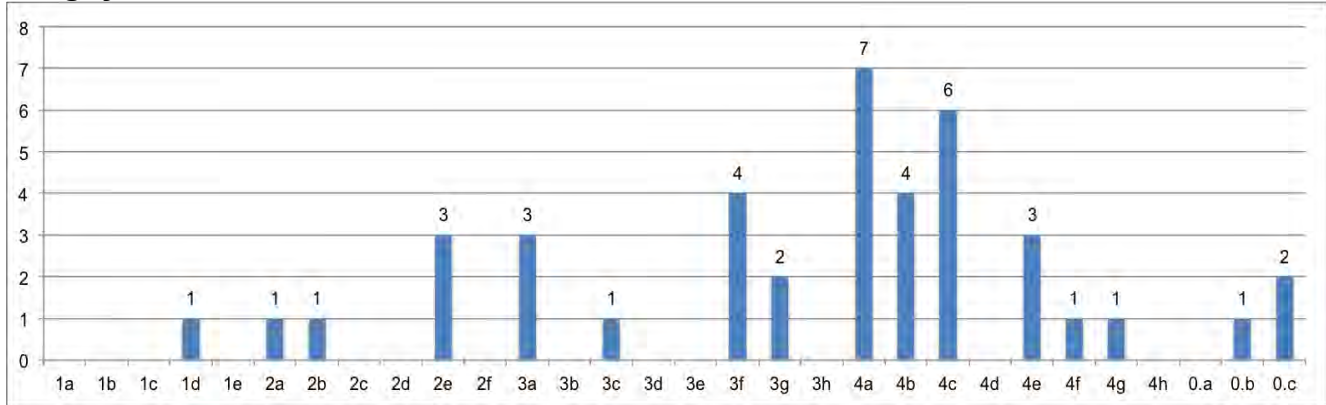
## Tassin la Demi-Lune



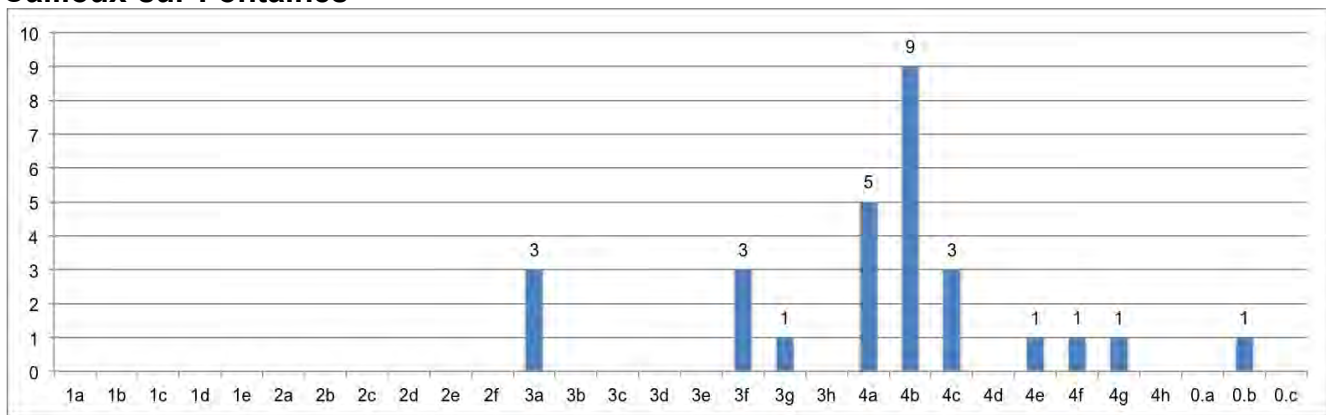
1a	L'économie d'excellence, la métropole des savoirs	3e	Le parc existant
1b	L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique	3f	Densité et quantité de production
1c	Les grands projets urbains et économiques	3g	Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions
1d	L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information	4a	Organisation urbaine
1e	Cadre de vie attractif	4b	Limitation de l'extension urbaine
2a	Les zones d'activités dédiées	4c	Mobilité//déplacements
2b	L'économie en ville	4d	Trames verte et bleue
2c	L'offre tertiaire	4e	Nature en ville
2d	Le commerce	4f	Cadre de vie
2e	L'agriculture périurbaine	4g	Sécurité et santé
3a	Construction de logements neufs	4h	Ressources et déchets
3b	Mixité sociale	0a	Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
3c	Les projets de renouvellement urbain	0b	Territoires
3d	Prise en compte des besoins spécifiques des ménages	0c	Hors Sujet

## Val de Saône

### Albigny-sur-Saône



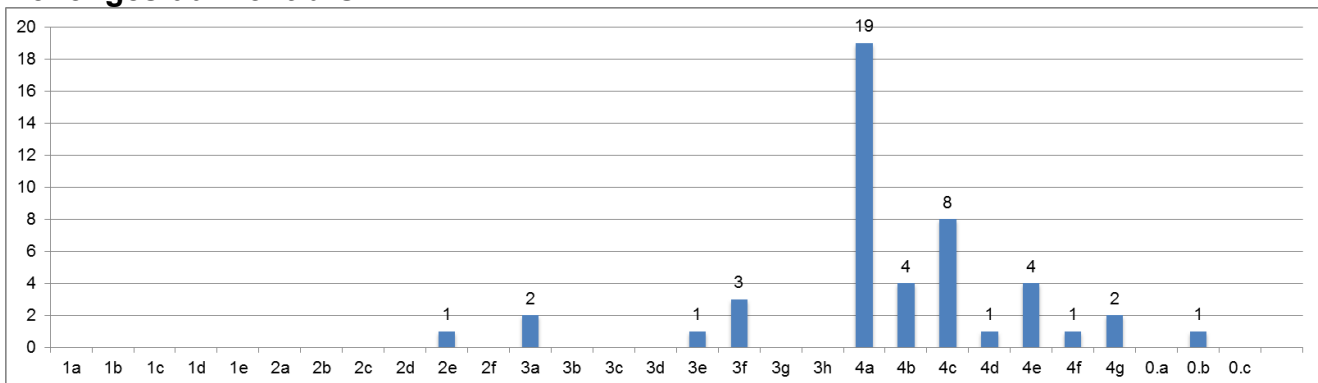
### Cailloux-sur-Fontaines



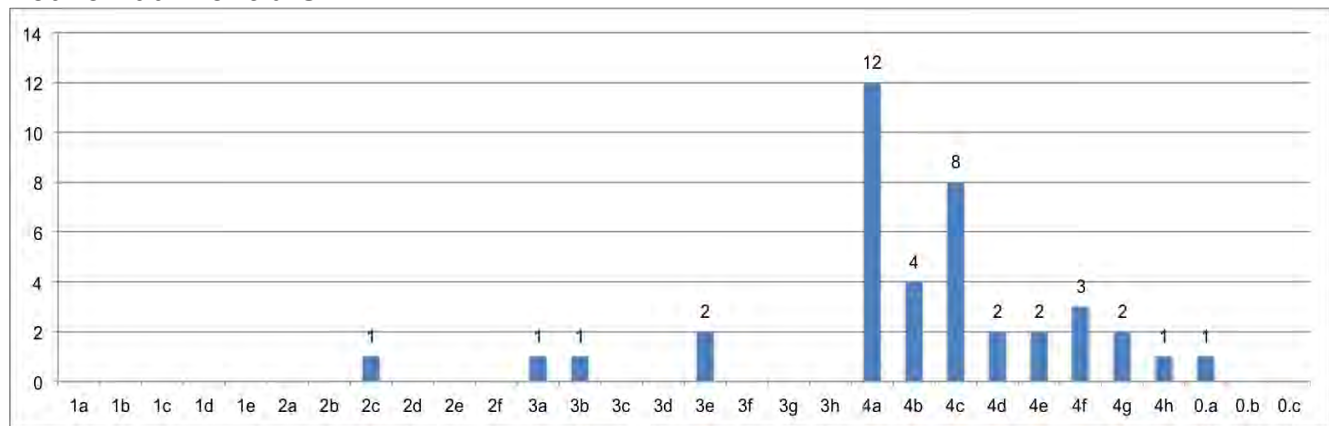
<b>1a</b>	L'économie d'excellence, la métropole des savoirs	<b>3e</b>	Le parc existant
<b>1b</b>	L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique	<b>3f</b>	Densité et quantité de production
<b>1c</b>	Les grands projets urbains et économiques	<b>3g</b>	Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions
<b>1d</b>	L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information	<b>4a</b>	Organisation urbaine
<b>1e</b>	Cadre de vie attractif	<b>4b</b>	Limitation de l'extension urbaine
<b>2a</b>	Les zones d'activités dédiées	<b>4c</b>	Mobilité/déplacements
<b>2b</b>	L'économie en ville	<b>4d</b>	Trames verte et bleue
<b>2c</b>	L'offre tertiaire	<b>4e</b>	Nature en ville
<b>2d</b>	Le commerce	<b>4f</b>	Cadre de vie
<b>2e</b>	L'agriculture périurbaine	<b>4g</b>	Sécurité et santé
<b>3a</b>	Construction de logements neufs	<b>4h</b>	Ressources et déchets
<b>3b</b>	Mixité sociale	<b>0a</b>	Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
<b>3c</b>	Les projets de renouvellement urbain	<b>0b</b>	Territoires
<b>3d</b>	Prise en compte des besoins spécifiques des ménages	<b>0c</b>	Hors Sujet



## Collonges-au-Mont-d'Or

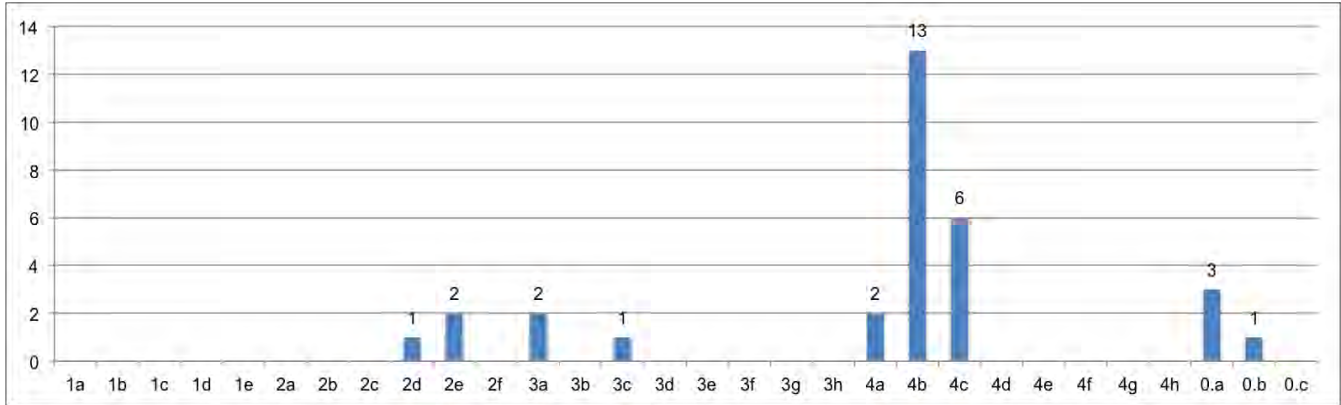


## Couzon-au-Mont-d'Or

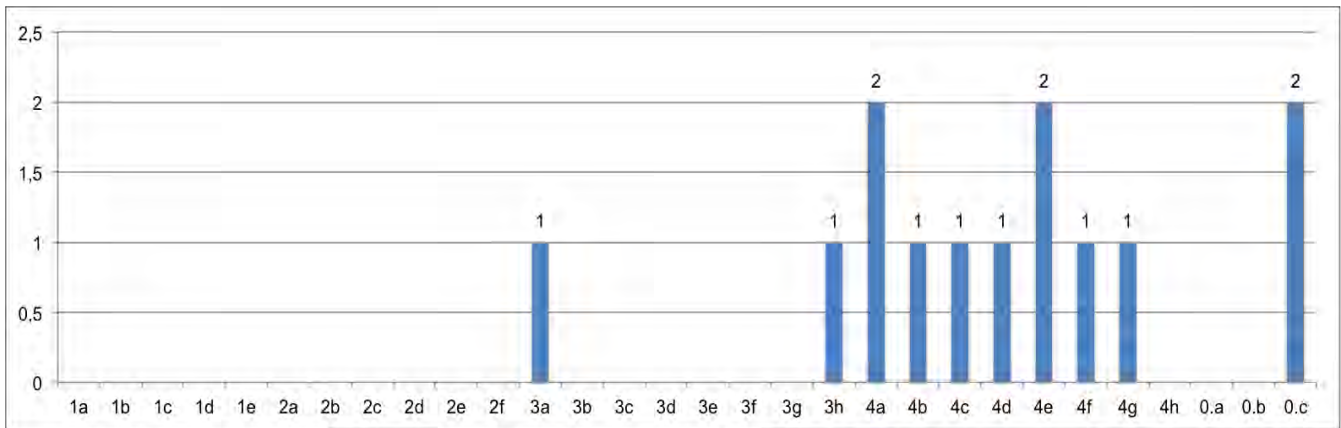


<b>1a</b>	L'économie d'excellence, la métropole des savoirs	<b>3e</b>	Le parc existant
<b>1b</b>	L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique	<b>3f</b>	Densité et quantité de production
<b>1c</b>	Les grands projets urbains et économiques	<b>3g</b>	Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions
<b>1d</b>	L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information	<b>4a</b>	Organisation urbaine
<b>1e</b>	Cadre de vie attractif	<b>4b</b>	Limitation de l'extension urbaine
<b>2a</b>	Les zones d'activités dédiées	<b>4c</b>	Mobilité/déplacements
<b>2b</b>	L'économie en ville	<b>4d</b>	Trames verte et bleue
<b>2c</b>	L'offre tertiaire	<b>4e</b>	Nature en ville
<b>2d</b>	Le commerce	<b>4f</b>	Cadre de vie
<b>2e</b>	L'agriculture périurbaine	<b>4g</b>	Sécurité et santé
<b>3a</b>	Construction de logements neufs	<b>4h</b>	Ressources et déchets
<b>3b</b>	Mixité sociale	<b>0a</b>	Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
<b>3c</b>	Les projets de renouvellement urbain	<b>0b</b>	Territoires
<b>3d</b>	Prise en compte des besoins spécifiques des ménages	<b>0c</b>	Hors Sujet

## Curis-au-Mont-d'Or

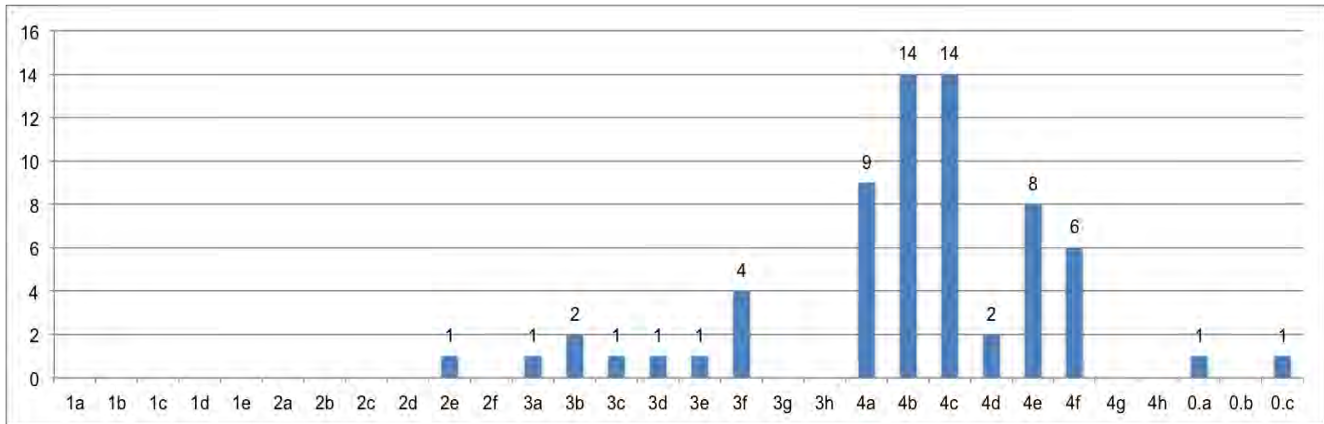


## Fleurieu-sur-Saône

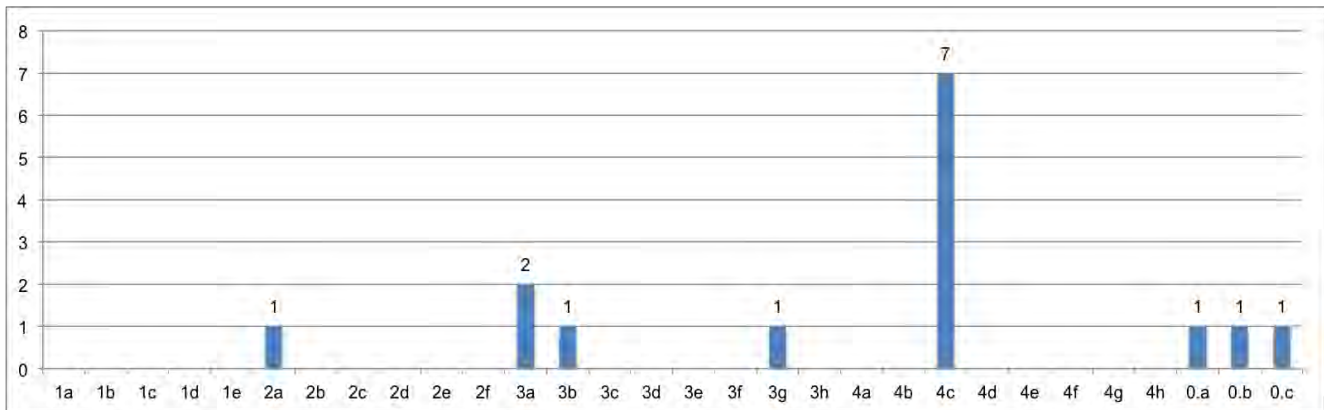


1a	L'économie d'excellence, la métropole des savoirs	3e	Le parc existant
1b	L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique	3f	Densité et quantité de production
1c	Les grands projets urbains et économiques	3g	Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions
1d	L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information	4a	Organisation urbaine
1e	Cadre de vie attractif	4b	Limitation de l'extension urbaine
2a	Les zones d'activités dédiées	4c	Mobilité/déplacements
2b	L'économie en ville	4d	Trames verte et bleue
2c	L'offre tertiaire	4e	Nature en ville
2d	Le commerce	4f	Cadre de vie
2e	L'agriculture périurbaine	4g	Sécurité et santé
3a	Construction de logements neufs	4h	Ressources et déchets
3b	Mixité sociale	0a	Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
3c	Les projets de renouvellement urbain	0b	Territoires
3d	Prise en compte des besoins spécifiques des ménages	0c	Hors Sujet

## Fontaines-Saint-Martin

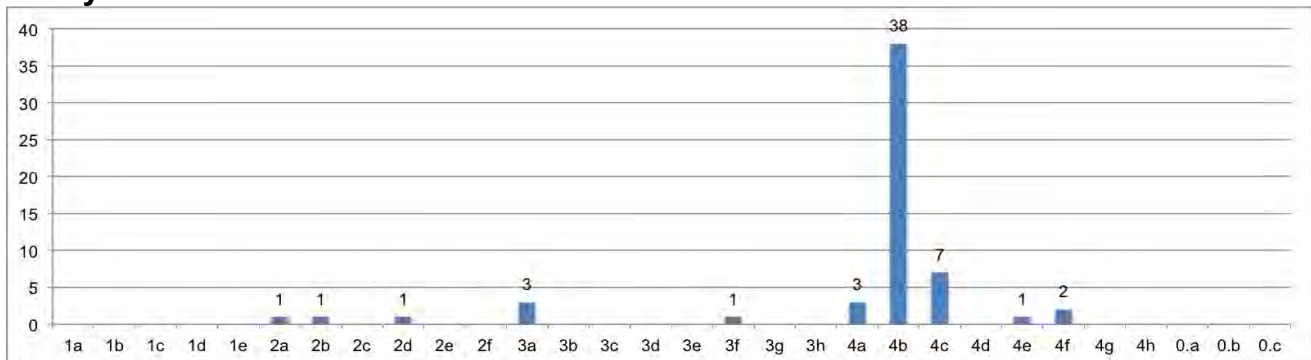


## Fontaines-sur-Saône

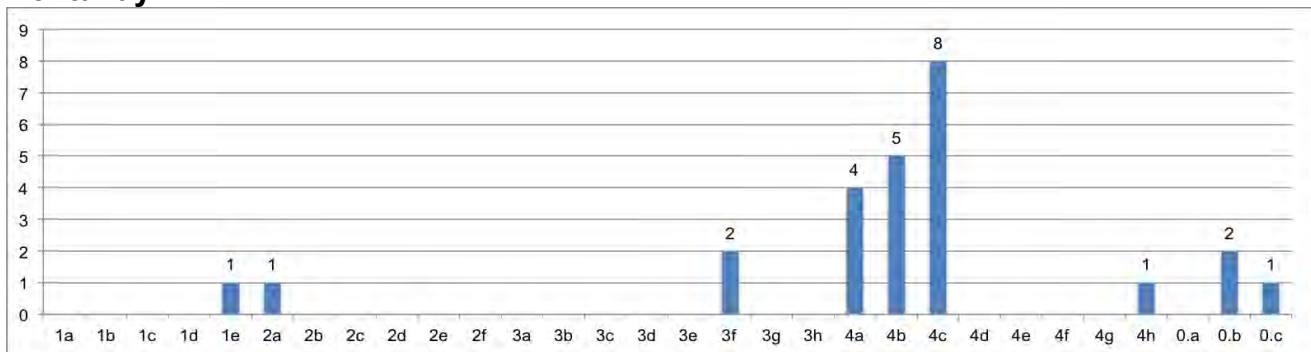


1a	L'économie d'excellence, la métropole des savoirs	3e	Le parc existant
1b	L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique	3f	Densité et quantité de production
1c	Les grands projets urbains et économiques	3g	Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions
1d	L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information	4a	Organisation urbaine
1e	Cadre de vie attractif	4b	Limitation de l'extension urbaine
2a	Les zones d'activités dédiées	4c	Mobilité/déplacements
2b	L'économie en ville	4d	Trames verte et bleue
2c	L'offre tertiaire	4e	Nature en ville
2d	Le commerce	4f	Cadre de vie
2e	L'agriculture périurbaine	4g	Sécurité et santé
3a	Construction de logements neufs	4h	Ressources et déchets
3b	Mixité sociale	0a	Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
3c	Les projets de renouvellement urbain	0b	Territoires
3d	Prise en compte des besoins spécifiques des ménages	0c	Hors Sujet

## Genay

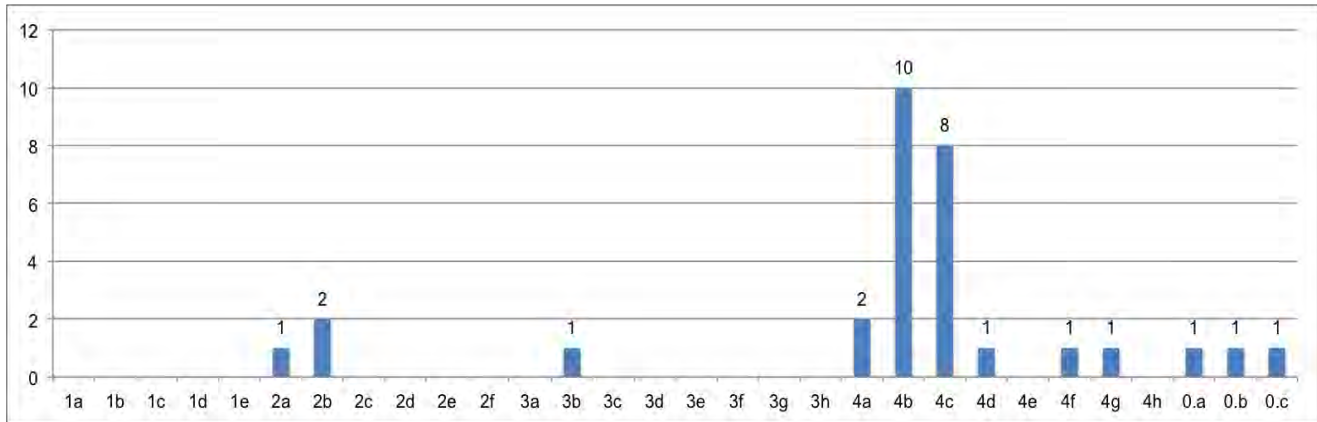


## Montanay

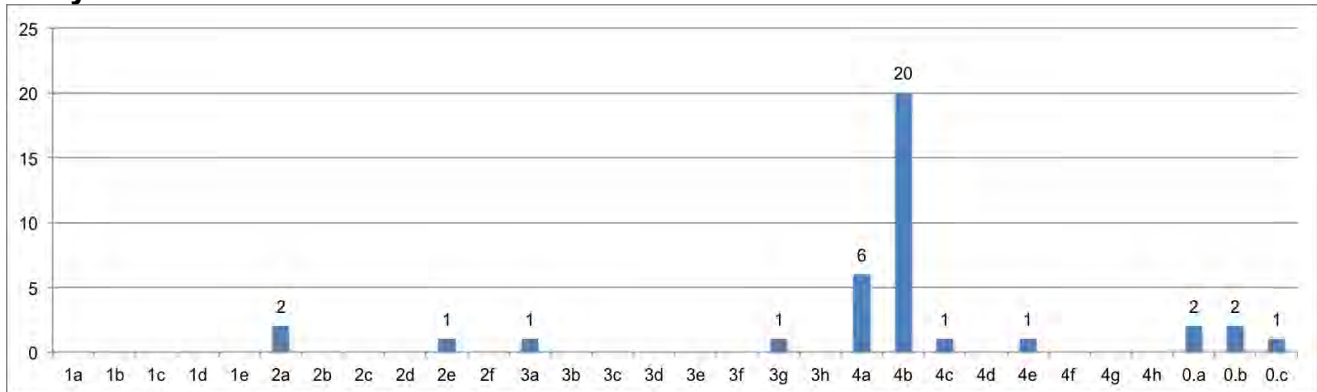


<b>1a</b>	L'économie d'excellence, la métropole des savoirs	<b>3e</b>	Le parc existant
<b>1b</b>	L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique	<b>3f</b>	Densité et quantité de production
<b>1c</b>	Les grands projets urbains et économiques	<b>3g</b>	Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions
<b>1d</b>	L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information	<b>4a</b>	Organisation urbaine
<b>1e</b>	Cadre de vie attractif	<b>4b</b>	Limitation de l'extension urbaine
<b>2a</b>	Les zones d'activités dédiées	<b>4c</b>	Mobilité//déplacements
<b>2b</b>	L'économie en ville	<b>4d</b>	Trames verte et bleue
<b>2c</b>	L'offre tertiaire	<b>4e</b>	Nature en ville
<b>2d</b>	Le commerce	<b>4f</b>	Cadre de vie
<b>2e</b>	L'agriculture périurbaine	<b>4g</b>	Sécurité et santé
<b>3a</b>	Construction de logements neufs	<b>4h</b>	Ressources et déchets
<b>3b</b>	Mixité sociale	<b>0a</b>	Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
<b>3c</b>	Les projets de renouvellement urbain	<b>0b</b>	Territoires
<b>3d</b>	Prise en compte des besoins spécifiques des ménages	<b>0c</b>	Hors Sujet

## Neuville-sur-Saône

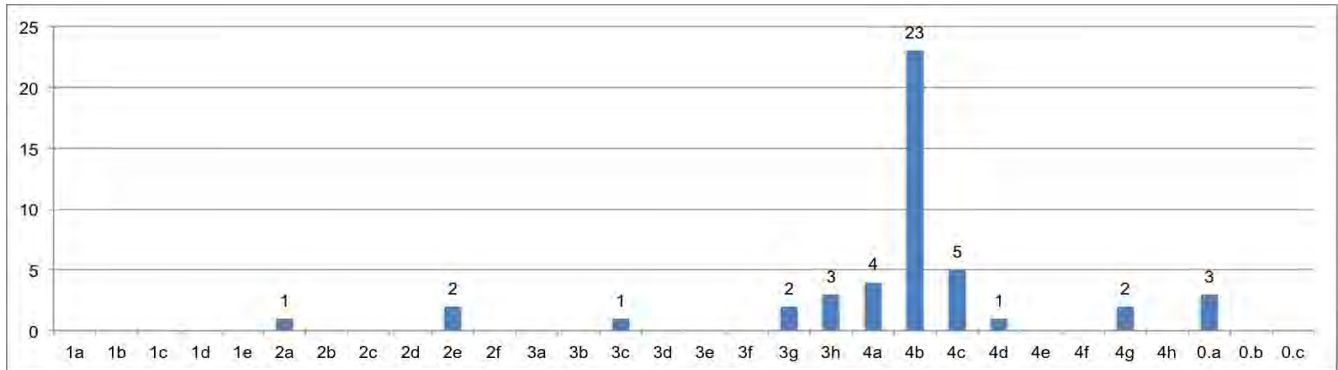


## Poleymieux-au-Mont-d'Or

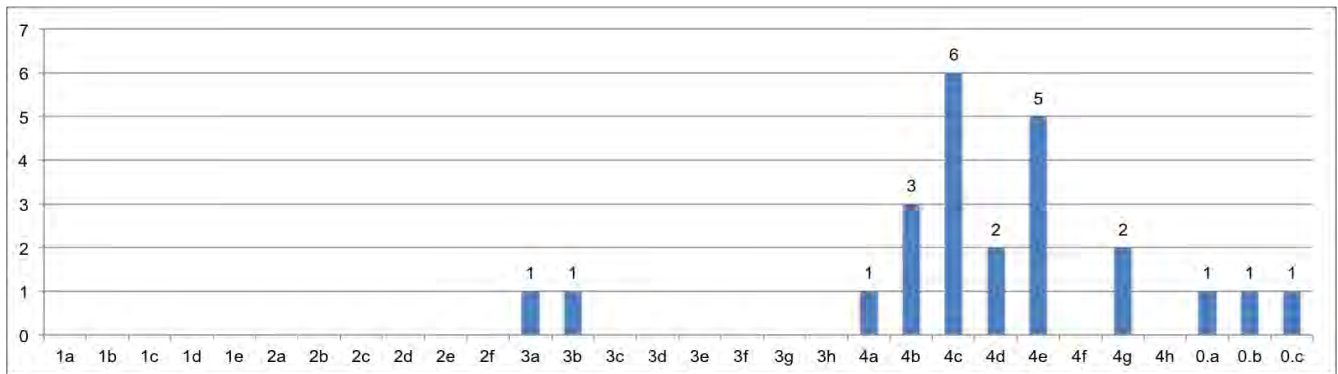


<b>1a</b>	L'économie d'excellence, la métropole des savoirs	<b>3e</b>	Le parc existant
<b>1b</b>	L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique	<b>3f</b>	Densité et quantité de production
<b>1c</b>	Les grands projets urbains et économiques	<b>3g</b>	Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions
<b>1d</b>	L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information	<b>4a</b>	Organisation urbaine
<b>1e</b>	Cadre de vie attractif	<b>4b</b>	Limitation de l'extension urbaine
<b>2a</b>	Les zones d'activités dédiées	<b>4c</b>	Mobilité/déplacements
<b>2b</b>	L'économie en ville	<b>4d</b>	Trames verte et bleue
<b>2c</b>	L'offre tertiaire	<b>4e</b>	Nature en ville
<b>2d</b>	Le commerce	<b>4f</b>	Cadre de vie
<b>2e</b>	L'agriculture périurbaine	<b>4g</b>	Sécurité et santé
<b>3a</b>	Construction de logements neufs	<b>4h</b>	Ressources et déchets
<b>3b</b>	Mixité sociale	<b>0a</b>	Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
<b>3c</b>	Les projets de renouvellement urbain	<b>0b</b>	Territoires
<b>3d</b>	Prise en compte des besoins spécifiques des ménages	<b>0c</b>	Hors Sujet

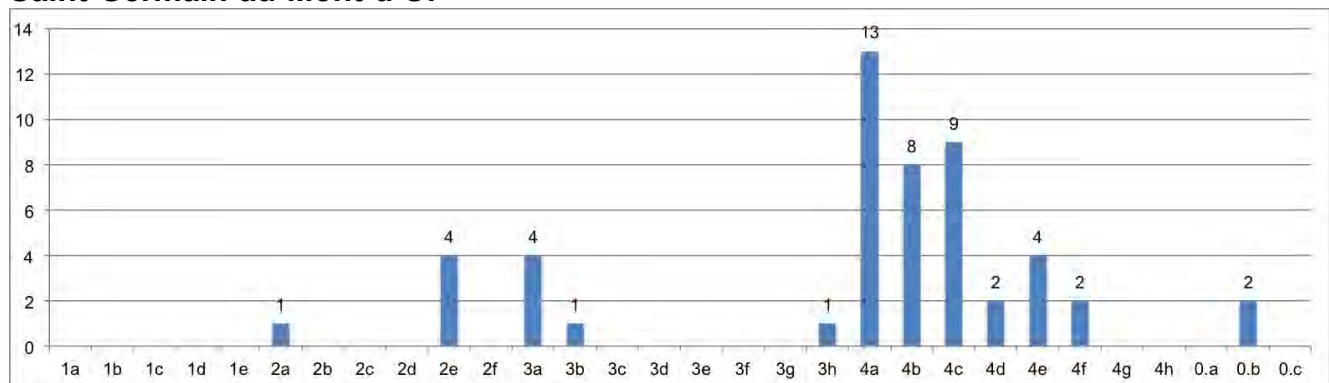
## Quincieux



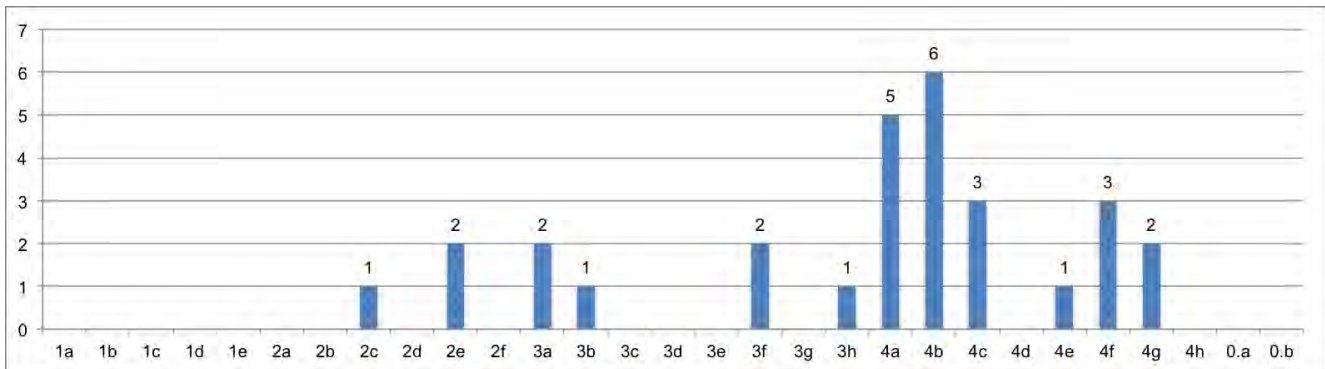
## Rochetaillée-sur-Saône



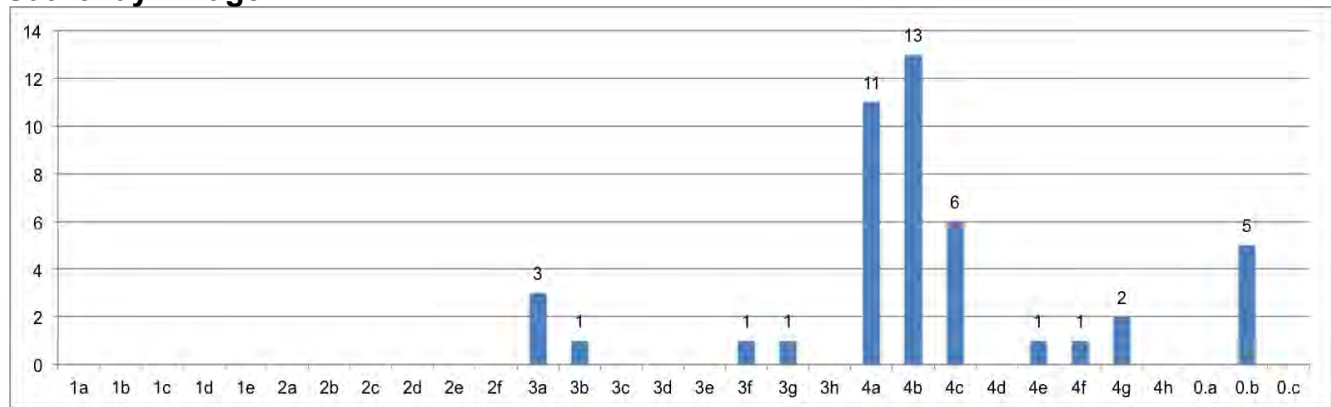
## Saint-Germain-au-Mont-d'Or



## Saint-Romain-au-Mont-d'Or



## Sathonay-Village



1a	L'économie d'excellence, la métropole des savoirs	3e	Le parc existant
1b	L'offre commerciale métropolitaine, grands équipements, hébergement touristique	3f	Densité et quantité de production
1c	Les grands projets urbains et économiques	3g	Offre de services, d'équipements, de commerces à proximité de ces constructions
1d	L'accessibilité métropolitaine, et réseaux d'information	4a	Organisation urbaine
1e	Cadre de vie attractif	4b	Limitation de l'extension urbaine
2a	Les zones d'activités dédiées	4c	Mobilité/déplacements
2b	L'économie en ville	4d	Trames verte et bleue
2c	L'offre tertiaire	4e	Nature en ville
2d	Le commerce	4f	Cadre de vie
2e	L'agriculture périurbaine	4g	Sécurité et santé
3a	Construction de logements neufs	4h	Ressources et déchets
3b	Mixité sociale	0a	Procédure / Calendrier / Modalités de concertation
3c	Les projets de renouvellement urbain	0b	Territoires
3d	Prise en compte des besoins spécifiques des ménages	0c	Hors Sujet

## **Annexes**

- > **Annexe 1 : Synthèse de la contribution du Conseil de Développement de la Métropole de Lyon**
- > **Annexe 2 : Synthèse des contributions des professionnels de l'immobilier et de l'habitat**
- > **Annexe 3 : Les réunions publiques organisées par les communes et en présence de représentants de la Métropole**
- > **Annexe 4 : Délibération du 16 avril 2012 : prescription de la révision et définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation**
- > **Annexe 5 : Délibération du 24 juin 2013 : débat sans vote sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**
- > **Annexe 6 : Délibération du 11 mai 2015 : débat sans vote sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**
- > **Annexe 7 : Délibération du 11 mai 2015 : Extension de la prescription, des objectifs poursuivis et des modalités de concertation sur le territoire de la commune de Quincieux**
- > **Annexe 8 : Délibération de prescription de la révision simplifiée n° 14 sur la caserne de gendarmerie Raby**
- > **Annexe 9 : Débats sans vote réalisés au sein des Conseils Municipaux des communes situées sur le périmètre de la Métropole de Lyon et relatifs aux orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme tenant lieu de Programme Local de l'Habitat**



## Annexe 1 : Synthèse de la contribution du conseil de développement de la Métropole de Lyon

En mai 2012, le Conseil de Développement du Grand Lyon a été saisi dans le cadre de la révision du PLU-H pour apporter un éclairage « citoyen » sur les grands enjeux de cette révision, à l'échelle intermédiaire des bassins de vie, et contribuer aux réflexions préparatoires au PLU-H.

Pendant un an, près de 90 membres du Conseil de Développement ont travaillé, en partenariat avec les services de la Communauté Urbaine de Lyon et de l'Agence d'urbanisme, sur 6 des 9 bassins de vie de l'agglomération : Val d'Yzeron, Rhône-Amont, Val de Saône, les quartiers est de Lyon et Villeurbanne, Porte des Alpes et Lômes et coteaux du Rhône.

Ils ont abordé ces territoires à travers une approche transversale, couvrant tous les enjeux de la révision du PLU-H : logement pour tous, activités économiques, mobilités urbaines, paysage urbain, nature en ville, environnement et patrimoine...

La production du Conseil de Développement est constituée d'une contribution territoriale sur chacun des 6 bassins de vie, d'une synthèse de ces contributions, transversale à l'échelle de l'agglomération, et enfin d'une production éditoriale, intitulée « Escale », sur chacun des bassins de vie étudié, reprenant sous forme d'approche sensible les perceptions et suggestions du Conseil de Développement.

L'intégralité de la contribution du Conseil de Développement est en ligne sur le site internet : <http://cdd.millenaire3.com/mots-cles/logement-habitat-et-amenagement>

### Synthèse des propositions du Conseil de Développement

#### 1/ Pour une approche intégrée et dynamique du territoire

Les bassins de vie fonctionnent en interdépendance avec les territoires voisins. Le Conseil de Développement insiste donc sur la nécessité de **renforcer le dialogue entre les bassins de vie, et avec les secteurs limitrophes du Grand Lyon.**

Au sein même de l'agglomération, les territoires situés sur les franges des périmètres institutionnels, en limite de deux bassins de vie ou de deux communes par exemple, sont porteurs d'enjeux forts et à ce titre devront faire l'objet d'une attention particulière : rue Commandant Charcot entre Lyon et Sainte-Foy-lès-Lyon, secteur d'Alaï, secteur Valvert (Lyon-Tassin), axe route de Genas aux limites de Bron, secteur Kimmerling (Villeurbanne Bron), impact du projet Part-Dieu sur Villeurbanne, devenir du quartier Saint Jean à Villeurbanne en lien avec Vaulx-en-Velin...

## 2/ Habitat, mixité et diversité sociale : réussir la fusion PLU-PLH

Dans la perspective d'une mise en cohérence des politiques de l'habitat et de l'urbanisme au sein d'un unique document, le PLU-H, le Conseil de Développement a identifié trois objectifs convergents :

- > **Produire de nouveaux logements dans tous les bassins de vie** pour l'accueil de populations nouvelles et les besoins d'évolution résidentielle des habitants,
- > **Favoriser la mixité sociale**, en accentuant le rééquilibrage amorcé dans les communes ou arrondissements les plus déficitaires en matière de logements sociaux,
- > **Travailler dans chaque territoire sur la diversité des besoins**, en proposant des logements adaptés aux différentes catégories de populations, des programmes favorisant le « vivre ensemble », et en prenant en compte l'évolution des modes de vie et l'attente de flexibilité des usages.

Trois enjeux apparaissent stratégiques pour le Conseil de Développement :

- > **La mise en œuvre d'une stratégie renforcée de maîtrise du foncier**, dans un contexte de pression foncière intense, générant une hausse des prix peu compatible avec la production de logement abordable. Le Conseil préconise notamment des actions d'anticipation, combinant une diversité d'outils fonciers, et un renforcement de la maîtrise foncière publique, dans les secteurs à forts enjeux (grands projets urbains, lignes fortes de transports en commun...).
- > **La poursuite des grands projets de rénovation urbaine déjà engagés** (La Duchère, Vaulx-en-Velin...), **et une réflexion spécifique sur les ensembles d'habitat social de taille moyenne ou modeste**, y compris les copropriétés, notamment les plus enclavés au cœur du tissu urbain.
- > **L'intégration dans le PLU-H de toutes les dimensions du PLH**, à savoir le devenir du parc public et privé existant (sa réhabilitation, son rôle social), la mise en œuvre du droit au logement et la consolidation des politiques d'accompagnement social et d'insertion par le logement.

## 3/ La place du développement économique et la multifonctionnalité dans la ville

Pour le Conseil de Développement, le développement économique, le maintien et la création d'emplois sont les composantes essentielles d'une planification urbaine de qualité. Dans les secteurs en déficit d'activités, il faudra selon lui veiller au rééquilibrage de l'emploi et de l'habitat.

Dans cette perspective, le Conseil de Développement préconise de poursuivre plusieurs objectifs :

- > **Favoriser la mixité fonctionnelle dans tous les territoires**. En ville, il s'agira par exemple de maintenir les activités artisanales, quand elles ne sont pas incompatibles avec l'habitat, en préservant certains îlots artisanaux de la pression foncière.

- > **Renouveler et densifier à certaines conditions les grands parcs d'activités situés en périphérie.**
- > **Développer une stratégie équilibrée de localisation des fonctions métropolitaines,** en confortant la Part Dieu dans son rôle d'accueil de ces fonctions et des activités tertiaires.
- > **Favoriser l'accueil des commerces et services de proximité, et de l'artisanat, en ville** et dans les quartiers, à travers les règles du futur PLU-H.
- > **Engager la requalification des grands pôles commerciaux.**
- > **Poursuivre activement le soutien à l'activité économique agricole.**

#### **4/ Déplacements et mobilité durable : une indispensable articulation PDU / PLU-H.**

Le Conseil de Développement souhaite un engagement rapide de la révision du PDU, afin de programmer conjointement le développement des transports et de l'urbanisme.

Selon lui, plusieurs objectifs devront être poursuivis :

- > **Mettre en cohérence le développement urbain et le développement des transports en commun.** Il s'agit à la fois de privilégier le plus possible la densification autour des lignes de transports en commun existantes et d'anticiper l'amélioration nécessaire des transports en commun (niveau de service, vitesse, capacités) pour accompagner les secteurs urbains appelés à se développer.
- > **Adapter la démarche des « contrats d'axe »<sup>2</sup>** comme outils de programmation coordonnés des projets d'urbanisme et de transports.
- > **Renforcer l'efficacité des parcs-relais,** positionnés plus en amont dans une logique métropolitaine. Mettre en cohérence leurs modes de gestion, réserver des zones de co-voiturage...
- > **Revisiter les normes de stationnement** dans les zones denses en agissant sur différents leviers (règles du PLU-H, tarification, mutualisation...). En périphérie, éviter un report excessif du stationnement sur la voie publique.
- > **Inscrire dans le futur PLU-H de nouvelles extensions du réseau modes doux et renforcer l'articulation avec les stations des principales lignes de TC.**
- > **Prendre en compte la logistique urbaine.**

---

*2 Démarches de co-production visant à assurer la cohérence des politiques de déplacements et d'aménagement, le contrat d'axe associe différents partenaires à l'élaboration d'une charte affichant des objectifs d'intensification urbaine le long des axes structurants de transports en commun.*

## **5/ Nature en ville et patrimoine naturel : pour une ville plus dense, plus mixte et plus verte.**

Le Conseil de Développement milite pour une « révolution verte », déjà engagée par beaucoup d'autres villes et métropoles d'Europe et d'Amérique du Nord. Il préconise de développer une stratégie comportant deux volets :

- > **Le renforcement de la place de la nature dans les zones les plus denses et les plus minérales** de Lyon, Villeurbanne et de certains espaces urbains des communes de première couronne.
- > **La promotion du concept de « ville dans la nature » en périphérie**, en donnant la priorité à la protection des zones vertes et agricoles.

Pour mettre en œuvre cette stratégie dans le futur PLU-H, le Conseil de Développement formule six préconisations :

- > **Identifier les zones de carence végétale,**
- > **Travailler sur « l'intensité verte » d'un quartier,**
- > **Lutter contre l'imperméabilisation des sols et des espaces,**
- > **Suivre les recommandations de la Frapna en matière de biodiversité** (consolider et restaurer les corridors écologiques existants, pour la zone dense compléter ou mettre en place la trame verte...),
- > **Développer à travers le PLU-H les jardins partagés,**
- > **Elaborer des « schémas verts »** pour inscrire l'ensemble de ces recommandations dans le PLU-H.

## **6/ Paysage urbain, qualité urbaine, patrimoine et densification.**

Concilier ville dense et ville verte ne va pas toujours de soi. Inscrire un projet dense dans un tissu urbain déjà constitué, qui possède son identité, ses caractéristiques propres, doit faire l'objet d'une approche fine pour ne pas dénaturer ces qualités.

Le Conseil de Développement préconise plusieurs approches :

- > **Une qualité urbaine « sur mesure », une meilleure insertion des projets, un urbanisme négocié.** Il s'agit d'affiner davantage certaines prescriptions du PLU-H en matière d'insertion urbaine et paysagère, de démultiplier les OAP<sup>3</sup>, de privilégier l'urbanisme négocié à l'urbanisme réglementaire, et de mobiliser plus systématiquement les architectes conseils.

---

3 Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont des dispositifs d'urbanisme opérationnel apparus en France en 2010 avec la loi Grenelle II, qui font partie des PLU.

- > **Une attention particulière au paysage de la rue, aux respirations dans les zones urbaines denses** : prévoir des « ouvertures » dans le bâti pour y installer de la végétation, autoriser les constructions en retrait pour aménager des jardins en bordure de rue, veiller aux prospects pour éviter des vis-à-vis contestables.
- > **Une finesse dans la densification des zones pavillonnaires**, qui passe par l'élaboration d'un plan d'ensemble, le maintien du caractère du quartier, le développement de produits et de formes architecturales intermédiaires entre collectif et individuel, pour éviter une transition brutale.
- > **La prise en compte de l'identité et des singularités des quartiers et du patrimoine** : valoriser les repères patrimoniaux (notamment le patrimoine ordinaire...) et organiser les espaces de vie de proximité.

## **7/ Propositions transversales concernant la méthodologie d'élaboration et de mise en œuvre du PLU-H**

Au-delà de ces propositions « thématiques », le Conseil de Développement formule enfin quelques propositions transversales sur la méthodologie d'élaboration et de mise en œuvre du futur PLU-H :

- > **La régulation et maîtrise du foncier** : concomitamment au PLU-H, une politique foncière pour l'habitat et pour les activités économiques doit être engagée pour maîtriser les prix du foncier.
- > **Le renforcement des outils de management intégré et de mise en œuvre du PLUH** : développement des démarches de co-pilotage intégré urbanisme/habitat/déplacements, à l'échelle pertinente des bassins de vie.
- > **La place de la concertation et la participation des habitants, à renforcer aux différentes étapes de l'élaboration du PLU-H** :
  - pendant l'élaboration et la mise en œuvre : prolonger les actions de concertation sur les communes et développer l'association des habitants d'ici la finalisation du projet.
  - poursuivre le dialogue sur la révision du PLU-H avec le Conseil de Développement au-delà de 2013, jusqu'à la finalisation du PLU-H, selon des modalités qui restent à préciser.

Les échanges avec le Conseil de Développement de la Métropole de Lyon se sont poursuivis avec une intervention en plénière des Vice-présidents R. LLUNG et M. Le FAOU le 17 novembre 2015 (point sur les orientations du PLU-H et la prise en compte des réflexions et propositions du Conseil de Développement dans son élaboration) et le 5 décembre 2016 (présentation des orientations et outils du futur PLU-H).

## **Annexe 2 : Synthèse des contributions des professionnels de l'immobilier et de l'habitat**

Une concertation spécifique s'est ouverte avec les instances représentatives des professionnels de l'immobilier et de l'habitat, le 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Une première phase (2012-2013) a permis de partager un retour d'expériences sur le PLU en vigueur. Quatre groupes de travail thématiques ont été mis en place (8 séances de travail au total) :

- la production d'immobilier pour l'habitat,
- la production d'immobilier pour l'activité économique en ville,
- la mise en œuvre de dispositifs favorisant la performance énergétique dans la construction neuve et dans le parc existant,
- la qualité des formes urbaines,

Cette première étape s'est conclue par une séance plénière en novembre 2013, qui a fait l'objet d'une synthèse globale de l'ensemble des travaux des quatre ateliers.

### **Principaux enseignements de la première phase de concertation (2012 - 2013) :**

#### **> Harmoniser les règles entre le centre et la périphérie**

Un consensus entre le Grand Lyon et les professionnels a été établi autour de la volonté de clarifier à la fois le règlement du PLU-H, en harmonisant les règles entre le centre et la périphérie (champs d'applications, modalités de calcul (calcul des hauteurs, des prospects, des modulations...), et les définitions et lexiques.

#### **> Aller vers un urbanisme de projet**

Deux tendances contradictoires se dégagent : l'assouplissement du règlement du PLU-H (ex : notion de « hauteur moyenne » ou de « prospect moyen ») et la fiabilité de ce document sur le plan juridique afin de limiter les possibilités de recours.

#### **> Concilier intensification de la ville et raréfaction du foncier**

Pour remédier aux conflits de vocations relevés en secteurs tendus (logements abordables, maintien de l'activité économique en ville...), et favoriser la densification, les acteurs proposent d'augmenter certaines capacités constructibles, notamment sur les petites parcelles, les cœurs d'îlots et les secteurs pavillonnaires.

#### **> Conjuguer qualité de vie, qualité urbaine et ville dense**

Les professionnels et la collectivité se sont accordés sur la notion de « discontinuité » du tissu urbain, qui permet de concilier densité et qualité urbaine via la mise en œuvre de respirations, de fractionnements, de césures entre les bâtiments.

Les professionnels ont par ailleurs confirmé l'intérêt du produit « logement intermédiaire », même si son modèle économique implique des coûts plus élevés.

Concernant le patrimoine « ordinaire » bâti ou végétal, les professionnels ont demandé de ne pas « figer » certains îlots ou quartiers et de prendre en compte la notion de « patrimoine vivant ». Ils souhaitent bénéficier d'une règle plus objective, associée à des inventaires exhaustifs d'Éléments Bâti à Préserver.

Les rapports entre espaces publics et espaces privés non bâtis ont également été abordés. Ces espaces de respiration s'avèrent essentiels pour rendre l'intensification urbaine acceptable.

Enfin, concernant les perspectives et les vues, les professionnels ont souligné l'intérêt, dans le cadre du PLU-H, de préserver les grandes perspectives urbaines comme les frontages (gestion de la relation entre un rez-de-chaussée habité et l'espace public paysager).

### > **Maintenir l'activité productive en ville**

Les professionnels soulignent les articulations difficiles entre certaines fonctions (habitat et activité de production, habitat et logistique urbaine...). S'ils jugent la mixité horizontale réalisable, la mixité verticale (superposition de différents types de programmes au sein d'un même bâtiment) leur apparaît plus complexe et coûteuse, car elle engendre des difficultés de portage financier, de nombreux freins techniques et des décalages entre l'offre et la demande.

Les logiques de taille critique d'opération et de péréquation des recettes ont également été abordées. L'objectif étant de rentabiliser ce type d'opérations mixtes, incluant des locaux d'activité, en trouvant par exemple de grands tènements, en obtenant des charges foncières modérées ou en mixant dans une même opération des produits avec des valeurs de sortie différenciées (ex : des logements associés à du tertiaire sont plus rentables que des logements et des locaux d'activité).

### > **Renforcer la présence de la nature en ville**

Les professionnels et la collectivité partagent cet objectif, même si certains ont soulevé les contraintes foncières et économiques qu'il fait peser sur les opérations (en moyenne, les espaces « plantés » représentent 1 à 3 % du coût total).

La Fédération Française du Paysage s'est exprimée en faveur de l'encadrement de la qualité des aménagements paysagers (valeur d'usage, contribution au rafraîchissement pour les secteurs urbains denses...), au-delà des objectifs quantitatifs (coefficients, % pleine terre...).

### > **Rechercher une meilleure performance énergétique des bâtiments**

Les professionnels ont souhaité que ce sujet ne vienne pas surcharger le volet réglementaire du futur PLU-H, afin d'éviter les contradictions avec la réglementation thermique existante. Ils souhaitent également rechercher des effets de leviers sur le plan économique afin de permettre l'amélioration thermique des bâtiments existants (surélever, augmenter la surface ou changer la destination...).

### > **Faire évoluer les normes en matière de stationnement**

Les professionnels sont favorables à l'évolution des normes pour le stationnement situé dans le périmètre d'influence d'un corridor de transports en commun (parkings sous-utilisés, périmètre d'influence à définir) et pour les rez-de-chaussée commerciaux (1 place par pied d'immeuble est jugée suffisante).

## > Limiter la « flexibilité » des rez-de-chaussée

Les professionnels ne sont pas favorables à la mise en œuvre d'un concept de rez-de-chaussée « flexible », c'est-à-dire, dont la programmation pourrait évoluer dans le temps, en raison de surcoûts engendrés et de freins techniques (ex : hauteur sous plafond) et juridiques (règlement copropriété). Ils souhaitent poursuivre le système en vigueur, qui détermine des linéaires clairement repérés dans les documents graphiques, affectés à une programmation identifiée.

## > Gérer les toitures (la « cinquième façade »)

Le traitement qualitatif de la cinquième façade des futures constructions représente un enjeu majeur de cette révision de PLU-H. Il convient d'en définir les conditions de mise en œuvre réglementaires (intégration des éléments techniques, des machineries et des réseaux). La qualité de la valeur d'usage des toitures-terrasses (exposition favorable au parcours solaire, qualité de l'habitat, vues) et le renforcement récent de la normalisation des conditions de protection et d'accès à ces espaces, nécessitent la prise en compte de ce sujet dans le cadre des prochaines réflexions réglementaires.

## La 2<sup>ème</sup> phase (2015-2016) a porté sur des tests d'écriture et d'outils règlementaires.

9 séances de travail et trois séances plénières ont été réalisées.

N°	Thème	Date
Plénière 1	Engagement de la seconde phase de concertation avec les instances représentatives des professionnels de l'immobilier et de l'habitat (2015 – 2016)	30/06/2015
1	Présentation de la boîte à outils règlementaires (architecture générale et outils)	14/09/2015
2	Article 10 : gestion des hauteurs et de la qualité de la 5 <sup>ème</sup> façade (homogénéisation des règles, intégration des locaux techniques et des dispositifs favorables aux ENR)	16/10/2015
3	Article 13 : renforcer la place du végétal par des règles qualitatives de composition des espaces libres, par le pourcentage d'espace végétal sous différentes formes (de pleine terre, espaces verts sur dalle, végétalisation des façades et des toitures...) ; Article 9 : prise en compte du CES	16/11/2015
4	Panorama de la structure des zonages	14/12/2015



5	Zones de centralités : bandes constructibles, épannelage / respirations ; cœurs d'îlot, la qualité du RDC...	18/01/2016
6	Zones de tissus « composites » à dominante d'habitat collectif : mixité de fonctions et de produits immobiliers ; discontinuités/ césures ; cœurs d'îlots À dominante résidentielle « discontinue » collectif, plots et grands ensembles	12/02/2016
7	Zones pavillonnaires et habitat intermédiaire : densification qualitative et gestion de l'existant ; nouvelles formes de l'habitat individuel dense Zone spécialisée : économie	21/03/2016
8	Article 12 : normes de stationnement	25/04/2016
9	Zones spécialisées (dont zone de projet)	20/05/2016
Plénière 2	Partage des conclusions	21/06/2016
Plénière 3	Partage des conclusions	19/09/2016

Lors des 2 séances plénières de finalisation de la concertation, les principaux sujets qui ont été abordés et discutés ont concerné :

- > la gestion de la hauteur (harmonisation de la prise en compte de la hauteur, création d'un Volume Enveloppe de Toiture et de Couronnement (haut, moyen et bas)) ;
- > les éléments intégrés au coefficient d'emprise au sol (CES), les espaces libres ;
- > le renforcement de la présence de la nature en ville avec la création d'un coefficient de pleine terre dont le pourcentage est variable en fonction des caractéristiques de chaque territoire ;
- > les évolutions relatives aux normes de stationnement ;
- > les outils règlementaires Habitat ;
- > les principales caractéristiques morphologiques et règles des zones URM 1 et 2 et des autres zones mixtes ;

## **Annexe 3 : Les réunions publiques organisées par les communes et en présence de représentants de la métropole**

Certaines communes ont souhaité organiser, pendant la période de concertation, des réunions publiques dédiées au PLU-H.

La liste suivante n'est pas exhaustive des réunions publiques organisée par les communes. Elle identifie uniquement les réunions publiques auxquelles la Métropole de Lyon a participé. Les supports présentés à l'occasion de ces réunions publiques ont été publié sur le site internet dédié – espace documentation : [www.grandlyon.com/mavilleavenir](http://www.grandlyon.com/mavilleavenir)

### 2013 :

- > Saint-Priest : 26/03/2013
- > Vénissieux : 5/09/2013

### 2015

- > Craponne : 10/09/2015
- > Francheville : 02/12/2015
- > Vénissieux : 01/12/2015

### 2016

- > Sathonay-Camp : 3/03/2016
- > Fontaines-sur-Saône : 14/03/2016
- > Décines-Charpieu : 16/03/2016
- > Bron : 22/03/2016
- > Poleymieux-au-Mont-d'Or : 30/03/2016
- > Saint-Fons : 04/04/2016
- > Sainte-Foy-lès-Lyon : 26/04/2016
- > Saint Didier-au-Mont-d'Or : 18/05/2016
- > Saint-Cyr-au-Mont-d'Or : 06/06/2016
- > Couzon-au-Mont-d'Or : 8/09/2016
- > Villeurbanne : 14/09/2016
- > Curis-au-Mont-d'Or : 16/09/2016

A noter qu'en complément, certaines communes ont réalisées des actions de concertation à l'attention de leurs habitants ou acteurs locaux (conseil de développement, conseil de quartier, comité d'intérêts locaux, associations locales...).

## Annexe 4 : Délibération du 16 avril 2012 : prescription de la révision et définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DU RHÔNE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 avril 2012

Délibération n° 2012-2934

commission principale : **urbanisme**  
commission (s) consultée (s) pour avis :  
commune (s) :  
objet : Révision du plan local d'urbanisme (PLU) tenant lieu de programme local de l'habitat (PLH) de la Communauté urbaine de Lyon - Prescription de la révision et définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation  
service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération  
**Rapporteur** : Madame David

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

**Présents** : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimefeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquét, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

**Absents excusés** : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconèche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touleron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhlrich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

**Absents non excusés** : Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

## Séance publique du 16 avril 2012

### Délibération n° 2012-2934

commission principale :	urbanisme
objet :	<b>Révision du plan local d'urbanisme (PLU) tenant lieu de programme local de l'habitat (PLH) de la Communauté urbaine de Lyon - Prescription de la révision et définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation</b>
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent dossier a pour objet de prescrire la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon. Il vise également à définir les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation.

#### *Rappel du contexte*

La Communauté urbaine élabore, à son initiative et sous sa responsabilité, le PLU en concertation avec les 58 communes qui la composent, conformément à l'article L123-6 du code de l'urbanisme.

Le PLU est le document stratégique qui traduit l'expression du projet politique d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté urbaine. Il est également un outil réglementaire qui, à l'échelle de la Communauté urbaine, fixe les règles et modalités de mise en œuvre de ce projet en définissant l'usage des sols. Enfin, il regroupe l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire et doit garantir leur cohérence.

Le PLU actuel est un PLU intercommunal. Son élaboration a été approuvée le 11 juillet 2005 et a été complétée par les PLU de Givors, Grigny et Lissieu, à l'occasion de l'adhésion de ces 3 Communes à la Communauté urbaine.

2 éléments majeurs impliquent la mise en révision du PLU actuel :

1 - La loi portant "engagement national pour l'environnement" (Grenelle II) du 12 juillet 2010, qui fixe au 1er janvier 2016 la date à laquelle l'ensemble des PLU devront intégrer ses nouvelles dispositions normatives. Cette loi fait évoluer le contenu du PLU, notamment au travers :

- d'un renforcement de la prise en compte des objectifs de développement durable par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation et la restauration des continuités écologiques, l'utilisation économe des espaces naturels, l'amélioration des performances énergétiques, la diminution des obligations de déplacements, le développement des transports en commun et la limitation de la consommation d'espace,

- de la conception d'un urbanisme global par l'harmonisation des outils de planification. Le PLU tient lieu de programme local de l'habitat (PLH).

2 - Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise, avec lequel le PLU doit entretenir une relation de compatibilité, a été approuvé le 16 décembre 2010. Le SCOT fonde le développement de l'agglomération à l'horizon 2030 sur la mise en œuvre de 3 choix politiques : développement résidentiel et économique, solidarité sociale et territoriale, environnement comme moteur du développement. Le développement urbain est structuré selon 3 réseaux : réseau vert des espaces naturels et agricoles, réseau bleu des fleuves et le réseau métropolitain de transport public. Parmi ses grandes orientations, le SCOT prescrit un territoire naturel représentant près de 50 % du territoire de l'agglomération, un développement urbain multipolaire prenant appui sur une douzaine de bassins de vie et une vingtaine de polarités urbaines, un développement prioritaire dans les secteurs bien desservis en transports collectifs. Le SCOT prescrit enfin des orientations par réseau et par thème.

En plus de ces 2 éléments majeurs, la révision du PLU doit permettre de trouver une traduction des orientations portées par des documents cadres et des politiques publiques thématiques, notamment en matière :

- de développement économique avec le dispositif de pilotage et de gouvernance de l'offre d'accueil économique foncière et immobilière (tertiaire, locaux d'activités, logistique, etc.) qu'est le schéma d'accueil des entreprises (SAE) et ses déclinaisons thématiques (le schéma directeur d'urbanisme commercial -SDUC-, le schéma de développement universitaire -SDU-, le schéma de développement de l'hébergement touristique -SDHT-, etc.),

- d'habitat avec le PLH adopté le 10 janvier 2007 et actualisé partiellement le 4 avril 2011 pour, notamment, assurer sa mise en conformité avec les dispositions de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,

- de déplacement avec le plan des déplacements urbains (PDU) élaboré par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), autorité organisatrice des transports urbains et adopté en juin 2005, le plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR), etc.,

- de développement durable en matière de climat, énergie, air, bruit, gestion de la ressource en eau, agriculture, biodiversité, nature et paysage, etc.

#### *Les objectifs poursuivis*

Au regard de ces éléments de contexte, les objectifs poursuivis pour cette révision du PLU sont les suivants :

- assurer l'intégration du nouveau cadre législatif (et notamment de la loi "engagement national pour l'environnement" du 12 juillet 2010) et la compatibilité avec le SCOT de l'agglomération lyonnaise,

- élaborer un projet d'agglomération autour des 4 axes suivants :

#### **1 - La Communauté urbaine, une agglomération qui contribue à l'attractivité et au rayonnement métropolitain**

- favoriser l'économie d'excellence et la ville des savoirs,

- déployer l'agglomération à partir des grands projets urbains et économiques et des territoires stratégiques de demain,

- développer l'agglomération en synergie avec l'accessibilité métropolitaine et les réseaux d'information,

- conforter les grands équipements et l'hébergement touristique participant au rayonnement métropolitain,

- valoriser et mettre en réseaux les grands espaces naturels emblématiques de l'agglomération et affirmer le Rhône et la Saône comme socle patrimonial commun.

#### **2 - Renforcer le dynamisme économique de l'agglomération pour assurer la création de richesse et d'emplois**

- offrir des capacités de développement économiques suffisantes, diversifiées répondant aux besoins quantitatifs et qualitatifs des entreprises, adaptés aux ambitions d'une ville mixte,

- favoriser la lisibilité et la visibilité de l'offre tertiaire d'agglomération,
- favoriser une plus grande densité, qualité et intégration environnementale des espaces économiques,
- organiser le développement commercial pour conforter l'offre de proximité et l'animation des centres urbains, favoriser le rééquilibrage des bassins de vie, accompagner la modernisation des polarités structurantes et contribuer au rayonnement métropolitain,
- accompagner et valoriser l'activité agricole périurbaine comme composante à part entière de l'économie et pour son rôle de "grenier local".

### **3 - Développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins de tous ses habitants**

- permettre un accès au logement diversifié et adapté aux besoins du plus grand nombre d'habitants de la Communauté urbaine,
- créer les conditions de production de logements neufs permettant de répondre à la croissance démographique de l'agglomération et, notamment des populations à revenus modestes, en portant un effort particulier sur la production de logements sociaux,
- affirmer une répartition solidaire de la production de logements à l'échelle des bassins de vie et des Communes selon leurs potentialités. L'effort de production de logements sociaux devra permettre de répondre à la diversité des besoins de l'agglomération et de la demande locale, dans un principe d'équité territoriale et de mixité sociale,
- assurer une production diversifiée en termes de typologie de logements et de formes urbaines économes d'espace, avec un niveau élevé de qualité urbaine et environnementale,
- faciliter la mobilisation d'un foncier assurant la production de logements sociaux et abordables,
- rechercher les conditions pour répondre aux besoins en matière d'équipements éducatifs, culturels, sociaux, sportifs, de santé, etc.,
- favoriser la réalisation d'espaces publics accueillants comme support du vivre ensemble,
- permettre le maintien d'une fonction sociale, diversifiée et de mixité générationnelle du parc de logements existants en développant, notamment, une offre de logements à loyers maîtrisés dans le parc privé et en poursuivant les réhabilitations pour résorber l'habitat indigne,
- améliorer la fluidité de l'accès et des mutations dans le parc social public, en s'appuyant sur la mise en œuvre du fichier commun de la demande locative sociale,
- répondre à la diversité des besoins en matière d'habitat et de logement, notamment en direction des populations spécifiques (hébergement, personnes âgées, handicapées, jeunes, gens du voyage, étudiants, etc.),
- développer des démarches innovantes pour faciliter l'accès au logement permettant de prendre en compte les évolutions sociétales et des modes de vie qui impliquent des parcours résidentiels moins linéaires,
- poursuivre les opérations de renouvellement urbain,
- renforcer les interventions en matière de réhabilitation énergétique et lutter contre la précarité énergétique des ménages défavorisés, dans le cadre de la mise en œuvre du plan climat.

### **4 - Relever les défis environnementaux et améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien être des habitants**

- aller vers une organisation urbaine et des mobilités limitant les gaz à effet de serre, plus sobre en énergie et économe d'espace,
- construire le développement urbain en articulation avec la trame verte et bleue et en renforçant la présence de la nature en ville,

- promouvoir une qualité du cadre de vie et des espaces publics en alliant création contemporaine, valeur patrimoniale et offre de services,

- améliorer la prise en compte de la santé (qualité de l'air, de l'eau et prise en compte du bruit, etc.), de la sécurité (les risques naturels et technologiques) et du bien être des populations dans l'organisation du développement urbain au regard des risques et des pollutions.

#### *Les échelles territoriales de la révision du PLU*

L'organisation de la révision est articulée autour de 3 niveaux territoriaux, permettant d'assurer la déclinaison du futur projet politique d'agglomération du PLU à des échelles spatiales compatibles avec le concept de multipolarité défini par le SCOT. Il s'agit de :

- l'échelle de l'agglomération,
- l'échelle du bassin de vie qui constitue une nouvelle échelle (expression de la multipolarité du SCOT) pour la construction du PLU. Elle sera le cadre de référence intermédiaire avec lequel l'échelle communale devra être cohérente,
- l'échelle communale.

Le projet d'aménagement et de développement durables du PLU prendra en compte ces 3 niveaux territoriaux.

#### *Les modalités de la concertation*

Conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, une concertation préalable se déroulera, associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole.

Les objectifs de la présente concertation sont énoncés ci-dessous :

- fournir une information claire sur le projet de PLU tout au long de sa révision,
- viser un large public,
- permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue et encourager une participation la plus large possible en organisant le recueil des avis de tous ceux qui souhaitent apporter leur contribution à la réflexion sur le devenir de l'agglomération et à la révision du PLU.

Les modalités de la concertation sont les suivantes :

#### - Modalités d'information :

. une annonce par voie d'affichage et dans la presse locale de l'ouverture de la phase de concertation et de ses modalités sera réalisée,

. une information régulière du public durant toute la phase de concertation sur les avancées du projet sera assurée par la mise à disposition d'un dossier de concertation à l'Hôtel de la Communauté urbaine et dans les mairies des Communes membres de la Communauté urbaine. Ce dossier sera complété au fur et à mesure de l'avancement de la procédure. Le site internet de la Communauté urbaine permettra, a minima, un accès aux éléments du dossier de concertation. D'autres supports d'information seront utilisés tels que affiches, plaquettes, articles de presse ;

#### - Modalités de concertation :

. le public pourra faire connaître ses observations au fur et à mesure de la phase d'élaboration du projet en les consignnant dans un cahier accompagnant le dossier de concertation et ouvert à cet effet à l'Hôtel de la Communauté urbaine et dans les mairies des Communes membres de la Communauté urbaine. Il pourra également les adresser par écrit à la Communauté urbaine de Lyon - délégation générale au développement urbain - direction de la planification et des politiques d'agglomération - service territoires et planification - 20, rue du Lac - BP 3103 - 69399 Lyon Cedex 03. Les observations pourront également se faire sur le site internet de la Communauté urbaine (<http://www.grandlyon.com>). Les avis intégrant ceux exprimés sur le site internet feront

l'objet d'un bilan formalisé qui sera présenté au Conseil de communauté au plus tard lors de l'arrêt de projet et tenu à la disposition du public,

des réunions d'échange et de concertation se tiendront tout au long de la procédure. Elles pourront être générales ou thématiques, concerner différentes échelles du territoire et s'adresser à différents types de public. Au moins une réunion publique aura lieu dans chaque Commune et arrondissement de Lyon.

La concertation débutera le 31 mai 2012 et se clôturera au moins 90 jours avant la date prévue pour l'arrêt du projet de PLU, afin de disposer du temps nécessaire pour réaliser le bilan de cette concertation. Les dates d'ouverture et de clôture de la concertation seront portées à la connaissance du public par voie d'arrêté de monsieur le Président, d'affichage et de publication dans 2 journaux locaux, au moins 15 jours avant la date d'ouverture et de clôture de la concertation.

Il est rappelé qu'à compter de la publication de la délibération prescrivant la révision d'un PLU, l'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer, dans les conditions et délais prévus à l'article L 111-8 du code de l'urbanisme, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan ;

Vu ledit dossier ;

Vu le PLU approuvé par délibération du Conseil de communauté du 11 juillet 2005 modifié ;

Vu le SCOT approuvé par délibération du SEPAL du 16 décembre 2010 ;

Vu le PLH approuvé par délibération du Conseil de communauté du 10 janvier 2007 ;

Vu le PDU approuvé par délibération du SYTRAL le 2 juin 2005 ;

Vu l'article L300-2 a) du code de l'urbanisme relatif à la mise en œuvre de la concertation préalable ;

Vu les articles L123-6, R123-21, R123-25 et R130-10 du code de l'urbanisme ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

## DELIBERE

**1° - Prescrit** la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon sur le territoire de la Communauté urbaine.

**2° - Approuve** les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable engagée en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

**3° - Précise** que, conformément :

a) - à l'article L 123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée à :

- monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône,
- mesdames et messieurs les Maires des Communes membres de la Communauté urbaine,
- monsieur le Président de la Région Rhône-Alpes,
- monsieur le Président du Département du Rhône,
- monsieur le Président du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération Lyonnaise (SYTRAL),
- messieurs les représentants des Chambres consulaires (des métiers et de l'artisanat, du commerce et de l'industrie, de l'agriculture),
- monsieur le Président du Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération Lyonnaise (SEPAL) chargé du suivi du schéma de cohérence territoriale (SCOT),



## Annexe 5 : Délibération du 24 juin 2013 : débat sans vote sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DU RHÔNE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du 24 juin 2013

Délibération n° 2013-4024

commission principale : urbanisme  
commission (s) consultée (s) pour avis :  
commune (s) :  
objet : Révision du plan local d'urbanisme (PLU) tenant lieu de programme local de l'habitat (PLH) de la Communauté urbaine de Lyon - Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)  
service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération  
Rapporteur : Madame la Vice-Présidente David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Fria, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagome, MM. Dame JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Liung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Dame J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Palleja, M. Thivillier.

## Conseil de communauté du 24 juin 2013

### Délibération n° 2013-4024

commission principale : urbanisme
objet : Révision du plan local d'urbanisme (PLU) tenant lieu de programme local de l'habitat (PLH) de la Communauté urbaine de Lyon - Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent dossier porte sur l'une des étapes de la procédure de révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Communauté urbaine de Lyon. Il s'agit du débat sans vote sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU-H.

Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation, dans le cadre de la révision du PLU-H, ont été définis par délibération n° 2012-2934 du Conseil du 16 avril 2012, en application des articles L 123-6 et L 300-2 du code de l'urbanisme.

2 éléments majeurs ont conduit à la mise en révision du PLU en vigueur :

- la loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II) du 12 juillet 2010,
- le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise approuvé le 16 décembre 2010.

La révision du PLU-H est élaborée en étroite relation avec les Communes, l'Etat et les personnes publiques associées.

Les Communes ont été successivement invitées à participer à plusieurs échanges relatifs à une première approche territoriale des enjeux de la révision, puis aux premiers contours du projet à l'échelle des bassins de vie et de la commune.

L'Etat et les personnes publiques associées participent, depuis avril 2011, à des ateliers thématiques dont l'objectif est d'enrichir le contenu du PLU-H. Par ailleurs, l'Etat a communiqué à la Communauté urbaine de Lyon un porter à connaissance relatif à la révision du PLU-H en date du 31 octobre 2012.

La concertation a débuté le 31 mai 2012.

L'information régulière du public sur les avancées du projet a été assurée par la mise à disposition d'un dossier de concertation et des documents intitulés "Info PLU-H" à l'Hôtel de Communauté et dans les mairies des communes membres de la Communauté urbaine. Cette information est également réalisée par le site internet de la Communauté urbaine ([www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)).

Le public peut faire connaître ses observations en les consignant dans le cahier accompagnant le dossier de concertation, en les adressant par écrit à la Communauté urbaine ou bien en les postant sur le site internet de la Communauté urbaine ([www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)). Plusieurs réunions publiques d'échange et de concertation sur le projet ont déjà été réalisées en communes depuis l'ouverture de la concertation.

Une concertation avec les instances représentatives des professionnels de l'immobilier et de l'habitat (bailleurs, promoteurs, constructeurs, aménageurs, commercialisateurs, architectes, paysagistes, etc.) est mise en place depuis le 1er octobre 2012.

Il convient dorénavant que le Conseil de la Communauté débattenne des orientations générales du PADD du PLU-H, conformément aux dispositions de l'article L 123-9 du code de l'urbanisme.

Le document préparatoire joint à la présente délibération a pour but de permettre aux membres du Conseil de communauté de débattre sur les orientations politiques élaborées avec les communes, l'Etat et les personnes publiques associées, à l'échelle de l'agglomération, sans entrer dans les déclinaisons territoriales ni dans les détails techniques du futur arrêté de projet du PLU-H (règlement et zonage notamment).

Les orientations générales du PADD du PLU-H sont organisées autour de 4 grands défis pour assurer la transition vers un autre mode de développement :

- le défi métropolitain : développer l'attractivité de l'agglomération pour construire une métropole responsable,
- le défi économique : soutenir le dynamisme économique de l'agglomération pour assurer la création de richesses et d'emplois,
- le défi de la solidarité : développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins en logements de tous ses habitants,
- le défi environnemental : répondre aux enjeux environnementaux et améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien-être des habitants.

Ces orientations seront ensuite soumises, conformément à l'article L 123-18 du code de l'urbanisme et à l'article L 2511-15 du code général des collectivités territoriales, à un débat au sein des Conseils municipaux et d'arrondissements des communes membres de la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu ledit document préparatoire joint à la présente délibération ;

Vu les articles L 123-9 et L 123-18 du code de l'urbanisme ;

Vu l'article L 2511-15 du code général des collectivités territoriales ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

## DELIBERE

Prend acte, après en avoir débattu, des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Communauté urbaine de Lyon.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.

## Annexe 6 : Délibération du 11 mai 2015 : Débat sans vote sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON  
la métropole

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 11 mai 2015

Délibération n° 2015-0361

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Débat sans vote sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU-H

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Llung

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

**Présents** : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellés, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumerit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouvemeyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

**Absents excusés** : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charlot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Morge (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

**Conseil du 11 mai 2015**

**Délibération n° 2015-0361**

commission principale :	urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
objet :	<b>Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Débat sans vote sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU-H</b>
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 16 avril 2012, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a prescrit la révision du plan local d'urbanisme (PLU) sur le territoire de la Communauté urbaine, a approuvé les objectifs poursuivis ainsi que les modalités préalables définies en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

Par délibération en date du 24 juin 2013, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a pris acte, après en avoir débattu, des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Communauté urbaine de Lyon.

Par délibérations en date du 11 mai 2015, le Conseil de la Métropole de Lyon a :

- prescrit l'extension de la révision du PLU-H de la Métropole de Lyon sur le territoire de la Commune de Quincieux,
- réaffirmé les objectifs poursuivis par la révision du PLU-H sur l'ensemble du territoire de la Métropole de Lyon, y compris sur la Commune de Quincieux,
- rappelé les modalités de concertation ainsi que leur poursuite sur tout le territoire de la Métropole de Lyon, y compris la Commune de Quincieux,
- arrêté les modalités de la collaboration entre la Métropole de Lyon et les Communes situées sur son territoire dans le cadre de la révision du PLU-H. Les bassins de vie constituent une échelle privilégiée pour la déclinaison des objectifs du PLU-H sur les territoires et le débat avec les communes.

Suite à la prescription de l'extension de la procédure de révision du PLU-H sur le territoire de la Commune de Quincieux, il convient désormais de permettre au conseil de la Métropole de Lyon de débattre à nouveau sur les orientations générales du PADD en prenant en compte le territoire de la Commune de Quincieux en application des dispositions de l'article L 123-9 du code de l'urbanisme.

*Débat sans vote sur les orientations générales du PADD du PLU-H*

Le document préparatoire a pour but de permettre aux membres du Conseil de la Métropole de Lyon de débattre des orientations politiques à l'échelle de l'agglomération sans entrer dans les déclinaisons territoriales ni les détails techniques du futur arrêté de projet du PLU-H (zonage et règlement également).

Ces orientations générales du PADD du PLU-H sont organisées autour de 4 grands défis pour assurer la transition vers un autre mode de développement :

- le défi métropolitain : développer l'attractivité de l'agglomération pour construire une métropole responsable,
- le défi économique : soutenir le dynamisme économique de l'agglomération pour assurer la création de richesses et d'emplois,
- le défi de la solidarité : développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins en logements de tous ses habitants,
- le défi environnemental : répondre aux enjeux environnementaux et améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien-être des habitants.

Ces orientations seront ensuite soumises, conformément à l'article L 123-18 du code de l'urbanisme et à l'article L 2511-15 du code général des collectivités territoriales, à un débat au sein des Conseils municipaux et d'arrondissements des Communes situées sur le territoire de la Métropole de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

## DELIBERE

**Prend acte**, après en avoir débattu, des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat de la Métropole de Lyon, incluant la Commune de Quincieux.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.

## Annexe 7 : Délibération du 11 mai 2015 : extension de la prescription, des objectifs poursuivis et des modalités de concertation sur le territoire de la commune de Quincieux

REPUBLIQUE FRANCAISE



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 11 mai 2015

Délibération n° 2015-0359

commission principale :	urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
commission (s) consultée (s) pour avis :	
commune (s) :	Quincieux
objet :	Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Extension de la prescription, des objectifs poursuivis et des modalités de concertation sur le territoire de la Commune de Quincieux
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération
Rapporteur :	Monsieur le Vice-Président Llung

**Président :** Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

**Présents :** MM. Collomb, Kimefeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellés, Mmes Brugniera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Plantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Crozier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavemée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemni, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouvermeyre, Grivel, Guillaud, Guimet, Hamelin, Havarid, Hénon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Plegay, Pilton, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

**Absents excusés :** Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Plantoni), Mmes Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charlot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Moroge (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

## **1 - Une Métropole qui contribue à l'attractivité et au rayonnement métropolitain :**

- favoriser l'économie d'excellence et la ville des savoirs,
- déployer l'agglomération à partir des grands projets urbains et économiques et des territoires stratégiques de demain,
- développer l'agglomération en synergie avec l'accessibilité métropolitaine et les réseaux d'information,
- conforter les grands équipements et l'hébergement touristique participant au rayonnement métropolitain,
- valoriser et mettre en réseaux les grands espaces naturels emblématiques de l'agglomération et affirmer le Rhône et la Saône comme socle patrimonial commun ;

## **2 - Renforcer le dynamisme économique de l'agglomération pour assurer la création de richesse et d'emplois :**

- offrir des capacités de développement économiques suffisantes, diversifiées répondant aux besoins quantitatifs et qualitatifs des entreprises, adaptés aux ambitions d'une ville mixte,
- favoriser la lisibilité et la visibilité de l'offre tertiaire d'agglomération,
- favoriser une plus grande densité, qualité et intégration environnementale des espaces économiques,
- organiser le développement commercial pour conforter l'offre de proximité et l'animation des centres urbains, favoriser le rééquilibrage des bassins de vie, accompagner la modernisation des polarités structurantes et contribuer au rayonnement métropolitain,
- accompagner et valoriser l'activité agricole périurbaine comme composante à part entière de l'économie et pour son rôle de "grenier local" ;

## **3 - Développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins de tous ses habitants :**

- permettre un accès au logement diversifié et adapté aux besoins du plus grand nombre d'habitants de la Métropole de Lyon,
- créer les conditions de production de logements neufs permettant de répondre à la croissance démographique de l'agglomération et, notamment des populations à revenus modestes, en portant un effort particulier sur la production de logements sociaux,
- affirmer une répartition solidaire de la production de logements à l'échelle des bassins de vie et des communes selon leurs potentialités. L'effort de production de logements sociaux devra permettre de répondre à la diversité des besoins de l'agglomération et de la demande locale, dans un principe d'équité territoriale et de mixité sociale,
- assurer une production diversifiée en termes de typologie de logements et de formes urbaines économes d'espace, avec un niveau élevé de qualité urbaine et environnementale,
- faciliter la mobilisation d'un foncier assurant la production de logements sociaux et abordables,
- rechercher les conditions pour répondre aux besoins en matière d'équipements éducatifs, culturels, sociaux, sportifs, de santé, etc.,
- favoriser la réalisation d'espaces publics accueillants comme support du vivre ensemble,
- permettre le maintien d'une fonction sociale, diversifiée et de mixité générationnelle du parc de logements existants en développant, notamment, une offre de logements à loyers maîtrisés dans le parc privé et en poursuivant les réhabilitations pour résorber l'habitat indigne,
- améliorer la fluidité de l'accès et des mutations dans le parc social public, en s'appuyant sur la mise en œuvre du fichier commun de la demande locative sociale,
- répondre à la diversité des besoins en matière d'habitat et de logement, notamment en direction des populations spécifiques (hébergement, personnes âgées, handicapées, jeunes, gens du voyage, étudiants, etc.),
- développer des démarches innovantes pour faciliter l'accès au logement permettant de prendre en compte les évolutions sociétales et des modes de vie qui impliquent des parcours résidentiels moins linéaires,
- poursuivre les opérations de renouvellement urbain,
- renforcer les interventions en matière de réhabilitation énergétique et lutter contre la précarité énergétique des ménages défavorisés, dans le cadre de la mise en œuvre du plan climat ;



#### 4 - Relever les défis environnementaux et améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien être des habitants :

- aller vers une organisation urbaine et des mobilités limitant les gaz à effet de serre, plus sobre en énergie et économe d'espace,
- construire le développement urbain en articulation avec la trame verte et bleue et en renforçant la présence de la nature en ville,
- promouvoir une qualité du cadre de vie et des espaces publics en alliant création contemporaine, valeur patrimoniale et offre de services,
- améliorer la prise en compte de la santé (qualité de l'air, de l'eau et prise en compte du bruit, etc.), de la sécurité (les risques naturels et technologiques) et du bien être des populations dans l'organisation du développement urbain au regard des risques et des pollutions.

Par ailleurs, les modalités de la concertation approuvées par délibération du Conseil communautaire du 16 avril 2012 sont à étendre au territoire de la Commune de Quincieux.

Pour mémoire, ces modalités applicables depuis le 31 mai 2012, sont les suivantes :

Conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, une concertation préalable se déroulera, associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Les objectifs de la présente concertation sont énoncés ci-dessous :

- fournir une information claire sur le projet de PLU-H tout au long de sa révision,
- viser un large public,
- permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue et encourager une participation la plus large possible en organisant le recueil des avis de tous ceux qui souhaitent apporter leur contribution à la réflexion sur le devenir de l'agglomération et à la révision du PLU-H.

Les modalités de la concertation sont les suivantes :

##### - modalités d'information :

une annonce par voie d'affichage et dans la presse locale de l'ouverture de la phase de concertation et de ses modalités sera de nouveau réalisée,

une information régulière du public durant toute la phase de concertation sur les avancées du projet sera assurée par la mise à disposition d'un dossier de concertation à l'Hôtel de la Métropole de Lyon et dans les mairies des communes situées sur le territoire de la Métropole de Lyon. Ce dossier sera complété au fur et à mesure de l'avancement de la procédure. Le site internet de la Métropole de Lyon permettra, a minima, un accès aux éléments du dossier de concertation. D'autres supports d'information seront utilisés tels que affiches, plaquettes, articles de presse ;

##### - modalités de concertation :

le public pourra faire connaître ses observations au fur et à mesure de la phase d'élaboration du projet en les consignnant dans un cahier accompagnant le dossier de concertation et ouvert à cet effet à l'Hôtel de la Métropole de Lyon et dans les mairies des Communes situées sur le territoire de la Métropole de Lyon. Il pourra également les adresser, par écrit à la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain au cadre de vie - direction de la planification et des politiques d'agglomération - service territoires et planification - 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03. Les observations pourront également se faire sur le site internet de la Métropole de Lyon (<http://www.grandlyon.com/mavilleavenir>). Les avis intégrant ceux exprimés sur le site internet feront l'objet d'un bilan formalisé qui sera présenté au Conseil de la Métropole de Lyon au plus tard lors de l'arrêt de projet et tenu à la disposition du public,

des réunions d'échange et de concertation se tiendront tout au long de la procédure. Elles pourront être générales ou thématiques, concerner différentes échelles du territoire et s'adresser à différents types de public. Au moins une réunion publique aura lieu dans chaque commune et arrondissement de Lyon.

La concertation déjà engagée se poursuivra donc sur le territoire de la Métropole de Lyon et débutera le 1er juillet 2015 sur le territoire de la Commune de Quincieux et se clôturera au moins 90 jours avant la date prévue pour l'arrêt du projet de PLU-H, afin de disposer du temps nécessaire pour réaliser le bilan de cette concertation. Les dates d'ouverture et de clôture de la concertation seront portées à la connaissance du public

par voie d'arrêté de monsieur le Président, d'affichage et de publication dans 2 journaux locaux, au moins 15 jours avant la date d'ouverture et de clôture de la concertation.

Il est rappelé qu'à compter de la publication de la délibération prescrivant la révision d'un PLU, l'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer, dans les conditions et délais prévus à l'article L 111-8 du code de l'urbanisme, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

## DELIBERE

**1° - Prescrit** l'extension de la révision du plan local d'urbanisme (PLU) tenant lieu de programme local de l'habitat de la Métropole de Lyon sur le territoire de la Commune de Quincieux.

**2° - Réaffirme** les objectifs poursuivis par la révision du PLU tenant lieu de programme local de l'habitat sur l'ensemble du territoire de la Métropole de Lyon, y compris sur la Commune de Quincieux.

**3° - Rappelle** les modalités de concertation ainsi que leur poursuite sur tout le territoire de la Métropole de Lyon, y compris la Commune de Quincieux.

**4° - Précise** que conformément :

a) - à l'article L 123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée à :

- monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône,
- mesdames et messieurs les Maires des communes situées sur le territoire de la Métropole de Lyon,
- monsieur le Président de la Région Rhône-Alpes,
- monsieur le Président du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL),
- messieurs les représentants des Chambres consulaires (des métiers et de l'artisanat, du commerce et de l'industrie, de l'agriculture),
- monsieur le Président du Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) chargé du suivi du schéma de cohérence territoriale (SCOT) ;

b) - aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage à l'Hôtel de la Métropole de Lyon, dans les mairies des 59 Communes situées sur le territoire de la Métropole de Lyon ainsi que dans les 9 mairies d'arrondissement de Lyon durant un mois, d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et d'une publication au recueil des actes administratifs de la Métropole de Lyon ;

c) - à l'article R 130-20 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise pour information au Centre national de la propriété forestière.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.

## Annexe 8 : Délibération du 9 janvier 2012 : procédure de révision simplifiée n° 14 - restructuration du tènement de la caserne de gendarmerie Raby appartenant à l'Etat -

### Ouverture de la concertation préalable - objectifs poursuivis et modalités de la concertation)

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DU RHÔNE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 9 janvier 2012

Délibération n° 2012-2704

commission principale : urbanisme  
commission (s) consultée (s) pour avis :  
commune (s) : Bron  
objet : Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de révision simplifiée n° 14 - Restructuration du tènement de la caserne de gendarmerie Raby appartenant à l'Etat - Ouverture de la concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation  
service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération  
**Rapporteur** : Monsieur Longueval

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 janvier 2012

**Présents** : MM. Collob, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philipp, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palēja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhrlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

**Absents excusés** : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), Vuillien (pouvoir à M. Reppelin), MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Thivillier), Crédoz (pouvoir à M. Longueval), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Balme (pouvoir à M. Millet), Bolliet (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Schuk), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Darne J.C.), M. Lambert (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Laval (pouvoir à M. Buffet), Pesson (pouvoir à M. Goux), MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Jacquet), Roche (pouvoir à M. David G.), Sturia (pouvoir à Mme David M.), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Imbert).

**Absents non excusés** : Mme Bonniel-Chalier, MM. Giordano, Turcas.

## Séance publique du 9 janvier 2012

### Délibération n° 2012-2704

commission principale : urbanisme

commune (s) : Bron

objet : **Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de révision simplifiée n° 14 - Restructuration du tènement de la caserne de gendarmerie Raby appartenant à l'Etat - Ouverture de la concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 14 décembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent projet de délibération a pour objet la définition des objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à la révision simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon pour permettre la restructuration du tènement de la caserne de gendarmerie Raby, appartenant à l'Etat, situé à Bron entre la route de Genas, le boulevard Laurent Bonnevey, la rue Christian Lacouture et la rue de la Marne, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

Le PLU prévoit dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), dans ce secteur de la Commune de Bron, la pérennisation des équipements d'intérêt général de ce type et organise cette pérennisation par un zonage spécialisé USP.

La caserne de gendarmerie Raby, propriété de l'Etat, occupe un tènement de 15,8 hectares et accueille actuellement des locaux administratifs et techniques, ainsi que des bâtiments d'habitation représentant environ 400 logements.

Ce tènement occupe une position stratégique dans le secteur du centre-est, en offrant une façade importante le long du boulevard Laurent Bonnevey en miroir au site des hôpitaux est et une situation également singulière à l'échelle communale en limite des zones pavillonnaires anciennes.

La décision de l'Etat de transférer la caserne de gendarmerie de la Commune de Bron vers la Commune de Sathonay-Camp au cours de l'année 2013 offre l'opportunité de développer un quartier mixte associant habitat et activités économiques, en accord avec le principe de multifonctionnalité défini par le schéma de cohérence territoriale (SCOT) approuvé le 16 décembre 2010.

Dans le cadre du projet de reconversion du site de la caserne Raby, il est donc proposé de mettre en œuvre les objectifs suivants qui relèvent d'un intérêt général et dont le principe est partagé par la Commune de Bron et la Communauté urbaine :

- développer un projet urbain ambitieux fondé sur une programmation urbaine mixte alliant activités économiques, équipements et logements,
- intégrer et gérer les contraintes du boulevard Laurent Bonnevey, notamment au regard du bruit et de la pollution,
- améliorer l'accessibilité tous modes au site, par les transports en commun, les deux roues, les piétons et les véhicules particuliers,
- réussir l'accroche urbaine avec la Commune de Bron et notamment les territoires en proximité,
- respecter les qualités intrinsèques du site : présence du végétal, relief, vues,
- contribuer à la valorisation du boulevard Laurent Bonnevey, par le développement d'une façade urbaine de qualité.

Les dispositions actuelles du PLU, notamment les orientations inscrites au PADD de la Commune de Bron, ne permettent pas la réalisation de ces objectifs. Il est donc nécessaire d'y apporter des changements et de recourir à la procédure de révision simplifiée, conformément à l'article L 123-13 du code de l'urbanisme.

En conséquence, il convient, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, d'ouvrir à la concertation préalable les changements à apporter au PLU, répondant aux objectifs poursuivis définis ci-dessus et qui feront l'objet d'une procédure de révision simplifiée.

Les modalités de cette concertation sont définies comme suit :

Elle sera engagée le 16 janvier 2012, pour une durée qui ne saurait être inférieure à deux mois.

Préalablement à l'ouverture de la concertation, le public en sera informé par affichage de la présente délibération à l'Hôtel de communauté et dans chacune des mairies des communes membres de la Communauté urbaine ainsi que par une publication dans la presse.

La date de clôture de la concertation sera annoncée ultérieurement de la même manière en fonction de l'avancement des études, quinze jours au moins avant sa clôture effective.

Le périmètre de l'opération soumise à concertation est délimité conformément au plan ci-après annexé.

Un dossier sera mis à disposition du public :

- à la mairie de Bron,
- à l'Hôtel de la Communauté urbaine 20, rue du Lac à Lyon 3°.

Il sera composé :

- d'une notice de présentation du site et de ses contraintes,
- d'un schéma d'aménagement de base,
- de la présente délibération.

Ce dossier pourra, en tant que de besoin, être complété par tous éléments d'informations supplémentaires utiles durant la période de concertation.

Le public pourra en prendre connaissance et formuler toutes observations sur les cahiers de concertation prévus à cet effet.

Une réunion publique sera organisée au cours de la procédure de concertation. Le public en sera informé au préalable en temps utile ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 123-6, L 123-13, L 300-2, R 123-21-1, R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

## DELIBERE

**1° - Approuve**, en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à la révision simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon sur la Commune de Bron, pour permettre la restructuration du tènement de la caserne Raby situé entre la route de Genas, le boulevard Laurent Bonnevey et les rues Christian Lacouture et de la Marne.

**2° - Précise** que, conformément :

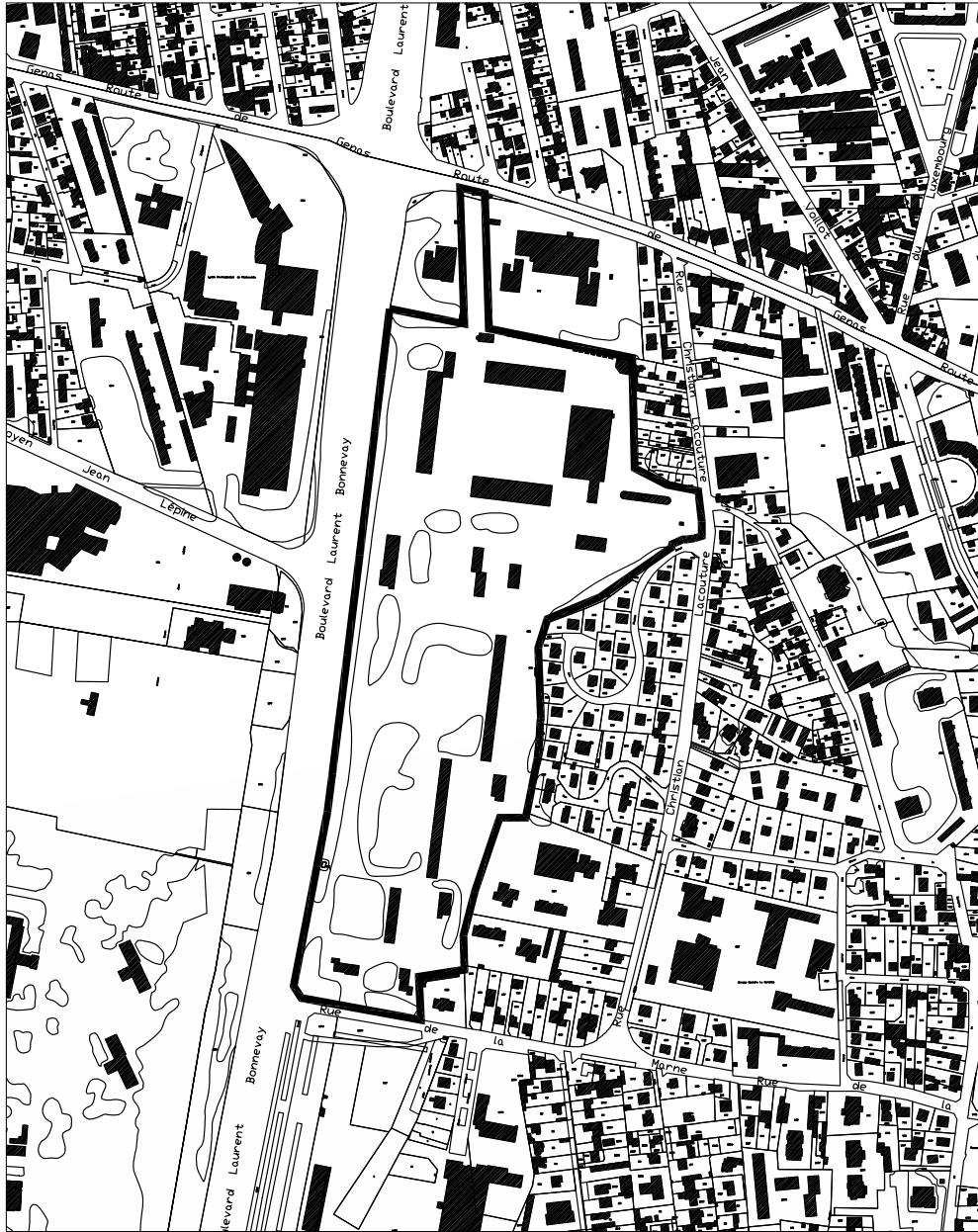
a) - à l'article L 123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée à :

- monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône,
- mesdames et messieurs les maires des communes de la Communauté urbaine,
- monsieur le Président de la Région Rhône-Alpes,
- monsieur le Président du Département du Rhône,
- monsieur le Président du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération Lyonnaise (SYTRAL),
- messieurs les représentants des chambres consulaires (métiers, commerce et industrie, agriculture),
- monsieur le Président du Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération Lyonnaise (SEPAL),

b) - aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté urbaine et dans les mairies des 58 communes membres de la Communauté urbaine ainsi que dans les 9 arrondissements de Lyon durant un mois, ainsi que d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et d'une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté urbaine.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 janvier 2012.**



Commune de BRON  
Révision simplifiée n°14  
Restructuration de la caserne de gendarmerie Raby  
Périmètre de l'opération

**Annexe 9 : Débats sans vote réalisés au sein des Conseils Municipaux des communes situées sur le périmètre de la Métropole de Lyon et relatifs aux orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme tenant lieu de Programme Local de l'Habitat**

<b>COMMUNES</b>	<b>Dates des Conseils Municipaux à l'occasion desquels les orientations générales du PADD du PLU-H ont été débattues</b>
<b>ALBIGNY SUR SAONE</b>	30/09//2015
<b>BRON</b>	05/10/2015
<b>CAILLOUX SUR FONTAINES</b>	07/09/2015
<b>CALUIRE ET CUIRE</b>	18/09/2015
<b>CHAMPAGNE AU MONT D'OR</b>	21/09/2015
<b>CHARBONNIERES LES BAINS</b>	15/10/2015
<b>CHARLY</b>	23/05/2016
<b>CHASSIEU</b>	24/09/2015
<b>COLLONGES AU MONT D'OR</b>	25/04/2016
<b>CORBAS</b>	15/10/2015
<b>COUZON AU MONT D'OR</b>	21/09/2015
<b>CRAPONNE</b>	09/11/2015
<b>CURIS AU MONT D'OR</b>	11/09/2015
<b>DARDILLY</b>	17/12/2015
<b>DECINES CHARPIEU</b>	17/12/2015
<b>ECULLY</b>	16/12/2015
<b>FEYZIN</b>	24/09/2015
<b>FLEURIEU SUR SAONE</b>	23/09/2015
<b>FONTAINES SAINT MARTIN</b>	10/02/2016
<b>FONTAINES SUR SAONE</b>	24/09/2015
<b>FRANCHEVILLE</b>	17/12/2015
<b>GENAY</b>	17/09/2015
<b>GIVORS</b>	28/09/2015
<b>GRIGNY</b>	18/09/2015



<b>COMMUNES</b>	<b>Dates des Conseils Municipaux à l'occasion desquels les orientations générales du PADD du PLU-H ont été débattues</b>
IRIGNY	22/09/2015
JONAGE	09/12/2015
LA MULATIERE	30/11/2015
LA TOUR DE SALVAGNY	24/11/2015
LIMONEST	23/07/2015
LISSIEU	15/12/2015
LYON	28/09/2015
LYON 1	16/09/2015
LYON 2	14/09/2015
LYON 3	15/09/2015
LYON 4	16/09/2015
LYON 5	14/09/2015
LYON 6	14/09/2015
LYON 7	15/09/2015
LYON 8	16/09/2015
LYON 9	14/09/2015
MARCY L'ETOILE	10/09/2015
MEYZIEU	19/11/2015
MIONS	26/11/2015
MONTANAY	04/02/2016
NEUVILLE SUR SAONE	26/11/2015
OULLINS	25/09/2015
PIERRE BENITE	24/11/2015
POLEYMIEUX AU MONT D'OR	26/01/2016
QUINCIEUX	22/09/2015
RILLIEUX LA PAPE	24/09/2015
ROCHETAILLEE SUR SAONE	18/02/2016
SAINT CYR AU MONT D'OR	13/10/2015
SAINT DIDIER AU MONT D'OR	22/10/2015
SAINT FONTS	24/09/2015
SAINT GENIS LAVAL	15/12/2015
SAINT GENIS LES OLLIERES	24/09/2015
SAINT GERMAIN AU MONT D'OR	14/10/2015

<b>COMMUNES</b>	<b>Dates des Conseils Municipaux à l'occasion desquels les orientations générales du PADD du PLU-H ont été débattues</b>
<b>SAINT PRIEST</b>	26/11/2015
<b>SAINT ROMAIN AU MONT D'OR</b>	03/11/2015
<b>SAINTE FOY LES LYON</b>	31/03/2016
<b>SATHONAY CAMP</b>	07/04/2016
<b>SATHONAY VILLAGE</b>	05/11/2015
<b>SOLAIZE</b>	30/03/2016
<b>TASSIN LA DEMI LUNE</b>	30/09/2015
<b>VAULX EN VELIN</b>	05/11/2015
<b>VENISSIEUX</b>	07/12/2015
<b>VERNAISON</b>	14/04/2016
<b>VILLEURBANNE</b>	08/02/2016